

GIDIS-CI

*Groupement Interdisciplinaire
en Sciences Sociales Côte d'Ivoire*

ORSTOM

Petit-Bassam (Abidjan)

Actes de la Table Ronde

CRISES ET AJUSTEMENTS EN COTE-D'IVOIRE LES DIMENSIONS SOCIALES ET CULTURELLES

Bingerville (Côte d'Ivoire), 30 novembre, 1-2 décembre 1992



CENTRE ORSTOM DE PETIT - BASSAM

GIDIS-CI
Groupement Interdisciplinaire
en Sciences Sociales Côtés d'Ivoire

ORSTOM
Abidjan Petit-Bassam

Actes de la Table Ronde

CRISES ET AJUSTEMENTS EN COTE-D'IVOIRE
LES DIMENSIONS SOCIALES ET CULTURELLES

Bingerville(Côte-d'Ivoire), 30 novembre, 1-2 décembre 1992

C.E.D.I.D. - ORSTOM

ORSTOM Documentation



010050867

SOMMAIRE

	Page
Avant-propos	4
Liste des intervenants, rapporteurs et présidents de séance	5
Liste des sigles et abréviations	6
Avertissement	
Ouverture de la table ronde	
par HARRIS Memel FOTE et F. X. BARD	8
1. «Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire»	
<i>Président</i> : BAKAYOKO	
«Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire» par N. BAMBA, B. CONTAMIN, K. DIOMANDE et M. KOULIBALY.....	10
<i>Commentaires par</i> A. VALETTE , A. BALIVIAN	24
2. «Services publics»	26
<i>Président</i> : N. COULIBALY	
«L'ajustement macro-économique et le secteur de la santé : deux exemples africains le Mali et la Côte-d'Ivoire» par : J. BRUNET-JAILLY.....	27
«L'éducation en Côte d'Ivoire : des programmes d'ajustement structurel au programme de valorisation des ressources humaines» par S. ANY-GBAYERE	48
<i>Commentaires par</i> J.P. DOZON et G.TAPE	56
3. «Les liens sociaux à l'épreuve»	
<i>Président</i> : Cl. VIDAL	
«Les réthoriques de la "solidarité africaine"» par Cl. VIDAL	60
«Abidjan, avant la récession et maintenant : les tendances sociologiques durables» par M. Le PAPE	63
«Les chemins ambigus de l'individualisation. Itinéraires abidjanais : (études de cas dans les milieux sociaux précarisés) par GÉRI-CI	70
«Les liens sociaux à l'épreuve : Le ménage vu par les bailleurs de fonds» par M. KOULIBALY	78

<i>Commentaire par</i> G. GAPIHAN	86
4. «Entreprises-entrepreneurs : la gestion à l'africaine en question»	
<i>Président</i> :: M. TOURE	
«Les patrons de commerce ouest-africain : hommes d'affaires ou spéculateurs» par P. LABAZEE	89
«La gestion des entreprises africaines» par L. ETTE	94
«Des coupeurs de bois aux prémises d'une filière : l'exploitation forestière en Côte-d'Ivoire 1880-1945» par F. VERDEAUX et S.P. EKANZA	97
<i>Commentaires par</i> P. KIPRE et C. MONGA	102
5. «La crise d'un modèle de développement agricole : quels ajustements et quelles réponses paysannes»	
<i>Président</i> : S. AFFOU YAPI	
«Crises, Innovations et reconversions : histoire comparée de la cacao-culture en Gold Coast, au Nigeria et en Côte-d'Ivoire (années 1890-1960)» par J.P. CHAUVEAU	105
«Crises et ajustements structurels spontanés : le cacao et le département d'Abengourou, (Côte-d'Ivoire)» par F. RUF	117
«La relève incertaine de la régulation étatique dans les filières café et cacao» par B. LOSCH	134
«Les exploitations caféières de l'Ouest du cameroun dans l'état de l'ajustement structurel» par I. OWONA	144
6. «Heurs et malheurs de la démocratisation»	
<i>Président</i> : A. DUBRESSON	
Introduction par A. DUBRESSON	156
«Ajustement structurel et démocratisation en Afrique : quelques réflexions sur les Programmes d'Ajustement Structurel» par C. TOULABOR	158
«Programmes d'Ajustement structurels et démocratisation en Afrique : Quelle compatibilité ? par F. AKINDES	165
«Simulations démocratiques et poursuite de l'ajustement structurel en Afrique en Côte-d'Ivoire» par B. COMOÉ KROU	175
<i>Commentaires par</i> S. BAILLY et H. MEMEL FOTE.....	179

AVANT PROPOS

Elève modèle des politiques d'ajustement depuis 1981, la Côte-d'Ivoire s'est déclarée en cessation de paiement en mai 1987. La raison de cette évolution défavorable et des mauvaises performances ivoiriennes, malgré l'ensemble des mesures de compression arrêtées par l'Etat, est due en grande partie, explique-t-on le plus souvent, à l'environnement international. Qu'en est-il en réalité ? L'objectif de la table ronde tenue à Bingerville, les 30 novembre, 1er et 2 décembre 1992, était d'autopsier l'économie ivoirienne, mais aussi l'ensemble des autres secteurs sociaux et politiques du pays, pour évaluer les conséquences et les logiques des politiques d'ajustement.

Créé sur l'initiative de quelques chercheurs ivoiriens et parrainé par l'ORSTOM, Centre de Petit Bassam, le Groupement Interdisciplinaire de Recherche en Sciences Sociales - Côte-d'Ivoire, dénommé GIDIS-CI, nouvelle forme de la recherche en partenariat entre le Nord et le Sud, naît effectivement aux journées de Bingerville les 28-29 avril 1991. Ces journées de réflexion regroupaient, outre des chercheurs ivoiriens appartenant à plusieurs disciplines, des chercheurs du Centre de Petit Bassam ainsi que des chercheurs de l'ORSTOM, envoyés spécialement en mission depuis la France. L'objectif de ces journées était de définir le cadre thématique et problématique pluridisciplinaire de la nouvelle collaboration dont les bases venaient d'être jetées. Mais en même temps il était proposé une table ronde portant sur la rupture apparente du «modèle ivoirien». Aujourd'hui c'est chose faite. Ce projet a pris effectivement corps; la Table ronde a été organisée en décembre 1992, sous le titre : *Crises et ajustements en Côte-d'Ivoire : les dimensions sociales et culturelles*.

L'approche de la crise ivoirienne a été ainsi l'occasion pour les économistes, anthropologues, historiens et autres spécialistes, de "revisiter" l'économie de la Côte-d'Ivoire. En effet, la notion de crise renvoie d'abord à un état antérieur d'équilibre ou de "normalité". Il ne fut donc pas inutile de rappeler, à travers quelques-unes des communications le passé récent et ancien de la Côte-d'Ivoire présentée comme un modèle, avant d'aborder l'analyse de la "crise". Celle-ci, dans la mesure où elle délimitée un nouveau champ de contraintes, impose de nouvelles règles du "jeu".

Une seconde série de communications, les plus nombreuses, ont eu pour objet d'orienter la réflexion sur le terrain des ajustements et réajustements, des pratiques et des représentations des acteurs sociaux. Ce fut l'occasion de confirmer l'intérêt d'une approche multidimensionnelle de la crise. En effet, la compréhension de celle-ci et des ajustements qu'elle génère ne saurait se limiter au champ économique. Les interventions dépassant ce cadre trop étroit, se sont efforcées de restituer les contextes globaux qui ont conditionné ou tout au moins correspondu à la mise en place de ces différentes politiques; d'où la nécessité de souligner entre autres : les liens sociaux en milieu urbain, les gestions urbaines, de cerner les enjeux de ces ajustements, en particulier la santé publique, le système éducatif, mais aussi le développement agricole. La situation des sociétés paysannes, les initiatives et les trajectoires d'entrepreneurs, les ressources et les réseaux d'entrepreneurs ont également fait l'objet d'analyses extrêmement fouillées. Enfin les systèmes d'actions et d'analyse des bailleurs de fonds ainsi que le «nouvel ordre politique» à objectif démocratique qui émerge lentement de l'ordre ancien, ont aussi retenu l'attention des chercheurs.

L'ensemble des communications et les interventions des rapporteurs ont été reproduites dans leur intégralité. Toutefois, pour des raisons techniques, la totalité des débats, si riches et si pertinents à certains égards, n'a pu être transcrite, ce que regrette profondément la rédaction.

La Table ronde et les Actes ont bénéficié d'un financement spécial de la direction de l'ORSTOM et, par-delà, du soutien, de la compréhension de Monsieur BARD, directeur du siège régional de l'ORSTOM... L'équipe du Secrétariat du Centre de Petit Bassam, composée de OUATTARA Maimouna et GOVOETCHAN Jacques a eu la redoutable tâche de faire passer les textes de l'état du manuscrit souvent informe à celui de manuscrit présentable pour une édition. Les remerciements du Comité du GIDIS-CI vont d'abord à celle-là et à celle-ci, sans qui les Actes de cette Table ronde n'auraient pas vu le jour.

Simon-Pierre EKANZA

Liste des intervenants, rapporteurs et présidents de séance

Adjonou Joseph, Ministère du Développement Rural, Togo
 Affou Simplice Yapi, ORSTOM Petit Bassam
 Akindès Francis, ORSTOM Petit Bassam
 Pr. Bakayoko, Président de séance, Doyen de la Fac. Sc. Eco. Université de CI
 Balivian A., Banque Mondiale
 Bamba Ngaladjo, Faculté des Sciences Economiques
 Bard François-Xavier, Représentant de l'ORSTOM-CI
 Chauveau Jean-Pierre, ORSTOM
 Comoé Krou Barthélemy, Institut d'Ethno-Sociologie
 Contamin Bernard, ORSTOM Petit Bassam
 Pr. Coulibaly Nangbelé, Directeur de l'INSP
 Diomandé Kanvaly, Faculté des Sciences Economiques, CIREs
 Dozon Jean-Pierre, ORSTOM
 Pr. Dubresson Alain, Université Paris X Nanterre
 Ekanza Simon Pierre, Dépt. Histoire, Abidjan
 Etté Liliane, Directrice de DRH-Conseils, Abidjan
 Gapihan Grace, Banque Africaine de Développement
 GRANGERET-OWONA Isabelle, OCISCA, Cameroun
 Kipré Pierre, ENS
 Koffi, Kouamé Direction de la Mutualité et Coopération
 Koulibaly Mamadou, Faculté des Sciences Economiques
 Labazée Pascal, ORSTOM
 Le Pape Marc, CNRS
 Losch Bruno, CIRAD, Montpellier
 Pr. Memel Fôtê Harris, Président du GIDIS-CI
 Monga Célestin, Société SADEG
 Ruf François, CIRAD-SAR
 Sery Bailly, Fac. des Lettres, Abidjan
 Sissoko Alain, Fac. de Droit, Abidjan
 Tapé Gauzé, ENS
 Toulabor C., Centre d'Etude d'Afrique Noire, Université de Bordeaux I
 Touré Moriba, CODESRIA, Dakar
 Valette Alain, ORSTOM
 Verdeaux François, ORSTOM Montpellier
 Vidal Claudine, CNRS
 Vidal Laurent, ORSTOM Petit Bassam

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ASP	: Action Scientifique Programmée (Paris)
AUA	: Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (DCGTX, Abidjan)
CRAU	: Centre de Recherche d'Architecture et d'Urbanisation (UNCI, Abidjan)
CERCOM	: Centre d'Etude et de Recherche en Communication (UNCI, Abidjan)
CIRES	: Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (Abidjan)
CODESRIA	: Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique (Dakar)
CNRS	: Centre Nationale de Recherche Scientifique (Paris)
CRDI	: Centre de Recherche pour le Développement International (Canada)
CUB	: Centre Universitaire de Bouaké
DCGTX	: Direction et Contrôle des Grands Travaux (Abidjan)
EHESS	: Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris)
ENS	: Ecole Normale Supérieure (Abidjan)
ENSEA	: Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée (Abidjan)
FIS	: Fondation Internationale pour la Science (Stockholm)
FMI	: Fonds Monétaire International (Washington)
GERIDA	: Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Industrie en Afrique (Abidjan)
GIDIS-CI	: Goupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales Côte-d'Ivoire (Abidjan)
IES	: Institut d'Ethno-Sociologie (UNCI, Abidjan)
IGT	: Institut de Géographie Tropicale (UNCI, Abidjan)
IHAAA	: Institut d'Histoire, d'Art et d'archéologie Africains (UNCI, Abidjan)
ILA	: Institut de Linguistique Appliquée (UNCI, Abidjan)
INFS	: Institut National de Formation Sociale (Abidjan)
INJS	: Institut National de la Jeunesse et des Sports (Abidjan)
INSP	: Institut National de la Santé Publique (Abidjan)
INSET	: Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique (Abidjan)
ORSTOM	: Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (Paris)
PEO	: Projet d'Etablissement de l'ORSTOM
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SUD	: Département "Société Urbanisme et Développement" ORSTOM, (Paris)
UNCI	: Université Nationale de Côte d'Ivoire (Abidjan)
UR	: Unité de Recherche

AVERTISSEMENT

Ce document reprend les textes des communications telles qu'elles ont été présentées à la table ronde. Il n'y a pas eu de travail de «réécriture», ce qui explique des imperfections de forme et certaines incohérences de fond.

C'est sous la «pression populaire» et dans le but de ne pas repousser à d'hypothétiques calendes grecques la diffusion de ces travaux, que le Comité de Pilotage du GIDIS-CI a décidé de reproduire les communications en l'état.

L'indulgence du lecteur est sollicitée, sachant que le GIDIS-CI a dès à présent constitué un Comité d'Édition pour son prochain colloque qui se tiendra à la fin de cette année 1994.

OUVERTURE DE LA TABLE RONDE

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Voilà la première Table-ronde du GIDIS-CI. Permettez-moi d'abord de transmettre les remerciements du Comité de pilotage à toutes les institutions internationales et nationales dont l'appui a rendu possibles ces assises ou dont les représentants participent à titre personnel à ces travaux : à l'ORSTOM, dont je salue le représentant en Côte-d'Ivoire, Monsieur F. X. BARD, au CNRS et au CIRAD-SAR, institutions françaises, au CODESRIA, à la BAD, à l'OCISCA, institutions africaines, au Ministère de la Santé publique et de la population, à l'Université d'Abidjan et aux Centres de recherche (CIRES, IES, ENS, DRH), institutions ivoiriennes.

Conformément à la doctrine du GIDIS-CI, cette table-ronde est pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire. Le thème d'actualité qu'elle a retenu est envisagé ici comme fait social total, en quelque sorte dans ses dimensions économique, sociale, politique et culturelle. Aussi bien des séminaires sectoriels, touchant à chaque dimension, l'ont-ils précédée et préparée : séminaire sur le programme d'ajustement structurel, séminaire sur la crise économique et l'individualisation, séminaire sur le développement agricole, séminaire sur l'entreprise en Afrique...

Mais deuxième moment de l'activité de recherche collective, cette table-ronde à son tour précède et prépare leur troisième moment, le "Colloque", destiné, dans le moyen terme, à révisiter, dans toutes ses dimensions, la question de ce qu'on nomme "le modèle ivoirien".

A cette propédeutique, je dis donc : bonne chance et succès !

Harris MEMEL-FOTE

Monsieur F.X. BARD, représentant de l'ORSTOM en Côte-d'Ivoire, se félicite de l'organisation de cette table ronde sur un sujet aussi important. Il souhaite longue vie au GIDIS-CI.

**1. CRISE ECONOMIQUE ET PROGRAMMES D'AJUSTEMENT
STRUCTUREL EN CÔTE-D'IVOIRE**

Président : Professeur BAKAYOKO

CRISE ECONOMIQUE ET PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN COTE-D'IVOIRE

BAMBA Ngaladjo , CONTAMIN Bernard , DIOMANDE Kanvaly, KOULIBALY Mamadou

INTRODUCTION

Après deux décennies de forte croissance, l'économie ivoirienne connaît depuis le début des années 80 une crise profonde et persistante. Les rééchelonnements réguliers de la dette extérieure, les arriérés des paiements de l'Etat à l'égard des entreprises, la diminution des prix d'achat au producteur de café et de cacao sont les signes les plus visibles d'un étranglement financier.

Mais plus profondément c'est l'appareil de production qui est fortement ébranlé : le PIB de 1991 serait, à prix constants, inférieur à celui de 1981. Compte-tenu de la rapidité de la croissance démographique, plus de 3% l'an, on mesure l'importance de la détérioration du pouvoir d'achat des populations.

Face à cette situation, des politiques dites d'ajustement ont été mises en place dans un double but: rétablir les équilibres financiers en ajustant les dépenses aux ressources (volet stabilisation à court terme) et assurer une reprise de la croissance par des restructurations de l'appareil de production (volet relance à moyen terme).

D'inspiration libérale, ces politiques sont fondées sur l'hypothèse que seuls des marchés sur lesquels joue le jeu de la concurrence et de la vérité des prix, sont susceptibles de redonner un dynamisme à l'appareil de production. Les mesures d'assainissement financier constituent alors une condition nécessaire, incontournable, une voie de passage obligée pour assurer la relance de la croissance économique.

Dans ce contexte se manifeste une tendance à rejeter le "social" et le "culturel" à la périphérie de la machine économique. Le social est pris en compte essentiellement sous l'angle des effets négatifs de l'ajustement sur les conditions de vie des ménages qu'il s'agit de corriger a posteriori (ex-post disent les économistes). Quant au culturel il est bien souvent présenté comme l'explication ultime de tous les malheurs, la sortie de crise dépendant d'une grande révolution des mentalités!

L'objet de la table ronde est précisément d'examiner les interactions complexes entre les divers champs économiques, sociaux et culturels. Seules des approches pluridisciplinaires sont susceptibles de fournir les clefs de compréhension du jeu effectif des acteurs sociaux et de restituer la complexité des configurations et des logiques de crises.

Mais le risque de malentendus et de faux-procès est grand, car l'ajustement structurel est le bouc émissaire idéal de l'irresponsabilité, le fourre-tout commode générateur d'explications simplistes de la crise. Identifier le plus clairement possible ce que "ajuster veut dire" est donc un préalable à toute tentative de sortie du discours économiciste.

L'objet de cette communication est de retracer les grandes phases de la montée de la crise économique, de présenter les orientations des programmes d'ajustement mis en place depuis le début des années 80 et de proposer des éléments d'évaluation de ces programmes.

1. LA MONTEE DE LA CRISE

Les bonnes performances de l'économie ivoirienne durant les années 60 et 70 sont incontestables. Elles ont été qualifiées de miraculeuses en raison du niveau très élevé de croissance de la production, mais aussi et peut être surtout parce que les bases de cette croissance ont été des produits - café, cacao, bois - qui n'ont pas donné de tels résultats dans les autres pays de l'Afrique subsaharienne.

Tout aussi incontestable est la fin de cette période de forte expansion. Comme la quasi totalité des économies au sud du Sahara, la Côte-d'Ivoire est dans une situation de crise persistante. L'hypothèse,

dominante au début des années 80, d'une simple mauvaise conjoncture susceptible de se résorber d'elle-même ne tient plus. Les restructurations du système productif sont plus que jamais incontournables, même dans l'hypothèse d'une remontée des cours du cacao. Il est donc important de situer la crise actuelle dans les tendances lourdes de l'économie ivoirienne¹.

1.1. L'arrêt de la croissance

Le Produit Intérieur Brut de la Côte-d'Ivoire a connu une croissance rapide mais très irrégulière depuis le début des années 60 (cf. Graphique I en Annexe). A l'exception de l'année 65, son taux de croissance s'est maintenu pendant longtemps à plus de 5% l'an, près de 40% certaines années.

1.1.1. Le début de la panne: 1987, 1983 ou les années 70 ?

C'est en 1987 que ce taux devient durablement négatif, avec une forte décroissance en 1990. Au mois de juin de cette année 87 la Côte-d'Ivoire déclare officiellement son insolvabilité. Cette situation est-elle l'aboutissement d'une dégradation antérieure perceptible ? La réponse est affirmative si l'on prend comme référence les années 70. Par contre la tendance est beaucoup moins nette si l'on remonte aux années 60.

Les économistes estiment qu'une mesure satisfaisante de la croissance économique suppose une élimination de l'inflation: le dynamisme de l'appareil de production doit être apprécié par la quantité de biens et services produits. L'évolution de ce PIB à prix constants (cf. Graphique II) fait apparaître un ralentissement à partir du début des années 80, avec des taux négatifs dès 1983.

Cette évolution a été masquée par la forte hausse des prix du début des années 80 et par la reprise des années 85-86 qui n'a été qu'une embellie passagère. Ce sont là des facteurs qui ont certainement contribué à alimenter un "front du refus" de la crise observable dans la première moitié des années 80. Il faudra attendre la déclaration d'insolvabilité pour que la "conjoncture" devienne structurelle! La Banque mondiale elle-même n'a-t-elle pas publié début 1987 un rapport très optimiste sur la Côte-d'Ivoire intitulé "De l'ajustement structurel à la croissance auto-entretenu" ? Ce point de vue est d'ailleurs repris dans une publication récente qui fait état "d'une croissance soutenue et d'une stabilité externe et interne de 1970 à 1985" ². On peut émettre de sérieuses réserves sur ce découpage chronologique.

Pour certains observateurs, comme G. Duruflé³, l'économie ivoirienne a commencé à s'essouffler dès les années 70. Le ralentissement aurait été masqué par la très forte croissance des investissements publics des années 75-80 rendue possible par l'envolée des cours des matières premières et la facilité d'endettement extérieur.

Seule une étude sectorielle suffisamment fine pour faire la part des investissements publics pourrait permettre de conclure au caractère "artificiel" ou non du maintien jusqu'au début des années 80 d'un fort rythme de croissance. On peut néanmoins faire observer que le processus de croissance de la fin des années 70 n'était pas durable dans la mesure où il exigeait des financements extrêmement élevés hors de portée de la Côte-d'Ivoire en temps normal.

Comme nous le verrons, l'observation d'autres indicateurs, en particulier le solde des opérations de l'Etat et l'encours de la dette extérieure publique, révèlent que de profonds déséquilibres se manifestent dès la fin des années 70. C'est donc cette époque que l'on peut considérer comme le début de la panne générale.

1.1.2. L'arrêt du moteur café-cacao

"A l'origine de ce qui a été appelé le "miracle ivoirien", il y a incontestablement une progression exceptionnellement rapide de l'agriculture en général, de l'agriculture de plantation ainsi que de l'exploitation forestière" écrivait déjà Samir Amin en 1967. Pourtant on peut considérer que c'est à partir des années 1970 que l'agriculture ivoirienne a réalisé des performances telles que le pays fait désormais figure de producteur de cacao sur le plan international : il en est devenu le premier

¹ Les données chiffrées de cette communication doivent être utilisées avec de sérieuses réserves notamment pour les années postérieures à 1986, dernière date de publication des Comptes nationaux. Dans le cadre de la constitution d'une banque de données macroéconomiques, une analyse de la fiabilité de ces statistiques est en cours.

² WORLD BANK, 1992, Trends in Developing Economies, p.145.

³ DURUFLÉ G., 1988, L'ajustement structurel en Afrique, Paris, Karthala, 205 p.

producteur mondial en 1978 avec une production de 304 000 tonnes, qui a plus que doublé depuis (825 000 tonnes en 1989). Le café qui est l'autre produit de base de la Côte-d'Ivoire a connu une progression nettement moins marquée, mais constitue avec le cacao l'ossature de l'économie ivoirienne (ils ont fourni à la Côte-d'Ivoire plus de la moitié de ses recettes d'exportation jusqu'en 1989).

Afin de diminuer la trop forte dépendance à l'égard de ces deux produits, un vaste programme de diversification agricole a été entrepris au début des années 1970 : bananes, ananas, palmier à huile, cocotier et hévéa dans le sud, coton dans le nord. Malgré les progrès significatifs enregistrés dans la production de ces produits, il faut reconnaître que ce programme n'a pas entièrement répondu aux espoirs, dans la mesure où le pays reste fortement tributaire du café et du cacao dont les modes de culture sont restés essentiellement traditionnels.

Or les cours de ces deux produits sont non seulement instables, mais ils se sont carrément effondrés depuis 1989 : les exportations de café ne rapporteront à la Côte d'Ivoire que 46,5 milliards cette année (contre 266 milliards en 1985) et celles du cacao 247 milliards (contre 498,7 milliards en 1986). Pire, le kg de café exporté a coûté cette année 336 F à la CSSPP (Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles), alors qu'elle n'en tirera que 227,5 F, ce qui signifie une perte de 108,5 F par kg exporté. Quant au cacao, la CSSPPA ne gagnera que 17,7 F par kg exporté (coût : 323 FCFA et prix caf de réalisation : 341). Cette année donc, la CSSPPA perdra 22,2 milliards sur les exportations de café et ne gagnera que 12,8 milliards sur le cacao, soit une perte nette de 9,4 milliards (contre un gain de 263,8 milliards en 1985). En fait, depuis 1987, le café et le cacao qui constituent les piliers fondamentaux de l'économie ont cessé leur rôle de moteur et sont même devenus un sujet de préoccupation. Les pertes nettes subies par la CSSPPA sont montées à 169,8 milliards en 1989 et l'Etat a dû se résigner à diviser par deux les prix d'achat au producteur et ramener ainsi le déficit à 32,2 milliards en 1990.

Tableau n° 1 : EVOLUTION DES RECETTES DE LA CSSPPA

ANNÉES	C A F E			C A C A O		
	Coût (kg)	Prix de réalisation (kg)	Revenu CSSPPA	Coût (kg)	Prix de réalisation (kg)	Revenu CSSPPA (kg)
1985	685	1.088	403	661	1.007	346
1986	709	1.094	385	692	778	86
1987	708,3	723,6	15,3	701,8	640,7	-61,1
1988	708,3	602,1	-106,2	677,9	558,8	-119,1
1989	683	592	-91	570,9	408,5	-162,4
1990	421,2	305	-115,8	317,7	318,8	1,0
1991	353,9	270,1	-83,8	321,4	329,3	7,9
1992	336	227,5	-108,6	323,3	341	17,7

1.1.3. Les moteurs auxiliaires en panne : l'essoufflement de l'industrie et l'illusion de l'informel

1.1.3.1. L'industrie est non compétitive

La crise profonde qui secoue l'économie ivoirienne marque en fait l'épuisement d'un modèle de croissance basé sur l'agriculture d'exportation (café-cacao) et les industries légères de substitution aux importations. Ce modèle repose sur la théorie de la croissance transmise et des avantages comparatifs et suppose une industrialisation mécanique pouvant résulter de succès agricoles.

Or dès que les transferts financiers en provenance de l'agriculture ont cessé à la fin des années 1970, l'industrie ivoirienne est entrée en pleine récession et a commencé à dégager un solde net d'emploi négatif. Ce secteur qui s'était caractérisé jusque-là par une croissance soutenue de plus de 8 % en moyenne par an entre 1960 et 1980 (ce taux a été de 25 % pour la valeur ajoutée de l'industrie agro-alimentaire) et qui avait donné l'illusion que la Côte d'Ivoire était un NPI (nouveau pays industrialisé) est apparu soudain bien fragile. Dès 1980-81, l'activité baisse de façon significative dans l'industrie du bois, du caoutchouc, de la sidérurgie, des matériels de transport. Le déclin atteint toutes les branches en 1983 et l'industrie manufacturière perd environ 15.000 emplois. Depuis, le secteur industriel ne s'est pas redressé : malgré les mesures prises dans le cadre du PAS en 1985, l'emploi a continué sa chute à un taux annuel moyen de 3 % depuis 1986 et le taux de croissance de la production, nul en 1987, est depuis devenu négatif (-2,8 % en 1988, -1,9 % en 1989...). Finalement, c'est au moment où l'industrie aurait dû prendre le relais de l'agriculture en proie à des fluctuations de cours insupportables qu'on s'est "brusquement" aperçu qu'elle dégageait en réalité très peu de valeur ajoutée, qu'elle était trop protégée et que le système de prix relatifs était déformé. Elle s'est donc révélée incapable d'exporter sur les marchés extérieurs, de créer des emplois et surtout de procurer les devises nécessaires à la poursuite du processus de développement.

1.1.3.2. L'illusion de l'informel

L'amenuisement des ressources en provenance de l'agriculture a attiré l'attention sur l'existence d'un secteur jusque là négligé et qui pourtant emploie plus de la moitié de la population active urbaine : le secteur informel. A titre d'illustration, la direction de la planification et de la prévision a estimé en 1982 la contribution du secteur informel au PIB entre 12 et 20 %, alors que pour la même année, les institutions financières modernes (banques et assurances) n'ont contribué au PIB que pour 4 %. En 1985, la direction de l'emploi a estimé le nombre de personnes ayant un emploi dans le secteur informel à 910.000, soit le double de celui du secteur moderne (405.000 actifs). Mais surtout on s'est aperçu que non seulement le secteur informel fournissait 60 % de l'emploi urbain, mais aussi qu'il génère de nouveaux emplois alors que le secteur moderne se contractait fortement. Il est devenu évident que le secteur informel était un puissant secteur de résorption du chômage urbain, de créateur de richesses et de distribution de revenus. Et la Banque Mondiale a été "persuadée que le développement doit s'effectuer à partir de la base et non à partir du sommet et qu'il est préférable de formuler les programmes qui incorporent les leçons de l'expérience plutôt que d'imposer des solutions toutes faites"¹.

Cette analyse a cependant le tort d'ignorer que le secteur informel tire ses ressources du secteur moderne auquel il reste subordonné. C'est la masse des salaires payés dans le secteur formel qui est la source principale de la demande adressée aux activités informelles, ce qui signifie que le secteur informel manque de dynamique propre. Il est loin d'être évident que les entreprises informelles, même celles de la frange supérieure, se transforment à court terme et même à moyen terme en véritables entreprises modernes. Ceux qui ont fait du secteur informel leur cheval de bataille oublient, quelquefois volontairement, que pour qu'il y ait un secteur informel, il faut d'abord un secteur formel qui est en train d'être étouffé. En fait comme les grands projets, les petits projets, l'industrialisation par l'import-substitution, l'autosuffisance alimentaire, le développement grâce au secteur informel est une illusion de plus.

¹ Banque mondiale, *L'Afrique subsaharienne. De la crise à une croissance durable*, 1989, Avant-propos.

Tableau N° 2 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS CAFE/CACAO

ANNEES	Production cafe (tonnes) milliers	Exportation cafe (tonnes) milliers	Exportation cafe (valeur) milliards f.cfa	Production cacao (tonnes) milliers	Exportation cacao (tonnes) milliards f.cfa	Exportation cacao (valeur) milliards f.cfa	Exportation cafe + cacao (milliards f.cfa)	Exportation totale (milliards f.cfa)	% cafe+cacao des exportations totales
1960	134	148,6	18,8	62	62,9	9,7	28,5	40,2	70,9
1965	202	185,7	26,2	148	126,4	11,9	38,1	70,5	54,04
1970	280	195,3	45,1	181	143,2	32,7	77,8	138	56,38
1975	270	257	64,1	241	201,...	62,9	127	265,5	47,83
1976	308	325,2	135,2	231	227,1	91,3	226,5	414,6	54,63
1977	291	235	200,8	223	182,4	128,1	328,9	592,5	55,51
1978	196	234,2	137,4	304	283,7	199,7	337,1	590,3	57,11
1979	277	263,4	173,2	318	204,5	145,8	319	579,1	55,09
1980	250	210,1	144,8	401	324,5	195,2	340	636,5	53,42
1981	367	235,6	131,9	417	492,5	232,6	364,5	743	49,06
1982	248	277,1	165,7	465	380	199,2	364,9	806	45,27
1983	253	227,6	174,2	360	337,2	210,8	376	797	47,18
1984	103		196,7	421		421,6	618,3	1.218	50,76
1985	277	245,1	266,7	565	477	480,3	747	1.240,4	60,22
1986	265	254,9	180,7	555	641	498,7	679,4	1.103,8	61,55
1987	264	180	130,2	608	597,2	382,6	512,8	886,5	57,85
1988	187	196,1	118,1	664	493	275,5	393,6	826,3	47,63
1989	232	144,1	85,3	825	823,3	336,3	421,6	814,1	51,79
1990	284	272,4	83,2	703	786,8	250,8	334	849,5	39,92
1991	220	183	49,4	821	819,9	270	319,4	833,3	38,33
1992	253	204,7	46,5	752	724,2	247	293,5	728,6	32,87

1.2. Le déséquilibre structurel des finances publiques

Depuis le début des années 60, l'Etat de Côte-d'Ivoire s'est montré très hardi dans les prélèvements obligatoires même s'il n'a pas toujours été capable d'être un bon percepteur. Les recettes et les dépenses de l'Etat, jusqu'en 1973, s'équilibraient et étaient compatibles avec de faibles déficits. Mais à partir du premier choc pétrolier, des déséquilibres sont apparus dans les comptes de l'Etat qui dégageront alors des déficits budgétaires que l'on a considérés dans un premier temps comme conjoncturels. Aujourd'hui il semble qu'en réalité ces déséquilibres étaient plutôt structurels.

Le traitement conjoncturel d'un déséquilibre structurel peut-il conduire à un retour vers l'équilibre ? Comment dans les détails les comptes de l'Etat pouvaient-ils apparaître en déséquilibre passager avec une «négligence bénigne» ?

Lorsque l'on a pris conscience de l'erreur de jugement au début des années 80, quelles mesures de corrections ont été adoptées ? Ces mesures ont-elles autorisé des budgets équilibrés et stables par la suite ?

1.2.1. Les recettes et les dépenses de l'Etat

L'Etat, lorsqu'il conçoit son budget, compte aussi bien sur les impôts directs et indirects, que sur les taxes qui touchent les importations et les exportations. Toutefois d'autres sources non fiscales de prélèvements existent, les excédents de la Caisse de Péréquation comme ceux de la Caisse de stabilisation, des caisses des Etablissements Publics Nationaux et des cotisations sociales. Ces recettes sont utilisées en théorie pour financer le personnel de l'Etat, les services de prestations sociales, les

budgets généraux de fonctionnement et d'investissement, les dépenses annexes et les comptes spéciaux, les opérations exceptionnelles du Trésor public, et les structures autonomes de l'Etat, les indemnités de départ volontaire à la retraite.

La différence entre les recettes et les dépenses de l'Etat donne un solde que les gouvernements et les experts nomment : le solde primaire.

De 1965 à 1975 ce solde primaire était nul. L'Etat avait à l'époque des moyens pour vivre. Sur la même période l'on s'aperçoit qu'un solde primaire nul est compatible avec un endettement croissant et des intérêts de la dette de plus en plus élevés.

En effet le solde primaire tel qu'il est calculé par les experts et les gouvernements ne prend pas en compte les intérêts sur la dette de l'Etat qu'elle soit intérieure ou extérieure. Le solde primaire ne considère pas que l'amortissement de la dette, c'est à dire son remboursement soit une dépense de l'Etat. Dès lors que l'on ignore ces éléments de la dette publique, automatiquement le risque apparaît qu'un déséquilibre chronique puisse se glisser derrière un équilibre conjoncturel permanent du solde primaire.

1.2.2. L'apparition des déséquilibres primaires

C'est à partir du milieu des années 70 que la «négligence bénigne» éclate dans tous ses états.

En effet, la dette extérieure publique au début des années 70, par le canal des grandes entreprises publiques, des sociétés d'Etat, et des grands projets d'investissements publics, a pris un envol qui, depuis, ne s'est plus arrêté. De moins de 20 % de la Production Intérieure Brute de 1970, la dette extérieure est passée en 1975 à près de 30 % pour atteindre en 1980 presque 60 % du PIB. En 1985 ce pourcentage atteint 130 % et en 1990 il était à plus de 180 % du PIB. Cette évolution est telle, que le solde primaire, nul jusqu'en 1975, va entrer dans des déséquilibres instables à partir de cette date. Alors que les recettes et les dépenses de l'Etat présentaient des écarts de plus en plus marqués à l'avantage des premières, le solde primaire dégagait des excédents entre 1975 et 1977. Ces excédents primaires se transforment en déficit à la fin des années 70. Lorsque l'économie entre dans les années 80 elle présente alors des remboursements de dette de plus en plus élevés, des accroissements d'endettement sans retour.

Après 1980, c'est l'ajustement structurel. Les dépenses primaires dépassent de loin les recettes, le solde primaire devient négatif. Le traitement conjoncturel de ce solde négatif conduit à l'acceptation d'un supplément d'endettement sous forme de facilités financières d'ajustement structurel. La dette prend son envol. Et en 1985 l'écart entre les recettes de l'Etat et ses dépenses révèle des excédents. Les excédents concernés, du milieu des années 80, signifient que les PAS avaient réussi, d'une part à comprimer les dépenses publiques et d'autre part à augmenter les recettes de l'Etat. Le solde primaire cette fois dégagait des excédents de nouveau. Ce renversement de tendance a pu faire croire à un succès des politiques d'ajustement des PAS. Mais ce succès était financé par des augmentations du pourcentage de dette dans la production intérieure. Les politiques de stabilisation du F.M.I. sont ainsi capables d'aligner l'évolution des recettes de l'Etat sur celle de ses dépenses. Le solde primaire, cependant, cache des déséquilibres liés aux capacités de financement de plus en plus faibles de l'économie nationale, alors que les besoins n'arrêtent pas de se multiplier. L'équilibre tardif du solde primaire que l'on obtient au milieu des années 80 ne signifiait pas grand chose au regard du poids de la dette, de ses intérêts et de son amortissement.

1.2.3. Le dilemme : réduction des salaires ou dévaluation ?

Quand les bailleurs de fonds et les autorités gouvernementales prennent conscience de l'ajustement impossible, même lorsque le solde primaire est à l'équilibre, il semble alors qu'ils aient décidé de manipuler les éléments de recettes et de dépenses de l'Etat avec plus de vigueur. Parmi les éléments les plus appréciés il y a les salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat. Les salaires représentaient en 1965 un peu plus de 35 % des recettes totales de l'Etat. Ce pourcentage des recettes de l'Etat consacrées au paiement des salaires a fluctué en fonction des «décrochages» de fonctionnaires, des créations et suppressions des entreprises et des sociétés d'Etat, pour atteindre une croissance régulière depuis 1985 et se situer au début des années 90 à plus de 55 %.

En 1985, au moment où le solde primaire était positif, après cinq années passées sous le zéro, le poids des salaires était tombé à l'un de ses plus bas niveau depuis 1985.

Pourtant, la masse salariale sera accusée comme élément majeur de perturbation de la stabilité du solde primaire, alors même que les intérêts non payés de la dette, et les amortissements s'accumulent. L'intérêt de la dette comme le principal d'ailleurs ne sont plus payés, les arriérés s'accroissent et l'on pense qu'une bonne réduction des salaires ferait l'affaire. La prise en compte de cette dette transforme systématiquement tous les excédents du solde primaire en soldes budgétaires négatifs. En 1984 ce solde budgétaire était à -264 milliards de francs CFA au moment où le solde primaire dégagait un excédent de 197 milliards de FCFA, ce constat étant vrai pour toutes les autres périodes depuis 1980.

Une réduction de la masse salariale passe par différents types de politiques économiques qui vont de la mise à la retraite anticipée jusqu'à la réduction du salaire monétaire payé aux travailleurs, sans aucune considération pour l'inflation qui rogne déjà suffisamment le pouvoir d'achat. Après les licenciements des travailleurs journaliers, l'alignement des travailleurs décrochés et autonomisés, il se pose la question de la baisse des salaires effectivement payés aux fonctionnaires et agents de l'Etat. Mais, que pourrait rapporter une réduction des salaires de 50 % aux caisses de l'Etat compte tenu du risque d'une telle option ?

Faisons un simple exercice d'école. Le gouvernement en 1993 c'est-à-dire à deux ans des élections présidentielles peut décider de réduire de 10 % les salaires. On peut penser que dans le meilleur des cas les salariés ne réagiront pas et que les syndicats n'exigeront aucune compensation, et, qu'ils auront oublié lors des prochaines échéances électorales. Dans une telle hypothèse optimiste une réduction de 10 % de la masse salariale, dans l'hypothèse des comptes financiers de l'Etat en 1991, n'apportera qu'un gain de 34 milliards de francs à l'Etat.

En effet en 1991, les recettes totales sont à 615 milliards avec 335 milliards de masse salariale. Le solde primaire est à un déficit de 23 milliards environ de FCFA alors que les intérêts de la dette se situeraient à 239 milliards, le remboursement du capital s'élevant à 316 milliards.

Donc $239 + 316 = 555$ milliards de francs FCFA. Une réduction de 10 % des salaires correspond à un supplément de recettes de 34 milliards de francs CFA. Mais que signifie 34 milliards sur 555 milliards ? Si l'on tient compte du solde budgétaire global négatif de plus de 578 milliards, alors, on pourrait rembourser moins de 6 % de la dette (extérieure et intérieure). 6 % de remboursement peut paraître un bon score mais regardez de près les hypothèses optimistes qui peuvent y conduire ?

L'alternative serait, dit-on, de revoir la parité du FCFA pour l'utiliser comme instrument de politique économique. Dans cette hypothèse une dévaluation est présentée comme solution mais ici aussi de nombreuses conditions restrictives sont à considérer.

Le résultat de toutes ces évolutions freine l'investissement productif car le poids de la fiscalité est encore très élevé avec un taux de change défavorable et une dette décevante. Les mauvaises politiques économiques appliquées à des moments non adaptés de cycles économiques ont hypothéqué les finances publiques et le financement public du développement. Pourquoi ne pas créer alors les conditions les meilleures pour relancer l'investissement privé, l'investissement direct étranger ?

1.3. Un déséquilibre extérieur indolore

1.3.1. L'abondance de devises

La balance des paiements de la Côte-d'Ivoire a été excédentaire depuis 1965 sauf de 1977 à 1980. De même le taux de couverture (des importations par les exportations) en valeur est demeuré supérieur à 100 depuis 1965 sauf pendant la période 1978-1982. Cependant le solde des paiements courants n'a été excédentaire qu'en 1985. Cela signifie clairement que malgré l'excédent structurel de la balance commerciale, les besoins réels en devises de la Côte d'Ivoire ont toujours excédé sa capacité propre d'obtention de devises. Une telle situation serait intenable si l'on n'avait affaire à un arrangement particulier qui est celui de la zone franc, expression d'une solidarité institutionnalisée.

Quatre critères de nature monétaire traduisent cette solidarité à savoir :

- i) la convertibilité illimitée des monnaies entre elles;
- ii) des parités fixes ;
- iii) une réglementation des changes harmonisée ;
- iv) un versement par les banques centrales de leurs avoirs extérieurs en devises dans un fonds de réserves de change.

C'est l'exploitation de ces quatre critères qui a permis au pays de bénéficier d'une abondance de devises expliquant ce déficit chronique et "indolore" de la balance courante. Ce déficit est indolore parce que, depuis 1980, la position de la Côte-d'Ivoire est débitrice au compte d'opération sans que cela ait entamé sa capacité importatrice. De 107,7 milliards de francs CFA en 1980 (l'année où le compte est devenu débiteur), les engagements en monnaies étrangères s'élevaient à 257,5 milliards en 1988. Si l'on considère les avoirs extérieurs totaux, depuis 1979 jusqu'en 1988, ceux-ci sont négatifs passant de -68,1 milliards à -585,5 milliards de francs CFA. Autrement dit, tirant le corollaire des quatre critères de fonctionnement de la zone franc, la Côte-d'Ivoire a pu bénéficier d'une disponibilité en devises, de sorte que son solde extérieur qui aurait dû constituer pour elle une contrainte budgétaire n'en est point. Comment cela est-il possible ?

La réponse tient dans l'interprétation faite par les autorités ivoiriennes des critères d'appartenance à la zone franc.

Le critère de convertibilité illimitée est interprété en tant que critère de liberté de transferts financiers. Ensuite, on a le critère de fixité de la parité qui lui est compris au sens où le franc français est la monnaie exclusive de réserve pour les pays africains de la zone franc. Et comme le franc CFA est un sous multiple fixe du franc français, les franc CFA émis sont alors des devises sans limitation... C'est la France qui a en charge d'en défendre la convertibilité. Tout se passe donc comme le "benign neglect" que l'on a reproché au dollar américain- c'est là l'interprétation du troisième critère d'appartenance à la zone franc. Le dernier critère, relatif à la mise en commun des réserves, pour parachever le processus, permet à un pays comme la Côte-d'Ivoire de "tirer sur son débit" pratiquement sans limitation. Pour bien comprendre le processus on peut l'illustrer par les résultats d'une étude réalisée par MEDHORA ROHINTON et repris par KOULIBALY Mamadou (1992).

On désigne par Ri les réserves totales du pays mises en commun dans le compte d'opération et Ci, le nombre de mois d'importations que pourraient couvrir les dites réserves. Dès lors, sur la période 1974-1988, MEDHORA montre que :

- 1) sans la mise en commun, les réserves moyennes de la Côte d'Ivoire permettraient de couvrir 0,83 mois d'importation, soit 109,2 millions de dollars américains ;
- 2) avec 65 % des réserves mises en commun dans le compte d'opération, la solidarité franco-africaine lui donne droit à 2,54 mois d'importations équivalent à 335 millions de dollars américains, soit 1,71 mois en sus, ce qui représente un peu plus du double de sa capacité d'importation.

Comme on le voit, tandis que la contrainte extérieure de la Côte-d'Ivoire aurait dû lui imposer une capacité moyenne d'importation de 109,2 millions de dollars américain, cette contrainte se déplace du fait du pool commun de devise pour se situer à 335 millions de dollars soit une marge de manoeuvre de l'ordre du triple de sa capacité réelle. C'est là le secret de l'abondance des devises dont la conséquence majeure sera le laxisme aussi bien dans la gestion que dans la politique économique. C'est aussi ici que prend source la lancinante question de la dévaluation du franc CFA.

1.3.2. La lancinante question de la dévaluation du franc CFA.

Depuis le milieu des années soixante dix, la question de la fixité du taux de change du franc CFA par rapport au franc français s'est posée. D'aucun souhaitait une réévaluation du franc CFA parce que selon eux les économies africaines avaient réalisé d'énormes progrès. Les tenants de cette thèse étaient essentiellement des africains. D'autres, généralement économistes français, défendaient plutôt le maintien de la parité. Depuis la fin des années soixante dix, lorsque la Côte-d'Ivoire a commencé à connaître un déficit chronique de sa balance courante et que sa position au compte d'opération est devenue aussi débitrice, les institutions de Bretton Woods ont commencé à envisager sérieusement la possibilité d'une dévaluation du franc CFA dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Deux thèses complémentaires sont avancées pour justifier cette prise de position.

- 1) La thèse du Fonds Monétaire International se fonde sur le fait que pour assainir l'économie ivoirienne, il faut que le solde de la balance courante soit une véritable contrainte budgétaire de la Côte d'Ivoire. Dès lors l'économie ne dépensera que ce qu'elle gagne. Cette dépense nationale comprend aussi bien les dépenses de consommation que le service de la dette. Le service de la dette est assuré en même temps que nos importations grâce à nos recettes d'exportation. Comme ces recettes sont insuffisantes pour couvrir les deux besoins, il faut restreindre nos importations et encourager les exportations. Pour ce faire, il faut rendre les importations chères pour les décourager et les exportations rentables pour les encourager. C'est ce que permet justement une dévaluation en rendant les

importations chères lorsque leur prix est traduit en monnaie locale et les exportations bon marché lorsque le prix est exprimé en monnaie étrangère à l'étranger, mais le rapatriement des devises se traduira en une valeur plus élevée en monnaie locale.

Sans pratiquer une dévaluation nominale qui aurait remis en cause la zone franc, l'on a utilisé à partir de 1986 en Côte-d'Ivoire des artifices pour obtenir le même résultat avec la prime à l'exportation et la surtaxe tarifaire sur les importations. Le résultat a été négatif du fait du non paiement de la prime mais surtout du caractère sélectif et non général de la mesure.

2) La thèse de la Banque Mondiale va au-delà de la recherche du simple équilibre financier. Elle postule que l'économie ivoirienne peut être subdivisée en deux secteurs, l'un exportateur et l'autre importateur. L'un et l'autre de ces deux secteurs s'approvisionnent sur les mêmes marchés des facteurs (travail, capitaux, électricité, eau, etc....), mais alors que le secteur exportateur est confronté à une forte concurrence sur le marché mondial, le secteur non exportateur bénéficie de mesures protectionnistes. Cette situation rend artificiellement plus compétitif le secteur non exportateur qui dès lors peut supporter des coûts de production relativement plus élevés dans la mesure où il peut les répercuter sur les prix des biens qu'il produit. Dès lors, ce secteur va exercer une pression à la hausse sur les coûts des facteurs par une surenchère dans sa concurrence avec le secteur exportateur pour attirer les ressources. En conséquence, la compétitivité internationale de l'ensemble de l'économie s'en trouve entamée et un tel système productif ne peut survivre qu'avec une protection de plus en plus forte et des subventions de plus en plus élevées, toutes choses qui rendent les finances publiques de plus en plus déséquilibrées. Pour rompre une telle situation, la thèse de la Banque mondiale, suggère une dévaluation dont le mérite sera d'autoriser l'application de la vérité des prix, de laquelle résultera une réallocation des ressources en fonction de la véritable compétitivité des secteurs. Ainsi, le gaspillage des ressources serait évité, et l'économie dans son ensemble gagnerait en efficacité.

Ces deux thèses trouvent en face d'elles, une thèse française selon laquelle, une dévaluation serait inefficace en l'état actuel des choses dans la mesure où l'économie ivoirienne a besoin d'une stabilité monétaire pour attirer les investisseurs étrangers. Les dirigeants africains renchérisent dans le même sens mais leur préoccupation majeure semble être la gestion des mesures d'accompagnement d'une dévaluation qu'ils ne sont pas sûrs de maîtriser. On peut noter pour terminer que les économistes africains en général et ivoiriens en particulier semblent relativement distant du débat actuel sur le franc CFA. Cependant dans l'UEMOA, on peut retenir la thèse défendue par l'Université de Dakar relative au maintien de la parité accompagné d'une extension de la zone franc à la CEDEAO (cf. M. KASSE) et celle que j'appellerai thèse d'Abidjan qui elle prône une renégociation des accords même de la zone franc, pour rendre possible l'usage de la dévaluation comme instrument de politique économique (BAMBA N. L.) ou pour aboutir à un système de monnaies concurrentielles (M. KOULIBALY).

2. LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT : ASSAINISSEMENT FINANCIER ET RELANCE ECONOMIQUE

Parler de programmes d'ajustement en termes d'énoncés d'objectifs, de mesures et de résultats est d'un intérêt limité si les acteurs concernés par cet ajustement ne sont pas clairement identifiés. C'est dans les logiques d'action de ces acteurs que résident les clefs de compréhension des ajustement réels et des éventuelles recompositions.

Comment peut-on par exemple savoir si une baisse des droits de douane est susceptible à la fois de réduire la fraude, d'assurer des rentrées fiscales suffisantes à l'Etat et de ne pas condamner les producteurs locaux à la disparition, sans une analyse suffisamment précise des comportements des différents opérateurs?

C'est dans cette perspective qu'avant de présenter les orientations des différents programmes d'ajustement, nous proposons quelques réflexions sur les logiques et comportements des ajusteurs et des ajustés.

2.1. Ajusteurs et ajustés

Le poids que représentent les différents bailleurs de fonds dans le processus d'ajustement n'est pas strictement lié à l'importance quantitative de leurs apports financiers, loin s'en faut. C'est ainsi que l'endettement de la Côte-d'Ivoire à l'égard du Fonds Monétaire International est extrêmement réduit, de l'ordre de 2% de son endettement total. Par contre le premier fournisseur de capitaux reste la France qui représentait 35,5% de l'aide extérieure en 1990 contre 20,4% pour la Banque mondiale, 19,7% pour le

Fonds européen de développement, 12,6% pour la Banque africaine de développement, les autres bailleurs ayant des parts inférieures à 4%.

L'autorité suprême que représente le **F.M.I.** résulte du caractère macrofinancier de sa fonction principale définie dans les accords de Bretton-Woods : donner aux pays membres la possibilité de disposer à court terme de devises destinées à financer des déséquilibres de leur balance des paiements. Il s'agit donc d'une intervention à la marge, sur un déséquilibre jugé momentané, intervention qualifiée de simple ajustement et soumise à partir d'un certain montant à des conditions de politique économique de redressement du déséquilibre extérieur.

Ce n'est que dans les années 70, avec l'apparition de déséquilibres profonds et persistants, que la "conditionnalité" a été étendue à des mesures de politiques économiques générales (ajustement des dépenses aux ressources disponibles, libéralisation de l'économie), liées à l'ouverture de nouveaux droits de tirages : FAS (Facilité d'Ajustement Structurel), FASR (Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé). Mais l'orientation des programmes reste le rétablissement des grands équilibres financiers.

La mission de la **Banque mondiale**, définie également par les accords de Bretton Woods, est au contraire d'intervenir sur un plan micro-économique par le financement de projets d'investissement destinés à assurer la reconstruction des économies dévastées par la seconde guerre mondiale et le développement des pays "neufs". La préoccupation essentielle était donc la rentabilité des financements soumis à la logique du marché.

Mais avec la montée de déséquilibres financiers durables, force a été pour la Banque mondiale de dépasser le niveau micro-économique pour s'intéresser aux conditions de fonctionnement des entreprises et des marchés. C'est ainsi que parallèlement aux prêts-projets, à partir de la fin des années 70, ont été accordés des Prêts d'Ajustement Structurel (PAS) destinés notamment à la restructuration des entreprises publiques et à la déréglementation des marchés.

La persistance de la crise a conduit à adopter de nouvelles orientations dans le sens d'un plus grand réalisme: choix d'approches sectorielles (PASA pour l'agriculture, PASE pour l'Energie...), le niveau "méséo-économique" étant censé être plus pertinent en période de crise; prise en compte explicite des effets des programmes d'ajustement sur la pauvreté; valorisation des ressources humaines; contribution aux opérations de réduction de dette, la contrainte financière extérieure étant reconnue comme un véritable étranglement.

Ces prêts font l'objet de conditions d'utilisation harmonisées avec celles du F.M.I. et mises en cohérence dans le cadre de programmes d'ajustement structurel. Ces programmes dénommés également PAS sont à tort considérés comme l'exclusivité des bailleurs de fonds: ils peuvent être également définis par les autorités nationales dans la mesure où celles-ci sont convaincues de la nécessité de procéder à des restructurations de leur économie (cas du Nigeria en 1985 après une consultation populaire).

Il faut également souligner que les points de vue des deux institutions de Bretton Woods peuvent être contradictoires. On notera en particulier le fréquent désaccord en ce qui concerne l'abaissement des taux d'imposition fiscale et notamment des droits de douane: les impératifs d'équilibre financier à court terme du F.M.I. s'opposent à l'allègement des conditions de production des entreprises défendu par la Banque mondiale. Ce fût le cas de la Côte-d'Ivoire en 1987.

Les interventions financières de la **France** sont beaucoup plus diversifiées et recourent très largement celles du F.M.I. et de la Banque mondiale. Elles ont néanmoins la particularité de ne pas rentrer dans le cadre d'un plan d'ensemble négocié avec les autorités. Certes des consultations ont lieu, bien souvent en liaison avec les autres bailleurs de fonds (exemple du programme compétitivité dénommé PASCO). Mais la conditionnalité ne s'applique pas de façon aussi claire, la situation étant rendue plus complexe par le caractère bilatéral du financement.

Les principales manifestations de cette spécificité sont de deux ordres: d'une part l'orientation sélective de certains crédits au profit d'entreprises françaises; d'autre part le caractère "politique" de certains financements, c'est-à-dire l'abandon du principe de stricte rentabilité privée. Logiques capitalistes et "économie de l'affection" cohabitent, donnant à l'ancienne puissance coloniale une image qui oscille entre deux extrêmes: celle d'une nation dominante qui oriente les ajustements à son profit (par exemple dans le cadre des mouvements de privatisation) et celle d'une nation amie, bailleur de fonds en dernière instance, susceptible d'assurer le bouclage de trésorerie mensuel.

Si la population des ajusteurs n'est pas aussi monolithique qu'il paraît, il en est de même des **ajustés**. Certes la tendance générale est à la compression générale des ressources. Mais ces

ajustements ne touchent pas de la même façon toutes les catégories de la population. Peut-on pour autant émettre l'hypothèse que la crise est un puissant facteur de différenciation? Les différentes communications de cette table ronde apporteront très certainement des éléments de réponses à ce sujet.

Nous nous contenterons de faire observer que la capacité de contournement et d'ajustement informel est beaucoup plus forte que ne le laissent supposer les textes et les chiffres "formels". Les mouvements de privatisation des entreprises publiques constituent un bon exemple de ces méprises sur l'impact réel des politiques de restructuration. Loin de se traduire par un désengagement massif de l'Etat, la grande réforme de 1980 s'est au contraire traduite par un renforcement du contrôle public. Depuis cette date, même si les mouvements de privatisation n'ont pas été négligeables, en particulier en 1990 avec la privatisation de la gestion de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, l'Etat reste encore très présent dans le système productif.

2.2. L'illusion conjoncturelle

On se rappelle que devant les déficits insurmontables de ses comptes extérieurs, la Côte-d'Ivoire a négocié son premier programme de stabilisation en 1981 avec le F.M.I.. Ce programme, d'un montant de 454 millions de DTS, a couvert la période 1981-1983 et n'a pu atteindre aucun de ses objectifs, à savoir : ramener le taux de croissance autour de 7 % en termes réels, réduire de moitié le déficit budgétaire et le déficit de la balance des paiements et ramener en dessous de 30 % le ratio du service de la dette.

Plusieurs programmes d'ajustement et de stabilisation financés par les institutions multilatérales (BIRD, F.M.I., BAD) mais aussi par la France (CCCE) ont été mis en oeuvre en vue de restaurer les grands équilibres macro-économiques et créer les conditions d'une relance économique. Ces programmes ont comporté souvent des mesures difficiles comme la suspension du recrutement des fonctionnaires, le blocage et l'alignement des salaires, la fermeture de certains complexes sucriers... qui ont provoqué de vives tensions sociales. Il s'agissait surtout d'améliorer les incitations par les prix, d'aligner ces derniers sur le marché international, d'améliorer la compétitivité industrielle et de mettre en oeuvre des réformes institutionnelles afin d'assainir la gestion économique et financière du pays.

Malgré ces nombreux programmes, la situation économique s'est régulièrement dégradée au cours de la décennie 1980. Les indicateurs économiques ne se sont redressés qu'en 1984-1985, plus d'ailleurs sous l'effet des bonnes récoltes agricoles qui ont favorisé un accroissement du volume des exportations et un important excédent commercial que sous l'effet de l'effort de réduction des dépenses publiques. Cette situation illustre à quel point la crise est loin d'être conjoncturelle. L'économie ivoirienne, malgré les efforts entrepris, reste structurée autour du café et du cacao et seule une bonne tenue des cours de ces derniers peut redresser les indicateurs.

En dehors donc de l'embellie de 1984-1985, le taux de croissance réel de l'économie ivoirienne est négatif depuis 1981. Sur la période 1986-1988, en particulier, le taux de croissance réel a baissé de 5 % par an en moyenne.

2.3. Le programme de stabilisation du gouvernement

En 1990, le Gouvernement ivoirien a mis en place un programme de stabilisation et de relance qui a réussi à inverser la tendance à la détérioration de la situation budgétaire, malgré la baisse persistante des prix mondiaux des produits agricoles. A l'aide d'un contrôle très strict des dépenses, les dépenses courantes non salariales du secteur public sont passées de 261 milliards de FCFA en 1989 à 208 milliards en 1990. En outre, malgré une détérioration de 7 % des termes de l'échange et la récession qui en a résulté, le déficit du compte courant a été maintenu à 10 % du PIB. Un Programme Economique à Moyen Terme (PEMT) a été adopté et couvre la période 1991-1995. L'objectif de ce programme est de rétablir les grands équilibres financiers, d'assainir le secteur financier, d'améliorer la compétitivité et de valoriser les ressources humaines.

Les résultats escomptés à l'horizon 1995 du PEMT sont un taux de croissance réel de 5 %, un taux d'investissement passant de 9,5 % en 1991 à 18 % en 1995 et un déficit du compte courant de 5 % en 1995 contre 11, 5 % en 1990. Le PEMT apparaît ainsi semblable aux PAS du F.M.I. et de la Banque Mondiale, et il y a fort à craindre que comme ces derniers, ses résultats restent profondément liés à l'évolution des cours du café et du cacao.

3. ELÉMENTS D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Il s'agit ici de donner quelques repères dans le but de clarifier le débat sur les effets imputables aux PAS.

3.1. L'argumentation des bailleurs de fonds

Trois méthodes sont généralement retenues pour évaluer les programmes d'ajustement structurel.

La première compare la situation du pays avant l'ajustement et la trajectoire qu'il aurait suivi sans l'ajustement avec sa situation après l'ajustement. Cette méthode permet de conclure presque indubitablement que l'ajustement était nécessaire et est même efficace, dans la mesure où les scénarios d'évolution sans ajustement sont généralement les plus catastrophiques.

La seconde méthode compare la situation d'un pays ou groupe de pays ayant subi l'ajustement avec celle d'un pays ou groupe de pays ayant refusé l'ajustement. Si les résultats du pays ou groupe de pays ajusté sont meilleurs que ceux du groupe témoin, on en conclut que l'ajustement a été efficace.

Enfin, la troisième méthode est une méthode d'évaluation de la capacité d'ajustement du pays. Elle consiste à voir si les objectifs sont présentés sous forme de cibles, généralement un taux de croissance donné du PIB, un niveau donné du déficit du compte courant, du taux d'inflation, du déficit budgétaire et de la croissance du crédit domestique.

Les deux premières méthodes fournissent des éléments d'appréciation somme toute fragiles. En effet, il est toujours difficile de pouvoir imputer à un ensemble de mesures macro-économiques les résultats constatés au bout d'une période donnée, dans la mesure où l'on n'a pas pu prendre en compte tous les changements intervenus entre temps. Ainsi par exemple, on a voulu attribuer à l'ajustement structurel l'amélioration du niveau économique d'ensemble de l'économie ivoirienne en 1985, amélioration qui correspond à une évolution favorable des cours du cacao. De même une comparaison entre un groupe de pays témoin et un autre, alors que les données sociales, politiques et économiques diffèrent, est souvent difficile.

La troisième méthode n'est pas pour autant préférable aux autres. Les relations de causalité qui lient les mesures de politique économique prises aux cibles visées ne sont pas souvent justifiées formellement en économie. L'exemple du lien entre le déficit public et le déficit extérieur en est l'illustration. Ce lien est plutôt comptable et même une tautologie. On constate aussi que très souvent, certaines des cibles sont atteintes alors que les autres ne le sont pas. Certaines cibles atteintes le sont aussi très souvent par de simples jeux d'écriture. C'est généralement le cas du déficit public, pour lequel des changements de statut de certaines administrations publiques permettent d'exclure du secteur public des établissements dits "budgétivores" permettant ainsi d'améliorer les comptes publics, sans que fondamentalement l'économie ait connu une quelconque amélioration. Et face aux cibles non atteintes, les bailleurs de fonds font remarquer la plupart du temps que les programmes ont été inachevés ou mal appliqués. Tout cela rend fort fragile les bilans statistiques, supports de l'évaluation des programmes.

3.2. Les limites de l'ajustement orthodoxe

La voie libérale de redressement des économies africaines s'est imposée sur le marché des politiques économiques moins par ses vertus intrinsèques que par excès et par défaut: excès d'interventions de l'Etat et défaut de solution alternative opératoire.

Mais devant la persistance de la crise, des voix se sont élevées pour dénoncer les incohérences des programmes libéraux qualifiés d'orthodoxes. C'est en particulier dans les pays d'Amérique latine que les critiques ont été les plus fortes et que des programmes dits hétérodoxes ont été définis et mis en oeuvre.

L'un des arguments avancés est que si l'assainissement financier permet de rationaliser l'offre, le risque est grand de provoquer une contraction de la demande d'une telle ampleur que les entreprises ne pourront pas atteindre leur seuil de rentabilité. D'un point de vue plus macro-économique la théorie keynésienne nous a appris que l'insuffisance de la demande globale est génératrice de sous-emploi.

Cette contradiction a conduit des gouvernements à pratiquer des politiques salariales irréalistes, source d'inflation et de déséquilibres financiers publics. Sans tomber dans ces impasses populistes, il n'en reste pas moins vrai que sans marché dynamique il n'y a pas de relance possible de l'offre. Dans l'histoire du développement des Nouveaux Pays Industrialisés, la proximité de marchés en expansion a

joué un rôle important. Le Mexique, qui connaît actuellement une nette reprise de sa croissance, confirme l'effet déterminant des "débouchés préalables" constitués par le grand marché nord américain.

Les rigidités du système productif sont également avancées au titre des contradictions des politiques libérales de l'offre. A quoi bon libéraliser et supprimer les "distorsions" sur les marchés si les producteurs ne sont pas prêts, dans un délai raisonnable, à saisir les nouvelles opportunités, à lancer de nouveaux produits sur de nouveaux marchés, à adapter les techniques de production...

Paradoxalement, cette flexibilité de l'appareil de production peut être plus forte dans des pays très en "retard". Le succès que connaît actuellement le Ghana en est un exemple. La réussite (apparente) des programmes d'ajustement structurel ne serait-elle pas la manifestation d'un processus de rattrapage? Le modèle de développement n'est-il pas de même nature, avec les mêmes risques de blocage, qu'en Côte-d'Ivoire?

3.3. Le modèle de développement en question

Les explications courantes de la crise de l'économie ivoirienne s'appuient sur deux séries de facteurs: des phénomènes externes et en particulier la détérioration des termes de l'échange; des facteurs internes au premier rang desquels est placée la "mauvaise gestion".

L'argument de la détérioration de l'environnement international a pour effet de reporter la responsabilité de la crise sur l'extérieur. Il a donc été privilégié, comme dans beaucoup d'autres pays - et c'est de bonne guerre - par les autorités nationales.

En réalité il a été clairement démontré que cette argumentation ne permet pas de rendre compte du déclenchement de la crise. Au contraire le facteur perturbateur a été l'envolée spectaculaire des cours du café et du cacao à la fin des années 70, envolée qui a entraîné un surinvestissement et un surendettement.

Pour les bailleurs de fonds et en particulier la Banque mondiale, c'est la mauvaise gestion de cette période faste qui est la cause essentielle des déséquilibres. Dans cette perspective, la reprise est conditionnée par une amélioration de la gestion de l'économie, qui passe par un désengagement de l'Etat.

Ces deux types d'explication ont en commun de ne pas remettre en cause le modèle de développement sur lequel fonctionne l'économie ivoirienne. Même si certaines réformes sont qualifiées de structurelles, il s'agit en somme de mieux gérer l'existant. Est-ce possible? Ces tentatives ne sont-elles pas vouées à l'échec si l'architecture d'ensemble du modèle n'est pas ajustée?

C'est à S. Amin que l'on doit les premières critiques rigoureuses sur le plan économique de la «voie ivoirienne de développement». Tout en reconnaissant les remarquables performances de la Côte-d'Ivoire, cet auteur prévoyait un blocage d'ordre financier résultant de l'incapacité de ce pays, dans un délai raisonnable, à assurer la mobilisation à des fins d'investissement d'une fraction suffisante de l'épargne nationale. Indéniablement l'évolution économique de la fin des années 70 et de la décennie 80 confirme cette analyse. Mais c'est moins le modèle ivoirien que le modèle "subsaharien" ou "néocolonial" qui est en cause ¹.

On peut en effet soutenir le point de vue que toutes les économies de l'Afrique subsaharienne sont des variantes d'un même modèle de développement qui se caractérise par une accumulation de type extensif et une régulation étatique. En termes plus clairs cela signifie que la gestion est à dominante "rentière", peu soucieuse de gains de productivité, tournée essentiellement vers la redistribution, et que l'appareil d'Etat est le lieu privilégié du contrôle de cette redistribution.

L'originalité de la Côte-d'Ivoire a été d'avoir mis en oeuvre le plus pleinement et le plus rapidement possible ce modèle de développement subsaharien, en assurant une très grande ouverture de son économie à l'ensemble des facteurs de production étrangers (capitaux et main d'oeuvre). Le libéralisme ivoirien doit être resitué dans ce cadre.

Il faut certes souligner les tentatives faites dès le début des années 70 pour accroître la compétitivité et diversifier les productions. Mais la transition s'est révélée lente et difficile, sous l'effet de facteurs très divers: la rapidité du progrès technique, la taille trop réduite du marché national, le

¹ Pour une présentation plus détaillée du débat, voir CONTAMIN B., Y.-A.FAURE, *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. Histoire d'un ajustement interne*, Karthala-ORSTOM, 1990, p.66-86.

poids des logiques de rentabilisation à court terme, les stratégies des groupes multinationaux...Mais n'est-ce pas sous-estimer le poids des facteurs culturels et sociaux ?

L'expérience des nouveaux pays industrialisés nous apprend que si le "décollage économique" peut être rapide, il suppose des configurations sociales et culturelles favorables qui doivent être perçues dans leur globalité. C'est ainsi que l'importance de l'Etat dans le développement des économies japonaises et coréennes a souvent été présentée sans référence à son enracinement social. Or son efficacité vient précisément de l'existence d'un puissant secteur privé.

Quelles sont les conditions d'émergence d'un secteur privé national fort en Côte-d'Ivoire ? Assiste-t-on à des mouvements allant dans ce sens ? Après une décennie de programmes de libéralisation, la Banque mondiale, en lançant une série de travaux sur ce sujet, a reconnu ne pas disposer d'éléments suffisants de réponse. A quand un programme d'ajustement structurel du secteur privé ?

SEANCE N° 1

Commentaire d'Alain Valette

Ayant étudié les politiques d'ajustement structurel au Sénégal, A. Valette note un certain nombre de similitudes entre ce pays et la Côte-d'Ivoire: fondements doctrinaux identiques; semblable partage des tâches entre le F.M.I., la Banque mondiale et la Caisse française de développement; mêmes difficultés à concilier des objectifs contradictoires (contraintes budgétaires antinomiques de certaines réformes structurelles).

Mais des différences sensibles sont également observables: au Sénégal, la nouvelle politique industrielle (NPI) a été mise en place plus tardivement (sept ans après le premier PAS contre quatre en Côte-d'Ivoire); la réforme des prix et les privatisations ont été moins importantes, le pouvoir d'achat a baissé plus faiblement (jusqu'en 1992 tout au moins).

Selon A. Valette le papier est une bonne synthèse et un bon résumé du diagnostic sur les causes et les formes de la crise ivoirienne puis sur les objectifs et les ambiguïtés du remède proposé par le F.M.I. et la Banque mondiale. Mais, s'il a le mérite de la concision et de la clarté, ce texte ne dit finalement pas grand chose de plus que la littérature déjà connue. Une analyse plus originale pourrait être développée dans deux directions. D'une part il s'agit de procéder à des évaluations notamment par l'examen du degré de réalisation des objectifs affichés. D'autre part il est important de pouvoir faire la part des choses entre ce qui est affiché, annoncé, comme objectifs et mesures, et ce qui est réellement mis en pratique.

Commentaire de Madame Amparo Balivian

L'ajustement d'une économie suppose des adaptations tant du secteur public que du secteur privé. Ainsi la diminution des droits de douane entraîne à la fois une baisse des recettes fiscales et une diminution de la protection du marché intérieur susceptible de rendre plus performantes les entreprises.

La stabilité du taux de change du FCFA est souvent présentée comme la condition du développement des investissements. La diminution de ces investissements durant ces dernières années conduit à estimer nécessaire une dévaluation, qui doit être accompagnée de mesures allant notamment dans le sens d'une libéralisation du commerce extérieure et d'une simplification des procédures. L'objectif est de donner réellement aux producteurs la possibilité de choisir librement les productions qui méritent d'être développées.

Mme Amparo Balivian souhaite que se développent des recherches dans cinq directions.

- Les zones monétaires optimales: la relative faiblesse du commerce extérieur avec la France conduit à penser que la zone franc n'est pas optimale.
- L'endettement: il n'est pas possible de rétablir l'économie ivoirienne si une solution n'est pas trouvée au problème de la dette, tant extérieure qu'intérieure.
- L'équilibre fiscal: la recherche de cet équilibre ne doit pas cacher le problème du montant souhaitable des dépenses publiques.
- Le chômage: il est étonnant de ne pas trouver de statistiques fiables.
- Le respect de la loi: il conditionne une bonne gestion.

Discussion

Il est rappelé par les auteurs, que l'exposé était destiné principalement à des non économistes dans le but de dresser un panorama de la situation économique actuelle. Une évaluation rigoureuse des politiques d'ajustement structurel serait certes nécessaire, mais la multiplicité des objectifs (à la fois financiers à court terme et économiques à moyen terme) ainsi que le caractère très partiel et changeant des mises en oeuvre rendent illusoire de tels exercices. Tout au plus peut-on constater que les efforts d'ajustement n'ont manifestement pas suffi à rétablir les équilibres et à impulser une nouvelle croissance.

L'importance de la dette intérieure et de son caractère déstabilisateur, est soulignée par plusieurs intervenants. Si le paiement de la dette extérieure suppose un traitement qui échappe très largement aux autorités nationales, l'Etat a la capacité de résorber ses arriérés intérieurs par une politique de diminution et de réorientation de ses dépenses. Mais cet ajustement des dépenses publiques est une remise en cause trop radicale du rôle de l'Etat pour pouvoir se faire dans les délais nécessaires.

Plusieurs intervenants se sont étonnés que l'on persiste à mener des politiques qui ont échoué. Comment peut-on expliquer cet entêtement? On a fait observer que les bailleurs de fonds estiment qu'il est erroné de dire que les politiques d'ajustement ont échoué puisqu'elles n'ont pas été appliquées comme elles auraient dû l'être. C'est un argument à la fois vrai et fallacieux qui fait penser à celui qui a été avancé à propos du socialisme qui n'aurait jamais été le "vrai" socialisme. On peut néanmoins faire observer que si les politiques d'ajustement n'ont pas été appliquées, c'est peut-être parce qu'elles n'étaient pas applicables. Il serait intéressant de se pencher sur les conditions défavorables à ces mises en oeuvre.

Plusieurs interventions ont porté sur les recompositions nécessaires au passage d'une économie fondée sur la rente à des logiques plus productives. Il a été souligné que ce passage suppose des changements politiques, sociaux et culturels que la table ronde se propose précisément d'analyser.

Bernard CONTAMIN

2. SERVICES PUBLICS

Président : Professeur Nangbelé COULIBALY

L'AJUSTEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET LE SECTEUR DE LA SANTÉ : DEUX EXEMPLES AFRICAINS (LE MALI ET LA CÔTE-D'IVOIRE)

J. BRUNET-JAILLY

La question que nous voulons examiner ici est la suivante : l'évolution de l'état de santé, et celle du système de santé, au Mali et en Côte-d'Ivoire, ont-elles à voir avec l'évolution macro-économique à moyen terme et avec l'ajustement structurel ? Le choix des deux pays ne tient qu'aux circonstances. Le cas du Mali est bien mieux documenté, celui de la Côte-d'Ivoire mériterait d'être examiné de beaucoup plus près que nous ne le ferons ici.

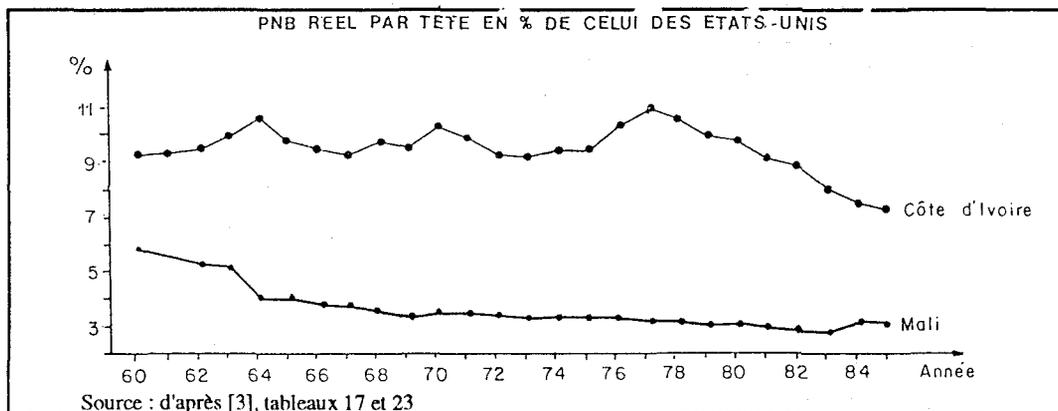
L'analyse détaillée de chaque cas sera menée selon le plan suivant : dans un premier paragraphe, l'évolution économique générale sur deux décennies sera décrite à grands traits ; dans un second, on rassemblera les éléments caractéristiques de l'évolution de l'état de santé, du système de santé et du financement de la santé ; dans un troisième, on s'interrogera sur le contenu de l'ajustement structurel et sur ses effets dans le secteur de la santé. Les conclusions seront établies à chaque étape, mais on en tirera à la fin du texte quelques conséquences générales.

1. LE CAS DU MALI

1.1. Evolution économique générale

Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde : d'après les comptes nationaux tenus par les organisations internationales, son PNB par habitant, estimé à 180 \$ en 1986, est le centième de celui de la Suisse ou des Etats-Unis, le dixième de celui du Brésil ou du Mexique ([1], p. 256-257); d'après les travaux fondés sur la notion de parité des pouvoirs d'achat -- dont on sait qu'ils réduisent, en corrigeant l'erreur provenant de l'emploi des taux de change, les écarts de niveau de vie entre pays par rapport aux mesures courantes (cf. [2]) -- le produit domestique brut (PDB) par habitant du Mali atteint 3 % de celui des Etats-Unis en 1985 ([3], tableau 23).

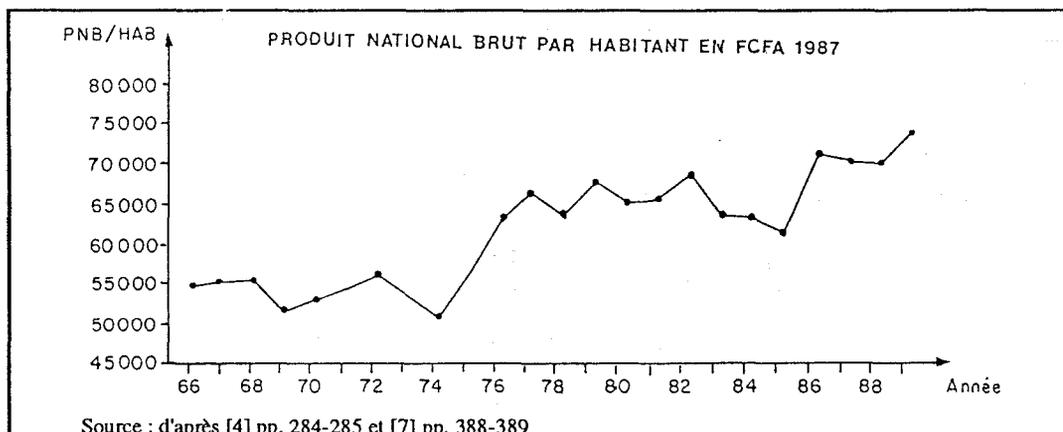
C'est un pays qui s'appauvrit au fil des ans, relativement à l'évolution que connaissent les pays riches et moins riches. Le graphique ci-dessous illustre cette évolution.



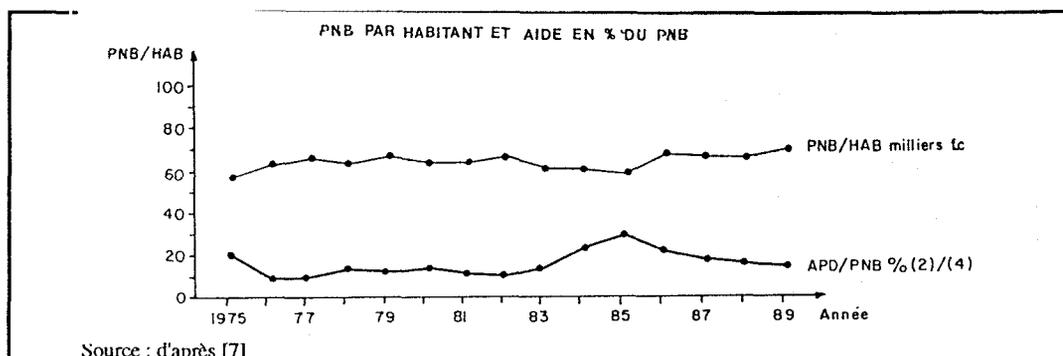
Cela ne signifie pas qu'aucune croissance ne se soit produite dans ce pays. Au contraire, pour autant que nous puissions en juger à travers les séries qui tiennent lieu de comptes nationaux (et qui n'en sont que d'assez grossières approximations, étant donné l'état de l'information statistique dans le pays même), le produit national brut par habitant (en FCFA 1987) a augmenté de près de 50 % entre les années 1966-1968 et les années 1986-1988, passant d'environ 55000 à 75000 FCFA en ordre de grandeur, comme on le voit sur le graphique ci-dessous. Ce graphique montre bien la stagnation de la

fin des années 1960 et du début des années 1970, jusqu'à la crise provoquée par la première grande sécheresse en 1973-74 ; puis une reprise extrêmement rapide dans les années 1975-1977, bientôt suivie d'une croissance très modeste jusqu'à la nouvelle crise des années 1983 à 1985 ; pour les années récentes, 1986 a été très bonne, les deux suivantes n'ont pas été meilleures, mais 1989 et 1990 ont marqué l'une et l'autre un nouveau progrès.

Cette lecture du graphique met en avant l'évolution de la production agricole : en effet, il ne faut pas oublier que l'agriculture, qui représentait exactement les deux tiers du produit domestique brut au coût des facteurs à la fin des années 1960, en atteint encore 64 % en 1982 (cf. [4], p. 285), dernière bonne année avant la nouvelle crise agricole et première année des plans d'ajustement structurel. Rappelons au passage que le Mali n'a pas beaucoup d'autres ressources (cf. [5]), et qu'il n'utilise que la moitié de ses terres irrigables (cf. [6]).



Le Mali est aussi un pays qui bénéficie depuis son indépendance d'une aide extérieure très importante. Comme on le voit sur le graphique ci-après, l'aide publique au développement n'a jamais représenté moins de 10 % du produit national brut au cours de la période considérée, elle en a atteint 32 % en 1984 ([8] p. 238), 34,9 % en 1985 ([9] p. 274), ce qui est le record mondial absolu pour chacune de ces deux années, et 22,7 % en 1986 ([1] p. 298). D'une certaine façon, l'aide a atténué les effets des deux grandes crises agricoles, à partir du moment où la terrible sécheresse de 1974 a attiré l'attention de la communauté internationale sur les immenses difficultés de ce pays.



Mais ces montants d'aide ont créé plus de problèmes qu'ils n'en résolvait. Comme le reconnaissent depuis quelques années les documents rédigés à l'occasion du réajustement structurel, la gabegie dans la gestion des ressources publiques, qui n'était évidemment ignorée d'aucun responsable national ni d'aucun expert international, a été masquée, à partir de la sécheresse de 1972-73, par l'accroissement rapide des flux d'aide extérieure. En outre, la bonne entente des généreux donateurs et des autorités nationales en ce qui concerne l'utilisation de l'aide a eu pour conséquence, par exemple, que la part des dépenses de développement allouée aux secteurs directement productifs est tombée de

gabegie dans la gestion des ressources publiques, qui n'était évidemment ignorée d'aucun responsable national ni d'aucun expert international, a été masquée, à partir de la sécheresse de 1972-73, par l'accroissement rapide des flux d'aide extérieure. En outre, la bonne entente des généreux donateurs et des autorités nationales en ce qui concerne l'utilisation de l'aide a eu pour conséquence, par exemple, que la part des dépenses de développement allouée aux secteurs directement productifs est tombée de 46 % en 1981 à 29 % en 1985 (pour l'agriculture seule, de 33 % à 23 % ; mais les opérations de développement rural étaient particulièrement mal gérées, cf. [5] p. 33) ; au cours de cette période, les trois quarts de l'accroissement des dépenses de développement financées de l'étranger ont été consacrés à trois grands projets d'infrastructure (le barrage de Sélingué, la route Sévaré-Gao et le barrage de Manantali) dont on savait d'avance qu'ils auraient tous trois un taux de rentabilité très bas (cf. [10] par. 32).

Au total, la répartition sectorielle de l'encours de la dette fin 1987 (cf. [11] pp. 6-7) montre que l'agriculture n'est concernée que pour moins de 10 %, l'éducation et la santé (ensemble) pour 5,5 %, l'industrie pour 17 %, les transports et télécommunications pour 17 % également, les autres (inavouables ?) pour 13 % ; tout le reste, soit 37 %, a servi à équilibrer la balance des paiements et à restructurer, c'est-à-dire en gros à payer la note d'une mauvaise gestion endémique mais bien tolérée.

L'essentiel, pour le nouvel Etat, n'a donc pas été le développement de son agriculture, mais la création d'une bureaucratie publique, qui, bénéficiant de la confusion héritée de l'Est entre le parti et le gouvernement, s'est employée de plus en plus ouvertement à gérer à son profit l'aide extérieure à laquelle elle a, à la différence des paysans, un accès direct.

Le nombre des employés de l'Etat (fonctionnaires et conventionnaires) a été multiplié par trois entre l'indépendance et l'année de la première grande crise agricole. Entre les deux crises agricoles, le nombre des fonctionnaires au sens strict a doublé, et le nombre total des employés de l'Etat a augmenté de plus de moitié. Et depuis lors, si la croissance du nombre de fonctionnaires est arrêtée, celle des conventionnaires a repris.

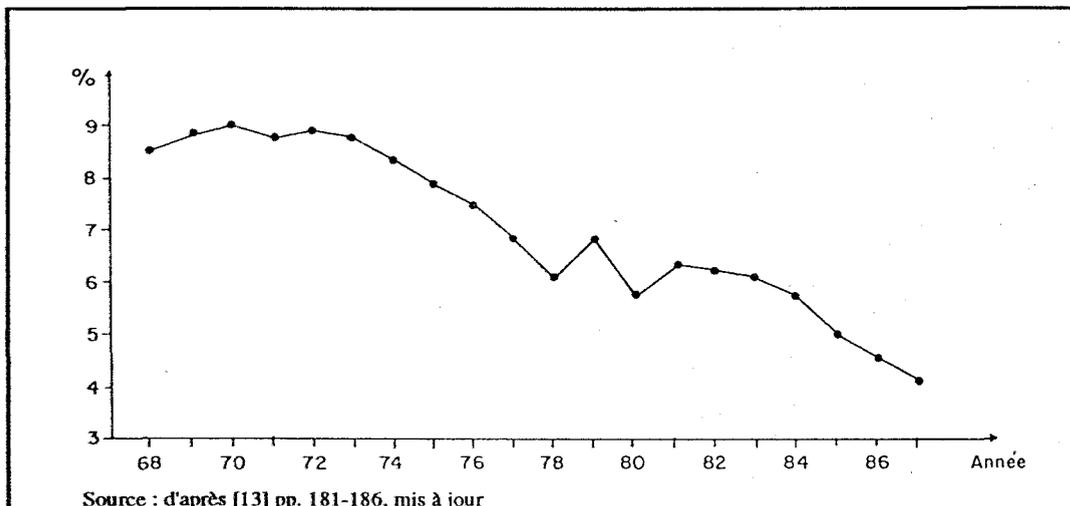
Comment sont nourris ces agents de l'Etat ? Il est connu que le coût du travail est exceptionnellement élevé en Afrique francophone, peut-être d'abord parce que les salaires des fonctionnaires sont trop élevés par rapport au produit par habitant. Au tout début des années 1980, le salaire moyen des fonctionnaires d'administration centrale dans les pays d'Asie à faible revenu (tels que Bangladesh, Pakistan, Laos, Sri Lanka, etc., tous pays dont le produit par habitant est compris entre 130 et 480 US\$ en 1988) était environ 2 fois le revenu par habitant ; à la même période, le salaire moyen des fonctionnaires d'administration centrale était, en Afrique au Sud du Sahara, 5,5 fois le revenu par habitant (cf. [12] p. 32). Au Mali, en 1988, chaque fonctionnaire reçoit en moyenne dix fois le produit par habitant.

1.2 Evolution du système de santé et de l'état de santé

Dans le contexte qu'on vient de décrire, on ne pouvait pas attendre des résultats exceptionnels dans un domaine particulier tel que celui de la santé. Considérons d'abord les moyens mis en oeuvre, puis l'activité, enfin l'impact sur l'état de santé.

1.2.1 Financement de la santé

L'effort de l'Etat n'a cessé de s'affaiblir depuis 1970 : la santé représentait presque 9 % du budget d'Etat (qui comprend à la fois le budget des ministères et administrations nationales et celui des régions) au début des années 1970, et cette part relative a diminué de moitié depuis lors (cf. [13] pp. 181-186, mise à jour).



Mais la défaillance de l'Etat n'a pas forcément des conséquences dramatiques, si, en réalité, depuis longtemps déjà, les malades étaient sollicités de payer une grande part, si ce n'est la totalité du coûts des soins. Or, pour l'année 1986, l'ordre de grandeur des dépenses de fonctionnement du secteur de la santé était le suivant (cf. [14]) :

Financement public		en millions FCFA	
Etat (budget national + budgets régionaux)	4.200		
Autres sources publiques	90		
Opérations de développement	8		
INPS	380		
			4.678
Budgets familiaux			
Tarifification	236		
Médicaments modernes	12.000		
Médecine traditionnelle	2.000		
Honoraires privés clandestins	500		
Transport pour raison de santé	300		
			15.036
Aide extérieure	542		
	Total		20.256

Ce sont donc les familles qui supportent d'ores et déjà les trois quarts des dépenses de santé. Ces dépenses atteignent probablement 2700 FCFA par tête en moyenne annuelle, ce qui est évidemment peu, et en proportion du produit par tête (moins de 5 %, ce que confirment les enquêtes auprès des ménages, cf. [15], [16], [17]), et en valeur absolue par rapport à ce qu'on constate dans certains pays voisins.

Le principal poste est, de loin, celui des achats de produits pharmaceutiques, qui pèsent sur les budgets privés beaucoup plus qu'on ne l'imagine : alors que la valeur des ventes de médicaments par la PPM est officiellement de l'ordre de 6 milliards FCFA (en 1986 et en 1987), ce qui correspond à environ 800 FCFA par habitant, les enquêtes directes auprès de la population donnent une dépense pharmaceutique par tête bien supérieure, **plus du double**.

Ces écarts s'expliquent par plusieurs phénomènes parfaitement identifiés : la vente des produits de la Pharmacie populaire du Mali (organisme public disposant jusqu'en 1991 du monopole d'importation et en pratique jusqu'en 1990 du monopole de la commercialisation), par les gérants de

ses officines, à des prix supérieurs aux prix arrêtés par l'administration ; la vente de produits importés clandestinement de plusieurs pays voisins ou européens ; la vente aux malades par les professionnels de santé de produits appartenant à la dotation en nature des formations sanitaires publiques ou des projets ; la vente au public de médicaments donnés par les ONG, notamment. Il est certain que les enquêtes directes fournissent une description de la situation bien meilleure que les chiffres partiels utilisés d'ordinaire, et il faut donc conclure que **les familles paient au moins 12 milliards FCFA pour les médicaments modernes** (prescription et autoconsommation).

Il apparaît ici que, pourvu qu'ils croient en l'efficacité de ce qu'on leur propose (ce qui est le cas pour les médicaments), les malades paient, pour se soigner, des sommes conséquentes et peut-être suffisantes (on y reviendra).

Les autres postes sont de taille plus modeste : environ 2 milliards (pas plus) pour la médecine traditionnelle, environ 500 millions FCFA pour la pratique privée (encore clandestine en 1986) de la médecine (estimation à partir de [15], [17]), environ 250 millions au titre de la tarification pratiquée par l'ensemble des formations sanitaires (cf. [14] tableaux annexes), environ 300 millions pour les dépenses de transport liées à la santé. L'estimation des honoraires privés est obtenue par défaut : elle est néanmoins significative, puisqu'elle représente 20 % environ de la masse des rémunérations versées par l'Etat aux agents de la santé.

Mais plusieurs expériences en vraie grandeur, menées au Mali même pendant plusieurs années, ont réalisé une relance de l'activité des services de santé par la création d'un réseau de magasins vendant à prix coûtant des médicaments essentiels (achetés en DCI sur le marché international) prescrits par les professionnels agréés des formations sanitaires publiques. Ces expériences ont été analysées en détail (voir notamment [13], [14], [18]), et ont montré qu'il était possible d'obtenir d'excellents résultats en termes d'activité des services de santé et de fréquentation par une simple réallocation des dépenses de santé, sans en changer le niveau (cf. [14] pp. 115-116). Mais la politique de santé est désormais incluse dans l'ajustement structurel : la santé est l'un des domaines dans lesquels la Banque et le F.M.I. demandent un effort pour rendre supportable leurs programmes d'ajustement structurel. *Qu'en est-il ?*

1.2.2 Etat du système de santé

L'évolution du système de santé est caractérisée par la chute des taux de fréquentation, l'abandon des activités de surveillance, l'abandon de toute préoccupation de qualité, et la prédominance des intérêts du personnel.

En 1986, pour les 4,8 millions d'habitants des cercles ne disposant pas d'un hôpital, on a dénombré un peu plus de 700 000 consultants, ce qui correspond à un taux de fréquentation des consultations de 15 % : moins d'un Malien sur six, dans ces cercles, a un contact annuel avec les services de santé publics. Pour les 2,8 millions d'habitants des cercles plus importants disposant d'un hôpital, on a relevé un peu plus de 1,5 millions de consultations, ce qui donne 0,5 consultation par habitant et par an : si chaque consultant reçoit en moyenne 1,5 à 2 consultations, le taux de fréquentation est de l'ordre de 25 à 35 %, donc supérieur à ce qu'il est dans les zones moins desservies, mais encore faible. Quant au taux d'hospitalisation, il ne dépasse pas 1,4 pour cent. Au total environ un Malien sur quatre a aujourd'hui, dans l'année, un contact avec les services de santé (cf. [14]) ; cette proportion était supérieure à un sur deux dix ans plus tôt (cf. [19] p. 284 ; voir aussi, pour 1974, [20] p. 43).

Fait-on mieux en matière de surveillance épidémiologique ? Sans doute pas. Considérons l'exemple de la tuberculose, grand problème qui redevient d'une dangereuse actualité. Pour 8 millions d'habitants dans ce pays en 1989, on devrait trouver environ 8.000 nouveaux cas annuellement : les 1000 à 1200 nouveaux cas dépistés par an reflètent l'intensité de l'effort de dépistage, qui atteint 15 % de ce qu'il devrait être. Ne parlons pas de la surveillance des malades en traitement ni de la surveillance des résistances aux antibiotiques (cf. [21]). La surveillance des autres endémies n'est pas mieux assurée.

Le niveau technique des soins dispensés est inacceptable au regard des exigences élémentaires de la médecine moderne : on en juge par le fait qu'il n'existe pas de dossiers médicaux dans la plupart des établissements hospitaliers ; que les examens para cliniques, même les plus élémentaires, sont très peu utilisés (moins d'un examen par malade hospitalisé dans un hôpital secondaire, environ 4 dans un hôpital national, cf. [13] pp. 123-138) ; que les diagnostics traités dans les hôpitaux nationaux sont très peu différents de ceux que soignent les centres de santé d'arrondissement ou de cercle (cf. [13] pp. 79-

89) ; que les sages-femmes prescrivent systématiquement des ocytociques à toute parturiente sans même vérifier qu'il n'existe pas de contre-indication évidente (cf. [22]) et qu'elles ne sont pas sanctionnées.

Les praticiens ont "des habitudes de prescription inconsidérée liées à la faiblesse des capacités de diagnostic", à la pratique du traitement symptomatique, à l'extension incontrôlée de la capacité de prescrire à des personnels non qualifiés (en particulier à tous les paramédicaux), ainsi qu'à une formation et une information déficientes (cf. [23], pp. 2-4); l'automédication est extrêmement développée et comme les médicaments sont vendus par un personnel sans aucune compétence pharmaceutique, elle est dangereuse.

Ces observations générales masquent encore un phénomène important, qui est l'inéquité dans l'accès aux soins, inéquité qui provient de ce que le système est conçu pour faire prévaloir en toutes circonstances les intérêts du personnel sur les intérêts du malade. L'affectation du personnel en fonction des intérêts de chacun crée un déséquilibre considérable en faveur des villes en général, et de la capitale en particulier. On compte par exemple une sage-femme pour un peu plus de 3000 habitants à Bamako, contre une pour près de 80000 habitants dans les régions de Mopti ou de Sikasso, qui ne sont pas les plus déshéritées (cf. [24] p. 83) : mais deux sur trois des sages-femmes de la région de Mopti sont en poste à Mopti même (cf. [25] p. 32). Le déséquilibre en matière de personnel entraîne un déséquilibre en matière de financement : la dépense annuelle de l'Etat pour la santé, par habitant et par cercle, va de moins de 70 à plus de 1300 FCFA ; la dépense totale de santé de moins de 200 à plus de 9.500 FCFA ([26] p.7).

L'inégalité fondée sur le jeu des relations sociales servant à créer des privilèges renforce l'inégalité géographique; elle résulte au Mali de multiples moyens, parmi lesquels la pratique privée de la médecine, à laquelle ne peuvent s'adresser que ceux qui en ont les moyens ; la gratuité des soins accordée à leurs parents et relations par les agents du service public ; les privilèges dont bénéficient les agents des services de santé (ou de l'Institut National de Prévoyance Sociale) et leurs familles. Ces phénomènes ne sont pas complètement décrits, mais on sait par exemple que 77 % des examens biologiques effectués par l'Institut National de Recherche en Santé Publique pendant les six premiers mois de 1987 ont été faits pour des malades présentés comme agents des services de santé (et, en grande majorité, de cet Institut lui-même) ou membres de leurs familles ([27]) ; on sait aussi qu'entre 60 et 75 % des sommes que l'Institut National de Prévoyance Sociale consacre à des achats de produits pharmaceutiques sont consommés par le personnel de cette institution (communication personnelle) ; on sait que la consommation de médicaments des agents de la Pharmacie Populaire du Mali a pu atteindre une valeur de plus de 300.000 FCFA par agent en 1986 et près de 200.000 en 1984 (on comprend qu'il s'agit d'acheter à moitié prix, avantage accessoire au salaire, pour revendre avec bénéfice, cf. [28] p. 60) ; on sait enfin que, malgré un contrôle qui se voulait strict, 17,4 % des examens biologiques réalisés par le laboratoire de l'hôpital du Point G en 1988 ont été faits au profit du personnel (cf. [29] p. 27).

1.2.3 Etat de santé

Les données permettant de décrire l'évolution de l'état de santé sont extrêmement peu nombreuses ; le corps médical n'attache aucun intérêt aux activités d'enregistrement qui pourraient fournir les données utiles. Il est toutefois possible de rassembler les informations concernant la mortalité infantile et juvénile d'une part, la malnutrition d'autre part.

La mortalité infanto-juvénile reste à Bamako très supérieure à ce qu'elle est dans plusieurs autres capitales africaines (cf. [30] p. 39), malgré sa diminution. L'enquête démographique et de santé réalisée au Mali en 1987 a utilisé le recueil de l'historique complet des naissances des femmes de l'échantillon pour déterminer, par la méthode directe (durée vécue par les enfants dans la période considérée), les quotients de mortalité infantile et juvénile par période quinquennale. Pour l'ensemble du Mali, les résultats sont les suivants (cf. [31] p. 74) :

Mortalité infantile et juvénile (pour 1000) par période quinquennale

	1972-76	1977-81	1982-86
Quotient infantile	170	156	108
Quotient juvénile	229	185	159
Quotient avant 5 ans	360	311	249

Rien, dans tout cela, pour prouver une dégradation des conditions de santé de la population malienne au moins jusqu'à la période de la seconde grande sécheresse. On pourra cependant objecter que la mortalité, fût-elle celle de la première année, ne peut pas réagir immédiatement à une dégradation des conditions de vie. Pour cette raison, il convient de considérer les informations disponibles concernant la malnutrition protéino-calorique grave.

Une compilation des résultats d'une cinquantaine d'enquêtes nutritionnelles utilisant toutes la même norme (NCHS/OMS/CDC) et la même méthode, réalisées pour l'essentiel dans les régions de Gao et Tombouctou entre avril 1984 et décembre 1987 (cf. [32], pp. 21-31), fonde les remarques suivantes :

- les taux de prévalence de la malnutrition grave, déjà élevés en 1984, sont restés inchangés jusque vers la fin de 1985, mais ont diminué rapidement en 1986 et 1987 (à quelques exceptions près) ; déjà, après la sécheresse de 1973-1974 on avait constaté un redressement rapide de l'état nutritionnel dans les provinces du Nord du Mali entre 1974 et 1975 (cf. [33]) ;

- les rares études réalisées à la fin des années 1970 et comparables à celles qui ont été faites après la sécheresse de 1983 indiquent généralement des taux de prévalence de la malnutrition grave du même ordre de grandeur : 7 à 20 % des enfants présenteraient un rapport poids/taille inférieur à 80 % de la norme (cf. [34] et [35]) ; autrement dit, nous n'avons pas de preuve d'une variation (amélioration ou détérioration) à long terme de l'état nutritionnel des enfants au Mali ;

- la malnutrition est présente même dans la zone cotonnière, qui est la principale zone malienne disposant d'un surplus céréalier ; bien que l'enquête qui le montre, réalisée entre novembre 1984 et février 1985, ait juste suivi la plus mauvaise récolte depuis trois décennies, ce résultat laisse penser que les facteurs qui déterminent la malnutrition chez les enfants ne sont pas seulement d'ordre économique (cet argument n'étonnera pas les spécialistes, et une de ses explications, la qualité de la relation mère-enfant, en a été illustrée récemment à propos d'un échantillon d'enfants d'un quartier pauvre de Bamako, cf. [36]).

Il faut donc bien admettre que, **malgré la très faible croissance économique des vingt dernières années, malgré les deux crises agricoles dramatiques, malgré l'effondrement matériel et moral du système de santé public, aucun indicateur ne traduit la terrible détérioration de l'état de santé que l'on pouvait redouter.** Le Mali a des indicateurs qui le classent parmi les pays les plus démunis, mais autant qu'on puisse en juger avec les informations dont on dispose, sa situation n'a pas notablement empiré au cours des dix à quinze dernières années.

1.3 Ajustement structurel

L'ajustement structurel comporte au Mali cinq programmes de réformes (cf. [37], pp. 40-43), étroitement coordonnés entre eux, dont le programme "population, santé, hydraulique rurale". Quel est le contenu de ce dernier ?

1.3.1 Les mesures de libéralisation

Elles sont en partie antérieures à ce programme et ont d'abord concerné l'exercice privé des professions de santé. Dès février 1981 le parti unique alors au pouvoir au Mali avait adopté le principe de l'autorisation de l'exercice de la médecine privée. Une loi de 1985 a appliqué ce principe à toutes les professions sanitaires, à la suite de quoi divers textes en ont fixé les modalités pratiques. Mais l'exercice privé devait, semble-t-il, être protégé par l'administration : ainsi, on a fixé le prix de la consultation à 4230 FCFA pour le généraliste et à 5945 FCFA pour le spécialiste (N.B. : le salaire mensuel minimum est de l'ordre de 13000 FCFA à l'époque).

Au début de l'année 1988, pas plus d'une quinzaine de professionnels de la santé avaient demandé (et obtenu) l'autorisation de s'installer dans le secteur privé, dont six seulement avaient effectivement ouvert un cabinet : deux gynécologues, deux généralistes, un urologue et un chirurgien-dentiste, tous à Bamako. Depuis lors, les jeunes diplômés de l'école de médecine, plus de 60 par an, que l'Etat ne recrute plus (moins de 10 postes sont mis au concours de la fonction publique chaque année depuis 1985) tentent de s'installer comme "médecins de campagne", éventuellement avec le soutien, au moins temporaire, de collectivités locales ou de "communautés".

Elle s'est appliquée ensuite au secteur de l'approvisionnement et de la distribution pharmaceutique. Dès 1987, les Ordres professionnels, dont les membres étaient alors tous agents de l'Etat, se montraient ouvertement partisans d'un démantèlement de la Pharmacie Populaire du Mali

(PPM), société d'Etat. Une loi promulguée le 27 février 1988 a autorisé l'ouverture aux capitaux privés de 12 sociétés, parmi lesquelles la PPM ; dès avril 1988, des stratégies détaillées concernant chacune de ces sociétés ont été présentées à la Banque Mondiale (cf. [38] p. 16). Fin 1990, la Banque Mondiale, rejetant les propositions qui lui avaient été faites, a obtenu une libération complète du commerce des médicaments au Mali : suppression du monopole d'importation, vente par la Pharmacie populaire du Mali de la quasi-totalité de ses officines, autorisation d'ouverture accordées à une centaine d'officines privées, liberté des prix des produits pharmaceutiques. On est visiblement passé d'un extrême à l'autre, et sans s'en rendre compte semble-t-il.

Si le secteur privé a donc reçu carte blanche, le secteur public n'a pas été affecté. Le corps médical malien a doublé entre 1981 et 1987, et il compte désormais plus de spécialistes que de généralistes; il évolue donc, formellement, comme le corps médical des pays les plus développés ; ce qu'on sait du niveau technique des soins, par exemple dans le domaine de la chirurgie (cf. [13], pp. 77-94), conduit cependant à considérer qu'il n'y a rien derrière l'apparence formelle. Il compte environ 400 personnes dans la fonction publique (qui tolère ouvertement la pratique privée, aussi bien dans les formations publiques qu'au domicile du fonctionnaire), et tout au plus une centaine dans le secteur privé (y compris les médecins salariés des O.N.G. et des coopérations bilatérales ou multilatérales).

Les médecins fonctionnaires comme les autres professionnels de santé appartenant à la fonction publique se trouvent visiblement bien dans leur emploi, qui leur permet de cumuler une rémunération publique stable (et qui garantit le contact avec la clientèle) et la perception quotidienne d'honoraires ou de bénéfices illicites. Voilà pourquoi, sur les 700 départs volontaires de fonctionnaires à la première vague (cf. [39]), 403 affectent l'éducation nationale (soit 7,6 % environ des 5300 agents), et 70 seulement la santé et les affaires sociales (soit 1,2 % des 5600 agents du ministère concerné).

L'ajustement structurel a donc, en pratique, été l'occasion de réaliser la politique appelée de leurs vœux par les professionnels de la santé au Mali. Ils disposent maintenant du cadre juridique qui leur permettra d'exercer dans les conditions des pays dont ils s'inspirent, sans avoir à faire un effort original pour définir des modalités adaptées aux moyens dont dispose leur pays ou à ses ambitions (telles par exemple que feue l'Initiative de Bamako). Quant au secteur public de la santé, il n'est pas menacé, il est simplement oublié.

1.3.2 Le programme de la Banque

De multiples exemples, que nous avons cités ailleurs [40], montrent que les rédacteurs de ce programme sont mal informés de la réalité du secteur de la santé au Mali, qu'ils portent au crédit de la Banque tous les résultats des expériences innovantes qui, toutes, se sont déroulées à l'écart de ses interventions, et qu'ils répètent une appréciation totalement erronée des résultats obtenus par les interventions antérieures de la Banque dans la région de Kita, Bafoulabé et Kéniéba. Ceci est bien regrettable, et bien inquiétant, puisque le nouveau programme envisage d'intervenir en apportant une "assistance massive" (cf. [41], para. 2.32), dont ses rédacteurs se doutent qu'elle est l'origine du mal, puisqu'ils reconnaissent qu'elle a pour conséquence inéluctable que "la gamme des services de santé est de plus en plus déterminée par diverses initiatives internationales au lieu de l'être par la demande locale" (cf. [41] para. 2.19).

Ce programme est d'abord mal conçu et, sur certains points, dangereux. Laissons de côté ici un grand nombre de critiques sérieuses, portant par exemple sur l'emploi injustifié d'une notion purement idéologique de "communauté", sur le vide inouï de la notion d'"approche populationnelle", sur la présentation exclusivement démagogique d'une utopie de gestion villageoise, etc. Concentrons-nous sur l'erreur impardonnable et persistante qui affecte la prétendue démonstration de la viabilité économique des centres de santé communautaires, et sur la menace que représentent, pour la santé de la population, certaines propositions du programme.

L'idée qu'un centre de santé implanté au niveau villageois (il est prévu d'en créer au moins 120, cf. [41] para. 3.07), et desservant 10.000 personnes, puisse enregistrer 4 à 5000 consultations dans l'année, et percevoir en moyenne 500 FCFA par consultation (cf. [41], para. 3.09) est totalement irréaliste. Le taux de fréquentation qui est supposé (environ 50 % : 5000 consultations pour 10000 habitants) n'a jamais été obtenu au Mali, depuis dix ans, même lorsque le médicament était rendu disponible, même lorsque les moyens de fonctionner étaient à nouveau donnés au personnel, même lorsque ce personnel était à nouveau supervisé (voir sur ce point une récapitulation de toutes les données disponibles dans [17], pp. 47-50 et 64). Quant au recouvrement moyen de 500 FCFA par

contact, il n'a jamais été obtenu, même en faisant appel à la collectivité pour compléter les paiements privés.

L'idée que certaines collectivités locales consacraient 7 % du produit de la taxe locale de développement à la santé (cf. [41], para. 3.06) est mal informée ou mal intentionnée : les collectivités locales n'existent encore que sur le papier, et, plus grave, on sait déjà qu'elles ont d'autres priorités que la santé.

L'idée que des centres de santé tenus par des infirmiers devraient encourager l'automédication en gérant des pharmacies qui offriraient au village des médicaments essentiels, depuis la chloroquine jusqu'aux contraceptifs (cf. [41], para. 3.12) est dangereuse. Il ne faut pas oublier que les infirmiers sont depuis des années formés dans des conditions qui font frémir - et à partir d'un niveau général qui n'a jamais été aussi bas, dans un des rares pays où le taux de scolarisation a baissé depuis vingt ans -, et qu'ils sont déshabitués de toute exigence professionnelle ou déontologique. Et si l'automédication est dangereuse en ce qui concerne la chloroquine, elle l'est beaucoup plus encore lorsqu'elle porte sur les contraceptifs hormonaux et les DIU : sous prétexte de la nécessité de contrôler les naissances, en vient-on à proposer n'importe quoi ?

Enfin, ce programme est mensonger en matière de politique pharmaceutique. "La réforme pharmaceutique vise à assurer la disponibilité en médicaments de qualité dans tout le pays en un an, et à réduire le coût de l'ordonnance moyenne des 2/3 aux 3/4 grâce à la mise en oeuvre d'une politique des médicaments essentiels" (cf. [41], para. 3.24). Mais, parmi les décisions qui ont été imposées au Mali comme conditions du nouveau "Projet population-santé-hydraulique-rurale" (cf. [41], para. 3.25), certaines rendent ces objectifs inaccessibles et les rédacteurs du projet le savaient. Ce sont les suivantes :

1) poursuite du programme, effectivement lancé en avril 1990, de privatisation des officines de la PPM : la Banque était parfaitement informée des conclusions d'une étude réalisée grâce à l'UNICEF (cf. [28]) et montrant que le réseau d'officines de la PPM était indispensable à l'approvisionnement de tous les cercles en médicaments essentiels au prix le plus bas et que l'approvisionnement des arrondissements et des villages était encore plus difficile;

2) levée du monopole d'importation de la PPM : l'étude précitée ([28]) avait montré que le monopole d'importation était la seule façon de donner un contenu effectif à la suppression de 350 spécialités qui devaient être remplacées par 199 médicaments essentiels; la Banque impose donc au Mali un système dans lequel la PPM ne peut pas importer les 350 spécialités en question, alors que d'autres opérateurs le feront; ces 350 spécialités seront ainsi présentes sur le marché à côté des médicaments essentiels qu'elles devraient remplacer; comme la vente des spécialités est, pour un pharmacien privé, inévitablement plus lucrative que la vente des médicaments essentiels, la Banque a imposé au Mali une disposition qui condamne la commercialisation des médicaments essentiels.

Nous mesurons parfaitement la gravité de ces critiques : elles signifient que les experts, s'ils sont honnêtes, ne comprennent pas le rôle qu'on leur fait jouer, puisque, dans le domaine de la santé, qui est le leur, l'ajustement structurel prend des formes absurdes, qu'ils défendent. Cette observation, tout de même inattendue, suggère une interprétation générale de l'ajustement structurel et de ses relations avec l'amélioration de l'état de santé dans les pays les plus démunis : on y reviendra.

2. LE CAS DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Une remarque préliminaire d'importance s'impose ici. Malgré la concentration extraordinaire d'expertise et d'ingénierie qu'a attiré la croissance rapide de la Côte d'Ivoire, beaucoup des données nécessaires à la réflexion sur la stratégie sanitaire n'existent pas. De ce point de vue, la santé publique est aussi sous-développée en Côte d'Ivoire qu'elle l'est au Mali, peut-être pour des raisons différentes : la confiance aveugle dans les capacités du secteur privé ici, la confiance aveugle dans les capacités du secteur public là. Le fait est que, même pour dresser un tableau limité par la question à laquelle nous tentons de répondre, nous manquons de données de base.

2.1 Evolution économique générale

Comme on a déjà examiné plus haut quelques données permettant de situer le niveau de vie de la Côte d'Ivoire par rapport à celui du Mali, de la France et des Etats-Unis, nous accorderons plus d'attention ici au retard de la chute de la consommation par rapport à la chute de la valeur de la production.

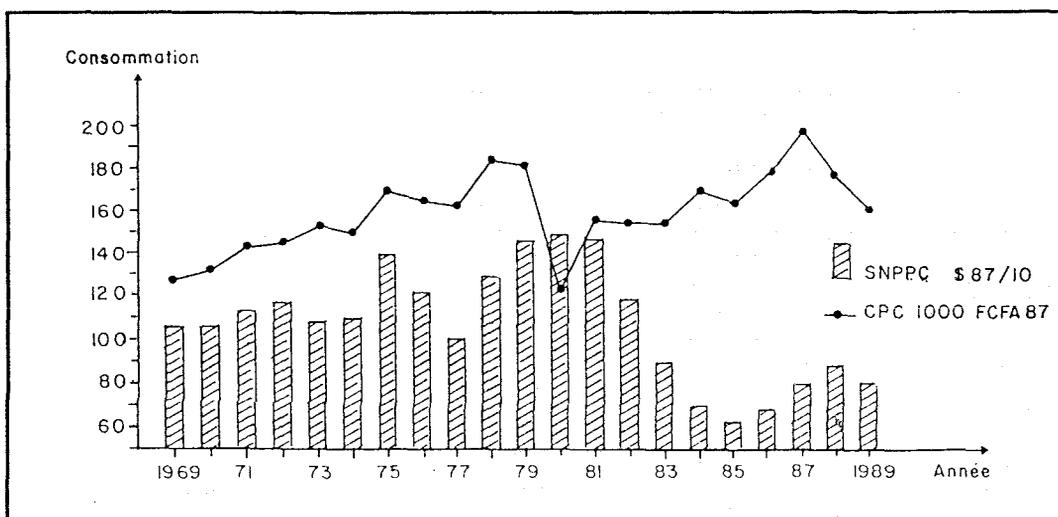
Le graphique ci-dessous utilise deux indicateurs par tête, en monnaie constante (valeur 1987 dans les deux cas) :

- le produit national brut par tête en dizaines de dollars (cette unité ayant été choisie uniquement pour obtenir deux courbes de même amplitude sur le graphique) ramené à une base 1987 par l'utilisation du déflateur le plus approprié, celui du produit national brut justement (cet indicateur est repéré par GNPC \$87/10; les données sont celles que publie la Banque Mondiale, cf. [42], pp. 204-205) ;

- la consommation privée par tête en milliers de FCFA, obtenue en divisant la consommation privée nationale de chaque année aux prix de 1987 par la population totale de la même année (cet indicateur est repéré par CPC 1000 FCFA 87 sur le graphique ; la source est la même que ci-dessus).

Ce graphique rappelle que, en ce qui concerne la production par tête, évaluée en dollars, la Côte d'Ivoire a connu une croissance irrégulière mais incontestablement rapide de 1969 à 1980, puis une chute vertigineuse de 1980 à 1985 (le produit par tête de cette dernière année n'atteint que 40 % de celui de 1980), suivie d'un très léger redressement de la situation au cours des dernières années connues (1986 à 1989). L'évaluation en dollars enregistre l'effondrement du cours des produits d'exportation de la Côte d'Ivoire.

La courbe de la consommation par tête montre -et elle est importante pour apprécier les effets sociaux de l'ajustement structurel- que l'évolution désastreuse de la valeur de la production ne s'est pas répercutée directement et entièrement sur la consommation privée. Celle-ci a brutalement chuté dès 1979, mais elle a repris une allure rapidement ascendante de 1980 à 1987, avant de connaître une nouvelle baisse, inférieure cependant à celle de 1979-1980, entre 1987 et 1989, dernière année connue.



Sans entrer dans tous les détails que cela exigerait, relevons aussi que l'évolution de la situation économique de la Côte d'Ivoire, au moins pendant la période considérée, ne dépend visiblement pas que du cours de ses produits d'exportation sur les marchés mondiaux. La courbe du produit national brut par tête révèle un premier accroc dans la croissance dès 1976 et 1977, c'est-à-dire avant la chute des prix du café et du cacao sur les marchés mondiaux (cette chute n'interviendra qu'entre 1977 et 1980). Et si se manifestent en 1982 et 1983 les effets de la stabilisation financière entreprise en 1980-1981, s'y ajoutent, en 1983, les conséquences d'une chute spectaculaire de la production de café, mais du fait de la sécheresse.

Notons encore que, en 1985, l'investissement public n'est plus que 30 % de ce qu'il était en 1980, et que l'investissement privé a, lui aussi, sensiblement diminué, tout en restant aux deux tiers de ce qu'il était en 1980 (cf. [43], p. 9 sq.).

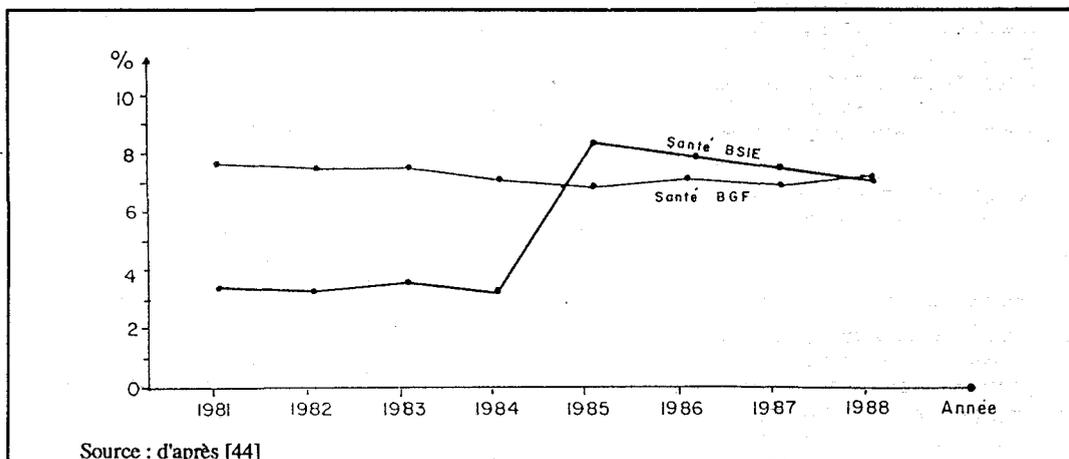
2.2 Evolution du système de santé et de l'état de santé

A la question de savoir si l'ajustement structurel, qui en Côte d'Ivoire a commencé dès le début des années 1980, a eu des répercussions sur la santé, on peut tenter de répondre d'abord en utilisant les

séries assemblées par la Banque Mondiale dans un rapport de novembre 1988 abondamment cité plus récemment par M. Guimier (cf. [44]). Ces séries montrent (cf. le graphique ci-dessous) :

- que la part de la santé dans le budget général de fonctionnement de l'Etat reste approximativement constante, de l'ordre de 7,5 % dans la première moitié des années 1980, de l'ordre de 7 % dans les années 1985 à 1988 ; cette part était cependant de 10,6 % en 1970, et comprise entre 8 et 9 dans les années 1974-1978 : la chute a donc commencé avant l'ajustement structurel ;

- que la part de la santé dans le budget spécial d'investissement et d'équipement a augmenté au cours de la décennie : de l'ordre de 3,5 % dans la première moitié, elle est passée à plus de 7 % entre 1985 et 1988 ; mais les prévisions du Ministère du Plan pour les années 1989 à 1992 étaient les suivantes : 4 % en 1989, 3 % en 1990, 3,4 % en 1991 et 2 % en 1992.



Il est toujours possible de procéder à des projections des dépenses fondées sur leur niveau présent, en admettant par exemple que les dépenses récurrentes de l'année $t+1$ sont égales à 15 % des dépenses d'investissement de l'année t . On suppose ainsi, mais sans le dire, non seulement que les investissements réalisés sont justifiés (présentent un intérêt du point de vue de la santé publique), mais encore que leurs coûts d'exploitation peuvent être estimés sur la base des dépenses antérieures constatées sur des équipements comparables : autrement dit, on suppose qu'il n'y a ni investissement de prestige, ni gaspillage ostentatoire des ressources. Par suite, ces estimations ne riment à rien (cf. [44] pp. 23-24).

On ne peut pas exclure, cependant, une détérioration de ces masses budgétaires en valeur réelle, du fait de l'élévation des prix des biens qu'elles servent à acheter. Mais on ne dispose d'aucun indice qui serait adapté à l'usage qu'on voudrait en faire ici : ces masses budgétaires ne servent pas à acheter les biens qu'on trouve dans les paniers des ménagères.

En ce qui concerne les activités sanitaires, on dispose d'informations extrêmement parcellaires. L'Institut National de Santé Publique compile et publie, sous le nom de rapport annuel de morbidité, des statistiques des nombres de consultants reçus dans les formations sanitaires, des nombres de consultations délivrées, des états morbides, des vaccinations, des évacuations, des décès. L'important est de savoir que ces données couvrent essentiellement l'activité des bases des secteurs de santé rurale, puisque les autres formations, celles où travaillent les médecins de la santé publique, sont en pratique dispensées de ce compte-rendu de leur activité. D'après les données pour 1987 (apparemment, aucun chiffre plus récent n'aurait été publié), on aurait enregistré 3,3 millions de consultants, et 6,7 millions de consultations : en ordre de grandeur, une personne sur trois aurait donc, cette année-là, fréquenté les services publics de santé (et chaque personne qui se serait présentée aurait été reçue deux fois). Ces chiffres se comparent en principe directement à ceux qui ont été cités plus haut pour le Mali.

Ces statistiques nationales, certainement incomplètes, décrivent particulièrement mal la situation à Abidjan même. Pour cette ville, aux 650.000 consultations enregistrées en 1990 dans les centres de santé urbains et formations sanitaires urbaines, il faut ajouter l'activité des centres médico-sociaux de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS.), environ 200.000 consultations, et les consultations

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS.), environ 200.000 consultations, et les consultations externes des hôpitaux: le nombre de ces dernières est inconnu, mais la lecture des rapports d'activité, lorsqu'ils existent, montrent qu'il serait négligeable par rapport à celui des formations non hospitalières. Au total, si l'on juge de la fréquentation d'après l'activité des formations publiques, il faut admettre que la population d'Abidjan a moins de 0,5 contact par habitant et par an.

Il conviendrait naturellement d'ajouter, à ceux qui viennent d'être considérés, les contacts avec les praticiens privés. Les seules données disponibles pour le faire sur l'ensemble de la population proviennent de l'enquête réalisée par la Banque Mondiale (cf. [45]), d'où il résulte que le nombre total de recours à un professionnel de santé qualifié (médecin ou infirmier, d'après les déclarations des répondants), par personne et par an, serait de l'ordre de 2 pour la population d'Abidjan et de 1,7 pour l'ensemble de la population ivoirienne (cf. [46] p. 42 pour Abidjan ; et [45] p. 27 et 17 pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire). On peut vérifier que la différence entre la capitale et le reste du pays n'est pas considérable ; cependant, à Abidjan, les médecins donnent 60 % des consultations considérées, et dans le reste du pays 28 % seulement (cf. [45] p. 27). Pour le groupe des adhérents de la Mutuelle générale des fonctionnaires, les données qui nous ont été aimablement communiquées montrent que le nombre de contacts (avec les services de santé publics et privés) par personne et par an dépasse 2 (cf. [46] p. 41) : il n'est donc pas évident que le groupe des fonctionnaires ait un recours aux soins beaucoup plus important que le reste de la population.

En terminant cette section, il faut relever qu'elle ne contient rien sur l'évolution de l'état de santé : nous n'avons pas eu le temps de synthétiser, comme nous l'avons fait sur le cas du Mali, l'information qui pourrait être utilisable à ce sujet.

2.3 Le programme de valorisation des ressources humaines

C'est sous ce nom que sont présentées, en Côte d'Ivoire, les interventions de la Banque en matière de santé et d'éducation. A vrai dire, ces interventions sont sensiblement différentes : elles se limitent à l'importation, peut-être un peu tardive tout de même, et de surcroît assez sommaire comme on va le voir, d'un modèle de planification-programmation-budgétisation dans le secteur public de la santé, alors qu'en matière d'éducation, sous la même présentation, on voit apparaître des objectifs quantifiés et des mesures précises beaucoup plus nombreux. Le retard, déjà signalé, de la réflexion sur la stratégie de santé publique explique peut-être que les objectifs soient assez modestes et vagues, mais n'implique pas nécessairement qu'on nous propose en 1990 un programme basé sur des conceptions qui ont au moins trente ans.

2.3.1 Objectifs

Pour présenter les objectifs du programme en matière de santé, il est fait référence à la déclaration dite "Politique de développement des ressources humaines" qui aurait sélectionné les suivants (cf. [47] p. 6-7) :

- doter l'Etat d'instruments tels que le Comité de suivi pour la valorisation des ressources humaines, et de services de planification renforcés, pratiquant la PPB (planification, programmation, budgétisation), la gestion par objectif ...;
- améliorer l'efficacité externe du système par une meilleure maîtrise de la demande (i.e. planification familiale et régulation de l'immigration, définition des besoins essentiels et choix des priorités en accord avec les populations) et une meilleure adaptation à la demande (application effective d'une politique des soins de santé primaires, ajustement des effectifs et des programmes de formation aux besoins du marché du travail et aux besoins du secteur de la santé...);
- améliorer l'efficacité interne par la rationalisation de l'emploi des ressources actuelles (renforcement des moyens des niveaux périphériques et primaires, adoption d'une carte sanitaire plus rationnelle, utilisation optimale des infrastructures existantes, baisse de la part des dépenses de personnel et redéploiement des effectifs, organisation et contrôle du secteur privé...) et par la mobilisation de ressources nouvelles (i.e. : recouvrement des coûts, partenariat avec les collectivités locales et les communautés villageoises, participation du secteur privé non lucratif, appel à l'aide extérieure...).

Il est facile de reconnaître dans le premier objectif la tendance de la bureaucratie à réclamer toujours du renfort, et dans les deux autres des mélanges irrésolus de thèmes d'actualité (par exemple la politique de population, l'emploi des jeunes diplômés, le partenariat avec les collectivités locales, ...)

et de thèmes passés de mode (le choix des priorités en accord avec les populations, l'application effective d'une politique des soins de santé primaires, le renforcement des moyens des niveaux périphériques et primaires, etc.). Ces objectifs ne tiennent visiblement aucun compte ni des choix effectifs, bien qu'éventuellement tacites, de la Côte-d'Ivoire, depuis trente ans, en matière de développement des services de santé, ni des alternatives réalistes qui s'offrent aujourd'hui à la décision. En pratique l'attention se focalise donc sur l'organisation du secteur public.

2.3.2 Organisation du système de santé public

Ce qui paraît le plus significatif de l'orientation choisie est l'importance des considérations purement bureaucratiques. Ainsi, au moment où, dans beaucoup de pays, on se préoccupe de simplifier des organigrammes qui ne bourgeonnent que pour permettre des créations de postes ou des avancements, le programme de la Banque en Côte d'Ivoire prévoit de mettre en oeuvre une classification normative des établissements, telle que celle qui avait déjà été ébauchée en 1988. On n'y comptera pas moins de neuf niveaux (cf. [47] pp. 13-17) :

- centre de santé rural ;
- base de secteur de santé rurale ;
- centre de santé urbain ;
- hôpital de jour ;
- hôpital de deuxième catégorie ;
- hôpital de première catégorie ;
- centre hospitalier régional ;
- centre hospitalier spécialisé ;
- centre hospitalier universitaire.

Pour chacun de ces niveaux, on entreprend de définir, comme on le faisait il y a trente ans, des normes de personnel (cf. le tableau in [47] p. 17). Par exemple, pour la base de secteur de santé rurale : "Son personnel est composé de trois médecins, un pharmacien, seize infirmiers, deux sages-femmes, neuf aides-soignants, deux techniciens et deux administratifs" (cf. [47] p. 13). Mais on ne craint pas de poursuivre, à propos du CHR par exemple : "Son personnel est composé en moyenne de 23 médecins, 5 pharmaciens, 2 dentistes, 2 radiologues, 81 infirmiers, 15 sages-femmes, 64 aides-soignants, 9 techniciens, 19 administratifs" (cf. [47] p. 16). Dans tous ces établissements, on procédera à une réorganisation interne fondée sur les techniques "Organisation et méthodes" : s'agirait-il d'une nouveauté sur le marché ivoirien ?

En ce qui concerne le développement du système, on parle d'objectifs de résultats (cf. [47] p. 19), mais sous ce titre on ne trouve qu'une règle (distance maximale d'accès de 17 km) qui sert à calculer le nombre de formations à créer pour maintenir les taux de couverture en vigueur en 1990. On parvient ainsi à prévoir, pour la période 1991-2000, les créations suivantes : 154 dispensaires ruraux (dont 68 à équiper et ouvrir, et 86 à construire, dont 73 sont déjà agréés) ; 228 maternités rurales (20 à équiper et à ouvrir, 122 à construire dont 90 sont déjà agréés) ; 50 dispensaires urbains ; 69 maternités urbaines ; 4 hôpitaux de deuxième catégorie, sans doute à Abidjan, pour compléter les 56 existant déjà dans le pays, et qui sont à réhabiliter (cf. [47] p. 19-21). Pour faire aboutir ces projets, il faudra naturellement suspendre toute autorisation nouvelle de construire une formation rurale (dispensaire ou maternité), et en milieu urbain créer les formations nouvelles dans les zones à faible densité médicale et à haut risque sanitaire (cf. [47] p. 21-23).

Ces dispositions auront une incidence plus forte sur les moyens attendus du programme que sur l'orientation des dépenses du ministère de la santé. Pour ce dernier, on prévoit que la part du secteur primaire dans les dépenses de fonctionnement prises en charge par le budget de l'Etat devrait passer de 38 % en 1990 à 42,4 % en 1995 (cf. [47] p. 10), ce qui est une évolution somme toute modeste : il s'agira de déplacer en ordre de grandeur 1 milliard FCFA ; et comme le secteur primaire englobe, à côté des dispensaires, maternités, PMI, services de santé scolaire, et de toute la santé rurale, l'Institut national de santé publique et l'Institut national d'hygiène (cf. [47] p. 9), ce déplacement peut être facile sans concerner la brousse. De l'autre côté, sur les 46 milliards que devraient coûter les mesures constituant le programme, la réhabilitation des infrastructures exigera à elle seule 43 milliards de plus que les financements déjà acquis (cf. [47] annexe 1), ces derniers se montant eux-mêmes à 17 milliards (cf. [47] p. 38-39).

Faut-il déjà conclure ? Si oui, on dirait : l'objectif est atteint. N'y a-t-il vraiment rien d'autre dans ce programme ?

2.3.3 Politique pharmaceutique

En matière de médicaments, le programme retenu semble être simplement celui qui a été mis en oeuvre avec le concours du FED. Il permet d'approvisionner les établissements publics nationaux en fonction de leurs budgets (dotation accordée par le Ministère de la santé) et de leurs ressources propres (provenant du recouvrement des coûts) ; ils achètent à la Pharmacie de santé publique au prix d'achat de cette dernière, majoré de 20 %, ils fractionnent et ils revendent aux usagers en majorant de 10 % ; les autres formations sont approvisionnées en fonction de la dotation que leur accorde le Ministère de la santé.

Le programme de la Banque contient des perspectives d'expansion très rapide de ces approvisionnements en médicaments essentiels qui "progresseront en fonction du rythme de réhabilitation des infrastructures et de mise en service des nouvelles formations. Ils passeront de 2,79 milliards FCFA en 1991 à 10 milliards en 1995 et 18,3 milliards en l'an 2000" (cf. [47] p. 42). Rien ne permet de comprendre comment ces estimations ont été obtenues : mais le rapport contient plus de 200 tableaux dégorés par un programme Lotus probablement contaminé par un vibrion, et tout est donc possible ; on doute cependant qu'il soit judicieux de traiter la question par une simple règle de trois. Il semble aussi que l'on envisage une sensible extension des modalités actuelles de délivrance des médicaments essentiels: "Les conditions très avantageuses d'achat des médicaments essentiels sous forme générique et distribués en quantités fractionnées aux patients en consultation ou hospitalisés mettront ces traitements payants à la portée de toute la population" (cf. [47] p. 44). Dans cette formulation, en effet, rien ne laisse supposer que cet approvisionnement doit être limité, dans chaque établissement, au montant annuel de la dotation publique, ou aux cas d'urgence, ou à l'indigence, ou au traitement du premier jour, comme c'était le cas (à la discrétion du personnel, apparemment, en l'absence de consignes nettes et de moyens de les faire respecter) en octobre 1991, lors de nos visites dans certains établissements de la capitale. On lit bien, en effet, que tous les patients en consultation ou hospitalisés pourraient bientôt, à la seule condition qu'ils les paient, recevoir leurs traitements sous forme de génériques distribués en quantités fractionnées.

Avant d'aller plus loin, il convient évidemment de rappeler que les importations de médicaments sont passées d'environ 12 milliards FCFA en 1980 à plus de 30 dans les années 1986 et 1987 (statistiques du commerce extérieur, rubriques 30.01 à 30.05.99), pour atteindre au moins 35 dans les années 1990-1991. Le chiffre d'affaires de la distribution est, en ordre de grandeur, le double de la valeur des importations. En 1991, la Pharmacie de santé publique a fait environ 2 milliards de chiffre d'affaires (sur 10 mois), et pensait atteindre 3 milliards en 1992 : le programme de médicaments essentiels lancé avec le concours du FED représente donc environ 5 % du marché. Il est social, ce qui est très bien, et il sait respecter les intérêts privés, ce qui est encore mieux.

Pour l'avenir, le programme de la Banque contient aussi des prévisions relatives à la dépense par tête. "On peut estimer la consommation de médicaments à 3935 FCFA par habitant en 1990. Ce ratio devrait passer à environ 3380 FCFA par habitant (en francs constants) en 2000, sans qu'il en résulte une baisse de la consommation en volume : la part des médicaments génériques devra augmenter, y compris dans les ventes des officines privées (50 % à partir de 1995), celles-ci conservant leur marge en valeur absolue" (cf. [47] p. 62). On remarque que, même si le médicament essentiel arrivait à représenter la moitié des ventes des officines privées, l'effet sur la dépense annuelle par habitant (à quantité constante et en francs constants) ne serait qu'une diminution de 15 % environ. Ceci paraît faible, puisqu'on entend souvent dire (et qu'on peut vérifier en dépouillant des appels d'offres, des factures ou des catalogues, voir par exemple [48]) que les génériques coûtent la moitié, le quart, voire le dixième des spécialités correspondantes. Mais c'est sans doute bien à ce résultat qu'on parviendra si, pour associer les grossistes et les officines privées à la commercialisation des médicaments génériques, on doit accorder aux uns et aux autres, produit par produit, la même marge en valeur absolue sur le générique que celles qu'ils prennent sur la spécialité (voir un exemple dans [44] p. 56).

2.3.4 Libéralisation

La libéralisation du secteur de la santé pourrait concerner d'abord l'exercice des professions de santé. Tout est déjà fait, on l'a vu, en matière d'importation et de distribution des médicaments. La situation est différente en ce qui concerne les soins proprement dits. D'après le recueil statistique publié en 1989 par le Ministère de la santé (cf. [49]), le nombre de médecins installés dans le secteur privé serait le suivant :

- cabinets privés : 31 (dont 28 à Abidjan)

- cliniques privées : temps plein 29 (dont 20 à Abidjan) ; temps partiel 105 (dont 97 à Abidjan) ; 75 d'entre ces derniers travaillent dans une même clinique, qui compte 229 lits, offre toutes les spécialités, et n'emploie pas un seul médecin à plein temps).

D'après le même document, 661 médecins et assimilés travaillent dans les services médicaux de la santé publique (à l'exception des centres de santé urbains, pour lesquels l'information fait défaut) ; ce chiffre se compare à un total de 932 médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes figurant sur les états informatiques du Ministère de la santé au 21 novembre 1989 (cf. [44]).

L'activité curative s'est donc développée au sein du secteur public. Cependant, le fait qu'il soit possible de faire tourner une clinique de très haut niveau technique uniquement avec des médecins à temps partiel, comme l'absentéisme massif du personnel médical, que révèle toute visite dans les formations sanitaires de la capitale, permettent à tout un chacun de comprendre la situation : le secteur public assure la sécurité matérielle, le tri de la clientèle, les examens exigeant des équipements coûteux, etc., éventuellement l'approvisionnement en consommables, et le secteur privé apporte le confort que méritent les malades et les honoraires libres que méritent les praticiens.

On mesure donc la perspicacité des rédacteurs du programme de la Banque lorsqu'on y lit qu'ils prévoient une réorganisation du secteur privé "qui devra définitivement trancher le problème des activités privées des médecins hospitaliers publics. Le problème étant uniquement pécuniaire, la solution à envisager pourra être la libération des praticiens durant un certain quota d'heures hebdomadaires (8 heures correspondant à 20 % du total hebdomadaire) soit pour des activités privées extérieures à l'hôpital, soit pour des activités privées organisées dans le cadre de l'hôpital. Chaque solution a ses avantages et ses inconvénients. L'exercice du secteur privé directement à l'hôpital paraît préférable du point de vue des contrôles, mais il devra être concilié, dans un premier temps, avec les habitudes prises" (cf. [47] p. 36).

On pourrait cependant imaginer que la question soit réglée avec le concours des forces du marché. Après une génération pendant laquelle tous les avantages de l'exercice médical ont été concentrés au profit des premiers diplômés, la Côte d'Ivoire se trouve aujourd'hui avec un millier de médecins actifs et un flux annuel de plus de 200 diplômés pour les six ou sept prochaines années. Le programme de la Banque envisage donc l'instauration d'un numérus clausus à l'entrée de la Faculté de médecine et l'instauration d'un concours d'entrée dans la fonction publique. Il envisage aussi une aide à l'installation des jeunes médecins : "une aide remboursable sur 10 ans (sans intérêt) pourrait leur être consentie sur des fonds publics pour couvrir les frais de première installation (3.600.000 FCFA équivalant à un an de salaire de médecin par exemple). [...] Parallèlement, une tarification nationale des consultations, différente de celle pratiquée dans les établissements publics, serait mise en place pour les médecins qui accepteraient cette formule. D'un montant modique, le tarif de la consultation permettrait la consultation d'une clientèle nombreuse qui pourrait s'ouvrir à celle des organismes privés de prévoyance" ([47] p.35). La modicité de la tarification s'impose en effet désormais, puisqu'il y a surabondance de l'offre ; mais la tarification sera aussi un moyen de veiller à ce que les privilèges des grands anciens, qui voudront probablement se réserver la clientèle intéressante d'Abidjan et des grandes villes, soient protégés de la concurrence indelicat de leurs jeunes confrères. Un dispositif aussi subtil pourra-t-il résister aux tensions qui pèsent sur l'économie ivoirienne ?

La libéralisation signifie aussi, comme on le disait il y a quelques années, la "vérité des prix". Le programme de la Banque n'oublie donc pas de recommander le recouvrement des coûts, présenté comme "une pièce maîtresse du redressement du système sanitaire" ; il doit s'appliquer aux médicaments, aux consultations, aux autres actes médicaux (laboratoire, radiologie...) et aux séjours hospitaliers. On se fixe comme objectif un taux de recouvrement de 80 % dans les CHU dès 1992, et de 60 % dès 1994 dans les autres formations, et de 40 % seulement dans les formations primaires. Est-ce vraiment bien raisonnable ? Ne serait-ce pas, par hasard, tout le contraire qu'on devrait viser : recouvrer la plus grande part du coût des soins primaires, et mobiliser la solidarité nationale pour le faible nombre des interventions hospitalières dont on aura décidé qu'elles doivent être mises à la disposition des malades ?

3. CONCLUSION

En mars 1991, le représentant de la Banque à Abidjan s'adressait au Premier Ministre, pour lui annoncer une mission venant de Washington. Parmi les documents annexés à cette lettre figure une Note de réflexion où on lit notamment le passage suivant : "Depuis plus de trente années, le jeu relatif des groupes de pression actifs dans la société ivoirienne ont façonné, en fonction de leurs intérêts

respectifs, et souvent conflictuels, l'actuel système des ressources humaines, dont les observateurs relèvent les déséquilibres. Ces déséquilibres ne peuvent être restaurés que si, d'une part, les intérêts des groupes en présence sont correctement analysés et si, d'autre part, un processus dynamique de changement est mis en place et influencé par les acteurs eux-mêmes, qui doivent comprendre le bien-fondé de la recherche d'un nouvel équilibre. L'originalité fondamentale du programme actuel du gouvernement - et du rôle que la Banque Mondiale a joué dans l'élaboration de celui-ci - a été de déclencher un tel processus de changement, dont la robustesse a été démontrée par le fait que la nomination de trois gouvernements successifs n'a pas altéré la préparation dudit programme [...]. Ce processus dynamique débouche sur un programme plus cohérent que la situation précédente, mais également moins rationnel que s'il s'agissait de faire table rase des intérêts en présence, et de déterminer ex nihilo un tel programme sans considération des dits intérêts. Pour pouvoir soutenir ce processus, il s'agit bien plus de pouvoir s'adapter à une négociation (tant entre groupes sociaux qu'entre le gouvernement et les bailleurs de fonds) que d'imposer une solution techniquement optimale. A ce titre, il est possible que les solutions techniques proposées soient considérées comme insatisfaisantes pour un observateur non averti des circonstances ivoiriennes. Elles ont cependant l'avantages d'être réalistes et comprises par les parties en présence". (p. 2)

Comme le rappelle cette citation, tirée d'un document concernant la Côte d'Ivoire, l'ajustement structurel se négocie, naturellement, et les négociations qui se déroulent entre bailleurs de fonds et autorités nationales se passent sous l'oeil -éventuellement sous la pression- des groupes sociaux concernés et de leurs alliés ou agents. Au moment où se négociait le programme de la Banque Mondiale pour le Mali, l'affairisme régnait à Bamako tout en feignant de se préoccuper de la santé de "nos braves paysans" ou de vouloir mettre en place l'Initiative de Bamako. Notre analyse montre que la Banque a abondé dans le sens de ce courant populiste, en forçant le cours de la libéralisation, en faisant admettre l'idée de centres de santé communautaires pour les villageois, en faisant croire qu'une amélioration de l'approvisionnement pharmaceutique était possible.

Nous avons montré que cette politique correspondait largement aux vues des professions de santé ; que la proposition relative aux centres de santé communautaires est à la fois absurde (parce que les formations qui doivent servir de référence ne fonctionnent pas dans des conditions admissibles) et irréalisable ; que la politique pharmaceutique proposée est mensongère, en ce sens qu'on sait d'avance qu'elle n'atteindra pas les objectifs qu'elle prétend viser. Du point de vue de la Banque, ces propositions traduisaient bien sa confiance aveugle dans les vertus de la privatisation et son souci purement tactique d'attirer un peu l'attention sur le secteur de la santé (et éventuellement sur tel ou tel autre secteur social) pour la détourner des secteurs où l'ajustement est nécessairement dramatique. A l'intérieur du secteur de la santé, et que les experts nationaux l'aient souhaité ou subi importe peu, ces propositions consistaient à détourner l'attention des problèmes essentiels, qui sont liés à la détérioration insoutenable de la qualité des prestations offertes par les formations sanitaires tenues par les agents de l'Etat, et par la prédominance absolue des intérêts du personnel dans toute les décisions concernant la santé publique.

Les experts de la Banque le savent si bien qu'ils n'ont pas oublié ce groupe de pression. Ce que leur programme prévoit de distribuer en suppléments de salaires, sous des dénominations variées, c'est-à-dire les rubriques formation (pour l'essentiel) et planning familial, soit environ 500 millions annuellement, peut être comparé à la masse des salaires versés par le Ministère de la santé (environ 3 milliards annuellement) : les activités organisées par le projet de la Banque mondiale permettront donc de distribuer des suppléments de salaires de plus de 15 % de la masse des salaires ; compte-tenu du fait que le projet ne concerne qu'un tiers des cercles pour les activités de santé (en principe tous les cercles pour les activités de planning familial, et quelques cercles seulement en ce qui concerne la composante hydraulique), ces suppléments seront concentrés sur une proportion comprise entre le tiers et la moitié des agents de la santé, pour qui ils seront alors extrêmement appréciables (supplément de 30 à 45 % de la rémunération versée par l'Etat). Le projet de la Banque prendra donc la suite, pour les agents de la santé publique, du programme élargi de vaccination, puis du programme de santé maternelle et infantile, qui, ces dernières années, ont fourni aux professionnels de santé les suppléments de salaires qu'ils attendent de l'aide extérieure, sous peine désormais de se sentir "frustrés" (cf. [50], p. 21).

Mais privatiser à tout va, mentir et tenter de se gagner les faveurs d'une partie de la fonction publique ne constitue pas une politique de santé. Le cas est-il différent en Côte d'Ivoire ? Là aussi, on trouve cet intérêt tactique pour les ressources humaines, ou pour un médicament essentiel distribué au compte-gouttes, cette confiance si totale dans les vertus de la privatisation qu'on ne se préoccupe même pas d'en évaluer l'efficacité au regard des objectifs que pourrait viser une politique de santé publique,

ni dans le domaine de l'approvisionnement pharmaceutique, ni dans celui des soins (ambulatoires ou hospitaliers), malgré le nombre des problèmes ressentis par les malades (sur les inégalités dans le recours aux soins, cf. [45]).

Ainsi, comme on l'a vu, le programme de la Banque consiste, en Côte d'Ivoire, à financer la réhabilitation des infrastructures et quelques extensions périphériques pour environ 43 milliards FCFA, à financer le secteur de la consultation par des contrats d'études qui se monteront au total à environ 1 milliard, et à développer un peu l'approvisionnement en médicaments essentiels en augmentant les fonds de roulement de 2,5 milliards (cf. [47], annexe 1). Comme on introduira partout où ce sera possible le recouvrement des coûts, on prévoit ici aussi d'intéresser le personnel en prélevant les sommes nécessaires sur les recettes provenant des malades (le coût de cet intéressement doit croître d'environ 500 millions FCFA dans les années 1992 et 1993 à environ 900 millions à la fin de la décennie, chiffres finalement modestes par rapport au niveau des rémunérations versées par l'Etat). L'essentiel semble être, en fait, de mettre un peu d'ordre dans le secteur public en s'inspirant du dernier cri en matière de méthodes : celles qui ont été mises au point au Pentagone lorsque M. McNamara y régnait !

Mais alors, à quoi servent les programmes d'ajustement structurel dans le secteur de la santé ? Ne faut-il pas se rendre à l'évidence que ces programmes sectoriels ne sont que des prétextes ? Ils alimentent une grande machine à discourir, mais les stratèges le reconnaissent ouvertement : pendant la période 1991-1993, le Mali aura besoin d'environ 373 milliards FCFA en dons et prêts (cf. [51] par. 41) et les projets et programmes ne sont qu'un moyen de justifier les prêts et dons qui boucheront ce trou (cf. [52] par. 27). En Côte d'Ivoire, la situation n'est différente que pour une raison particulière : depuis qu'on reproche à l'Etat de ne pas tenir ses engagements, et à la France de retarder la dévaluation du FCFA par son soutien à ce pays, plus personne ne se préoccupe de préparer des projets sectoriels, comme s'il s'agissait de ne pas remplacer le flacon de la perfusion.

Là est le vice de l'ajustement structurel, là est son danger mortel pour les victimes, si, comme on vient de le voir, elles ne jouent son jeu que pour fuir en avant, sans se soucier de bâtir quelque politique sectorielle que ce soit.

Références :

- [1] Rapport sur le développement dans le monde 1988, Banque Mondiale, Washington, D.C., 1988
- [2] Irving B. KRAVIS : Comparative Studies of National Incomes and Prices, *Journal of Economic Literature*, vol. XXII (march 1984), pp. 1-39
- [3] R. SUMMERS, A. HESTON : A New Set of International Comparisons of Real Product and Price Levels Estimates for 130 Countries, 1950-1985, *The Review of Income and Wealth*, 34, 1, 1-25 (march 1988). NB : les tableaux figurent sur trois disquettes accompagnant cette livraison de la revue.
- [4] World Tables 1987, The World Bank, 1987
- [5] I.B. BA : Sustained Growth and Development with Equity in Sub-Saharan Africa, The Case of Mali, pp. 26-43 in : *The Long-Term Perspective Study of Sub-Saharan Africa*, vol. 1 : Country Perspectives, The World Bank, 1990
- [6] P. HARRISON : Sustainable Growth in African Agriculture, pp. 48-73 in : *The Long-Term Perspective Study of Sub-Saharan Africa*, vol. 2 : Economic and Sectoral Policy Issues, The World Bank, 1990
- [7] World Tables 1991, The World Bank, 1991
- [8] Rapport sur le développement dans le monde 1986, Banque Mondiale, Washington, D.C., 1986
- [9] Rapport sur le développement dans le monde 1987, Banque Mondiale, Washington, D.C., 1987
- [10] Mali : Gestion des ressources publiques, Banque Mondiale, document provisoire, 15 octobre 1986, 57 p. + annexes
- [11] Dette publique et développement, in : Ministère des finances et du Commerce-Ministère du Plan : Séminaire national Dette publique, Synthèse des travaux, 1991, pagination multiple
- [12] L'Afrique subsaharienne, de la crise à une croissance durable, étude de prospective à long terme, Banque Mondiale, Washington, 1989, 346 p.
- [13] J. BRUNET-JAILLY : Etudes de cas sur le fonctionnement du système de santé au Mali, INRSP, Bamako, janvier 1989, 186 p.

- [14] J. BRUNET-JAILLY, S.O. COULIBALY, K. DIARRA, A. KOITA : Le financement des coûts récurrents de la santé au Mali, document WHO/SHS/NHP/89.10, Organisation Mondiale de la Santé, Genève, 1989, 121 p. + annexes
- [15] J. BRUNET-JAILLY, T. DIARRA, G. SOULA : Les dépenses de santé dans l'économie familiale rurale, compte-rendu d'une enquête réalisée dans les arrondissements de Didiéni, Dioïla et Kangaba entre avril 1986 et juillet 1987, INRSP, Bamako, janvier 1988, 99 p.
- [16] T. DIARRA, B.D. DIAKITE, S. TRAORE, C. PAIRAULT : Les conditions de vie, les dépenses de santé et les recours aux soins dans le quartier "spontané" de Bankoni à Bamako, volume 1, Etude socio-économique, INRSP, Bamako, novembre 1990, 151 p.
- [17] J. BRUNET-JAILLY : La consommation médicale des familles des personnels de l'enseignement et de la culture, compte-rendu d'une enquête réalisée en avril 1988 par les adhérents de la MUTEC, INRSP, Bamako, décembre 1988, 41 p.
- [18] J. BRUNET-JAILLY : Health Financing in the Poor Countries, Cost Recovery or Cost Reduction ? Working Paper WPS692, World Bank, may 1991, 41 p.
- [19] J. BRUNET-JAILLY, A. ROUGEMONT, G. ELLENA : Evaluation du système malien de formation médicale : son adaptation aux objectifs du système de santé, Centre d'Economie de la santé, Aix-en-Provence, 1985, 434 p.
- [20] Annuaire statistique du Mali 1974, Ministère du plan et des transports - Direction nationale de la statistique et de l'informatique, mars 1981, 225 p.
- [21] D. COULIBALI : La tuberculose pulmonaire au Mali, analyse du système de surveillance des nouveaux cas et chimiorésistance, INRSP, septembre 1991, 26 p.
- [22] M. KASSAMBARA : Evaluation d'un centre de santé maternelle et infantile en milieu urbain, thèse de médecine, Bamako, 1990, 179 p. + annexes
- [23] Ministère de la santé publique et de la protection sociale, Direction nationale de la planification et de la formation sanitaire et sociale : Projet de consolidation de l'Office malien de pharmacie dans le cadre du système pharmaceutique national, juin 1982, 22 p.
- [24] Ministère de la santé publique et des affaires sociales, Annuaire statistique 1982, septembre 1986
- [25] Ministère de la santé publique et des affaires sociales, Planification sanitaire de la régions de Mopti 1988-1992, tome I, juin 1988, 140 p.
- [26] Kafing DIARRA, Seydou O. COULIBALY : Le financement des coûts récurrents du secteur de la santé au Mali, manuscrit, INRSP, Bamako, janvier 1989, 21 p. + annexes
- [27] Document rédigé par l'agent comptable de l'INRSP en date du 15 juillet 1987, 3 pages + 4 tableaux
- [28] J. BRUNET-JAILLY : La Pharmacie Populaire du Mali dans le contexte de l'Initiative de Bamako, INRSP-UNICEF, Bamako, juin 1990, 138 p.
- [29] Seydou Mohamed SOW : Contribution de l'informatique dans la gestion de laboratoire d'analyses médicales en milieu hospitalier (appliquée au laboratoire de l'hôpital du Point "G"), thèse pharmacie, ENMP, Bamako, 1988
- [30] Philippe FARGUES, Ouafidou NASSOUR : Douze ans de mortalité urbaine au Sahel, Niveaux, tendances, saisons et causes de mortalité à Bamako, 1974-1985, INED-Institut du Sahel, PUF, 1988
- [31] Baba TRAORE, Mamadou KONATE, Cynthia STANTON : Enquête démographique et de santé au Mali 1987, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Population pour le Développement, Institut du Sahel, et Demographic and Health Surveys, Institute for Resource Development, Westinghouse, janvier 1989, 187 p.
- [32] S. SUNDBERG : Aperçu de la consommation alimentaire et de la situation nutritionnelle au Mali, rapport présenté au bureau chargé du développement agricole de l'USAID/Mali, mars 1988, 47 p. + annexes
- [33] R.C. HOGAN et alii : Sahel Nutrition Surveys, 1974 and 1975, Disasters, 1, 2, 117-124 (1977)
- [34] E. BENEFICE, S. CHEVASSUS-AGNES : Situation nutritionnelle d'une population vivant dans la zone du programme régional de lutte contre l'onchocercose au Mali, enquête réalisée du 24 juillet au 23 août 1979, ORANA, Dakar, 1981
- [35] J. MONDOT-BERNARD : Satisfaction of Food Requirements and Agricultural Development in Mali, vol. 1 : Results of Food Consumption Surveys ; vol. 2 : Results of Medical and Nutritional Surveys (with L. MONJOUR and M. KARAM), Paris, OCDE, 1980
- [36] B. KEITA : Malnutrition et troubles relationnels mère-enfant en milieu urbain au Mali, Thèse de médecine, ENMP, Bamako, 1988

- [37] Rapport sur l'Etat de la Nation et de la République, présenté par le Gouvernement à la Conférence Nationale, juillet 1991, 96 p.
- [38] Report and Recommendation of the President of the International Development Association to the Executive Directors on a Proposed Development Credit of SDR 29.4 Millions to the Republic of Mali for a Public Enterprise Sector Adjustment Program, Report Number P-4734-MLI, June 7, 1988, 56 p.
- [39] IDA : Mission de supervision du 10 au 28 novembre 1991, annexe 3 : Mission de supervision des composantes fonction publique et code du travail, 6 p. + annexes
- [40] J. BRUNET-JAILLY : L'ajustement structurel et le secteur de la santé au Mali, Communication présentée à la "Conférence internationale sur l'ajustement macro-économique et la santé dans les pays les plus démunis", Organisation Mondiale de la Santé, Genève, 24-26 juin 1992, 34 p. (à paraître)
- [41] Banque Mondiale : Rapport d'évaluation, République du Mali, Deuxième projet santé, population et hydraulique rurale, Rapport No. 8683-MLI, 22 février 1991, 204 p.
- [42] World Tables 1991, Published for the World Bank, The Johns Hopkins Press, 1991, 655 p.
- [43] J.M. COUR : L'économie de la Côte d'Ivoire dans une perspective villes-campagnes, manuscrit, 22 p., juin 1990
- [44] Rapport sans titre ni date, dit rapport Guimier, probablement pour la Banque Mondiale, 56 p. + annexes
- [45] R. KANBUR : Poverty and the Social Dimension of Structural Adjustment in Côte d'Ivoire, Social Dimension of Adjustment in Sub-Saharan Africa, SDA Working Papers Series, The World Bank, 1990
- [46] Projet Santé Abidjan, République Française, Ministère de la Coopération et du Développement, République de Côte d'Ivoire, Ministère de la santé et de la protection sociale, sans date, 163 p.
- [47] Programme de valorisation des ressources humaines, Planification-Programmation-Budgétisation dans le secteur de la santé, République de Côte d'Ivoire, Ministère de la santé et de la protection sociale, octobre 1991, 65 p. + annexes
- [48] Annales de la santé 1989, Ministère de la santé et de la population, Direction de la planification et de la statistique sanitaires, sans date, 187 p.
- [49] S. TINTA : Le financement des coûts récurrents de la santé dans le cercle de Djenné au Mali, volume 2 : Etude sociologique, INRSP, Bamako, mars 1992, 78 p. + annexes
- [50] Mali : Facilité d'ajustement structurel renforcée, Document-cadre de politique économique et financière à moyen terme (1991- 1993), établi par les autorités du Mali en collaboration avec les services du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale, 4 mars 1991, 42 p. + annexes
- [51] Mali : Document-cadre de politique économique et financière à moyen terme (1992-1994) du Mali, établi par le gouvernement du Mali en collaboration avec les services du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, le 11 février 1992, 36 p.

ANNEXES :

%	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
BGF Etat	376	421	435	429	418	433	481	493
BGF Santé	28,90	31,60	32,90	30,70	29,10	31,40	33,70	36,20
% Santé BGF	7,69	7,51	7,56	7,16	6,96	7,25	7,01	7,34
BSIE Etat	271	301	240,60	242	88			143,60
BSIE Santé	9,30	9,90	8,70	8	7,40	9,50	13,70	10,20
% Santé BSIE	3,43	3,29	3,62	3,31	8,41			7,10

FBE : tableau servant de base au graphique

Année	Etat	Santé	Pourcentage
68	23544	2003	8,51
69	24155	2122	8,78
70	23703	2130	8,99
71	24078	2105	8,74
72	25760	2288	8,88
73	28134	2464	8,76
74	31823	2658	8,35
75	38129	2999	7,87
76	50199	3759	7,49
77	56387	3842	6,81
78	64535	3902	6,05
79	76584	5186	6,77
80	83696	4751	5,68
81	42589	2659	6,24
82	44400	2720	6,13
83	48155	2874	5,97
84	50308	2835	5,64
85	64189	3149	4,91
86	69180	3094	4,47
87	78649	3181	4,04

	Médecins	Paramédicaux	Année
CHU			
Cocody	236	295	1986
Treichville	102	288	1988
Yopougon	60	277	1989
CHR			
Abengourou	9	32	1988
Bouake	33	115	1987
Daloa	11	65	1988
Divo	7	41	1987
Korhogo	24	82	1988
Man	7	38	1988
Yamoussoukro	14	44	1987
H1			
Aboisso	5	18	1988
Agboville	7	32	1988
Taabo	2	12	1988
San Pedro	7	26	1988
Sassandra	2	9	1988
Guiglo	4	19	1988
Touba	3	13	1988
Seguela	3	13	1988
Bouaflé	4	27	1988
Gagnoa	7	29	1988
Katiola	4	24	1989
Bondoukou	5	23	1988
H2			
Adzope	4	19	1988
Alepe	2	9	1988
Afféry-Akoupé	1	13	1988
Anyama	2	21	1988
Bingerville	2	22	1988
Bondoua	2	16	1988
Tiassale	13	8	1988
Fresco	1	7	1988
Soubre	2	19	1988
Duckoue	4	18	1988
Kouibly	1	10	1988
Mankono	1	11	1988

	Médecins	Paramédicaux	Année
H2			
Toulepleu	4	14	1988
Issia	4	23	1988
Oume	1	16	1988
Saioua	0	8	1988
Sinfra	2	18	1988
Vavoua	1	14	1988
Zuenoula	6	12	1988
Tengrela	2	14	1988
M'bahiakro	2	10	1989
Niakaramandougou	1	8	1989
Sakassou	1	9	1989
Tafire	1	7	1989
Tiebissou	2	13	1988
Arrah	1	8	1988
Bongouanou	2	16	1988
Daoukro	1	16	1988
Kossou	1	4	1988
Agnibilikrou	1	11	1988
Kouassi-Datekro	1	4	1988
SSR			
Abengourou	2	36	
Abidjan	6	93	
Bondoukou	2	70	
Bouaflé	2	40	
Bouake	2	65	
Boundiali	2	50	
Dabakala	2	33	
Danane	2	52	
Ferkessedougou	2	32	
Issia	1	9	
SanPedro	2	25	
Sassandra	3	34	
Tiassale	3	33	
Touba	2	19	
Yamoussoukro	3	48	
Total	661	2559	

«L'EDUCATION EN COTE-D'IVOIRE : DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU PROGRAMME DE VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES»

Sahou ANY-GBAYERE

L'Education en Côte-d'Ivoire a été marquée depuis l'Indépendance par un développement spectaculaire des infrastructures, une amélioration exemplaire de la condition enseignante et une intention réelle de démocratisation (scolarisation à 100 %).

Ces caractéristiques rendent compte d'une politique bâtie autour de l'idée qu'il existe une relation étroite entre éducation et développement économique. Ils montrent également, par les budgets successifs de fonctionnement attribués au secteur (autour de 40 %), l'importance accordée à la formation de l'homme.

Malheureusement, au début des années 1980, la nécessité de rationaliser la gestion du système éducatif a entraîné la suppression de certains avantages sociaux consentis aux enseignants (logements, ameublements etc.). C'est l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

En outre depuis 1991 la crise économique s'est aggravée et a donné lieu à un autre type de Programme d'Ajustement appelé (PVRH) Programme de Valorisation des Ressources Humaines. Il comporte un train de mesures en direction des enseignants et des élèves. Ce sont : la suppression des grilles particulières de salaires pour les nouveaux enseignants, la suppression des internats, de la gratuité des transports et autres allocations aux élèves.

La question qui se pose est de savoir quelle est la nature de cette nouvelle politique éducative qui sous-tend le PVRH et quelle compréhension elle a des politiques précédentes.

Ce travail s'articulera autour de trois points :

- la politique éducative et le financement du système de 1960 à 1990
- le contenu des mécanismes et les implications du PVRH
- quelques remarques et suggestions.

I. POLITIQUE EDUCATIVE ET FINANCEMENT DU SYSTEME DE 1960 À 1990

Nous l'avons déjà souligné dans l'introduction, la période de 1960 à 1990 est marquée par une forte croissance des structures pour répondre à la demande sociale d'éducation. La politique mise en oeuvre visait l'accès pour tous à l'instruction et à l'information et la stratégie consistait en la formation tous azimuts.

Par souci de clarté, nous étudierons les projets et les différentes réalisations de cette période découpée en trois décennies :

1.1. Première décennie (1960-1970)

Caractérisée par une forte disproportion entre l'offre et la demande d'éducation, la première décennie de l'Indépendance est une période où l'immensité de la tâche interpellait politiciens et techniciens. Il fallait former au mieux et au plus tôt des cadres et des agents dans tous les secteurs du développement national :

- des bourses d'études diverses sont octroyées
- des infrastructures scolaires et universitaires sont réalisés et
- des conventions d'Assistance technique sont signées pour l'animation pédagogique de ces structures.

Le pays n'étant pas encore doté d'un véritable plan de développement toutes les propositions de financement seront les bienvenues. C'est ainsi que le centre d'étude supérieure sera transformé en 1964 en Université d'Abidjan de même que l'Ecole Normale Supérieure d'Abidjan sera réhabilitée avec l'aide

de la Coopération française. Le Budget national permettra dans la même période de réhabiliter les écoles secondaires générales et techniques et même des écoles privées.

Il faut attendre la seconde décennie pour assister à une véritable explosion de l'Education Nationale.

1.2. Deuxième décennie (1970-1980)

Marquée par l'apport de toutes les institutions de financement, cette décennie coïncide avec l'expérience du premier plan quinquennal 1971-1975. Mais la demande est telle, que l'on ne résiste pas aux diverses propositions de crédit.

Les coopérations bilatérales (France, Allemagne, Belgique... etc.) continuent l'octroi des bourses d'études.

L'UNESCO démarre dans l'enseignement primaire, la mise en route de la télévision éducative¹.

Parallèlement à la construction des 13 collèges secondaires coûtant environ dix milliards de francs CFA, un vaste programme de construction et d'équipement scolaire est amorcé avec l'appui de la Banque Mondiale sous forme de "trois projets" dont le dernier débordera d'ailleurs la décennie. Nous présentons ces projets ci-dessous avant de procéder à une brève analyse des retombées de cette période.

1er Projet Banque Mondiale

Débuté en 1971 ce projet se termine en 1977. D'un coût initial de 19 milliards CFA le projet coûte finalement 33 milliards à la suite du choc pétrolier et des variations des taux de change du dollar.

La Banque Mondiale qui n'accepte de financer que 58 % du coût de départ s'en est tenue à cette somme. Le budget de Côte-d'Ivoire a dû supporter seul 22 milliards c'est-à-dire qu'elle aurait pu se passer de l'intervention de la Banque.

Les établissements financés sont :

- L'INSET (Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique) d'Abidjan - l'IAB (Institut Agricole de Bouaké) - le Lycée Technique de Bouaké - le Lycée Commercial de Yopougon - le Complexe Télévisuel, le CTU (Centre Technique Urbain) à Abidjan, le Collège de Tiassalé, le CAFOP (Centre d'Animation et de la Formation Pédagogique) de Man.

2ème Projet Banque Mondiale

Débuté en 1975, ce projet se termine en 1980.

C'est un projet de renforcement du premier, en attendant les résultats de la Commission de réforme de 1977. Il est évalué à 2 milliards de francs CFA dont la Banque Mondiale ne supporte que 56 %, le reste étant à la charge du budget de Côte-d'Ivoire.

Il permet la construction de deux CAFOP (Gagnoa et Abengourou), quatre centres de formation professionnelle, une assistance à la télévision éducative et un projet d'introduction de la formation pratique dans l'enseignement général. Ce dernier aspect ne connaîtra aucun aboutissement, l'enseignement pratique supposant au préalable un contenu et du matériel qui n'existent pas dans les structures et ne sont pas prévus dans le projet.

1.3. Troisième décennie (1980-1990)

Cette décennie est marquée, comme la précédente par la présence de bailleurs de fonds. Elle se distingue cependant par la réduction importante des bourses d'études à l'étranger et par son orientation vers l'enseignement professionnel. C'est ainsi que la coopération française financera entre autres le lycée professionnel de Jacquville, la coopération canadienne, le lycée professionnel hôtelier et la Banque mondiale le troisième projet centré sur la formation professionnelle.

¹ Ce projet sera interrompu pour son coût excessif et son inefficacité après 10 ans.

3ème Projet Banque Mondiale

Débuté en 1980, ce projet se termine en 1985. D'un coût initial de 24 milliards, il revient en fin de projet à 18 milliards à cause de la baisse du dollar. Contrairement aux deux premiers, le 3ème projet est tripartite : 28 % pour la Banque Mondiale, 23 % pour la BAD et 49 % pour le Budget de Côte-d'Ivoire. Le surplus fera l'objet d'une annulation auprès de la Banque mondiale sauf la partie de la BAD évaluée à plus d'un milliard qui sera réutilisée dans les lycées concernés par le projet.

En effet, ce projet a financé 4 CAFOP au niveau du primaire (Aboisso, Odienné, Korhogo, Katiola) et 4 lycées professionnels (Man, Gagnoa, San-Pedro, Odienné).

La décennie 80-90 est également marquée par des difficultés économiques naissantes, par suite de la baisse des recettes d'exportation de la Côte-d'Ivoire.

C'est ainsi qu'un 4ème projet dont les études étaient presque achevées et qui visait l'harmonisation de toutes les structures grâce à la création d'un Institut pédagogique national, n'aboutira pas.

En effet, dès 1981 déjà, les conséquences de toute la politique des emprunts tous azimuts se font sentir. Par exemple, des échéances venant à terme révèlent la nécessité d'adopter des réformes structurelles pour restaurer les équilibres rompus (balance de paiement, disproportion de la masse salariale dans la fonction publique, désengagement de l'Etat du secteur privé et suppression des sociétés d'économie mixte). C'est l'avènement des P.A.S. (Programmes d'Ajustement Structurel financier, agricole, industriel, etc.).

Mais cette première approche de l'ajustement est sectorielle. Elle s'avérera à l'usage peu efficace surtout parce qu'elle comporte l'inconvénient d'occulter toute la dimension sociale du développement.

Le Programme de valorisation des ressources humaines (PVRH) viendrait donc corriger la vision parcellaire en mettant en relation plusieurs secteurs sociaux (emploi, santé, éducation) pour établir l'équilibre entre les exigences économiques financières des ajustements et celles des ressources humaines, finalités du développement.

Conclusion partielle

La conclusion que l'on peut tirer par rapport à cette période 1960 à 1980 est que la Côte-d'Ivoire a réussi quatre types d'exploits :

1- Elle a réussi à se doter d'un vivier important de cadres, techniciens et agents de maîtrise dans tous les domaines de compétences et de connaissance.

2- Elle a réussi également l'ivoirisation, principalement au niveau de l'enseignement avec des taux variant selon les disciplines entre 90 et 100 % permettant ainsi au pays de réaliser d'énormes économies par rapport à l'utilisation de l'assistance technique étrangère.

3- Elle a réalisé le développement d'un impressionnant réseau de formation technique et professionnelle auquel s'ajoute un vaste réseau d'établissements secondaires et primaires.

4- Elle a réalisé également une augmentation de 32 % du taux de scolarisation malgré une forte démographie accentuée par l'échec de la télévision éducative.

Cependant cette période a également révélé plusieurs points faibles, des vices dans le fonctionnement du système (gestion, efficacité administrative) et même dans les relations avec les organismes de prêts.

Par exemple, dans les relations avec les organismes, on peut citer trois points; ce sont :

1- La rigidité des mécanismes contractuels et la longueur des procédures qui font qu'au moment de l'application d'un projet, bien des données ont changé, entraînant souvent un dysfonctionnement et des coûts supplémentaires.

Citons l'exemple du 1er projet BIRD et la crise pétrolière (voir ci-dessus).

2- L'absence d'une vision systémique dans les approches et souvent la perte de vue des pré-requis nécessaires à la réalisation des conditions posées par le prêteur.

3- "L'esprit de clocher" des bailleurs de fonds qui fait perdre de vue l'intérêt national (cas des reliquats BAD).

Par rapport au fonctionnement des services nationaux, les faiblesses se situent à trois niveaux :

1- Certains techniciens ne voient pas toujours les conséquences à long terme et s'émerveillent devant le fait d'obtenir des prêts.

2- La primauté du politique qui ne prend pas toujours en compte les avis compétents de certains nationaux, c'est le problème du fonctionnement de l'appareil administratif.

3- La corruption et les surfacturations.

Toute nouvelle approche de l'Education devrait donc à notre avis prendre la précaution de saisir tous ces aspects, en expliquer les causes afin d'éviter de reproduire le passé.

Espérons que ce soit la piste empruntée par le PVRH.

II. LE PROGRAMME DE VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES CONTENU ET MÉCANISMES

Le programme de valorisation des ressources humaines se veut être une double réponse corrective d'une part aux erreurs commises pendant trois décennies au niveau de la gestion du système éducatif ivoirien, d'autre part au niveau des politiques sectorielles d'ajustement structurel qui ont souvent ignoré la dimension sociale¹.

Aussi devrions-nous nous attendre à un modèle d'une cohérence exemplaire !

2.1. Contexte, problématique et objectifs du PVRH

Les politiques et objectifs de réaliser la scolarisation à 100 % en démocratisant l'éducation et la formation n'ont pu être atteints. La scolarisation est réalisée aujourd'hui à 75 % soit un accroissement de 32 % en 32 ans c'est-à-dire 1 % par an.

Après une période de forte croissance, la crise économique due à plusieurs facteurs internes et externes fait des années 80 une décennie de crise avec un ralentissement général de l'activité économique.

En 1990-91, on dénombre 2.900.000 personnes actives dans le secteur agricole (soit 71 % de la population active estimée à 6,3 millions), 1.200.000 dans le secteur informel et 400.000 dans le secteur moderne.

Il faut souligner que le secteur public n'emploie que 115.000 personnes soit moins de 5 % de la population active. La demande d'emploi en relation avec une forte croissance démographique (3,5 %) accentuée par une grande déperdition scolaire représente un flux de 200.000 jeunes par an, la moitié du total des emplois du secteur moderne soit plus que l'ensemble des potentialités du secteur privé.

Or l'offre d'emploi (par contre) est subordonnée à une croissance économique basée sur une production à haute intensité de capital qui nécessite dans le secteur moderne 2 % d'augmentation du PIB pour la création de 1 % d'emplois supplémentaires.

Le taux de chômage se situe donc entre 13 % et 15 %. Par contre la baisse rapide des emplois du secteur moderne est compensée par une forte augmentation des emplois du secteur informel (6 % par an). Le secteur moderne indique 55 % dans le commerce, 16,2 % dans l'industrie, 14 % dans le transport et 14 % dans le primaire.

Dans les grandes entreprises en régression, l'encadrement est généralement assuré par un personnel expatrié. Qualitativement, l'analyse de la demande d'emploi (offre de main-d'oeuvre) relève que 45 % des ouvriers du secteur moderne et 73 % du secteur informel sont analphabètes.

Le système d'enseignement général met, sur le marché, des jeunes sans qualification et constitue 60 % des demandes à l'Office de la Main-d'Oeuvre de Côte-d'Ivoire (OMOCI). La formation professionnelle reçoit une forte proportion de la population issue de l'enseignement général (11.000 élèves), soit 20 % des effectifs de l'enseignement général. Ils s'orientent essentiellement vers le secteur salarié peu porteur, avec le risque d'accroître le nombre de chômeurs.

Ces formations ne seraient même pas adaptées au secteur moderne. En 1980, 80 % des demandes de cadres et 71 % de techniciens sont du tertiaire². L'idée de base est le développement d'une politique

¹ Il s'agirait même d'une première expérience de la Banque Mondiale en matière d'ajustement.

² MRSETP redéploiement enseignant technique 1991 Aodt.

d'emploi orientée vers la réallocation optimale; la recherche de l'efficacité de la production et de la compétitivité de l'entreprise (2).

Ainsi le système participerait à la marginalisation des élèves et se caractériserait par une absence d'évaluation et de suivi, un manque de flexibilité, un déficit de la maintenance, un manque de financement et un manque de formation en management. Tel est le diagnostic qui justifie les nouvelles politiques.

2.2. Objectifs du programme

L'objectif général assigné à ce programme est l'amélioration du niveau de vie et du bien-être de la population par une meilleure adéquation quantitative entre l'offre et la demande en matière de santé, d'éducation et d'emploi.

- Les objectifs opérationnels visés à moyen terme, pour assurer la demande sont les suivants :

1er objectif

- "Renforcer le processus de planification, programmation, budgétisation".

Il s'agit d'accroître la capacité de gestion des ressources. Cet objectif a donné lieu à la création des dispositifs institutionnels suivants :

- *Un comité de coordination* des programmes sectoriels présidé par un conseiller technique du Premier Ministre.

- *Un comité des opérations* du PAS Ressources Humaines, sous l'autorité directe du Président du Comité de coordination des PAS sectoriel.

- *Un cadre institutionnel* et réglementaire pour réaliser cette intégration entre le programme et le plan quinquennal de développement 1991-1995, (un dispositif spécifique d'information des pouvoirs publics sera mis en place).

La dimension sociale de l'ajustement (enquête DSA), dont les enseignements constitueront ainsi la référence des mesures d'accompagnement sera mis en oeuvre.

Des actions d'adaptation de la demande seront menées pour doter les administrations concernées de capacités d'analyse et de prévision des phénomènes démographiques; pour mettre en oeuvre des activités de planification familiale dont la philosophie et les objectifs seront expliqués à la population et pour en garantir l'acceptation et l'exécution.

La maîtrise de l'immigration sera une dimension de ce programme.

Un système national de planification - programmation et de budgétisation sera mis en place.

Il s'agit d'introduire à tous les niveaux, des méthodes de gestion par objectif qui consistent à améliorer d'une part le processus de planification-budgétisation de l'ensemble des actions de l'Etat et d'autre part de modifier le statut et la réglementation qui régissent les organismes publics et parapublics. Ceci permettra de créer les conditions d'une gestion par objectif. Cela suppose une responsabilisation de leur personnel et une formation adaptée à tous les niveaux.

Il s'agira de recueillir surtout l'appréciation des bénéficiaires des services d'éducation en vue de les améliorer et/ou les adapter à la demande, de permettre aux agents chargés de l'exécution des activités à tous les niveaux de se sentir pleinement concernés par la recherche de l'efficacité, de les former, de les intéresser par le biais de leur participation à la prise de décision.

2ème objectif

- Rationaliser l'allocation des ressources pour améliorer la couverture des besoins des populations.

Il s'agira :

- de rationaliser l'allocation des ressources entre services et catégories de dépenses.

- D'assurer une couverture géographique équitable des besoins.

- De satisfaire les besoins du plus grand nombre.

3ème objectif

- Accroître l'efficacité des services d'éducation.

Réduction des coûts unitaires salariaux et non-salariaux

Il s'agira de rationaliser l'octroi des subventions aux EPN et l'utilisation en pleine capacité des structures existantes.

D'abaisser la part des dépenses de personnel de l'éducation sans revenir sur les avantages salariaux acquis, d'adopter des dispositions tendant à baisser les coûts unitaires salariaux moyens à travers notamment :

- la déflation de l'assistance technique et la réduction des contrats locaux;
- le recrutement en fonction des besoins;
- d'abaisser les coûts unitaires de l'éducation. Faire baisser les prix des impôts non salariaux.
- de réajuster le coût de fonctionnement des établissements publics nationaux.

Il faudra introduire dans la gestion des unités administratives et techniques déconcentrées, des mécanismes qui favorisent la prise de décision.

Aussi faudra-t-il rationaliser l'utilisation des capacités existantes.

Réhabiliter sélectivement des infrastructures et équipements en fonction des besoins de la population.

En effet, un certain nombre d'équipements techniques et d'installations fonctionnent mal par suite d'entretien différé.

Il est donc important d'élaborer un programme d'entretien des équipements et infrastructures existants et d'arrêter leur détérioration.

4ème objectif

- Développer une stratégie pertinente de mobilisation de ressources additionnelles.

Cet objectif vise

- l'incitation des communautés à participer et l'encouragement du secteur privé à financer le développement;
- le recouvrement des coûts auprès des bénéficiaires;
- l'incitation de certaines structures publiques à vendre des prestations aux entreprises;
- La mobilisation de ressources extérieures qui implique le recouvrement des coûts, et une meilleure couverture des besoins, notamment des couches vulnérables;
- L'incitation des communautés à participer au développement;
- La mobilisation des ressources extérieures. En outre le pays pourrait bénéficier d'une assistance extérieure accrue, sous forme de dons;

5ème objectif

- Améliorer l'efficacité externe, c'est adapter le contenu de l'offre aux exigences de la demande.

Il s'agit :

- de développer des actions visant la couverture des besoins de base;
- d'ajuster le système d'enseignement et de formation au milieu;
- de réorienter l'enseignement vers les besoins du secteur privé, ajuster mieux les programmes de formation à l'environnement socio-économique national, notamment pour l'enseignement de la médecine, l'enseignement et la vulgarisation agricoles.
- A partir des expériences acquises dans les domaines de l'artisanat, des programmes intégrés d'aide à l'installation devront être mis au point.
- Il sera procédé à une modification des statuts des établissements d'enseignement pour une plus grande fluidité avec le secteur privé.

Cette modification est en cours pour les institutions de formation professionnelle de sorte qu'elles pourront établir un dialogue fructueux avec le secteur privé leur permettant de prendre en compte ses besoins en formation au fur et à mesure que surviennent les mutations technologiques et les modifications du processus de production. Ceci passera par le renforcement de la participation des structures professionnelles (syndicats professionnels, chambres de métiers, chambres consulaires...) et des collectivités locales à la conception et à la mise en oeuvre des diverses formes d'enseignement.

Il s'agira également de promouvoir l'emploi.

- La promotion de l'emploi est une oeuvre de longue haleine étroitement liée à la politique économique. Elle ne saurait être efficace que si l'environnement socio-économique est favorable, et si les programmes de développement national y concourent. Ceci suppose une intégration des actions sectorielles et des programmes de développement des Ressources Humaines.

- En rapport avec les orientations macro-économiques, un certain nombre de mesures spécifiques dans le secteur des ressources humaines devront contribuer à promouvoir l'emploi. Elles viseront essentiellement le développement de l'esprit d'initiative d'entreprise et l'émergence des formes nouvelles de financement des activités.

- La libéralisation de l'embauche et l'assainissement de l'environnement des entreprises, conformément aux conclusions du groupe de travail sur la compétitivité devra être décidée.

Il s'agira d'adapter la gestion de la fonction publique.

- Par la refonte des statuts de la fonction publique pour prendre en compte les nouvelles fonctions nécessitées par les besoins de spécialisation et d'expertise.

Par l'instauration d'une gestion par objectif et l'amélioration des performances en matière de gestion.

Ainsi se présente le PVRH comme porteur de grandes espérances avec ses points forts et ses faiblesses.

III. QUELQUES REMARQUES ET SUGGESTIONS

Ce qui frappe en premier lieu au niveau de ses intentions, c'est la rigueur conceptuelle et la cohérence qui caractérisent le PVRH. Il vise à corriger les insuffisances des approches sectorielles, il prévoit des organes spécifiques de régulation au niveau de chaque Ministère et une coordination au niveau de la Primature. Il est intégré au plan macro-économique du développement et envisage une dimension sociale (DSA) qui vise à inciter la population à participer aux décisions et à la mobilisation des ressources financières. Enfin, il vise la promotion de l'emploi et l'instauration d'une gestion par objectifs.

Qu'en est-il en réalité ? Il nous paraît utile, en guise de contribution à sa réussite, de faire dans ce chapitre quelques remarques et suggestions d'ordre général et socioculturel.

3.1. Remarques d'ordre général

Nous retiendrons deux remarques essentielles concernant les objectifs du programme et les conditionnalités exigées par la Banque Mondiale pour l'octroi de ses prêts.

1ère remarque :

Dans la présentation de l'évolution du système ivoirien de 1960 à 1990, il nous a été donné d'expliquer, les difficultés rencontrées, par trois causes liées aux pratiques des bailleurs de fonds. Sous réserve que cette explication soit partagée, il nous paraît souhaitable que les objectifs du programme tendant à supprimer ces causes soient intégrés. En effet, aucun objectif dudit programme ne fait état des préoccupations mentionnées.

- Les prêts accordés par les bailleurs de fonds sont toujours affectés ou liés et la rigidité des mécanismes contractuels s'accroît.

- Les conditionnalités de la Banque Mondiale ne rendent pas compte d'une vision systémique. Elles sont souvent rendues difficiles à respecter parce que nécessitant des études et travaux préalables dont le financement n'est pas prévu au budget de l'Etat ni dans les prêts.

- La primauté accordée depuis toujours aux politiciens au détriment des techniciens (qui favorise la corruption) pourrait faire l'objet d'une remise en cause en fixant les objectifs de changement d'approche dans le programme.

2ème remarque

Il apparaît que le PVRH comporte une série d'actions (matrices des actions) et une série de mesures d'application définies par ministère. Or, au niveau des conditionnalités de la Banque Mondiale, toutes les mesures ne sont pas toujours définies en rapport avec les actions pour les décaissements de crédits. Afin de faciliter la compréhension de ces exigences ainsi que l'adhésion des acteurs chargés de leur réalisation, il nous paraît souhaitable, dans la stratégie de sensibilisation et d'information, de fournir à ces acteurs et aux populations, le maximum d'explication sur le fondement de ces choix.

Retenons que :

* pour la première tranche (fin décembre 1991) le secteur de l'Education devait avoir satisfait deux conditions.

- 1 - la fusion de la taxe d'apprentissage avec la taxe de la formation professionnelle continue.
- 2 - le redéploiement de 250 enseignants occupants des postes administratifs.

* pour la 2ème tranche, la Côte-d'Ivoire devait également satisfaire à deux conditions :

- 1 - la prise des mesures pour adapter les établissements techniques au marché du travail.
- 2 - le contrôle des effectifs universitaires ainsi que la rationalisation de la gestion des Grandes Ecoles.

* pour la 3ème tranche, trois conditionnalités doivent être satisfaites avant le déblocage du crédit.

- 1 - un accord sur la matrice de performances budgétaires pour 1993 (loi de finances).
- 2 - la mise en application des mesures de contrôle des effectifs universitaires.
- 3 - la publication de nouveaux tarifs de manuels de l'enseignement primaire.

3.2. Remarques d'ordre socio-culturel

Des difficultés d'ordre social ou culturel apparaissent au niveau de la concordance entre les actions prévues et leurs traductions en mesures et stratégies d'innovation. Nous en retiendrons deux.

1ère remarque

Sur douze actions définies dans la matrice des actions, toutes celles liées au social font encore aujourd'hui l'objet de négociations ou de résistances des populations. A titre d'exemple nous retiendrons les paiements des droits d'inscription institués dans l'enseignement primaire.

2ème remarque

Des difficultés de traduction des actions en mesures opportunes et acceptables révèlent que les administrateurs n'ont pas toujours les compétences pour finaliser les propositions, ou n'ont pas suffisamment de disponibilité pour effectuer de véritables études. Aussi, se contentent-ils souvent d'analyses sommaires qui débouchent sur des conclusions peu fondées sur lesquelles, à l'application, on est conduit à revenir. A titre d'exemple, nous retiendrons le paiement des frais d'internat au niveau de l'enseignement secondaire et la suppression de certaines filières ou séries dans l'enseignement technique.

Il apparaît donc utile de

. renforcer le système de communication et de sensibilisation à l'intérieur des ministères concernés (et entre eux) pour une libre circulation des informations;

. renforcer également la vision systémique afin que des mesures d'accompagnement soient toujours prises comme alternative à toutes les décisions touchant au social.

- impliquer davantage les populations et les groupes sociaux constitués. En effet, bien que prévu au programme, le DSA ne semble pas encore remplir ce rôle. L'enquête menée pour sa suite en place

trame depuis deux ans alors les mesures sont appliquées retiennent du même corps toute signification au programme.

- de ne pas minimiser ou sous-estimer la réalité de l'appauvrissement des populations qui limite actuellement leurs contributions financières au prix des services.

- comprendre de plus en plus l'objectif du programme qui vise à adapter les établissements à leur milieu comme sa prise en compte de la culture nationale dans toute élaboration de nouvelles politiques éducatives.

CONCLUSION

Le passage des programmes d'ajustement sectoriels au programme des valorisations des ressources humaines est une approche porteuse d'espoir. Il garantit dans sa logique un succès de la Côte-d'Ivoire pour les défis éducatifs futurs et peut permettre de ne pas remettre en cause les acquis de trente années de développement.

Pour cela, il conviendrait peut-être de redimensionner certains objectifs quantitatifs comme celui qui consiste à atteindre 90 % de scolarisation en l'an 2000 au niveau du primaire. Il conviendrait également de rechercher les moyens pour motiver véritablement les enseignants et les autres acteurs du développement par une étude plus globale de la fonction qui ne se limitera pas seulement aux aspects financiers. Enfin, il conviendrait de revoir globalement les politiques d'emprunt ainsi que les conditions et les double-emplois. Pour cela une politique vigoureuse de lutte contre la corruption et un contrôle des marchés doit être envisagée. Il est entendu que toute politique de valorisation des Ressources Humaines passe nécessairement par la formation.

Enfin, il convient pour terminer de souligner qu'une telle politique qui repose sur la prise en compte de la dimension sociale ne doit sa spécificité et sa survie qu'à l'existence réelle et concrète de la DSA. Faute de cela le PVRH n'est ni plus ni moins qu'un autre PAS sectoriel reproduisant les inconvénients qu'il se proposait de corriger.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Ministère du Plan
- Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1971-1975. Edition résumée, décembre 1971
- Ministère délégué auprès du premier Ministre chargé de l'Economie, des finances, du Plan et du Commerce, Programme de Valorisation des Ressources Humaines, octobre 1991.
- Cellule Technique - Ressources humaines suivi des dépenses du secteur de l'éducation adéquation Matrice budgétaire "loi de finance" 1991-1992.
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Professionnel et Technique redéploiement de l'Enseignement Professionnel et Technique 1991-1995 cabinet mai et août 1991.
- Ministère de l'Education Nationale - planification, programmation budgétisation du secteur de l'éducation (comité de suivi, octobre 1991).

Séance n° 2

Commentaire de Jean-Pierre Dozon

Une fois reconnu son aspect "tonique", l'exposé de J. Brunet-Jailly soulève un certain nombre d'interrogations. Tout d'abord le nombre de fonctionnaires au Mali ne semble pas particulièrement élevé notamment au regard de ce qu'il est en Côte d'Ivoire: il convient de ne pas oublier qu'un Etat sans fonctionnaires ne serait pas un Etat. Par ailleurs J.P. Dozon relève trois points, relatifs à la situation sanitaire au Mali, dont l'articulation ne lui paraît pas très claire. En effet, J. Brunet-Jailly a, d'une part, mentionné la baisse de fréquentation des structures sanitaires au Mali depuis deux ans (1), fait état de la difficulté de mesurer l'état de santé réel des populations (2), tout en soulignant (3) la progression de quelques grandes endémies comme la tuberculose ou le paludisme.

La question se pose alors de savoir s'il y a eu un accord entre la Banque Mondiale et l'O.M.S. pour promouvoir les Soins de Santé Primaires alors qu'à l'origine les contraintes de l'ajustement structurel ne semblaient pas s'accorder avec une relance du secteur de la santé.

Un autre point mériterait quelques développements: le hiatus entre les options de Santé pendant la période coloniale, privilégiant le préventif et nécessitant un système de contrôle de la population contraignant, et l'investissement actuel dans le curatif. Celui-ci peut-il être remis en question et, de là, peut-on envisager une politique de "dépistage systématique" à laquelle se réfère indirectement J. Brunet-Jailly lorsqu'il critique la faiblesse de la surveillance épidémiologique ? Pour être possible, un tel système de surveillance suppose l'existence de registres fiables et, plus globalement, une organisation dont le Mali, par exemple, est actuellement dépourvue.

A un niveau plus politique J.P. Dozon se demande si l'on peut reprocher aux Etats africains de n'avoir pas considéré la Santé Publique comme une priorité lors des indépendances ? Un tel choix est en effet le résultat d'un "mûrissement" de l'Etat, à l'époque en gestation. En revanche, ne serait-ce qu'en Côte d'Ivoire, l'éducation a toujours été une priorité qui a permis la constitution d'une couche moyenne dont la trajectoire pouvait se résumer de la façon suivante : plantation ---> école ---> Etat. C'est ce système qui est aujourd'hui remis en cause, moins par l'ajustement structurel que par la baisse des prix du café et du cacao. Sur le plan de la santé cela se traduit par un retour de ces couches moyennes vers l'"indigénat", la médecine traditionnelle.

Commentaire de Tapé Gozé.

L'exposé d'Any-Gbayere sur le Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) appelle une série de quatre remarques:

1. Dans son objectif de rationalisation de la gestion du système éducatif, le PVRH se heurte au fait d'avoir été conçu de l'extérieur, par la Banque Mondiale, sans la participation des partenaires de l'éducation.

2. Découlant de cette situation, le projet d'éducation n'est plus en rapport avec un projet de société puisqu'il n'est déterminé que par la Banque Mondiale. A cet égard, le lien Ecole ---> emploi s'avère quelque peu contradictoire: l'économie ivoirienne ne fonctionnant pas, on ne peut pas reprocher à l'école de ne pas permettre aux personnes qu'elle a formées de ne pouvoir trouver un emploi sur le marché du travail.

3. Il apparaît nécessaire de promouvoir des valeurs morales à côté des valeurs strictement scientifiques qui commandent la formation administrative.

4. La dimension sociale du PVRH est fondée sur un leurre: dans les faits, la "participation communautaire" des populations ne relève pas d'un processus de consultation mais de participation par l'argent (notamment par la sollicitation financière des parents d'élèves): il importe donc de substituer à cette situation un processus de concertation.

DISCUSSION

Le Pr. N. Coulibaly, Président de la séance, mentionne une contradiction dans le propos de J. Brunet-Jailly qui évoque une désaffection des services de santé sans détérioration de l'état de santé des populations (les chiffres, pour la Côte d'Ivoire, confirment ce dernier point). Par ailleurs, s'il est exact, comme le fait remarquer J.P. Dozon, que la santé n'a pas été une priorité pour les gouvernements des années 60, il est important de ne pas restreindre la promotion de la santé aux seules actions sanitaires: l'amélioration des conditions de vie (environnement, nutrition) ainsi que l'éducation - et, de là, l'éducation pour la santé - concourent de façon décisive aux progrès dans le domaine de la santé.

F. Akindés s'interroge sur la philosophie du PVRH: quel homme ivoirien veut-on faire en l'an 2000, au moyen de quelle formation, et sur la base de quelle conception de l'emploi?

C. Vidal constate que, dans son travail auprès des couches populaires abidjanaises, trois sources d'inquiétudes demeurent récurrentes: la santé (indépendamment du fait que le paradigme de la Santé Publique ne soit pas central au niveau politique), la scolarisation (à cet égard, la baisse du pouvoir d'attraction de l'école n'est pas attestée) et le transport (qui demeure un problème spécifiquement abidjanais).

M. Bello confirme l'observation de C. Vidal sur l'importance des questions de santé au niveau des préoccupations de l'individu et propose d'expliquer la "contradiction" du discours de J. Brunet-Jailly (désaffection des structures sanitaires / non détérioration de l'état de santé) par le regain d'intérêt pour la médecine traditionnelle, phénomène noté par J.P. Dozon pour la Côte d'Ivoire et repris ici pour le cas du Mali.

En réponse aux différentes remarques relatives à son exposé, J. Brunet-Jailly revient sur le blocage du système sanitaire au Mali, où le prix de la consultation généraliste est hors de portée du salarié moyen et où, de ce fait, les qualifications des individus ne sont pas au service de prestations rendues indépendamment d'une contrepartie financière. Faisant explicitement le lien avec la présentation du PVRH par Any-Gbayere, J. Brunet-Jailly puis M. Koulibaly constatent que ce "programme de valorisation" est loin de répondre aux questions que posent l'organisation actuelle du système sanitaire (avec notamment le développement incontrôlé du secteur des infirmeries en Côte d'Ivoire) et, plus généralement, la situation de l'ensemble de la formation dans le domaine de l'éducation.

L. VIDAL

3. LES LIENS SOCIAUX À L'ÉPREUVE

Président : Claudine VIDAL

LES RHÉTORIQUES DE LA "SOLIDARITÉ AFRICAINE"

Claudine Vidal

Dès les Indépendances, les discours politiques ressassaient le stéréotype du "socialisme africain". Les leaders affirmaient l'inexistence de la lutte de classes en Afrique, assuraient que l'encadrement politique de la nation reposerait sur les solidarités traditionnelles. Il n'est que de feuilleter les volumes de *Présence africaine* des premières années soixante pour constater la prégnance idéologique du thème.

L'histoire politique des années qui suivirent fit tomber en désuétude l'idylle du "socialisme africain", elle n'avait jamais été que prétexte à discours opportunistes ou objet de croyances pour étudiants idéalistes et son caractère idéologique ne faisait guère question.

Par ailleurs, les recherches des anthropologues et des politologues sur les formations sociales précoloniales et contemporaines montraient comment, dans les divers ensembles étudiés, les modalités de redistribution des richesses, loin de réaliser un "communisme primitif", étaient corrélatives d'inégalités et de subordination.

Or, voici que depuis quelques années, nous assistons à un retour du thème "socialisme africain", mais sous le label "solidarité africaine" et, ce qui ne laisse pas d'être paradoxal, il est argumenté dans des milieux européens très divers : milieux du développement liés aux ONG, milieux journalistes, milieux universitaires... Sans avoir pratiqué une chronologie systématique de l'expansion de ce thème, il me semble que l'on n'a jamais autant entendu parler de "solidarité africaine" que depuis l'application des politiques d'ajustement structurel et, dans cette coïncidence, je pense qu'il y a matière à réflexion.

Deux thèses sont en présence : la "solidarité" sauve l'Afrique, la "solidarité" bloque le développement.

1. La "solidarité" sauve l'Afrique

La thèse relève d'une conception populiste idéalisante, très en faveur du côté des ONG, des médias et des "grands colloques", elle consiste à défendre l'Afrique en opposant certaines de ses vertus de base aux sombres visions d'avenir des "afro pessimistes" et aux procès de corruption, de laxisme et d'imprévoyance que lui intentent ses détracteurs. Selon cette thèse, l'échec du développement serait imputable aux mécanismes économiques mondiaux et aux politiques des Etats, déterminismes pervers auxquels est opposée la vision romantique d'une société civile (extérieure aux Etats dont elle est victime) qui, elle, affronte le marasme, armée de ses seules traditions et de son inventivité en matière de solidarité.

"L'Afrique pourrait aussi nous donner des leçons de solidarité. [...] L'Afrique n'a peut-être pas encore de vrais partis, condition sine qua non, dit-on, de la vraie politique. Mais elle bruisse de solidarités : familles, ethnies, tontines, sectes, maçonneries ...[...] L'Afrique, riche de tous ses tissages, pourrait bien inventer la démocratie sans la solitude." E. Fottorino, C. Guillemin, E. Orsenna, *Besoin d'Afrique*, Fayard, t. I, 1992 : p. 348.

Peut-être. Ces discours - l'extrait que l'on vient de lire les représente bien - émanent de sympathisants avoués de l'Afrique, il reste que leurs propos recèlent une certaine ambiguïté. N'évoquent-ils pas ceux du riche s'émerveillant en toute bonne conscience devant les vertus de frugalité du pauvre ? N'impliquent-ils pas une moralité sous-jacente qui pourrait aboutir à ceci "Ils s'en sortiront toujours grâce à la famille, au clan, au village, aux communautés religieuses, etc." ? Cette moralité à laquelle risque bien d'aboutir l'exaltation de la "solidarité africaine" est d'ailleurs souvent étayée par des illustrations de la débrouillardise populaire (thèse : les petits métiers remédieraient au chômage urbain) et agrémentée des trouvailles délectables du "français façon" (thèse : le génie pallierait vaille que vaille les carences de l'école).

Discours à la limite de la désinvolture. Imaginerait-on que ces auteurs en tiendraient de tels sur le monde enchanté des chômeurs et des "Rmistes" français ?

2. La "solidarité" bloque le développement

Changement de milieu : la thèse n'est pas défendue par des "communicateurs", elle oriente des recherches menées par des spécialistes, le plus souvent des politologues et des économistes.

Solidarité, frein à la démocratie

Il existe en effet un modèle politologique selon lequel une culture africaine de la solidarité imposerait des contraintes proprement politiques, contraintes constituées par des réseaux de clientèle parcourant le corps social, du sommet des hiérarchies politiques jusqu'aux citoyens de base. Selon ce modèle, les pratiques clientélistes de redistribution bloqueraient l'avènement de la démocratie car les citoyens, plus sensibles à la répartition des richesses qu'à celle du pouvoir, nourrissent l'illusion que la démocratie pourrait être d'ordre économique avant que d'être d'ordre politique. Le clientélisme (d'ordre familial, ethnique régional, ethnique, etc.) existe bien mais il est pratiqué de façon réaliste, si bien que la redistribution des richesses et des passe-droits produit des "effets de solidarité" sélectifs : elle ne concerne qu'exceptionnellement les plus démunis dont la clientèle n'a rien d'indispensable.

Solidarité comme blocage du développement

Une autre approche, économiste, constate le fait de solidarité, tente de le mesurer de façon rigoureuse (un "taux de pression communautaire") et d'évaluer ses incidences sur l'économie. Ainsi, nulle dérive populiste chez François Régis Mahieu (*Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, 1990), nul misérabilisme non plus. Au terme de son ouvrage, qu'il ne saurait être question de résumer ici, il conclut par un dilemme : "*le système communautaire est le plus protecteur du point de vue social et le plus envahissant vis à vis du développement. A l'Afrique de choisir !*" (155).

Il ne s'assimile pas les discours populistes exaltant la "solidarité" aux travaux des politistes et des économistes que je viens d'évoquer. Cependant ces diverses approches, même si elles ne sont nullement comparables quant à la qualité des travaux qu'elles développent, ont en commun de ne pas construire la notion de solidarité, elles condensent sous ce vocable une nébuleuse de pratiques, supposées avoir une finalité d'entraide et attribuées à des agents qui seraient soudés par des rapports solidaires.

Ainsi, Mahieu, quand il synthétise le point de vue des politologues et celui des économistes : "*le plus petit aura toujours droit à l'aide du plus grand. [...] Cette procédure de redistribution à l'africaine est très efficace. Elle permet d'expliquer en grande partie à la fois l'échec des socialismes africains et la très grande complaisance vis à vis des délits économiques. Le détournement de biens sociaux ne sera jamais profitable à des fins purement privées, mais sera détourné à son tour au profit des besoins sociaux de toute une communauté.*"(64).

3. Critique du modèle "solidarité africaine"

Ces analyses donnent un statut d'idéologie à une conception de la solidarité qui est celle du sens commun européen et africain. Européen : on a vu, dans le texte pré-cité, la "solidarité" opposée à la "solitude", on l'oppose également à l'individualisme, de même que d'une façon plus savante les sociétés "froides" étaient naguère opposées aux sociétés "chaudes". Africain : mille fois répété, c'est par exemple le discours sur l'égoïsme des familles européennes qui ne s'occupent que de leurs propres enfants et ignorent les autres membres de leur parenté, égoïsme opposé à l'altruisme de la "grande famille" africaine. Discours qui a d'ailleurs ses ambiguïtés, car, à certains moments, la famille égoïste paraît bien enviable ...

Premièrement. Selon la perspective du modèle "solidarité africaine", toute pratique financière qui n'a pas une finalité purement et immédiatement économique est assimilée à une attitude solidaire si bien que l'on range pêle-mêle dans la même catégorie le tutorat, la dépense aux funérailles, la cotisation aux diverses associations religieuses, culturelles, politiques, la participation aux tontines, le "cadeau" aux parents villageois, etc.

En réalité, si on les observe dans toutes leurs modalités pratiques et si on les distingue en les replaçant dans leur contexte (qualités sociales des partenaires, contenu de la relation d'échange, durée du processus, etc.) chacune de ces pratiques correspond à divers "placements sociaux", ayant des enjeux différents, et qui résultent de conflits suivis de négociations ne prévoyant pas - pour ce que j'en connais - d'effets de solidarité sans contrepartie économique. Le fait que cette contrepartie ne soit pas

directe, immédiate, ne doit pas en masquer l'existence. L'erreur, à mon sens, est d'isoler le moment du transfert si bien que l'on ne voit pas qu'il s'agit de créances à terme. (Bien entendu, il arrive que le don soit "gratuit", c'est à dire sans attente de contrepartie ; cela arrive en Afrique comme ailleurs, mais il ne s'agit ni de pratiques ni d'un système dominants).

La question économique, ici, est plutôt celle de la disponibilité financière. Les fractions urbaines moyennes, qui "ont trop de problèmes", comme l'écrit Mahieu, c'est à dire celles qui ont à supporter un lourd "taux de pression communautaire", s'en plaignent parce que leur capital financier, amenuisé, ne leur permet plus d'opérer des placements dont la rentabilité (économique autant que symbolique et statutaire) est à plus ou moins long terme. Si l'on veut, ils se trouvent dans la position de petits épargnants à qui la modicité de leur capital interdit l'accès à des opérations beaucoup plus rentables que celles qui leur sont permises.

Deuxièmement. Il importe de ne pas assimiler communauté et solidarité. Ainsi l'observation prolongée d'associations de ressortissants d'une région, de leurs rites funéraires, de leurs relations aux villages montre qu'elles sont autant d'"arènes à part entière de la reproduction sociale" (j'emprunte ce mot à Achille Mbembe, *Le politique par le bas en Afrique noire*, 1992, 244). Tout d'abord, l'effet de solidarité ne s'y produit qu'à l'avantage de ceux qui ont les moyens de se montrer "solidaires" à leur tour. Ensuite, il existe un "taux de solidarité" qui engage directement le statut social et politique des individus, qui désigne, en d'autres termes, ceux qui "commandent". Pour donner un exemple, l'analyse comparative des cas d'hébergement de petits frères, neveux, nièces, etc., par les citadins - pratique qui est, pour le sens commun comme pour nombre de travaux, le prototype même de la "solidarité africaine" car elle réaliserait l'idéal (ou l'idéologie) de la "grande famille" - oblige à différencier ces modes d'accueil, du moins à Abidjan. Si certains de ces cas d'hébergement manifestent effectivement la réalisation pratique de liens de solidarité, d'autres s'avèrent purement et simplement liés à la sphère de la production matérielle et de la reproduction familiale. Autre exemple encore, celui des funérailles que j'ai étudiées et dont on sait quel pouvoir de consécration ou d'humiliation sociale recèle le caractère ruineux (C. Vidal, *Sociologie des passions*, 1991). Il existe certes de multiples formes de communautés en Afrique, elles ont sans doute une plus grande importance pour les individus qu'en Europe, il reste qu'elles constituent autant de lieux d'intégration que d'exclusion.

ABIDJAN, AVANT LA RÉCESSION ET MAINTENANT : DES TENDANCES SOCIOLOGIQUES DURABLES

Marc Le Pape

Situations d'incertitude

Nos enquêtes répétées, y compris la plus récente (Abidjan, mai-juin 1992), attestent la forte persistance de tendances sociologiques, caractéristiques de la société abidjanaise même en temps de "crise". Nous décrirons d'abord trois tendances qui continuent de s'affirmer au cours de la période 1981-1992 :

- importance grandissante des femmes,
- intensité des échanges réciproques entre Abidjan et milieux extérieurs,
- force de l'appartenance urbaine.

Nous choisissons de présenter ces tendances parce qu'elles synthétisent certains comportements répandus parmi des milieux dont les conditions ont été modifiées et les ressources restreintes en raison des politiques conduites depuis la fin des années 1970. Licenciements et compressions de salaires, rareté des emplois salariés stables, rigueur accentuée du système scolaire, abandon des promesses statutaires auparavant garanties par l'Etat, ces faits ont été décrits en détail par G. Duruflé (1988), B. Contamin et Y.-A. Fauré (1990). Leurs travaux relatent les négociations auxquelles la mise en œuvre des politiques d'ajustement ont donné lieu ; ils éclairent les logiques selon lesquelles s'enchaînent les programmes successifs et leurs "résultats". Ces analyses mettent en évidence une conséquence générale des plans d'ajustement, conséquence que les accommodements, les compromis obtenus par les négociateurs ivoiriens n'ont réussi à atténuer que pour certains milieux (enseignants en particulier) : l'extension de **situations d'incertitude**.

Cette notion d'incertitude se réfère aux analyses que des économistes ont conduites sur les recherches d'information, le coût de ces recherches et les effets d'une distribution inégale de l'information. Elle ne décrit pas un sentiment mais se rapporte à une situation où les conséquences de leurs actes économiques et de leurs placements sociaux sont, pour la plupart des agents, improbables : parce que ces derniers manquent d'informations, parce qu'ils doivent de plus en plus pratiquer des activités marchandes, parce que la stabilité des rapports salariaux, le contrôle du marché du logement et la qualité des services publics (d'éducation en particulier) sont de moins en moins garantis par l'Etat.

Une fois établies ces tendances, nous ferons ressortir des comportements qui répondent, d'une manière que l'on n'aurait pu prévoir au début des années 1980, à la durée de la récession, à l'expérience de l'incertitude.

Nous présentons des données recueillies à Abidjan auprès de 200 ménages lors de trois passages d'enquêtes (1979, 1985, 1992 - Enquête M. Le Pape, C. Vidal) sur les mêmes sites (sur chaque site, 40 logements sont enquêtés) : cours d'Abobo-Avocatier, de Treichville et de Koumassi, maisons en bande Sicogi à Marcory, logements en bois et tôle construits à Vridi-Cocotier. Certaines données ainsi réunies sont présentées en annexe. Dans tous les cas, elles se rapportent à des catégories moyennes et populaires de la population abidjanaise.

TROIS TENDANCES DE LA SOCIÉTÉ ABIDJANAISE

1. Importance grandissante des femmes

- Les femmes forment une part de plus en plus importante des actifs rémunérés [cf. données 79-85-92 : elles représentent **29%** des actifs rémunérés de notre échantillon en 1979 et **49%** en 1992]. Cette expansion de l'activité féminine paraît symétrique de l'ajustement des emplois salariés, emplois dont le plus grand nombre était occupé par des hommes de nationalité ivoirienne. Il aurait pu en être

autrement, si l'on en croit nombre d'économistes, spécialistes du "secteur informel", qui affirment la facilité d'entrée dans ce secteur : les hommes - il s'agit ici des Ivoiriens car les artisans étrangers hommes ont été et sont toujours nombreux - auraient pu se convertir aux activités artisanales et équilibrer l'expansion féminine. Ce n'est pas le cas : les effectifs des femmes artisans ont doublé entre le premier et le troisième passage, tandis que les effectifs d'hommes artisans (ivoiriens et étrangers) qui ont nettement augmenté entre 1979 et 1985 sont restés stables entre 1985 et 1992.

Globalement, le nombre des actifs artisans et commerçants s'accroît : les artisans (hommes et femmes) forment 41% des actifs rémunérés en 1979, 66% en 1992. Cependant, alors même que la population des salariés moyens ivoiriens perd des emplois et des salaires, il n'y a pas de sa part un afflux général vers le commerce. L'initiative artisanale en période de récession est bien, pour une part essentielle, due aux femmes ; selon nos enquêtes 79-85-92, les proportions d'hommes artisans ont augmenté lentement puis stagné.

- Ivoiriennes, elles sont de plus en plus nombreuses à être chefs de ménage. Il s'agit d'une pratique citadine ancienne, éprouvée, d'abord liée à l'exercice d'activités artisanales et commerciales - ces unités à responsabilité féminine sont repérées dès les années 1920 à Abidjan. Par cette habitude du commerce, les femmes ivoiriennes ont acquis une expérience de l'économie concurrentielle, qu'elles se transmettent entre générations féminines, et dont elles tirent une certaine habileté sociologique, encore plus manifeste en période où l'incertitude s'aggrave.

Cette expérience façonne des modes de vie autant que des savoir faire. Ainsi, les unités dont les femmes sont responsables ont-elles toujours compté des effectifs plus réduits que les unités à responsables masculins (données des enquêtes 79-85-92 et RGPH 88). Ce fait est lié à la plasticité plus forte de leur composition - les enfants restent avec les pères, ou sont confiés à la génération précédente (aux grands mères ou aux tantes), les jeunes filles contribuant à l'activité commerciale peuvent être "compressées" en période difficile, d'autant plus facilement que les liens deviennent marchands : la villageoise quasi-parente a souvent été remplacée (au cours des dernières années) par une jeune fille rétribuée.

Ces ménages féminins sont tout sauf isolés ou marginaux, ils existent par un travail intense, incessant d'entretien de liens sociaux (liens familiaux, liens entre "originaires", liens de voisinage, liens professionnels, liens avec une clientèle, etc...).

- D'autres indicateurs attestent l'importance grandissante des femmes : la permanence de leur mouvement migratoire vers Abidjan, alors que les migrations masculines ont considérablement baissé. La présence féminine aux différents niveaux du système éducatif : elle ne s'affaiblit pas, l'inégalité entre jeunes gens et jeunes filles demeure, il n'est pas certain qu'elle s'aggrave¹, du moins jusqu'en 1988.

- Pour finir sur ce point, un trait général : les femmes abidjanaises ont réagi, réagissent plus rapidement que leurs équivalents hommes de nationalité ivoirienne aux évolutions de l'économie ; ceci peut se formaliser à la manière des économistes : en période d'incertitude généralisée, elles découvrent plus rapidement l'information nécessaire, la bonne information (si cette dernière existe). Cette avance est liée à leur insertion ancienne dans l'économie concurrentielle, en quoi elles diffèrent des salariés masculins ivoiriens qui ont longtemps connu un système statutaire protégé (même s'ils n'en obtenaient que des salaires et des avantages limités) : ceci ne les disposait pas à acquérir les habitudes et les informations nécessaires à l'exercice d'activités marchandes.

2. Intensité des échanges réciproques entre Abidjan et milieux extérieurs

En déterminant cette tendance, nous regroupons des comportements hétérogènes. Par exemple : le courant d'attraction des jeunes filles de villages par les femmes actives à Abidjan; le développement d'activités commerciales itinérantes dans les villages et petites villes ; l'importance récente (au cours des années 80) des départs d'étrangers jeunes et inactifs; les placements scolaires d'enfants abidjanais dans les villes de l'intérieur; les séjours et les cérémonies au village; les pratiques de régionalisation propres aux intellectuels, etc.

Ces comportements ont en commun de répondre à des situations abidjanaises en créant ou réactivant des relations avec l'extérieur d'Abidjan; ces relations se traduisent par des circulations de

¹ Cf. Loukou Dia, Niveau d'instruction et de scolarisation des filles (Séminaire national sur les perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire 1988-2028, Institut national de la statistique, Abidjan, 1992).

personnes, de biens, d'argent, d'expériences, d'informations qui lient des milieux abidjanais à des milieux extérieurs et inversement. Cet espace d'échanges doit être intégré dans l'analyse des ressources dont disposent les membres des ménages citadins, car ceux-ci y développent des initiatives dont dépend souvent leur position urbaine.

3. Force de l'appartenance abidjanaise

Nous voulons dire que, pour nombre d'Abidjanais, vivre à Abidjan n'est pas seulement un fait d'état civil et la réponse à des nécessités économiques; c'est, pour tout citadin, incorporer un multitude d'expériences, d'habitudes qui qualifient la personne, et, pour certains, ceci se traduit par des sentiments d'appartenance.

C. Vidal a décrit des expressions collectives de ce sentiment d'appartenance : par exemple, lors de la réunion de lancement d'un nouveau village près de Toumodi [*Sociologie des passions*, Karthala, 1991, pp. 120-123]. Alors, au village, les Abidjanais donnaient toutes les apparences d'un groupe de statut ; par leurs pratiques matérielles d'identité (gestes, manières de parler, vêtements), ils paraissaient agir en corps, unis et différents, face à leurs parents villageois. Ces conflits cérémoniels se jouent fréquemment ; à l'occasion d'événements funéraires au village, ou plus banalement au cours de visites en fin de semaine, nous avons pu observer ces pratiques et ces paroles d'identité.

Les enquêtes régulières, les passages répétés permettent de saisir un ensemble de conduites qui disposent aux sentiments d'appartenance : les conduites de stabilité dans l'espace urbain, stabilité dans un logement, un quartier, un lieu d'activité. Les "preuves" de cette volonté de stabilité sont induites aussi bien des enquêtes en des quartiers périphériques (Abobo), en des quartiers en bois et tôle construits sur du sable (Vridi Canal), qu'auprès d'occupants des logements Sicogi à Marcory. Se maintenir stable favorise la possibilité qu'a chaque individu de créer, d'entretenir et de conserver une série de liens, un entourage de connaissances, et ces liens, lorsqu'ils durent, constituent un "capital social", un fonds de ressources pour les personnes qui ont pu les établir, et les maintenir - ces ressources stables prennent d'autant plus de valeur que l'incertitude générale se perpétue et paraît durable [cf. Lucien Karpik, "L'économie de la qualité", *Revue française de sociologie*, XXX-2, 1989].

EXPÉRIENCES DE LA RÉCESSION

Certains faits sociaux liés à la récession sont connus : chute des emplois salariés et baisse des revenus salariés, départ d'étrangers, ralentissement des courants migratoires en direction d'Abidjan. Ces tendances apparaissent en annexe dans le tableau *Éléments des enquêtes*. Les passages répétés auprès de 200 ménages confirment la perte des acquis, ils permettent aussi de saisir des ajustements, d'apprécier le temps qu'il a fallu pour que ces ajustements deviennent courants. En voici des exemples :

- La conversion de jeunes gens ivoiriens d'un niveau de scolarité tel que la 3^{ème}, ou plus, à des emplois salariés autrefois occupés par des étrangers et que, à niveau équivalent, les jeunes gens de 1979 et 1985 n'acceptaient pas. Ont simultanément baissé, de manière considérable, les dépenses familiales de scolarité en faveur des déscolarisés¹, dépenses qui, en 1979, permettaient à ces derniers de fréquenter des cours privés souvent durant plusieurs années après leur sortie du système officiel d'éducation. Maintenant, cette période de transition statutaire est rarement acceptée et financée par les familles (il arrive qu'elle le soit).

- De toute la population abidjanaise, la tranche d'âge 15-19 ans est celle qui comporte la plus forte proportion d'inactifs (cf. annexe, *RGPH 1988*) ; rappelons cependant que ces jeunes "hors activité" ont été saisis par le recensement dans les unités de résidence, qu'ils ne forment donc pas une population "flottante". L'inactivité reste forte après 20 ans dans le cas des jeunes gens ivoiriens mais elle chute en ce qui concerne les jeunes étrangers et étrangères (des observations analogues ont été faites à Dakar et Lomé, attestant la forte inactivité des jeunes nationaux et le faible nombre de jeunes inactifs étrangers : Philippe Antoine et Philippe Bocquier pour Dakar, Marc Pilon pour Lomé).

¹ Par déscolarisés, nous désignons les personnes de moins de 25 ans qui ont dû quitter le système éducatif au niveau de la classe de troisième ou à des niveaux supérieurs. Il nous semble en effet que la fréquentation d'un collège pendant trois ans ou plus est transformée en un capital statutaire opposant les jeunes qui en disposent aux moins scolarisés qu'eux, en particulier à tous ceux qui n'ont pu réussir l'entrée en sixième.

- La concurrence entre jeunes parentes du village et jeunes filles salariées pour l'exercice de tâches domestiques et de tâches associées aux commerces féminins. Ce phénomène ressort de nos enquêtes et des données du Recensement concernant quelques quartiers de classes moyennes ivoiriennes (220 logements, Prodomo Koumassi, Arras Treichville).

L'analyse comparée des données constituées en 1979, 1985 et 1992 est en cours, et nous voulons nous garder de l'attitude qui consiste à présupposer la coïncidence entre crise économique et crise des formes sociales puis à la démontrer en construisant selon ce présupposé des récits de pratiques.

Voici cependant une variation de comportements liée à la durée de la récession. Dans un premier temps, entre 1979 et 1985, on observe un mouvement masculin vers les activités d'échange déjà existantes (maquis notamment), certains salariés ivoiriens "compressés" se reportent sur des domaines éprouvés d'activité qui paraissent aisés d'accès et profitables. En un deuxième temps, entre 1985 et 1992, ce mouvement masculin ne tient pas, recule et il y a une baisse de l'activité marchande masculine, du moins en ces domaines où les femmes sont dominantes. Simultanément, toujours entre 1985 et 1992, on observe le développement d'un artisanat masculin à qualification technique ou intellectuelle relativement élevée - réparation électrique, électronique, maquettisme, etc. Il semble qu'il y ait eu une première période critique où la durée de la crise n'était pas encore intériorisée (période qui s'achève sans doute après 1985-1986), période où nombre d'Ivoiriens (hommes) se sont engagés dans des activités dont ils ne percevaient pas quelle expérience, quelle habileté sociale, quelles compétences (par exemple en matière de crédit) elles supposaient ; puis, au cours d'une nouvelle phase, les mêmes illusions demeurent influentes, mais il est reconnu que l'expérience de l'incertitude et de l'économie concurrentielle sera durable et que le retour au salariat (ou l'entrée dans le salariat) concernera peu d'actifs.

Une telle expérience se généralise, cependant nos enquêtes - mais nous ne nous basons pas que sur cela - attestent que les familles abidjanaises, en tant qu'unités de résidence, se perpétuent par des comportements d'alliance sélective et des conflits qui ne sont pas nés au cours des années 80 même s'ils traitent des difficultés économiques propres à cette décennie. Quant aux relations des Abidjanais avec les milieux extérieurs, elles continuent à constituer des ressources multiples et indispensables. Il reste que je n'affirme pas, par là, que se maintiennent les "solidarités", il s'agit toujours - maintenant comme autrefois - de négociations multiples et conflictuelles qui peuvent entraîner des effets de solidarité ou au contraire d'abandon, voire d'exclusion.

ANNEXES

ELEMENTS DES ENQUÊTES 1979-1985-1992 - DÉFINITIONS

5 points : échantillons d'enquête à Marcory-Sicogi, Vridi-Canal, cours à Koumassi, cours à Treichville, cours à Abobo.

Population : personnes résidantes au moment des passages d'enquête.

Ménages : nombre de ménages enquêtés sur chaque site. Ménage désigne "l'ensemble des personnes qui partagent un même logement, qu'elles aient ou non des liens familiaux".

Hommes CM, femmes CM : hommes chefs de ménage, femmes chefs de ménage.

Actifs rémunérés : personnes qui ont un emploi (artisanal, salarié, commercial) et en tirent un salaire ou un revenu (aussi minime soit-il).

Artisans : personnes exerçant leur activité dans l'artisanat ou le petit commerce.

Salariés hommes, artisans hommes, femmes, % : pourcentages établis par rapport à l'ensemble des actifs rémunérés.

Apprentis (hommes + femmes) : apprentis âgés de 15 ans et plus ; pourcentages établis par rapport à l'ensemble "15 ans et +".

Hors activités : hommes et femmes de 15 ans et plus qui déclarent n'exercer aucun travail rémunéré, aucune activité domestique (ce que nous appelons "travail familial"), n'être ni retraité, ni apprenti, ni élève ou étudiant, ni aide familial. Pourcentages établis par rapport à l'ensemble "15 ans et +".

Trois générations : ménages regroupant trois générations ou plus.

Polynucléaires : ménages regroupant soit plusieurs couples, soit plusieurs personnes (sans conjoint éventuellement) vivant avec leurs enfants, soit plusieurs épouses (vivant avec leurs enfants) d'un homme polygame.

10 et + : ménages de 10 personnes et +. Les pourcentages des unités polynucléaires ou de trois générations ou de "10 et +" sont établis par rapport à l'effectif des ménages enquêtés (203 en 1979, 208 en 1985, 211 en 1992).

ABIDJAN RGPH 1988

Scolarisés 88

Population 78, scolarisés 78 : les données 1978 proviennent de l'*Enquête démographique à passages répétés*, agglomération d'Abidjan (Ph. Antoine, C. Herry, Direction de la Statistique et ORSTOM).

% 78 : % des scolarisés par groupes d'âges dans l'agglomération abidjanaise en 1978.

Population 88, scolarisés 88 : données provenant du RGPH 1988 (INS, Abidjan).

Hors activité 88

Cette catégorie comprend les personnes qui n'ont jamais eu d'emploi, soit, dans le tableau 5.2 du RGPH, les colonnes "Quête du 1er emploi", "hors activité", "autres inactifs" - les femmes classées en "ménagères" n'appartiennent pas à cette catégorie. Nous avons d'abord indiqué l'effectif total des "hors activité" et leur pourcentage dans trois groupes d'âge. Nous avons ensuite analysé la composition des "hors activité" selon le sexe et la nationalité. Il en ressort que cette catégorie est très majoritairement formée d'Ivoiriens (à plus de 80%) et surtout de jeunes gens ivoiriens.

Eléments des enquêtes 1979-1985-1992 (M. Le Pape , C. Vidal)

	Marcory/Sicogi			Vridi/Canal			Koumassi/cour			5 points		
	79	85	92	79	85	92	79	85	92	79	85	92
Population	308	327	390	162	233	290	163	215	224	1056	1258	1349
Ivoiriens	283	285	332	49	92	137	85	86	110	673	787	881
% Ivoiriens	92%	87%	85%	30%	39%	47%	52%	40%	49%	64%	63%	65%
Etrangers	25	42	58	113	141	153	78	129	114	383	471	468
% Etrangers	8%	13%	15%	70%	61%	53%	48%	60%	51%	36%	37%	35%
Ménages	43	48	51	40	40	40	40	40	40	203	208	211
Ménages ivoiriens	38	40	42	12	12	16	17	14	18	116	119	130
Dimension moyenne	7,4	7,1	7,9	4	7,6	8,5	5	6,1	6,1	5,8	6,6	6,7
Ménages étrangers	5	8	9	28	28	24	23	26	22	87	89	81
Dimension moyenne	5	5,2	6,4	4	5	6,3	3,3	4,9	5,1	4,4	5,2	5,7
Hommes CM	39	40	42	39	39	35	35	36	31	184	177	169
Femmes CM	4	8	9	1	1	5	5	4	9	19	31	42
15 ans et +	169	184	254	100	143	153	105	127	134	XX	722	805
%	55%	56%	65%	62%	61%	53%	64%	59%	60%	XX	57%	60%
> 15	139	143	136	62	90	137	58	88	90	XX	536	544
%	45%	44%	35%	38%	39%	47%	36%	41%	40%	XX	43%	40%
Actifs rémunérés	96	80	104	61	72	81	57	74	68	343	353	393
Salariés	70	43	42	45	34	30	29	29	17	201	156	135
%	73%	54%	40%	74%	47%	37%	51%	39%	25%	59%	44%	34%
Artisans	26	37	62	16	38	51	28	45	51	142	197	258
%	27%	46%	60%	26%	53%	63%	49%	61%	75%	41%	56%	66%
Salariés hommes	60	35	30	44	33	28	28	26	14	187	138	112
%	63%	44%	29%	72%	46%	35%	49%	35%	21%	55%	39%	28%
Salariées femmes	10	8	12	1	1	2	1	3	3	14	18	23
Artisans hommes	4	11	21	11	18	11	9	18	22	55	80	88
%	4%	14%	20%	18%	25%	14%	16%	24%	32%	16%	23%	22%
Artisans femmes	22	26	41	5	20	40	19	27	29	87	117	170
%	23%	33%	39%	8%	28%	49%	33%	36%	43%	25%	33%	43%
Apprentis (H+F)	8	9	19	0	0	12	8	6	8	27	27	64
%	5%	5%	7%	0%	0%	8%	8%	5%	6%	XX	4%	8%
Hors activités	5	17	27	3	14	17	7	8	7	21	54	64
%	3%	9%	11%	3%	10%	11%	7%	6%	5%	XX	7%	8%
Trois générations										XX	22	35
%											11%	16%
Polynucléaires										XX	37	43
%											18%	20%
10 et +										22	34	41
%										11%	16%	19%

Scolarisés 88

	Population 78	Scolarisés 78	Population 88	Scolarisés 88	% 1978	% 1988
<i>6-9 ans</i>	158597	77352	213284	147678	49%	69%
<i>10-14 ans</i>	122304	80774	210527	136856	66%	65%
<i>15-19 ans</i>	149509	46693	207748	66448	31%	32%
	Hommes 78	Scolarisés 78	Hommes 88	Scolarisés 88	% 1978	% 1988
<i>6-9 ans</i>	75186	40447	103242	77104	54%	75%
<i>10-14 ans</i>	49996	43723	91099	72372	87%	79%
<i>15-19 ans</i>	62377	27216	86282	39862	44%	46%
	Femmes 78	Scolarisées 78	Femmes 88	Scolarisées 88	% 1978	% 1988
<i>6-9 ans</i>	83411	36905	110042	70574	44%	64%
<i>10-14 ans</i>	72308	37051	119428	64484	51%	54%
<i>15-19 ans</i>	87132	19477	121466	26586	22%	22%

Hors activité 88

	Population 88	Hors activité 88	% hors activité			
<i>15-19 ans</i>	207748	37601	19%			
<i>20-24 ans</i>	232229	42754	18%			
<i>25-29 ans</i>	211944	22064	10%			
	Hommes iv.	Hommes étr.	Femmes iv.	Femmes étr.	Total	
<i>15-19 ans</i>	15433	3439	15538	3191	37601	
%	41%	9%	41%	9%	100%	
<i>20-24 ans</i>	25223	4136	11855	1540	42754	
%	59%	10%	28%	3%	100%	
<i>25-29 ans</i>	12431	2783	5910	940	22064	
%	56%	13%	27%	4%	100%	

**LES CHEMINS AMBIGUS DE L'INDIVIDUALISATION. ITINÉRAIRES
ABIDJANAIS
(ETUDES DE CAS DANS LES MILIEUX SOCIAUX PRECARISES)**

GERI-CI

Groupe d'Etudes et de Recherches sur l'Individualisation, Côte-d'Ivoire

*Alain MARIE, Souleymane OUATTARA, Christine DENOT, Léocadie GRATTIE-MAMBO,
Rosine KOUPAKI, Gabin KPONHASSIA, Boizo ORI, Raymond ZOGBO*

I. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE : CRISE ET INDIVIDUALISATION DANS LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE

1. Crise de l'intégration politique

Nous sommes partis d'un constat : la société ivoirienne est une société en crise d'intégration, donc une société engagée dans un processus général d'individualisation en raison du déclin des mécanismes qui assuraient jusque-là l'insertion des individus dans le maillage serré du tissu social et politique :

- *déclin de l'Etat-providence à l'ivoirienne* sous l'effet de la crise économique et des plans d'ajustement structurel, qui portent atteinte à ses capacités intégratrices en lui interdisant de déployer avec la même ampleur qu'autrefois sa logique clientéliste;

- *montée en puissance des aspirations démocratiques* portées par les fractions non intégrées des élites, tenues à l'écart ou même expulsées des positions prébendaires qu'on leur laissait occuper jusqu'alors;

- *précarisation des conditions de vie de la classe moyenne* directement touchée par les licenciements, par la baisse des revenus salariaux, par la hausse du coût de la vie, indirectement affectée par le déclin du patronage des élites d'un côté, par la diminution des ressources complémentaires ou compensatoires qu'elle pouvait trouver dans le secteur informel d'un autre côté;

- *paupérisation absolue des couches populaires* frappées de plein fouet par le chômage, le sous-emploi et le tarissement des flux redistributifs qui arrivent de moins en moins jusqu'à ceux "du bas du bas".

Crise donc, parce que, au moment même où les inégalités sociales s'accroissent de manière spectaculaire, les mécanismes qui, jusque-là, légitimaient et, dans une certaine mesure, compensaient les inégalités, assuraient l'"intégration rhizomatique"¹ de la société (assimilation réciproque des élites par le clientélisme et la cooptation, créatrice de "chaînes horizontales de solidarité" au sein des réseaux factionnels, d'une part; entretien de réseaux verticaux de solidarité, transcendant, sans les annuler, les clivages de statut, de revenus et de pouvoir, d'autre part), ces mécanismes grippent, deviennent dysfonctionnels et en arrivent même à produire le ferment de leur remise en cause contestataire : plus sélectifs, ils produisent de l'exclusion; plus rigides et plus contraignants, ils induisent refus et rejets.

2. Crise de l'intégration communautaire

Cette crise, on peut donc la lire aussi dans les profondeurs les plus modestes de la société.

Si à un certain niveau, en effet, la montée des revendications démocratiques s'interprète à l'évidence comme l'implication d'une crise de système, et de l'échec, du régime politique qui l'organisait à son profit, à un autre niveau, il semble légitime de l'attribuer à un *mouvement multi-*

¹ Expression empruntée à J.-F. Bayart (*L'Etat en Afrique*, Fayard, 1989) selon cette métaphore botanique, l'Etat africain, loin de constituer un appareil de pouvoir séparé de la société, plonge au contraire, par le biais du clientélisme en chaîne, de multiples petites racines se ramifiant dans les profondeurs du pays social.

forme travaillant en profondeur le corps social ... et les individus : la crise des mécanismes politico-économiques de l'intégration, c'est aussi, par voie de conséquence, *celle des multiples petits réseaux de solidarité communautaire*, rivant d'autant mieux l'individu à ses appartenances originelles qu'ils étaient non seulement le lieu d'une entraide coutumière suppléant l'absence de protection sociale institutionnelle, mais aussi le canal privilégié de la redistribution clientéliste par l'Etat, par les caciques ou par les simples notables de la parentèle (en ce sens, on pourrait parler d'une *sur communautarisation* de la société ivoirienne par la modernité politique). Ces petits réseaux viennent donc à dysfonctionner, voire à se bloquer, car leur pouvoir de couverture, d'entraide et de redistribution, est évidemment fonction de leurs ressources, c'est-à-dire des capacités de prestation de leurs membres : quand celles-ci diminuent, quand le nombre de prestataires actifs diminue, la charge représentée par les assistés devient trop lourde : le groupe se voit contraint soit de tolérer, dans un silence honteux, l'entrée de certains de ses membres dans l'univers des activités marginales, voire délictueuses ou infamantes (trafics, vols, prostitution), soit de tolérer ou même de provoquer le départ de ceux dont il ne peut plus assumer la charge.

Pendant, en deçà de cette donnée de crise, qui engendre des individualisations plus ou moins imposées par les circonstances (et, de ce fait, souvent vécues dans le désarroi, ce qu'expriment à leur manière l'escapisme vers les sectes ou l'ardente obligation des funérailles auxquelles le pauvre, qui ne peut plus cotiser aux dépenses somptuaires, vient tout de même "payer avec ses fesses" pour échapper, par sa présence honteuse mais constatée, au bannissement de fait qui le condamnerait à la mort sociale, celle de l'individu anonyme, "sans qualité"), il convient de souligner une *donnée d'ordre culture, relevant de la longue durée* : les systèmes coutumiers de protection sociale constitués par les groupes communautaires d'origine mais aussi par les réseaux clientélistes d'adhésion (au rang desquels on peut ranger la petite entreprise informelle) (cf. M. Agier et *al.*)¹, ont pour caractéristique commune d'être hiérarchisés sur la base de statuts et de rapports sociaux inégaux, qui, au nom des valeurs de la solidarité, de l'entraide et du partage, en fait organisent la relation entre un supérieur qui "aide" et un inférieur qui, en échange, doit obéissance, prestations diverses et reconnaissance d'un pouvoir notabiliaire plus ou moins régalién.

Dans ces conditions, les personnalités affirmées, les esprits forts candidats à l'autonomie ou bien les révoltés contre un ordre qui les oppresse sans plus de contre-partie (jeunes, femmes, cadets), ont tendance à faire sécession pour aller ailleurs tenter l'aventure de l'émancipation. Or, en milieu urbain, et *a fortiori* quand la crise et les politiques d'ajustement structurel ont pour conséquences l'accentuation de l'échange inégal dans la relation de protection-subordination et le raidissement autoritaire de la relation hiérarchique, les caractères déjà trempés par l'affrontement précoce aux difficultés d'existence n'en saisissent qu'avec plus d'empressement les opportunités émancipatrices offertes par "l'air de la ville".

II. RECHERCHES EN COURS : LES CHEMINS AMBIGUS DE L'INDIVIDUALISATION

Dans le cadre de cette problématique générale, notre groupe de recherche s'est donc donné deux objectifs principaux :

1. Dans une perspective résolument qualitative, privilégiant les études de cas à partir du recueil de récits de vie, étudier les implications concrètes de cette crise multiforme dans les itinéraires biographiques, les récits de pratiques et les représentations, au sein des catégories sociales où elle se manifeste avec une particulière acuité : jeunes chômeurs déscolarisés; jeunes diplômés sans emploi; travailleurs que les compressions de personnel ou les faillites ont réduits au chômage; fonctionnaires qu'une mise à la retraite anticipée condamne au repli sur soi; enfants précocement expulsés de l'école et mis au travail dans la rue; adolescentes jetées dans la prostitution par le chômage du père et la sortie forcée du système scolaire; femmes isolées qu'une vie conjugale chaotique et des revers professionnels laissent seules pour faire face tant bien que mal à leurs charges familiales.
2. Dans une perspective comparative et synthétique de dépassement des diverses études de cas et de mise en évidence de quelques régularités sociologiques, tester l'hypothèse selon laquelle la crise induit une dynamique tendancielle d'individualisation; montrer que cette individualisation se manifeste notamment dans l'érosion des statuts et des relations de type communautaire (dans la famille, dans les rapports entre sexes, dans la parentèle étendue) et dans des modes de rapport à l'autre de plus en plus marqués par l'utilitarisme,

¹ Agier M., Copans J., Morice A., *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Karthala - ORSTOM, 1987.

l'instrumentalisation, la monétarisation, les tensions ouvertes ou larvées; et inversement, qu'elle se traduit dans des aspirations et des représentations de plus en plus individualisées; montrer enfin que, d'un cas à l'autre, d'une situation à l'autre, ce processus général se décline aussi au singulier, dans des bricolages individuels plus ou moins hybrides et syncrétiques, où les logiques individualistes viennent s'articuler à des logiques communautaires de traditions anti-individualistes, avec lesquelles elles composent mais qu'elles instrumentalisent aussi en les tirant dans leur sens.

S'il est encore prématuré de proposer ici, au stade actuel de nos recherches, des conclusions élaborées, on peut cependant d'ores et déjà présenter une première esquisse des tendances et processus observés.

I/ Des cursus scolaires de plus en plus aléatoires

Ce qui frappe dans les divers récits, c'est qu'ils sont principalement des récits de difficultés ou d'échecs et le fait que, bien souvent, le moment inaugural, en quelque sorte fondateur, de la série qui s'en suivra, c'est l'échec vécu de l'expérience scolaire, donc de la famille qui est le garant de sa réussite.

En Côte-d'Ivoire, on le sait, l'école a toujours constitué un enjeu essentiel des stratégies familiales : elle cristallise l'espoir d'ascension sociale et, sur l'écolier, les énergies et les ressources familiales se concentrent dans l'attente d'une réussite qui sera un jour payée de retour par le diplômé reconnaissant à l'égard des siens.

L'école impossible

Or ces espoirs sont aujourd'hui massivement déçus. D'abord, parce que, devant beaucoup, le système scolaire se ferme dès l'entrée. C'est le cas de ces très jeunes vendeurs de mouchoirs en papiers (ils ont entre 9 et 12 ans) que leurs parents, burkinabè des bidonvilles de Washington et des Deux Plateaux, touchés par le chômage du père, n'ont pu maintenir à l'école au-delà des classes élémentaires et qui, depuis, nourrissent à l'égard du père défaillant, ou des frères plus âgés qui n'ont pu ou voulu les aider, une rancune porteuse de sourde révolte dans une atmosphère familiale dégradée, au sein de laquelle la mère, seule, semble conserver une image positive. Mais, en même temps, l'on tire aussi de cette mise au travail précoce la fierté d'une indépendance conquise dans la rue et d'une autonomie grandissante vis-à-vis des parents, dont l'autorité est mise en question, ce qui signale l'irruption de nouveaux modes de relations, problématisés par leur monétarisation, le refus de l'argument d'autorité, et par l'aspiration à plus d'indépendance de la part d'enfants précocement engagés dans l'aventure de l'individualisation.

Ces cursus scolaires précocement avortés, on les retrouve également chez les chômeurs ivoiriens plus âgés (20-35 ans) qui ont dû quitter l'école à la fin du primaire, ou au début du cycle secondaire, faute de soutien de la part de la famille.

Ainsi ce jeune homme qui explique : "En CM2, j'ai passé deux fois et après j'ai dit à ma mère : "ce n'est plus peine" (...). J'allais en classe sans fourniture, on me mettait dehors, je n'avais pas de fric pour les acheter, donc j'ai mis un frein à l'école".

De même, ces jeunes filles (16 à 18 ans) que le chômage du père et la chute des ressources familiales ont expulsées prématurément de l'école au niveau du primaire, puis ont projetées dans la prostitution, seule issue possible pour celles qui n'ont que leur corps et leur jeunesse à monnayer sur le marché, en échange de l'argent qui permet de se vêtir, de payer son loyer, d'aider les frères et soeurs et surtout la mère, petite commerçante devenue soutien de famille, mais dont les menus gains seraient insuffisants sans l'apport de la fille.

Cursus avortés

Mais un cursus scolaire plus long ne préserve pas non plus d'une sortie toujours vécue comme un échec, quand elle n'est pas sanctionnée par un diplôme et quand elle a, tôt ou tard, été contrainte par l'échec professionnel des parents.

"Depuis que j'ai quitté l'école je me débrouille" : cette formule résume bien le destin de toutes ces jeunes filles pour qui la prostitution est une conséquence directe de ces échecs en cascade.

Ainsi Mary, 17 ans, Ivoirienne, quatrième d'une fratrie de neuf enfants, fille d'un cadre supérieur licencié en 1984 puis ruiné par un escroc, doit abandonner en troisième quelques années plus tard, car "les fournitures et documents pour bosser manquaient", puis se prostitue à l'âge de 15 ans, ce qui lui permet de soutenir ses parents, honteux mais résignés, en donnant de temps en temps quelques dizaines de milliers de francs à sa mère, devenue le soutien de la famille.

Mais, de manière plus insidieuse, la crise, en aggravant la monétarisation des obligations familiales, dans un contexte de rareté pécuniaire grandissante et de durcissement corrélatif des relations entre parents et enfants, ne rend que plus insupportable les dépenses de scolarité et induit également des retraits de l'école par suite d'un refus des parents de poursuivre leurs efforts.

Ainsi, Ange, 21 ans, après avoir échoué une première fois au BEPC, réussit à la deuxième tentative mais il n'est pas orienté dans une seconde de l'enseignement public et son père refuse de lui payer un établissement privé. Alors la mère lui paye des cours du soir, mais il échoue à l'examen probatoire à l'issue de la première et sa mère, lasse de payer, refuse de faire face aux frais d'un redoublement, tandis que le père refuse de payer les frais d'une formation professionnelle. Aujourd'hui Ange est dans la rue, comme gardien de voiture.

Il est aussi d'autres cursus scolaires brisés par des conflits familiaux accusés par la crise (en l'occurrence la chute brutale des cours du cacao) et qui sont parfois interprétés dans l'idiome des représentations relatives à la sorcellerie. C'est, par exemple le cas de ce chômeur célibataire de 33 ans, dont la scolarité, pourtant brillante, s'est soldée par un échec au BEPC en quelque sorte programmé par des aînés de sa famille paternelle, jaloux de la réussite initiale de son père, planteur actif, mais qui avait le tort de n'être qu'un cadet dans la hiérarchie familiale. Après de multiples avertissements - maladie, accident sportif, désintéret subit d'un professeur français à son égard, cacaoyère paternelle brûlée par une sécheresse sélective, maladie du père -, il lui avait fallu, sous peine d'en mourir en cas du succès, abandonner au beau milieu des épreuves. Depuis, après avoir connu un itinéraire professionnel chaotique, cet homme, pris dans les rets de la sorcellerie, vit sa mise au chômage depuis cinq ans et ses tentatives infructueuses pour retrouver du travail, comme le signe et la conséquence d'autres menées sorcières perpétrées depuis son village. Depuis, il rumine ses espérances avortées de bon élève barré par la jalousie des siens et n'envisage plus que la chimère d'une émigration en Europe, qui l'éloignerait radicalement de la galère abidjanaise et de conflits familiaux exaspérés par la crise.

Diplômés et chômeurs

Enfin, l'on ne serait pas complet dans la description de cette précarité, si l'on ne soulignait également que la réussite d'un cursus n'est pas, pour autant, gage d'intégration dans le monde du travail, quand la crise économique, l'ajustement structurel, les compressions de personnels et les faillites réduisent les emplois et aggravent la concurrence.

Le cas du Christophe (30 ans) est éloquent à cet égard : après une maîtrise de sciences économiques et un stage à Air Afrique, il part en France faire un diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées qui lui permette d'espérer une embauche à Air Afrique. Mais à son retour en Côte-d'Ivoire en 1987, diplôme en poche, Air Afrique, "restructurée", n'embauche plus. Depuis cinq ans il est au chômage et c'est sa "fiancée" qui, grâce à sa bourse d'étudiante, "l'aide" et entretient leurs deux enfants en attendant qu'il réussisse un jour (quand ?) à fonder sa propre entreprise avec des associés. Tout en travaillant sur deux projets ambitieux (trop ambitieux ?), il bricole tant bien que mal en faisant des petits boulots et du petit commerce au coup par coup avec des copains, et se demande, sans trop y croire mais tout en y pensant un peu, s'il n'y a pas quelque vérité dans "les on-dit" selon lesquels il serait "bloqué du côté paternel" (par des menées sorcières) ce qui expliquerait l'échec de ses candidatures successives pour un travail salarié.

2/ Des itinéraires professionnels précaires et chaotiques

Dans l'univers de la précarité abidjanaise, les diplômés sans emploi font figure, paradoxe qui souligne la dégradation générale du marché du travail, de relatifs privilégiés : ils ont une formation qualifiante, ont parfois quelques appuis bien placés, ils sont jeunes et souvent célibataires ou sans grosse charge familiale.

En revanche, comparée à la leur, la situation de ceux qui, chaque jour plus nombreux, sont affrontés à l'impossible entrée dans le monde de l'emploi ou à des échecs en cascades, apparaît de plus

en plus sans issue et nourrit, selon les cas, le sentiment écrasant d'une déréliction sans horizon d'espoir, l'escapisme religieux, les formes résignées ou révoltées de conscience sociale, les interprétations du malheur en termes de sorcellerie ou l'attente vague d'un avenir imprécis.

Les petits boulots sans issue

Bloquées les issues, pour les petits vendeurs de mouchoirs ou de journaux, qui n'ont même pas de recours prévisible aux formations qualifiantes sur le tas du secteur informel : quand les parents leur font quitter l'école faute de ressources et comptent sur l'apport de leurs gains pour survivre, comment pourraient-ils payer les frais de leur apprentissage chez un patron artisan ? Alors ils rêvent abstraitement d'avoir un jour un "vrai travail" qui leur permettrait de venir en aide à leur mère et remâchent leur rancune contre un père défaillant, qui n'a pu les maintenir à l'école et dont, dans une certaine mesure, ils prennent en charge le rôle.

On peut également douter des chances d'intégration de leurs aînés, que l'impossible scolarisation ou la sortie prématurée de l'école, a jetés dans la rue et dans la précarité de ses petits métiers. Comment ne pas voir, en effet, dans l'âge déjà avancé de certains gardiens de voiture (21, 24, 26, 27 ans !), le signe d'un blocage renforcé des filières d'accès à l'emploi (même l'informel) ? Et pourtant, tous ces jeunes hommes ne sont pas arrivés directement dans la rue.

Ainsi ce gardien de voiture de 24 ans, qui est aussi loueur de cartes téléphoniques à l'abord d'une cabine publique, a d'abord été pompiste durant 7 ans. Mais, à la mort de son employeur-tuteur, il se retrouve, à 19 ans, dans la rue, sans perspective, à 24 ans, d'en sortir.

Ainsi son copain de 27 ans, qui a été petit cireur puis a tenté de faire du commerce de tissu en contrebande au Burkina, mais n'a pu éviter l'échec qui l'a rejeté vers les rues abidjanaises.

"L'enfer du chômage"

Encore, les gardiens de voiture et "gros bras" divers ont-ils une activité monnayée, même s'ils la "paient" cher, par une vie d'homme sans femme ni perspective précise de pouvoir un jour se stabiliser et fonder une famille.

Mais que dire, à côté, de ceux pour qui "le chômage, c'est l'enfer" et qui "ne savent pas où ils sont actuellement", comme le déclare cet homme de 27 ans qui, pour la seconde fois, se retrouve au chômage après avoir cru toucher le gros lot : garde du corps d'un "directeur-général", il a perdu ce bref emploi mirifique de 4 mois à la suite du licenciement de son patron. Depuis "il va à l'aventure pour chercher, avec son courage", son seul capital, et il rêve de partir à l'étranger, prêt à "souffrir là-bas" pour "économiser" et faire venir ses deux épouses et sa fille pour "carrément quitter ce pays", où ils souffrent et où il a conscience de ne pas avoir d'avenir, après avoir d'abord erré de chantiers en chantiers, de ville en ville, puis connu une première période de chômage (1990-92), et où il se retrouve à nouveau chômeur après son trop bref intermède de garde du corps.

Cet isolement du chômeur, peu à peu coupé d'une parenté élargie qui n'a pas pu ou voulu venir en aide, ou, pire, qui a provoqué, - par les tensions conflictuelles qui la travaillent encore plus que de coutume en situation de crise et de rareté -, des successions de revers éventuellement attribuables à des agressions en sorcellerie, on le trouve chez ce célibataire de trente trois ans, chômeur depuis 5 ans, dont l'échec au BEPC, causé par la sorcellerie de l'oncle, n'a fait qu'augurer une longue série d'ennuis et d'insuccès professionnels : six mois à Vavoua comme manoeuvre dans une scierie; un an à Abidjan dans une menuiserie qu'il a dû quitter quand on l'a déclassé comme ouvrier à contrat temporaire; trois ans à Zuénoula à la Sodesucre avec un salaire misérable, si bien que, lassé de "tout manger", il a démissionné; un an de chômage à Gagnoa dans la situation difficile d'assisté d'un parent éloigné; un an et sept mois enfin dans une entreprise yougoslave de bitumage : là, il était correctement payé mais l'entreprise a dû partir, victime de "jalousies politiques", et depuis, Pascal vit chichement des "leçons" qu'il donne aux enfants du quartier pour subvenir à ses besoins, se "payer un petit pantalon" et il n'attend plus que l'occasion mythique de partir loin de la Côte-d'Ivoire, vers cette Europe inaccessible aujourd'hui.

Le chômage, défi à relever

D'autres, mieux armés par une formation plus poussée, par d'anciennes réussites qui leur ont permis de prendre confiance en leurs capacités, par un environnement familial moins conflictuel, ou même par un réseau social plus solide en raison d'une insertion urbaine plus ancienne, cherchent leur

salut dans des tentatives têtues, sans cesse recommencées, pour créer une entreprise. Mais eux aussi, significativement, ont appris à ne plus compter sur la famille ni sur l'Etat, tout en reportant leur attente d'une solidarité active du côté des "camarades" connus au temps des études ou du travail salarié. Car, signe des temps, c'est dans ce type de rapport amical, fondé sur une communauté d'intérêts et une entraide librement consentie dans la mesure de ses moyens, que l'on investit solidement, tandis que l'on a tendance à se méfier des obligations familiales, car on les sait toujours assorties de menaces sorcières, vis-à-vis desquelles on se prémunit "en se mettant dans la main de Dieu" par l'affiliation à une église.

Ainsi Léon, trente ans, chômeur depuis 1991 à la suite d'une compression de personnel, à travaillé suffisamment longtemps (4 ans) et à un niveau de salaire suffisant pour participer à cette époque à une tontine de "copains" constituée en vue d'investir dans une affaire. Quand il s'est retrouvé chômeur, l'association l'a nommé gestionnaire de la savonnerie qu'elle avait créée quelque temps auparavant. Malheureusement, faute de fonds de roulement suffisant, la savonnerie périclitait déjà. Alors, sans renoncer à trouver un jour les fonds nécessaires, Léon "fait de petites affaires par-ci par-là". En même temps, il travaille à changer son mode de vie : ayant rompu avec son passé de noceur du temps des vaches grasses, il va chercher une nouvelle morale adaptée à ses moyens et à ses ambitions de futur entrepreneur vertueux, dans "l'éthique protestante" proposée par l'église "de l'Assemblée de Dieu", et, dans l'assistance régulière aux cultes-réunion des "Hommes d'Affaire du Plein Evangile". Cet engagement religieux le protège aussi du "démon" et des éventuelles attaques en sorcellerie perpétrées par une famille, vis-à-vis de laquelle il prend des distances accrues, n'allant plus guère au village qu'une fois par an. En même temps, il se réclame d'un engagement politique contestataire, du côté de l'opposition.

Mais il est aussi, parmi ces chômeurs diplômés, de véritable individualistes, sortes de personnages balzacien sans autre état d'âme qu'une volonté ardente d'en sortir et de réussir, en faisant feu de tout bois sans plus s'encombrer de préoccupation métaphysique ou d'incertaines attentes du côté du politique. C'est le cas de Christophe, pour qui ce sont les affaires d'abord et la politique ensuite, "quand je serai efficace", et qui déclare : "je peux réussir, je sais comment. Si je trouve un emploi salarié, je le prendrai mais je préfère être un entrepreneur. C'est une question de liberté. Je veux être fier de ce que je construis". Pour lui, qui est chômeur depuis 5 ans et se débrouille, tantôt en faisant des petits "coups" commerciaux, tantôt en travaillant comme consultant informel pour la gestion et la recherche de financement auprès d'amis petits entrepreneurs, tantôt en sollicitant l'aide de sa famille ("à mon âge !", s'exclame-t-il) tout en acceptant d'être dépanné par sa compagne (qui est boursière) et d'être encore en situation d'hébergé (chez une tante maternelle), il s'agit de jouer sur tous les tableaux et de toutes les rationalités possibles (sa compétence affichée, son diplôme européen, sa séduction de beau-parleur, ses amitiés professionnelles ou étudiantes, les prestations gestionnaires qui peuvent le faire apprécier, les générosités familiales que justifient sans doute le sentiment qu'il représente un "placement" d'avenir).

Sa vision du monde est parfaitement laïcisée et matérialiste : la réalité globale de la crise, la mauvaise gestion économique par le pouvoir en place, les difficultés à trouver les financements nécessaires, la concurrence exacerbée sur le marché du travail, suffisent, selon lui, à expliquer les aléas de sa vie professionnelle. Aussi ne se contente-t-il pas de se "débrouiller", mais il travaille en même temps à démarcher pour un ambitieux projet de société d'épargne, d'investissement et de crédit mutuels.

Des itinéraires professionnels en chute

Cette étroite détermination des parcours individuels, par l'environnement économique, est d'autant plus marquée que les activités par lesquelles on avait voulu "réussir", "s'en sortir", conquérir son autonomie, sont très dépendantes des fluctuations du marché.

C'est le cas de ces "femmes d'affaires", qui ont connu la réussite dans le commerce, puis que le déclin général du marché a entraînées dans la spirale descendante de l'instabilité et du repli sur des activités informelles devenues de simple subsistance. Dans les parcours de ces femmes, qui ont successivement vécu la belle époque des affaires faciles puis les à-coups successifs, depuis le début des années quatre vingt, de la crise ivoirienne, se lit avec une particulière netteté le destin paradoxal de ces itinéraires marqués par l'ascension sociale et la conquête d'une autonomie personnelle fièrement revendiquée, mais aujourd'hui dégradée en solitude, d'autant plus douloureusement vécue, que leur statut de chef de famille célibataire, qui fut la rançon d'échecs conjugaux ou sentimentaux liés à leur

trop grande indépendance vis-à-vis de compagnons mal préparés à l'accepter, leur impose la charge lourde de l'entretien de leurs enfants.

C'est, par exemple, le cas de Jacqueline, aujourd'hui "réfugiée" dans son petit appartement où elle vit avec sa fille, elle-même mère célibataire de deux fillettes, et où elle a dû transformer le salon en un petit atelier de couture peu fréquenté, alors qu'elle a connu dans le passé une réussite éclatante : dactylo dans l'administration puis dans le privé, elle a démissionné en 1966, trouvant que son salaire était insuffisant et désirant "être son propre patron"; elle vend d'abord de la maroquinerie et des vêtements importés d'Europe tout en montant un atelier de retouches; puis, en même temps, elle se lance dans le commerce en gros du poisson. Mais la crise des années quatre-vingts vient tout bouleverser : les délestages de 1984 (coupures prolongées de courant) provoquent la faillite de son commerce de poisson. En 1990, c'est le coup de grâce : les grandes manifestations de rue l'angoissent, elle pense que "le pays va exploser", elle déménage et se retrouve petite couturière dans un appartement. Aujourd'hui, résume-t-elle, "je n'ai plus rien. Je travaille pour manger".

Toutes ces commerçantes, qui ont connu autrefois une prospérité certaine, aujourd'hui, sont seules et vivent mal des relations distendues avec une famille dont elles sont plus ou moins coupées, "car elles n'ont plus rien à offrir", alors que, simultanément, elles font le constat de leurs échecs sentimentaux (aventures éphémères, divorces, départ du mari et du père des enfants). Comme le dit l'une d'elles, "chacun maintenant est dans son chacun" : c'est ce sentiment de solitude, de payer cher aujourd'hui une indépendance qui les a coupées de leur famille et de leur compagnon, d'être livrée à elles-mêmes sans pouvoir compter sur de l'aide, et souvent d'être éventuellement menacées par des jalousies persistantes, qui les amène presque toutes à se réfugier dans les églises chrétiennes et les groupes de prière où les individus en rupture de ban et de repères, viennent chercher un abri communautaire, des protections contre les mauvais sorts et, au-delà, sans toujours bien le savoir, de nouveaux modèles identificatoires découplés à la fois d'un environnement communautaire rangé par les rancœurs, la jalousie, les attentes insatisfaites, et d'un environnement sociologique global décepteur, érodé par la crise et la dégradation des statuts socio-professionnels.

La retraite, crise dans la crise

Cette crise dans la crise, qui impose une relecture de son parcours existentiel et de son univers relationnel, on la voit encore se manifester avec une particulière netteté chez les retraités. Comme le déclare l'un d'eux : "la retraite est une crise cruelle".

En effet, ces ex-policiers, douaniers, infirmiers ou même cet ex-ingénieur des postes, chargés d'enfants (six à huit et même dix-huit pour un ancien policier), parfois mis brutalement à la retraite sans préavis et qui ont souvent bien des difficultés à faire valoir leurs droits (la CNPS étant en quasi faillite, on y fait traîner les dossiers et "il faut courir après"), se trouvent pris dans l'étau d'exigences contradictoires, car, ainsi que le fait observer l'un d'eux, "les moyens baissent tandis que les charges ne diminuent pas et même augmentent". En effet, plus que jamais, en situation de crise, la pression est très forte sur ces anciens fonctionnaires considérés comme des privilégiés : pression des enfants accrue par la crise, qui prolonge la dépendance des grands et prennent en charge leurs vieux parents, mais ce sont ceux-ci qui sont requis d'aider leurs enfants; mais pression aussi de la famille du village, qui considère le retraité, en raison de son statut privilégié et de son âge, comme lié par les obligations d'un chef de famille étendue et le presse d'autant plus de faire face à ses devoirs de générosité, que la crise est aussi là, avec la chute des cours du café et du cacao : "chez les Bété, quand vous travaillez, tout le monde est sur vous"; "au village, tout le monde compte sur vous; à tout moment, vous devez intervenir, dans les décès, dans toutes les cérémonies"; "si vous ne continuez pas d'aider les oncles qui vous ont permis de réussir, vous serez banni par l'ensemble de la famille".

Ainsi, en même temps que les relations deviennent plus tendues, plus utilitaires entre le retraité et ses enfants, elles se tendent également et se distendent avec la famille étendue de village. En cette occurrence, encore, on voit s'exaspérer les craintes de malédiction et d'agressions sorcières, symptômes récurrents des tensions de plus en plus vives inhérentes à l'instrumentalisation monétaire de plus en plus accusée des relations sociales. Les accusations en miroirs se renvoient la balle des méfiances mutuelles : tandis que les retraités craignent les "diableries" villageoises, ceux du village, comme le dit l'un d'eux, "nous traitent de diables à cause d'eux, on est obligé d'attendre avant d'aller au village".

III. CONCLUSION : INDIVIDUALISATIONS DANS L'INDIVIDUALISATION

Au terme de ces descriptions, les processus et surtout les formes de l'individualisation apparaissent comme très diversifiés, individualisés, serait-on tenté de dire. L'état d'avancement de nos travaux ne nous permet pas de prendre le risque d'un classement typologique : la diversité des situations observées s'ordonne encore mal. Tout au plus, celles-ci désignent-elles des positions marquées le long du *spectre de l'individualisation*. En effet, *le même individu, au cours de son cheminement existentiel, peut occuper successivement différentes positions* : le retraité déclassé condamné à la solitude de l'individualisation subie par la chute brutale de ses revenus; le travailleur licencié qui voit se détourner de lui femme et enfants et se trouve contraint à la solitude célibataire dans le quartier périphérique où il a dû venir s'installer comme locataire d'une petite chambre; à l'inverse, le pré-adolescent, trop tôt mis au travail, mais qui puise, dans sa fierté de soutien de famille, des aspirations à l'indépendance accrue vis-à-vis de la tutelle parentale, ou la jeune femme trouvant, dans la prostitution, le moyen de son refus d'un assujettissement familial ou conjugal. En outre, *le même individu, selon qu'il évolue dans tel ou tel champ social, peut occuper l'un ou l'autre de ces positions* : le jeune diplômé, individualiste dans ses tentatives pour créer sa petite affaire, sera aussi engagé dans un mouvement de subjectivation altruiste par ses adhésions religieuses ou politiques; l'individualisation assumée d'une femme d'affaire divorcée, ayant en charge l'entretien d'une maisonnée, peut aussi être vécue comme une infortune que l'on cherche à compenser dans la quête d'une protection affective et matérielle; le jeune gardien de voiture, violemment individualiste dans la jungle de la rue, sera en même temps solidaire des camarades de sa bande et retrouvera un air d'enfant grondé, lorsqu'il subit le sermon courroucé du père à l'occasion de l'une de ses rares visites au domicile parental qu'il a déserté; le jeune déscolarisé chômeur rêvant d'émigration lointaine qui lui permettrait de s'en sortir et de réussir, quand l'avarice des siens ou leurs manigances sorcières l'ont condamné à l'échec scolaire, est aussi le même qui fait acte d'allégeance en dépensant le peu qu'il a, pour aller se montrer dans des funérailles villageoises, où il côtoiera l'intellectuel épris des valeurs modernistes de l'autonomie subjective, mais venu ici sacrifier au rite communautaire, que ce soit par conviction religieuse, par goût des rassemblements festifs, par crainte de représailles magiques, ou par souci d'entretenir un réseau clientéliste, ou bien d'y poursuivre un travail de "conscientisation" politique (ou tout cela à la fois !)...

On l'aura constaté, à travers ces exemples, les différentes figures de l'individualisation, si elles ne sont pas interchangeable, n'en sont pas moins susceptibles d'entrer en combinaison, dans les parcours biographiques, dans les situations concrètes, dans les pratiques et attitudes, dans les représentations et même dans les stratégies plus délibérées qui peuvent les utiliser de manière instrumentale.

Mais finalement, sans esquiver la tentative de préciser des dominantes et des lignes de force, c'est sans doute dans ces parcours erratiques, parfois, d'une position à l'autre, dans ces cheminements plus ou moins bricolés ou maîtrisés, dans ces combinaisons plus ou moins hybrides et syncrétiques, dans ces démarches quasi expérimentales ponctuées d'essais et d'erreurs, dans ces va et vient aussi entre les différentes positions du spectre de l'individualisation d'une part, entre elles et les places assignées du jeu de rôle communautaire, d'autre part, que se situe la spécificité historique et culturelle de l'individualisation africaine. Car celle-ci semble incontestable, ne serait-ce que parce que, même dans ses formes les moins assumées, les moins assurées, elle procède d'une ouverture du champ des possibles et du pensable, d'une problématisation des ordres communautaires et des logiques d'intégration clientéliste du champ politique, d'une poussée de la modernité, cette triade du moment, de l'incertitude et de la complexité, toutes choses qui appellent nécessairement, *par effet de contraintes qui sont aussi des opportunités*, l'élargissement des espaces d'initiative et de créativité des individus, donc la libération des pulsions individualisantes, que ne peuvent plus contenir ou refouler un ordre ancien en train de se défaire... et d'être reconstruit par mille et une formes de *réappropriations individuelles* porteuses, à terme, d'un nouvel ordre social, contractuel, où l'on pourra reconnaître l'avènement de l'individualisme démocratique.

LES LIENS SOCIAUX A L'EPREUVE : LE MENAGE VU PAR LES BAILLEURS DE FONDS

KOULIBALY Mamadou

Les Programmes d'Ajustement Structurel se présentent la plupart du temps comme des plans évolutifs, qui changent dans le temps et selon les problèmes à résoudre. Ainsi, après avoir lancé des plans de développement dans les premières années de l'indépendance, l'on s'est rendu compte de leur effet désastreux sur les économies : ce fut la crise de l'endettement des plans de développement. Pour lutter contre cette crise il a été mis en place au début des années 80 des Programmes d'Ajustement Structurel. Ces PAS sont aussi de véritables plans des temps modernes africains. Malheureusement ces plans eux-mêmes vont conduire à des politiques d'austérité qui seront suivies par un phénomène nouveau pour les experts : la pauvreté.

En 1990 la Banque Mondiale publia une étude au titre révélateur : "Making Adjustment Work for the Poor : A framework for policy Reform in Africa"¹. La politique des Plans d'Ajustement se cherchait alors un cadre théorique et pratique pour mettre en place des politiques économiques de lutte contre la pauvreté. L'objectif était de mettre à la disposition des gouvernements des moyens capables de les guider dans la prise en compte de la "dimension sociale de l'Ajustement" (World Bank, 1990-a). Dans ce cadre le ménage est présenté comme l'unité statistique de base tant au niveau de la dépense que des revenus. Le ménage fera alors l'objet d'une analyse détaillée. De grandes enquêtes seront envisagées pour comprendre le comportement des ménages et orienter les politiques fiscales, afin que les ménages les plus pauvres en souffrent le moins.

L'analyse du ménage chez les économistes de la Banque Mondiale et chez les experts est donc intimement liée à l'analyse de la pauvreté et à celle de la fiscalité.

1. LE MENAGE DANS LES P.A.S.

La Banque Mondiale s'est donnée une conception claire du ménage puisque celui-ci est la base de toutes les préoccupations analytiques et statistiques des enquêtes qu'elle mènera pour saisir la pauvreté². Deux éléments deviennent ainsi importants. D'abord il s'agira de définir un critère qui permette de savoir comment un individu devient membre d'un ménage. Ensuite la seconde question qui se pose est celle de savoir comment l'autorité se détermine à l'intérieur du ménage.

Le ménage (household) est composé de différentes personnes vivants normalement sous le même toit, partageant le même repas et acceptant l'autorité d'un même chef. Du fait des diversités géographiques, les caractéristiques du ménage peuvent changer. Selon les pays et les régions, le ménage peut être composé aussi bien d'une seule famille que de la combinaison de plusieurs familles. La famille admet l'existence de liens de parenté alors que le ménage ne les exige pas. Cette conception est partagée par l'ONU qui admet que l'utilité de cette définition du ménage est de tenir compte des gens qui mangent ensemble même s'ils ne vivent pas sous le même toit. Elle permet aussi d'exclure du ménage les gens qui vivent sous le même toit mais qui ne partagent pas le même repas.

Le ménage ainsi perçu pourra être saisi statistiquement par les enquêtes selon deux approches. Une approche de jure qui tient compte de la résidence normale des agents enquêtés et une approche de fait du ménage qui ne retiendra que les personnes présentes au moment de l'enquête. La première approche est valable pour les investigations qui se déroulent sur de longues périodes tandis que la seconde approche concerne plutôt les enquêtes rapides. L'on retient donc que le ménage est une unité

¹ A world Bank Study. Washington D.C. 1990. L'étude a été préparée par ceux qui se trouvaient à la division D.S.A. : T. ADDISON, L. DEMERY, M. FERRONI, J. ROUND, CH. GROOTAERT, T. MARCHANT et M. NOEL.

Cette étude a été élaborée à partir de Séminaires organisés en Afrique et en Europe et qui regroupaient des experts des organisations telles que le BIT, l'UNICEF, l'IFAD, le PNUD, la BAD, ...

² Deux documents majeurs tracent cette conception :

a) Making Adjustment work for the poor (1990)

b) D.S.A. Banque Mondiale - Enquête Prioritaire working paper n° 12, 1990.

économique composée d'un ou de plusieurs membres en interrelation qui vivent dans le même domicile, partagent les mêmes repas et reconnaissent l'autorité d'un seul et même chef de ménage.

Cette définition évite le double pointage des gens et assure que les personnes qui composent le ménage seront toutes influencées par les décisions du chef de ménage. Dès lors tous les événements, aléatoires ou non, qui vont perturber ou améliorer les conditions du chef de ménage auront des conséquences sur les membres. Le ménage n'est qu'une unité statistique même si, derrière les liens qui unissent ses membres, il y a des rapports affectifs ou contractuels. Cette préoccupation qui consiste à construire une unité économique homogène avec un centre de décision unique (le chef) répond à des besoins statistiques. Comment connaître l'organisation du budget du ménage ? Quel est le degré de mise en commun des ressources dans le ménage ? Le ménage est-il nécessairement homogène ?

Toutes ces questions trouvent leur réponse dans la notion de chef de ménage.

Le chef de ménage est unique (a single head of household). Il s'agit de la personne qui, dans le ménage, prend les décisions importantes grâce à une autorité reconnue par les autres membres. Ainsi, le chef de famille n'est pas celui qui nécessairement contrôle la production de richesse à l'intérieur du ménage, mais plutôt celui qui décide de sa répartition, de son utilisation et de sa gestion. Etre le principal pourvoyeur ou même un simple producteur de richesse dans le ménage ne suffit pas pour en être le chef. Cette hypothèse de concentration du pouvoir, que le ménage soit homogène ou non, permet de reconnaître l'existence de conflits internes au ménage mais en même temps de les évacuer. Le chef du ménage peut être le plus âgé des membres, mais, même si ça n'était pas le cas, le chef, doit faire attention aux activités du ménage et doit tout savoir pour décider, car il est le décideur unique, l'ordonnateur central. Le choix du chef est guidé par un critère objectif.

Dans les ménages polygamiques, chaque femme peut être considérée aussi bien comme un ménage à part ou bien comme un membre d'un ménage plus large. Statistiquement, le mari sera saisi dans le ménage ou l'enquêteur le trouvera pour éviter le double pointage. Mais cette commodité statistique se résout par un choix arbitraire qui ne se préoccupe pas de la nature des liaisons polygamiques ou même de la nature du mariage et de la famille.

Comment le ménage ainsi défini affronte-t-il les mesures d'ajustement structurel ?

Les politiques des P.A.S. comme celles encouragées par la Dimension Sociale de l'Ajustement de la Banque Mondiale ont d'énormes difficultés à lutter contre la pauvreté. Le tissu social africain est tel que la famille ne peut s'étudier comme une simple unité statistique. Le ménage, non seulement n'est pas homogène, mais en plus, il n'a pas un seul centre de décision. La notion de chef de ménage, centre unique de décision est une fiction. Les économistes de la Banque Mondiale et ceux qui travaillent sur l'Afrique considèrent que le ménage est une entité qu'il soit homogène ou non, il agit, pense, ressent et fait l'objet de recherches car il peut être pauvre et peut être sorti de la pauvreté. Le ménage est personnifié, on peut le subventionner, le taxer, l'orienter et planifier son évolution à travers ses dépenses. Le ménage gagne un revenu, dépense son revenu, consomme des biens et services, épargne et investit même. Pourquoi cet anthropomorphisme injustifié ?

En réalité le ménage, et les experts le savent, est un ensemble de personnes en interrelations. Ces relations sont pérennes parce qu'elles assurent un corps commun de règles morales fondées sur l'altruisme. Le ménage n'est pas un agent moral, il n'a pas d'intégrité morale; mais il est constitué d'agents moraux singuliers en relation. Présentées ainsi, le ménage et la famille deviennent des notions équivalentes. Les liens familiaux constituent alors des enjeux majeurs quand l'on pensera appliquer des P.A.S. adaptés aux ménages. Le lien familial qui crée le ménage cultive l'altruisme. C'est cet altruisme, malheureusement négligé dans les analyses, qui conduit aux effets pervers des P.A.S., en leur faisant échec. C'est l'altruisme qui permet de jeter un pont entre le lien familial et le lien social. Dans un environnement de déséquilibre généralisé, les effets disqualifiants de l'altruisme deviennent encore plus graves. Ce sont ces éléments que la seconde partie de ce texte développera.

2. LE MENAGE DANS LES RELATIONS SOCIALES EN CRISE

L'analyse selon laquelle, afin de lutter contre la pauvreté, il faut estimer les dépenses et les revenus des ménages pour mesurer la capacité de ceux-ci à s'assurer des besoins fondamentaux ne sert qu'à contrecarrer avec beaucoup de malchance les effets de la pauvreté. Les besoins fondamentaux sont sélectionnés arbitrairement car, les experts, qu'ils le veuillent ou non, substituent leurs propres échelles

de préférences à celles des ménages. Ce sont eux qui jugent que, conformément à l'idée que l'on se fait de la pauvreté, les ménages doivent pouvoir s'offrir prioritairement le logement, le vêtement, l'alimentation, l'éducation, et la santé. Ceux qui ne peuvent l'obtenir sont des pauvres. Le pauvre est celui qui n'est pas suffisamment riche pour s'offrir une certaine commodité de la vie. Mais on est tenté de se demander pourquoi ces ménages ne peuvent s'offrir ces commodités. On constate qu'ils ne le peuvent pas et on en conclut qu'ils sont pauvres. Le manque de logement pour une personne ne signifie-t-il pas que cette personne soit impuissante à s'offrir un logement ? Pourquoi est-elle donc incapable ? Si nous lui trouvons un logement, sort-elle pour autant de la pauvreté ? Les enquêtes de la Banque Mondiale et des gouvernements montrent que de nombreuses personnes aujourd'hui sont quand même pauvres tout en ayant un logement à Abidjan, et en étant en bonne santé dans le milieu rural. Le logement et la santé ne sont que des manifestations de la pauvreté. Pour que l'on puisse s'offrir un logement, il faut un revenu, et celui-ci provient de l'échange du travail, des compétences, des qualités et aptitudes diverses dont disposent les gens. Le marché du travail et les relations contractuelles sont ainsi à l'origine du revenu. Les meilleures compétences devraient rapporter plus puisqu'elles sont les plus recherchées. L'échange, dans la société, est la meilleure source de fortune et la plus sûre que nous ayons. Les besoins fondamentaux non satisfaits sont les résultats d'échanges non réalisés car ils signifient une demande de logements, de soins de santé, d'alimentation et d'éducation non satisfaite. Ils signifient aussi une offre insuffisante par la société d'un certain nombre de biens et services. Ce sont les individus qui font les choix qui expriment les offres et les demandes. C'est l'action humaine qui révèle les véritables besoins des ménages. Le ménage devient alors un noeud de contrats.

Une des caractéristiques des pays en développement est la forte proportion de biens et services non marchands alors que les offres sont rares et les demandes relativement élevées. Dans ces économies, les échanges non marchands sont effectués par le canal d'un sens de l'amour désintéressé des uns pour les autres. On se préoccupe ainsi, en Afrique plus qu'ailleurs semble-t-il, des joies et des peines d'autrui. Les Africains sont ainsi présentés comme plus altruistes que les Occidentaux, qui par contre seraient plus égoïstes, car leurs actions seraient motivées par leurs intérêts particuliers. La redistribution volontaire des biens et des services dans les économies africaines est souvent très empreinte d'altruisme. Mais avons-nous des raisons de penser que derrière ces motivations altruistes ne se cachent pas des objectifs très égoïstes ?

Une démarche scientifique qui redescend au niveau des motivations individuelles et tente non pas de les expliquer¹ mais de savoir tirer toutes les conséquences de l'action humaine, peut être d'un grand secours ici. L'individualisme méthodologique sera donc le prisme analytique.

Plusieurs questions méritent d'être traitées ici. Comment définir le comportement altruiste ? Comment modéliser ce comportement humain ?

L'altruiste est un agent économique, qui prend en compte, dans la recherche de ses propres satisfactions, celles des autres personnes auxquelles il s'intéresse. L'altruisme fonctionne selon le système intégratif de décision individuelle aux décisions sociales : "Si je peux vous faire du bien, et si cela vous fait plaisir alors je n'en serais que plus heureux". L'altruiste donne parce que son don fait plaisir à autrui ; il tire de ce plaisir d'autrui son propre plaisir. La plupart des comportements altruistes des Africains pourraient donc s'expliquer par différents motifs.

Le souci de réputation : je donne afin d'être bien vu de ceux qui reçoivent et de ceux qui observent. L'instinct de protection de soi : même si je suis égoïste, la peur d'être sanctionné socialement par les autres, la peur de la sorcellerie et des autres sorts que le hasard pourrait m'adresser feront de moi un altruiste.

L'affirmation de mon statut : je distribuerai de l'argent pour m'acheter le dévouement et la coopération inconditionnelle d'autres personnes qui dépendraient ainsi de moi.

Le désir de réciprocité : c'est elle qui assure ma pérennité à l'altruisme. Il s'agit d'un système de troc inter-temporel fondé sur la circulation de cadeaux, de tutorat, des invitations et autres services gentiment rendus par les uns et les autres.

¹ L'auteur, économiste ne peut se lancer dans la psychologie qui doit expliquer le comment et le pourquoi des jugements de valeur formés par les individus. Les opérations internes à l'esprit de l'homme qui agit lui sont inconnus. Il pose simplement que l'homme pour vivre doit agir et lui seul a un esprit pour agir dans son propre intérêt.

L'impératif catégorique kantien : l'altruisme peut se fonder sur le sens moral du devoir que nous pouvons nous imposer à nous-même pour participer à l'action collective et vivre dans la société.

Lorsque nous contribuons volontairement et sans prix à améliorer le bien-être d'autrui et si cela améliore selon nous même notre propre bien-être, alors nous sommes altruistes. C'est le don de soi. Mais avons-nous des garanties que cet amour oblatif est désintéressé puisqu'il apporte à l'altruiste une satisfaction très égoïste ? La charité n'est-elle pas aussi profitable à l'agent charitable lui-même ?

Quelles sont les conséquences d'une telle approche des liens sociaux ?¹.

- L'altruiste pour un même niveau de revenu qui ne change pas aura une consommation beaucoup plus faible pour lui-même comparé à l'égoïste. Cela s'explique aisément par l'argument selon lequel l'altruiste aura à sa charge d'aider autrui (le bénéficiaire du don) à augmenter sa consommation. Donc la part de revenu qu'il consacrerà à sa propre consommation sera plus faible comparée à celle de l'égoïste qui recherche son propre intérêt.

- Pour l'altruiste, une action ne sera entreprise que si les effets prévisibles ne sont pas préjudiciables aux bénéficiaires de son altruisme. L'altruiste n'exploitera donc pas toutes les occasions possibles d'accroître sa richesse. L'égoïste, lui, tire parti de toutes les occasions possibles et connues, sans considérations altruistes. On peut donc penser que la richesse matérielle de l'égoïste sera plus élevée que celle de l'altruiste.

- Si nous nous considérons une communauté de deux personnes, l'un donateur altruiste et l'autre bénéficiaire non altruiste (égoïste), l'altruiste peut s'appauvrir puisqu'il donne à autrui alors que le bénéficiaire, lui, ne donne pas. L'égoïste peut augmenter sa consommation par le biais des dons reçus. Mais il n'a pas nécessairement besoin de transferts de l'altruiste pour avoir des niveaux de satisfaction élevés. L'altruiste aura alors tendance à dépenser globalement plus qu'il ne gagne s'il a plusieurs bénéficiaires non altruistes.

- Si l'on sort de l'hypothèse irréaliste d'une société à deux agents pour imaginer plusieurs agents bénéficiaires avec un altruiste, on approchera encore plus les communautés africaines. En Afrique, l'idée que l'on se fait de la communauté (en Afrique) suppose généralement qu'elle s'impose aux individus. La communauté c'est la famille élargie, les cousins, neveux, le village, la tribu ou bien ce sont aussi les mutuelles de développement, les associations de ressortissants de tel canton ou des anciens de tels établissements scolaires. Dans ces systèmes communautaires, le ménage est invalidant comme unité d'analyse. En fait, la communauté ne s'impose pas aux agents que l'on y trouve car elle est aussi bien transversale. Les différentes composantes de la communauté pour un agent peuvent être soit concurrentes soit complémentaires. Les agents font des arbitrages : entre l'église, l'entreprise, ou le club service, le club de sport, l'association des anciens élèves, la mutuelle du village. Il est illusoire de croire que le ménage statistique est une unité statistique compte tenu du lien social altruiste qui pourrait se développer.

Un altruiste, parce qu'il effectue des transferts vers d'autres agents, attirera nécessairement à lui plusieurs personnes qui peuvent être aussi bien altruistes qu'égoïstes.

Si, elles sont altruistes elles aussi, ces personnes bénéficiaires mettront tout en oeuvre pour que les uns et les autres perçoivent bien leur altruisme. Elles n'entreprendront aucune action susceptible de nuire aux autres altruistes autour d'elles. Elles se sentiront obligées d'accroître les revenus globaux. Les gens concernés n'agiront que si leurs actions ne sont pas susceptibles de nuire à autrui. Dans ce mouvement, il n'est pas exclu que des égoïstes, pour bénéficier des dons altruistes ne se déguisent en altruistes ? Si un agent donné, égoïste dans ce type de communauté, joue le vrai jeu de l'égoïste, il pourrait être tenté d'améliorer sa propre condition aux dépens de la baisse du niveau de vie des autres altruistes. Or les altruistes, s'ils voient leur niveau de vie baisser, réduiront leurs transferts, alors l'égoïste qui jouait l'altruiste se verrait privé de ressources supplémentaires et de flux de revenus et de dons.

Si l'égoïste anticipe bien les réactions des altruistes qu'il essaye de duper alors il a intérêt à faire semblant d'être altruiste lui aussi.

La communauté en Afrique est un mélange de ce type d'individus égoïstes et altruistes. Si l'altruiste est très entreprenant pour améliorer ses conditions de vie sans nuire aux bénéficiaires de son altruisme, alors un égoïste adroit peut se contenter de jouer le jeu de l'altruisme et de ne rien faire, pour

¹ in behavior, University of Chicago Press, Chicago, London.

profiter de la situation. L'égoïste peut se faire assister dans ce système social. Il s'agit ici d'un rapport d'homme à homme avant d'être un rapport d'homme à communauté objective. La communauté est un ensemble de rapports interindividuels cristallisés par la combinaison séculaire de liens coutumiers, de traditions, d'apprentissage. Si l'altruiste peut attirer à lui des égoïstes, déguisés en altruistes, alors on en tire logiquement la conséquence que l'altruiste aura autour de lui des agents jouisseurs qui peuvent se contenter de statu quo et d'assistance. L'altruisme encouragera ainsi, davantage que l'égoïsme vrai, l'installation de parasites, égoïstes déguisés. La productivité globale baissera logiquement et l'utilité marginale du revenu baissera aussi pour ceux qui le gagnent car le parasite est un "free rider", un tire au flanc, un tricheur, un usurpateur de valeur donc un destructeur. La solidarité africaine peut donc avoir l'allure d'un système qui cultive involontairement le parasitisme social.

- Dans ce type de société où les uns et les autres trichent avec l'altruisme et l'égoïsme, la solidarité peut facilement s'élargir au-delà du cercle familial et atteindre toute l'économie nationale. Il suffit pour cela d'avoir à l'esprit que la même personne peut être à la fois altruiste dans certains actes et égoïstes dans d'autres. L'altruisme comme l'égoïsme payent, tout dépend d'un jeu complexe qu'une enquête ne saurait décrire encore moins anticiper et corriger. Si on considère une infinité d'agents en interrelations, chacun jouant à l'altruiste pour ne pas être exclu d'un système d'assistance mutuelle appauvrissante, on s'aperçoit qu'en réalité l'altruiste peut sans violence, ni contrainte, amener plusieurs égoïstes à faire semblant de s'entre-aimer rien que pour apporter une satisfaction à l'altruiste qui, lui, devient un chef. S'agit-il du chef du ménage ? Cela est possible mais alors le chef de ménage n'est plus celui qui décide et fait accepter son autorité par les autres. Le chef est celui qui est le plus altruiste donc capable de s'entourer d'un grand nombre de parasites ou de bénéficiaires.

L'idée du chef de ménage, rejoint celle du chef de famille qui cultive par ses dons altruistes l'amour entre les membres de sa famille. L'enfant est cet agent qui, sachant l'intérêt des parents pour lui, en profite pour les faire marcher. Ce théorème de l'enfant gâté (*Rotten Kid theorem*)¹ pose que l'on généralise l'altruisme sur plusieurs personnes qui se présentent comme telles, les bénéficiaires qui attendent des dons altruistes mettront tout en œuvre (courage, motivation, ruse, mensonge ...) pour agir comme s'ils étaient altruistes les uns avec les autres. Ce théorème établit que l'altruisme généralisé pousse des égoïstes à simuler l'altruisme quand ils veulent bénéficier de l'altruisme de quelqu'un d'autre.

Ainsi, le comportement altruiste que les économistes appellent "comportement communautaire" des Africains² peut s'expliquer par l'approche économique des comportements humains. Il s'agit d'une solidarité familiale élargie à toutes les activités économiques. Elle est invalidante pour les mesures d'ajustement structurel qui orientent la fiscalité à la recherche d'un *pauvreté contagieuse*.

Le théorème de "l'Enfant Gâté" cependant se fonde sur l'hypothèse implicite que la parfaite simulation de l'altruisme se fait à coût nul. Les coûts d'information des uns sur les autres, les coûts de négociation (la palabre et l'économie de bazar), les coûts de gestion de la simulation, cependant, ne sont pas nuls. Les agents feront des efforts pour réussir les simulations de pauvreté, d'amitié, de fraternité, d'unité, de discipline, de soumission pour extorquer les uns aux autres des dons et des contre-dons, etc...

Si ces coûts de transaction non nuls sont pris en compte, alors nous nous apercevons que les effets de la redistribution altruiste des ressources sont négatifs et imposent des externalités négatives elles-aussi, à l'économie nationale.

Peut-on alors corriger cet altruisme généralisé qui conduit à la pauvreté par le biais de politiques d'austérité, de protectionnisme et de nationalisme ? Rien n'est moins sûr. Le désastre le plus apparent se retrouve sur le marché politique.

1 Théorème développé par le Prix Nobel d'Economie Gary-Stanley BECKER en 1981 dans un magnifique ouvrage traitant de l'analyse économique de la famille. Voir A Treatise of Family, Cambridge, Mass. HARVARD University Press.

2 Voir aussi les différentes publications de Régis MAHIEU : Les Fondements de la Crise Economique en Afrique. L'HARMATTAN, 1990.

Et "Transferts et communauté africaine", STATECO, INSEE - Paris, 1988.

3. Démocrates contre kleptocrates

Il faut, pour prendre le contre pied de l'altruisme généralisé, faire appel au théorème de COASE¹. Selon ce théorème, l'instauration de droits de propriété personnels, exclusifs et librement transférables, est le seul moyen capable d'établir des relations contractuelles sûres et confiantes. Dans un régime d'altruisme politique, les contrats d'affaire au lieu d'être des liens sociaux crédibles, tournent vite en relations intimes et familiales. Les prix et les coûts ne reflètent donc pas la vérité des raretés relatives des ressources. La récession des droits de propriété dans un système économique et leur attribution par les règles du marché libre et concurrentiel reprend automatiquement les monopoles des mains de "l'Etat fictif" pour les rendre à celles des populations. Il faut alors non pas laisser simplement le pouvoir aux gens les plus compétents et les plus crédibles, aux yeux des bailleurs de fonds, pour qu'ils mènent des politiques économiques d'austérité, mais rendre la propriété aux populations, aux ménages, aux citoyens. Les agriculteurs devraient dans ce schéma devenir propriétaires des terres qu'ils cultivent. Les productions agricoles devraient être cotées sur les marchés libres et/ou dans des bourses de commerces. Les monnaies et le financement se gèrent par des systèmes bancaires compétitifs sur des marchés financiers et des bourses libéralisées. La propriété d'Etat doit être pluralisée et vendue aux hommes qui savent et qui entreprennent dans l'industrie et le commerce.

Les droits de propriété flous, mal définis sont un ferment de l'altruisme généralisé. Préciser la propriété et la rendre aux individus avec en prime la libre transférabilité de droits de propriété bloque comme un butoir l'élargissement et l'excroissance de l'altruisme.

Lorsque l'on admet cette conclusion et que l'on agence la propriété privée et la liberté, l'on obtient le ferment de la démocratie libérale, c'est-à-dire l'Etat de Droit. Le démocrate qui s'engage contre le kleptocrate sur le marché politique peut donc utiliser avec bonheur l'arme de la propriété privée en même temps que celle de la liberté et du multipartisme. L'économie de marché est l'ennemie de la kleptocratie. La demande de propriété qui s'exprime est aussi une demande de liberté et de changement social. Les liens sociaux en crise, peuvent donc se corriger plus aisément et plus efficacement par l'instauration, la détermination et la précision des droits de propriété.

Les droits de propriété ont cette vertu d'être un tissu de relations entre les hommes au sujet des choses matérielles et immatérielles. Ce tissu de rapports interindividuels s'exerce aussi bien dans l'espace et dans le temps. Les agents adoptent selon le droit les règles qui leur assurent leur survie. Ces règles sont parfois écrites, parfois non écrites mais elles forment le ciment des relations sociales c'est-à-dire interpersonnelles. C'est la culture du peuple. La culture et les droits de propriété se rejoignent. Si les droits de propriété et les libertés sont confisqués par les règles sociales écrites ou non, alors la culture devient invalidante pour le développement économique et pour les P.A.S.. La culture de la liberté est économiquement supérieure à toutes les autres formes de culture. Moralement, la culture de la propriété est plus élevée que la culture de l'altruisme lorsque l'on sort de la sphère familiale. L'ajustement culturel n'est donc pas dissociable de l'ajustement économique, politique et social car ce qui compte c'est un ajustement de la politique d'appropriation des choses et une libéralisation des règles qui gouvernent le transfert de la propriété.

En fin de compte ne convient-il pas de poser la question des liens sociaux en termes de subsidiarité ? Que pourraient faire les ménages ? Que devraient faire les Etats ? Que doivent faire les bailleurs de fonds ?

Si l'on est d'accord il nous faut rechercher systématiquement un principe de subsidiarité qui tienne debout et remette aux individus et aux ménages leurs responsabilités.

¹ Cf. R. COASE : (1960) "The problem of Social Cost" Journal of Law and Economics, vol 3, pp. 1-44.

BIBLIOGRAPHIE

ASIDON E. : (1992) *Théories du développement économique*, La Découverte, Paris.

BAUER, P.T. : (1981) *Mirage égalitaire et Tiers-Monde*, PUF, Collection Libre Echange, Paris.

BANQUE MONDIALE

(1990) *The social dimension of Adjustment. Priority Survey : An Instrument for the rapid identification and monetaring of policy target groups*, Ch. GROOTAERT et T. MARCHANT, S.D.A.-Working Paper n° 12, Survey and Statistics.

(1990) *Structural adjustment and Poverty : A conceptual Empirical and Policy Framework*, S.D.A. unit Africa Region, Report n° 8393 AFR.

(1990) *Making Adjustment work for the poor : A frameword for policy reform in Africa*, World Bank.

BECKER, G.S. : (1974) "A theory of social interaction", *The Journal of Political Economy*, vol., 82 n° 6, pp. 1062-1096.

(1976) "Altruism, Egoïsm and Genetic Fitness : Economics and Socio-biology", *Journal of Economic Literature*, vol. 14, n° 3, pp. 817-826.

(1976) *The Economic Approach to Human Behavior*, The University of Chicago Press, Chicago, London.

(1981), *A Treatise of Family*, Cambridge, HARVARD University Press.

CONABLE, B. : (1991) *Réflexion sur l'Afrique : Priorité à l'Afrique Subsaharienne dans le développement économique*, Allocution du Président de Washington D.C.

COASE R.H. : (1960) "The Problem of Social Cost", *The Journal of Law and Economics*, vol. 3, october, pp. 1-14.

(1988) *The Firm, the Market and the Law*, The University of Chicago Press, Chicago.

FERRONI M. and KANBUR, R. : (19...) *Poverty consious Restructuring of Public Finance*, SDA-Working Paper, n° 2, World Bank.

FOSTER J., GREER J. and THORBECKE E. : (1984) "A class of Decomposable Poverty Measures", *Econometrica*, vol. 52, n° 3.

GLEWWE P. : (1987) *The Distribution of Welfare in Republic of Côte-d'Ivoire in 1985*, World Bank LSMS, Working Paper n° 29.

GROOTAERT C., and KANBUR R. : (1990) *Analyse opérationnelle de la pauvreté et des dimensions sociales de l'ajustement structurel : méthodologie et proposition d'application au cas de la Côte-d'Ivoire 1985-1988*, D.S.A. Document de travail, n° 1, Banque Mondiale.

HAYEK F. A. VON : *Droit Législation et Liberté*, P.U.F., Collection Libre Echange, Paris.

(1980) *Règles et ordres*.

(1981) *Le mirage de la justice sociale*.

(1983) *L'ordre politique d'un peuple libre*.

KANBUR R. (1990) *Poverty and the social dimension of adjustment*, S.D.A. Working Paper n° 2, World Bank.

KOULIBALY M. (1992) *Libéralisme Nouveau Départ pour l'Afrique Noire*, L'Harmattan, Paris.

KOULIBALY M. et MAHIEU F.R. (1992) *La pauvreté comme défauts de droits : une analyse par les transferts et l'optimum*. Communication présentée à Stockholm au Séminaire sur "The Frontiers of Research on Poverty and Human Resources in developing countries".

MAHIEU F.R. (19...) *Fondements de la crise économique en Afrique*, L'Harmattan, Paris.

(1988) "Transferts et communauté africaine", STATECO, INSEE.

R.M.C. NAMARA (1990) *Africa's development Crisis : Agroctural stagnation, Population explosion, and environmerstal Degradation*. Address to the Africa leadership Forum, OTA, NIGERIA. June 21.

MENGUELE DANIEL E. (1990) *L'Afrique a-t-elle besoin d'ajustement culturel ?* Ed. Nouvelle du Sud, IVRY SUR SEINE.

O.C.D.E. (1992) *Ajustement et équité en Côte-d'Ivoire*, Centre de Développement de l'OCDE (éd.), Hartmut Schneider, Paris.

- PNUD (1990, 1991, 1992) *Rapport mondial sur le développement humain*, Economica - Paris.
- SERAGELDIN I. (1989) : *Pauvreté, ajustement et croissance en Afrique*, Banque Mondiale.
- SIMON J.L. (1981) : *L'homme notre dernière chance*, P.U.F., Collection Libre Echange, Paris.
- STERN N. H. (1992) *Le rôle de l'Etat dans le développement économique*, Editions Payot, Lausanne.
- SULEIMANE E. (1984) : "Bureaucracy and Policy Making", Homes and MEIR, New-York.
- TARTARIN R. (1984) : "La théorie économique de la bureaucratie" in C. MEIDERING (éd.) *La nouvelle économie libérale*, Presse de la Fondation Nationale de Science Politique, Paris.
- TIROLE J. (1986) : "Hiérarchies and Bureaucraties : On the role of collusion in organization", *The Journal of Law, Economics and Organization*, vol. 2, n° 2.
- TULLOCK G. (1965) *The Politics of Bureaucracy*, The Public Affair Press, Washington D.C.
- VAN PARIJS Ph. (1991) *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Seuil, Paris.

Séance n° 3

Commentaire de Madame Gapihan

Pour faire comprendre ma perspective dans ces commentaires, il faut que je me présente. Je suis jamaïcaine (mon mari est français), j'ai été formée à l'Université de Yale en anthropologie, je suis africaniste. J'ai soutenu une thèse de doctorat sur le rôle de la femme dans les transformations de l'unité de production au Burkina Faso ; j'ai vécu sur cinq continents.

La perspective américaine contre la perspective française, d'abord. Vous êtes très philosophiques, vous ne vous souciez pas trop des données, ni des preuves - sauf M. Le Pape qui est très solide au niveau des données et des chiffres. Chez nous, les Américains, on présente d'abord les chiffres et en annexe, les conclusions ! Nous avons appris que les Français étaient plutôt marxistes dans leurs orientations et de plus, vous manquez de perspective historique. Peut-être que dans le pays de Reagan, on trouve que tout le monde est marxiste ! Il y a aussi un manque de souci pour les facteurs déterminants.

Ce n'est pas la première crise en Afrique ! L'Afrique a déjà souffert de très nombreuses crises économiques. Il est important de situer cette crise particulière comme une crise gouvernementale, une crise générée aussi par les institutions comme la BAD et la Banque Mondiale dans leurs politiques d'ajustement structurel.

C. Vidal. Elle a fait de nombreuses recherches et elle a sans doute la preuve de ce qu'elle avance, cependant j'ai été étonnée par le caractère très philosophique et provocateur de sa présentation stimulante. Il y a un manque d'analyse des systèmes de distribution. Si on doit affirmer qu'il n'y a pas de solidarité en Afrique, il faudrait que nous ayons certaines données sur les budgets familiaux. Ainsi, il y a une interdépendance très étroite entre les familles urbaines et rurales. Une étude que j'ai menée sur le Sida dans le cadre des Nations Unies et des études sur la Côte d'Ivoire montrent que dans presque tous les cas de SIDA, le malade effectue un retour au village, avec toutes les implications que cela comporte.

M. Le Pape. Il a bien vu le rôle de la femme dans le secteur informel. A la BAD, nous faisons des études pour voir comment on peut assister la femme par rapport aux effets de l'ajustement structurel. M. Le Pape parle du nombre croissant des femmes, chefs de ménage. Je me demande si la définition du chef de ménage n'a pas été un peu faussée dans les années 60-70 car je soupçonne qu'il y avait plus de femmes chefs de ménage qu'on le croit, notamment dans les sociétés fortement matrilineaires. Pourquoi cette croissance des femmes chefs de ménage, cela devrait être exploré, car c'est un phénomène très important pour analyser les dimensions sociales de l'ajustement structurel. Par ailleurs, y a-t-il émigration des hommes qui ne participent pas au secteur informel ?

GERICI. La thèse central est très intéressante : à l'opposé de ce que nous disons, elle avance que la crise mène à l'individualisation, alors qu'on a constaté que les crises conduisent à la concentration des forces économiques. Dans le cas du SIDA, encore une fois, on a constaté que les familles se resserrent, elles ne peuvent pas faire autrement. Par ailleurs, j'ai trouvé que le rapport du GERICI était un peu moralisateur lorsqu'il évoque les problèmes de la prostitution et de la solitude féminine, il manque de recul. 30% des ménages en Afrique sont des ménages de femmes-célibataires. Aux Etats-Unis, le phénomène des femmes noires célibataires est directement lié à la crise économique : quand il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'hommes ! Quant à la thèse de la prostitution comme alternative ... en Afrique comme en Amérique, la prostitution est rarement liée aux besoins économiques, elle est souvent liée à d'autres genres de problèmes. La prostitution est fréquemment le fait de femmes qui ont été abusées dans leur jeunesse, et aussi qui ont connu la drogue. Il y a d'autres facteurs que la crise économique.

M. Coulibaly. Aux Etats-Unis, nous avons, nous aussi, connu l'ajustement structurel. Pendant les années Reagan, nous sommes passés par ce chemin où vous passez maintenant. Nous sommes en post-privatisation : même la poste est privatisée ... L'Etat se débarrasse de la plupart de ses responsabilités vis-à-vis des citoyens : les U. S. A. sont au 17^e rang dans le monde pour la santé ; nous sommes passés, en moins de 10 ans, de 24 millions de pauvres à 35 millions. Ne parlons même pas des phénomènes des sans-abri, le taux de SIDA est de 33% parmi eux. En Côte d'Ivoire, la mortalité infantile est passée de 92 pour 1000 en 1970 à 112 pour 1000 actuellement : c'est un indice de

détresse économique. Votre idée de l'altruisme, c'est-à-dire, qu'il n'y a nulle part de l'altruisme, est très pratique surtout si on fait de l'analyse de budgets. En Afrique, les gens donnent aux gens, aux Etats-Unis, ils donnent aux compagnies. Tout le monde est altruiste en ce qui concerne les investissements !

DISCUSSION

L'habitude française est sans doute de commencer par les annexes, cependant les exposés qui viennent d'être présentés ont été précédés par des travaux de terrain méthodiques et qui sont d'un empirisme égal à l'empirisme anglo-saxon. Par ailleurs, la solidité d'une information scientifique n'est pas nécessairement validée par des tableaux de chiffres. Enfin, la méthode qualitative des "récits de vie" n'est pas nouvelle, elle a même été illustrée naguère par la sociologie américaine.

Le thème des solidarités africaines est réurgent dans l'analyse sociologique sous ses deux déclinaisons : la solidarité sauve l'Afrique, la solidarité bloque le développement. Le paradigme repose sur une opposition dont il faudrait montrer si elle a une véritable signification : l'opposition entre l'individualisme froid des agents économiques dans un système capitaliste auquel on oppose des relations sociales chaudes, accueillantes. Ce type d'opposition n'est pas neuf : déjà Tönnies, un théoricien allemand, la développait à la fin du dix-neuvième siècle.

Les analystes qui soutiennent la thèse de la solidarité isolent le plus souvent un seul moment - celui du transfert de biens, des services, de personnes en direction d'une communauté -, ils omettent complètement de voir que ces transferts sont des créances mobilisables à terme par les individus à qui l'on a donné. Il faut d'ailleurs voir l'extraordinaire pouvoir de consécration que confèrent ses largesses à celui qui donne. Enfin, il faut remarquer que chez les entrepreneurs, il y a bien transfert de dons : les entrepreneurs islamiques opèrent de tels transferts en faveur de leurs dépendants, mais ces transferts, si on regarde les choses de près, n'interviennent que s'ils ont un intérêt économique à terme, de telle sorte qu'une comptabilité de ces investissements en terme de contrepartie économique peut être tout à fait être réalisée. En Afrique comme ailleurs, les solidarités gratuites n'existent pas, elles n'existent que lorsqu'il y a un intérêt particulier à être solidaire.

La mise en doute de la "solidarité africaine" paraît contradictoire avec l'analyse sur le processus d'individualisation que l'on verrait émerger dans la société ivoirienne en crise. Cette notion d'individualisation n'est-elle pas, tout compte fait, la notion inversée de ce même mythe de la solidarité ? Par ailleurs le processus d'individualisation n'a rien de récent en Afrique. Ainsi, quand on situe des trajectoires familiales, professionnelles, sociales, de personnes qui ont aujourd'hui soixante dix ans et plus, on s'aperçoit combien ces trajectoires sont marquées par l'individualisme ou "l'égoïsme". Par exemple les parcours professionnels de femmes dioula commerçantes impliquaient des prises de distances vis-à-vis de la communauté d'origine et il s'agit là de parcours récurrents qui existent depuis des siècles.

Individualisme et solidarité ne s'opposent pas nécessairement, il s'agit plutôt de complémentarité exercée dans un continuum : on est seul et en groupe tout en même temps. La solidarité et l'égoïsme se réalisent différemment selon les cultures ; en France, il existe la grande solidarité de la Sécurité sociale ! Il faut tenir compte des modèles culturels.

L'opposition entre solidarité et individualisme est une fausse opposition. Les travaux du GERI-CI s'appuient sur la notion d'"individualisation" - c'est-à-dire le processus qui s'opère lorsque les individus n'arrivent plus à compter que sur leurs propres forces. Ainsi l'intensification du sentiment d'être victime de la sorcellerie est-il significatif de cette individualisation. En revanche, l'"individualisme" est une valeur sociale (cf. travaux de Louis Dumont). Est-ce cette valeur qui s'impose aux individus que nous avons rencontrés ? Pas encore, nous n'avons pas rencontré d'individus individualistes.

L'intitulé de la séance était «les liens sociaux à l'épreuve» et il est vrai que les travaux du GERI-CI montrent la dissolution de liens anciens et décrivent des échecs. Mais n'y a-t-il pas de nouveaux réseaux qui se forment : par exemple les femmes actives ne forment-elles pas des réseaux entrepreneuriaux d'un type nouveau ? Enfin, un complément intéressant de la recherche serait d'établir quels rapports il peut y avoir entre ce processus d'individualisation consécutif à une marginalisation et les formes de conscience politique.

**4. ENTREPRISES-ENTREPRENEURS :
LA GESTION À L'AFRICAIN EN QUESTION**

Président : Moriba TOURE

LES PATRONS DE COMMERCE OUEST-AFRICAINS HOMMES D'AFFAIRES OU SPECULATEURS ?

Pascal LABAZEE

Les remarques consignées ici concernent quelques aspects de la gestion contemporaine des réseaux marchands ouest-africains i.e. d'établissements de commerce dont les fondements extra-économiques - familiaux, territoriaux, confessionnels, politiques par exemple - assurent avec quelque efficacité la circulation des produits, des crédits et des hommes à l'échelle sous-régionale, parfois intercontinentale. Elles s'appuient sur une étude menée de 1989 à 1992 dans le nord ivoirien en vue d'analyser l'organisation, les formes d'accumulation et l'idéologie des réseaux de commerce dioula opérant à Korhogo, Sikasso (Mali) et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). Les travaux de l'équipe CNRS-ORSTOM "Réseaux marchands, accumulations, espaces économiques transfrontaliers", dont les principaux résultats sont désormais disponibles, ont de plus permis d'engager un travail comparatif sur le fonctionnement de ces circuits d'échange. Une partie des thèmes présentés ici seront développés, approfondis et illustrés dans l'introduction à l'ouvrage collectif que cette équipe devrait bientôt publier, et qui a été rédigée par Emmanuel GREGOIRE et nous-même.

On se limitera ici à évoquer trois aspects majeurs du fonctionnement des réseaux marchands - capacité d'adaptation aux changements de conjoncture, lien à l'accumulation rentière, et gestion sociale du capital -, susceptibles d'une part d'éclairer les logiques et stratégies mises en oeuvre par un groupe d'hommes d'affaires influents; et d'autre part de substituer aux jugements hâtifs portés sur les pratiques marchandes - celles-ci sont bien souvent qualifiées de traditionnelles, de prédatrices voire d'irrationnelles -, une analyse reposant sur des observations de longue durée. L'objectif n'est ni de réhabiliter une manière «africaine» de concevoir l'entreprise ou de faire des affaires, au moyen d'un relativisme macro-culturaliste; ni de définir l'organisation marchande autochtone comme une survivance dommageable à un progrès tout entier incarné dans les techniques managériales occidentales - érigées en modèle absolu de toute performance économique. Il s'agit de concevoir les pratiques marchandes comme le produit nécessaire et créateur d'un travail d'ajustement entre un état du champ économique et celui de divers champs connexes - familial, territorial, confessionnel, politique notamment - dont les rapports, en Afrique comme ailleurs, ne sont ni univoques ni définis une fois pour toutes.

L'adaptation des réseaux marchands aux transformations du champ économique africain

Prenons acte du fait que les réseaux de commerce au long cours en Afrique de l'Ouest sont parvenus à s'adapter aux profondes mutations économiques, sociales et politiques du siècle. A l'ère précoloniale, le commerce à distance représente un "secteur capitalistique" évoluant dans une économie de subsistance, jouant de la localisation géographique des biens pour capitaliser en marchandises et en monnaie. C'est ensuite comme secteur intermédiaire ou de transition, bref de jonction entre la sphère de la production vivrière et celle contrôlée par la métropole que les réseaux de commerce se maintiennent pendant la colonisation. Ni la monétarisation des échanges, ni la position subordonnée qui lui est conférée dans le commerce de traite, n'empêchent ce secteur de conserver une large autonomie. Les marchands tirèrent avantage de la pacification, de l'urbanisation des chefs-lieux de cercle et de la concentration des troupes coloniales pour vitaliser d'anciens courants d'échange. Ils réussirent en maintes circonstances à se nourrir du dispositif commercial colonial afin d'assumer des fonctions commerciales dites traditionnelles.

La reproduction post-coloniale du groupe des grands commerçants n'a été possible qu'à partir des relations personnelles établies dans les institutions politiques et l'appareil d'Etat. On ne saurait pourtant conclure à la capture étatique de la bourgeoisie marchande. Les types de pressions exercées par les lobbies commerciaux sur les politiques économiques nationales, ou encore les modalités d'accès sélectif à des filières hautement rentables, montrent que la formation et la répartition des marges et rentes commerciales, internes ou frontalières, reposent sur la capacité des représentants de l'économie parallèle à intéresser politiquement, et parfois financièrement, les représentants de l'économie officielle : la réalisation de la rente amorce bien souvent une distribution de prébendes aux catégories dirigeantes

de l'Etat, et un prélèvement tributaire par les autorités répressives disposées aux frontières ou concentrées dans les agglomérations.

On chercherait vainement dans les stratégies contemporaines des réseaux marchands les pesanteurs d'une tradition figée, ou rétive aux techniques et savoir-faire modernes. Pour les communautés marchandes, le crédit de parole, fort répandu, n'exclut aucunement l'utilisation des services bancaires. Pas plus que le contrôle des circuits vivriers et des produits du cru ne les empêche d'intervenir sur les biens d'importation - l'objectif étant précisément de répartir les risques entre différentes branches. Notons aussi que l'économie de "coups", dont les marchands tirent des gains élevés et rapides, n'est pas contradictoire avec la "modération rationnelle" dans la recherche du profit - signe pour Weber de l'esprit capitaliste - y compris dans le cadre des échanges parallèles dans le commerce des vivriers, le discours régulièrement hostile aux commerçants, dont les marges sont jugées spéculatives, renvoie tantôt à une méconnaissance des contraintes de la mise en marché, tantôt à des enjeux d'ordre politique. Enfin, l'idéologie islamique ne semble nulle part être un frein aux activités de commerce. Elle fournit aux marchands un cadre contractuel parfaitement adapté aux exigences présentes du commerce à distance, et définit une éthique et des règles précises dans la conduite des affaires. Les entorses et manipulations sont à l'évidence fréquentes et tolérées. Mais dès qu'elles compromettent la reproduction de la sphère marchande - ses équilibres économiques, ses rapports de forces internes ou ses relations au pouvoir politique - les transgressions sans précaution exposent à la réprobation de la communauté religieuse et à l'exclusion des circuits commerciaux. La corrélation positive entre l'Islam et certaines formes de développement économique est ici *peu contestable*; elle l'est d'autant moins que les compétitions entre confessions et confréries ont pour effet, au travers d'une réinterprétation des dogmes et rites, de rationaliser les pratiques religieuses i.e. d'ajuster l'idéologie aux modifications du champ économique. L'exemple du réformisme wahabite au Mali, au Burkina Faso et dans le nord ivoirien est à cet égard éloquent.

Admettons que l'organisation, l'idéologie et les pratiques des réseaux de commerce travaillant à l'échelle sous-continentale ne sont en rupture ni avec les notions schumpétériennes d'"entrepreneur" et d'"initiative" capitaliste, ni avec la mentalité nécessaire à l'émergence d'une forme d'économie marchande. Aussi doit-on reconnaître qu'existent des modes opératoires, des structures internes aux entreprises, et des relations entre celles-ci et les marchés, distincts de ceux qui apparaissent dans l'Europe de la révolution industrielle. Alors que la naissance de l'économie de marché repose, dans la tradition classique, sur la confrontation d'intérêts particuliers où la liberté individuelle s'exprime pleinement, les circuits commerciaux en Afrique - et probablement ailleurs - prennent appui sur des hiérarchies multiples et des liens personnels dont il a été montré qu'ils concourent à la formation des prix. De même, l'accumulation commerciale ne se présente pas sous la forme d'une augmentation linéaire et quantitative du capital immobilisé et du fonds de roulement. Le principe d'accumulation - qu'il ne serait pas absurde d'ériger en loi, tant l'observation est générale - des patrons de commerce africains revêt en effet un caractère discontinu, tenant d'une part aux "détours" du capital marchand par le politique ou le religieux; d'autre part aux stratégies de repli des réseaux de commerce vers l'agriculture de rente, l'élevage et l'immobilier - et aux phases d'expansion vers les transports, parfois l'industrie -; enfin aux procédures de dissociation des lieux d'accumulation, de réalisation et de réinvestissement. La métamorphose du capital marchandise en capital-argent, dans la sphère commerciale, n'est finalement jamais immédiate : elle s'insère dans des stratégies marchandes qui visent à réunir, par de multiples conversions, les conditions politiques, idéologiques et relationnelles d'une circulation idéale.

Réseaux de commerce et accumulation rentière : Connivences et conflits entre marchands et Etats

Les rentes ponctionnées et distribuées par les secteurs étatique et para-étatique ne constituent nulle part la source exclusive d'accumulation primitive et de reproduction du capital marchand. La formation du capital commercial contemporain se situe en effet à la jonction entre différents modes d'accumulation où les rapports aux pouvoirs, sans être jamais absents, n'ont pas la même signification. La reconstitution de l'histoire des réseaux marchands en Afrique de l'ouest illustre partout le lent processus d'expansion et de dé-spécialisation des activités commerciales - afin de ventiler les risques entre des opérations de nature différente -, au cours duquel marchands et pouvoirs se rencontrent.

Un premier mode d'accumulation marchande renvoie à l'économie de "coups" et de "quick money", qui exige la complicité de membres influents des appareils administratifs afin de détourner les réglementations nationales. Les commerçants sont bien ici les clients d'un pouvoir qui définit les

principes juridiques de fonctionnement de son économie nationale, et simultanément les viole afin d'en tirer des rentes confortables. Dans ce mode d'accumulation parallèle, la relation symbiotique entre quelques lobbies commerçants et les dignitaires des régimes en place est à l'évidence totale.

L'économie de coups ne permet pourtant pas de conclure à l'unité organique entre bourgeoisies marchande et d'Etat, sauf à évacuer toutes les autres formes d'enrichissement commercial, finalement plus décisives pour la reproduction des réseaux, où les modalités 1/ de production 2/ de répartition 3/ de réalisation des marges et rentes sont au coeur de rivalités, ouvertes ou feutrées, opposant les uns aux autres.

Héritiers du commerce continental précolonial, les réseaux ont le plus souvent construit leur assise économique sur l'approvisionnement et la vente des biens primaires produits localement : céréales, tubercules, bétail, poissons, cola, condiments, etc. Ils constituent un second mode d'accumulation, dans lequel les bénéfices réalisés s'expliquent d'une part par la marge que procure l'emploi de dépendants nombreux - leur coût d'entretien immédiat est seul assuré -, d'autre part par une rente tenant aux différences de prix entre aires de production et de consommation, ou entre périodes de collecte et de distribution. Dans ce second mode, l'ampleur du réseau commercial détermine le volume de la marge autant que le montant de la rente : c'est du nombre de dépendants et correspondants dispersés dans différents Etats que dépend la somme d'informations - sur les prix, les comportements des producteurs et des consommateurs - remontant jusqu'aux patrons de commerce; et qu'un arbitrage avantageux pourra être rendu. Cette accumulation rentière ne se déploie pourtant pas sans limites : elle tend à être pondérée sous l'effet de la vive concurrence que se livrent les réseaux pour accéder aux produits, de la pression commerciale exercée par de nouveaux intervenants - agriculteurs, groupements coopératifs, circuits courts de mise en marché stimulés par la crise -, enfin des pratiques paysannes orientées elles-mêmes vers une gestion parcimonieuse du temps et de l'espace.

Les Etats, notamment par le biais d'offices céréaliers, n'ont jamais été en mesure de se substituer sérieusement aux systèmes privés de commercialisation, ou d'en contrarier durablement les logiques. Au Tchad, Niger et Mali, les offices se sont transformés en instruments d'attribution sélective de financements et de marchés captifs, quelques réseaux de commerce devant leur prospérité aux connivences qu'ils entretenaient avec les responsables. Dans tous ces cas l'Etat ne fut maître qu'au stade de la répartition des rentes et marges sur quelques produits stratégiques, moins à celui de leur formation et aucunement au stade de la réalisation qui reste du ressort du savoir-faire marchand. Par là même, aucun Etat ne peut disposer sans discernement de son pouvoir de répartition, au risque d'une désorganisation générale des circuits d'approvisionnement alimentaire.

Un troisième mode d'accumulation est né lorsque les patrons de commerce, soucieux de diversifier leur activité, participèrent à la traite comme intermédiaires de sociétés européennes. La progression de la demande en biens d'équipement et de consommation, liée à l'urbanisation et à l'accroissement des revenus distribués pendant la traite, s'est produite au moment où les compagnies commerciales occidentales perdaient leur contrôle sur le "commerce captif", et où la rente à l'importation frauduleuse des produits de pays anglophones s'élevait en raison du renforcement des mesures protectionnistes prises en Afrique occidentale de 1948 à 1957.

Aux indépendances, l'"arme" douanière et fiscale se révèle essentielle dans la gestion des équilibres budgétaires des Etats, ainsi que dans leurs politiques de développement économique. Les tarifs douaniers sont utilisés afin de modifier des flux d'échange anciens - bétail, poisson séché, cola, etc...-, de protéger la production des industries d'import-substitution ou d'en favoriser l'exportation. Le nombre des produits soumis à une autorisation préalable ou à une licence d'importation s'élève dans la plupart des pays, les tributaires étant souvent choisis parmi les marchands proches des pouvoirs, voire parmi les parents des dignitaires des régimes en place. L'appareil politique contrôle ici les mécanismes juridiques de génération et de répartition de ce premier espace rentier, ainsi que ceux de leur réalisation, du moins lorsque les marchés concernent l'approvisionnement des secteurs public et parapublic. L'Etat est alors à lui-même son propre prédateur, par des modalités toutefois légales de privatisation des rentes protectionnistes. Un tribut est néanmoins prélevé sur les opérateurs d'import-export, doublement dépendants du pouvoir politique du point de vue de l'accès aux marchés protégés, et du préfinancement de leurs activités par les banques de développement.

Pourtant, les mesures de restriction aux importations, stimulant les flux parallèles, génèrent un second espace rentier sur lesquels les Etats ont une plus faible emprise. Impuissants à contrôler leurs frontières, et par là même à préserver les avantages attendus des réglementations fiscales et douanières,

les pouvoirs n'ont d'autre choix que de s'insérer en amont des filières de transit ou de négocier la protection qu'ils accordent aux réseaux marchands dominant ces échanges.

L'ambiguïté des rapports entre la sphère marchande et l'Etat tient dans ce troisième mode d'accumulation, aux contradictions entre d'un côté les espaces rentiers gérés par les pouvoirs - qu'ils résultent de la protection des industries de transformation ou de substitution aux importations, de la promotion des exportations, ou des politiques visant à réduire un déficit commercial ou à procurer des recettes budgétaires -, et de l'autre les espaces concurrents organisés par réseaux marchands par un contournement des réglementations étatiques. Les flux d'échange parallèle n'échappent pas aux prélèvements tributaires; mais ils limitent le volume de la rente directement répartie par autorités politiques auprès de leurs clients, et par la même le "pouvoir de consécration" économique détenu par l'Etat.

Une nouvelle articulation entre Etats et marchands tend dès lors à apparaître : les pouvoirs semblent contraints de tolérer les échanges parallèles et de renoncer à un part significative de leur autorité sur la répartition des espaces rentiers, dans la mesure où les réseaux de commerce, qui approvisionnent le marché intérieur à des coûts décroissants et fournissent aux membres des administrations des revenus complémentaires non négligeables, participent à la reproduction des alliances sociales que les recettes publiques ne peuvent plus financer.

Coûts et avantages des détours du capital marchand. La rentabilité économique des investissements extra-économiques

Une hypothèque grève lourdement les jugements émis sur le comportement économique des patrons de commerce africains. La circulation marchande en Afrique ne pourrait parvenir à l'*auto-régulation* dans la mesure où marges et rentes réalisées seraient consommées improductivement, principalement en vue de consolider les rapports sociaux permettant d'accéder à nouveau aux ressources rentières. Qu'elles relèvent d'un rapport compulsif à la *corruption*, qu'elles traduisent le goût du faste ou celui de l'oblation, ces dépenses dissiperait la richesse commerciale et la priveraient des moyens de se convertir en capital.

Pour diverses raisons, l'opposition entre des marchés réglés par des mécanismes strictement économiques, et ceux qu'entreprendraient des mécanismes sociaux ne paraît pas pertinente. Il existe bien une consommation somptuaire réalisée par quelques riches commerçants ou par leur entourage; notons toutefois que les fonctions distinctives et discriminantes des biens de luxe consommés par certains membres des groupes marchands africains - voitures, villas, mobilier précieux, équipements coûteux, etc. - appartiennent à une systématique sociale forgée dans les pays qui en assurent la production, et que nulle part leur possession ne relève exclusivement du fétichisme. En d'autres termes, la magnificence semble être un trait commun à bien des fractions économiquement dominantes, qu'elles soient africaines ou non. Par ailleurs, si certains groupes marchands ont depuis peu substitué "*arrogance et égoïsme*" aux devoirs redistributifs définis par l'Islam, on doit aussi constater que ces comportements favorisent mécaniquement la montée en puissance des courants islamistes prônant la parcimonie, et revitalisent les stratégies marchandes orientées vers la recherche, à titre onéreux, d'une réputation fondée sur les valeurs de l'Islam.

L'un des domaines d'investissement "*extra-économique*" privilégié par les grands commerçants reste incontestablement le religieux. Il s'inscrit dans une histoire sous-régionale où Islam et négoce se sont mutuellement renforcés, celui-ci fournissant aux clercs l'assise économique nécessaire à leur expansion tandis que l'Islam livrait aux marchands un cadre idéologique communautaire qui, suivant de près les grandes routes du commerce à distance, sécurisait les échanges inter-régionaux. On aurait pourtant tort de faire de l'Islam une simple superstructure, un instrument idéologique déterminé par des impératifs commerciaux : la fonction assignée à l'activité de commerce était en effet de permettre aux aînés des familles marchandes d'accumuler un savoir et un prestige reconnus par la communauté religieuse. De même, le mouvement propre de l'expansion religieuse inaugura parfois de nouvelles opportunités commerciales.

L'intimité entre les sphères commerciale et religieuse garde aujourd'hui toute son actualité : il revient aux négociants de contribuer financièrement à l'entretien des infrastructures et des hiérarchies du champ confessionnel. Bien que ces placements soient le plus souvent opérés à titre individuel, leurs effets sont d'abord perceptibles à l'échelon des communautés commerçantes, qui en tirent trois avantages majeurs. D'une part, les cités marchandes continuent d'être reliées entre elles par des courants d'échange religieux qui, unifiant et actualisant doctrines et rites dans l'espace commercial,

confèrent un caractère sacré aux relations d'affaires. D'autre part, la reconnaissance de la déontologie et des hiérarchies islamiques conditionne l'insertion durable des nouveaux venus dans les circuits d'échange inter-régional contrôlés par les réseaux Jula, Hausa ou Mourides. Enfin, les communautés musulmanes nationales, où nombre de grands commerçants ouest-africains occupent d'importantes fonctions, constituent désormais de puissants groupes de pression sur les Etats, mobilisables à des fins strictement économiques.

Le mouvement par lequel les patrons de commerce entretiennent, par leurs investissements dans le champ confessionnel, l'unité idéologique de communautés marchandes spatialement dispersées, est aussi celui qui reconduit la structure fortement inégalitaire de l'appareil religieux - hiérarchie des karamoko, marabouts et personnels des lieux de culte - et la réfracte simultanément, sous forme de prestiges symboliques eux-mêmes différenciés, à l'intérieur de la sphère marchande. Les relations de type contractuel établies entre quelques marabouts influents et quelques grands commerçants, ou inversement l'achat par les petits entrepreneurs contrebandiers ivoiriens et maliens des protections idéologiques peu coûteuses que délivre le pôle subalterne de la hiérarchie maraboutique, illustrent bien la double fonction sociale - unification et différenciation - du "détour" religieux du capital commercial.

LA GESTION DES ENTREPRISES AFRICAINES

Liliane ETTE

Liliane Etté est psychologue de formation. Elle fut d'abord institutrice puis directrice d'école, avant d'être engagée dans la filiale ivoirienne de Nestlé comme directrice des ressources humaines. Elle a occupé ce poste pendant 10 ans puis a fondé un cabinet de conseil en gestion des ressources humaines : DRH-Conseils. Elle est actuellement consultante et directrice associée de DRH-Conseils. Nous lui avons posé une série de huit questions reprenant les thèmes récurrents dans la littérature consacrée au "management" des entreprises africaines. Elle y a répondu au cours de son exposé.

Question :

On met fréquemment en avant les problèmes liés à la gestion du temps dans les entreprises africaines : le taux d'absentéisme serait élevé, le personnel recevrait beaucoup de visites, appels téléphoniques, etc. Qu'en est-il dans les entreprises que vous connaissez ?

Réponse :

Le taux d'absentéisme est faible dans les entreprises bien organisées et ayant développé une politique sociale : le taux tourne autour de 1.5 % chez Nestlé et Sitab alors que le seuil critique serait à 3 %. Les visites sont réduites par les protections mises en place contre les agressions. Les appels téléphoniques sont effectivement un danger pour l'entreprise qui distribue les accès avec parcimonie.

Question :

Les problèmes des entreprises africaines sont souvent imputés à une centralisation excessive et à une gestion paternaliste. Cela se vérifie-t-il dans les entreprises que vous connaissez ? Comment sont répartis les pouvoirs et les responsabilités ? Comment est organisé l'encadrement ? Quels sont les rapports entre cadres et ouvriers ? Entre cadres africains et expatriés européens ?

Réponse :

Le paternalisme semble souvent souhaité par les travailleurs, mais n'est-ce pas la conséquence directe d'une dépendance économique réelle due à des salaires insuffisants par rapport aux charges ? Par ailleurs, un problème de prise de responsabilité se pose au niveau des jeunes cadres qui ont tendance à attendre que la direction leur "donne" le pouvoir... L'éducation qui privilégie l'obéissance et la soumission au "père" ne favorise guère l'émergence des qualités de "battants"...

Les rapports cadres/ouvriers peuvent être très souples et sans problèmes majeurs. Par contre, rares sont les sociétés dans lesquelles les expatriés et les locaux arrivent à tisser des liens amicaux. La différence de niveau de vie est la cause la plus souvent évoquée.

Question :

Une des hypothèses répandues est que la prime au rendement ne fonctionne pas en Afrique : "l'esprit de groupe africain" rendraient les salariés solidaires et les empêcherait de se distinguer des autres. Qu'en pensez-vous ? Les systèmes de prêts et avances (scolarité, funérailles, etc.) semblent avoir une importance telle que, dans certaines entreprises, les salariés revendiquent un assouplissement des conditions de prêt plutôt qu'une augmentation des salaires. Qu'en pensez-vous ? Dans ces conditions, les entreprises ne risquent-elles pas d'être dépassées et de ne pas maîtriser l'accroissement des prêts et avances ?

Réponse :

En ce qui concerne les primes de rendement, elles se sont révélées être efficaces partout où elles ont pu être mises en place, tout en entraînant une augmentation de la quantité au détriment de la qualité, bien évidemment.

Il peut sembler effectivement étonnant que les doléances des travailleurs se focalisent sur les prêts plutôt que sur les augmentations de salaires ! Probablement cette revendication semble plus facile à négocier, surtout en période de crise qui permet à l'employeur de refuser toute charge supplémentaire.

Le fait est qu'on assiste à un surendettement généralisé des travailleurs dans presque toutes les sociétés de la place. Il est clair que les revenus sont insuffisants pour satisfaire les besoins qui s'accroissent par les nouveaux modes de vie et par les frais occasionnés par les chômeurs à charge. Il serait temps que les employeurs prennent conscience du fait qu'un travailleur sur endetté ne peut pas être performant pour son entreprise. Les solutions habituellement réclamées par les délégués du personnel (augmentation des prêts, aval auprès des sociétés de crédit) ou celle extrême du recours à des usuriers, acculent les travailleurs dans des impasses dramatiques. Pour remédier à ces situations pernicieuses, une double approche est indispensable : il faut d'une part améliorer la politique sociale de l'entreprise (notamment, avec une assistance médicale et une écoute plus individualisée des travailleurs) et d'autre part, changer les mentalités en formant les salariés à la gestion de leur budget familial afin qu'ils réajustent leurs dépenses en fonction de leurs revenus.

Question :

Recrutement familial ou sur recommandation ; recrutement anonyme ; Recrutement direct ou par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé : quelles sont les procédures de recrutement utilisées, et pourquoi ? Quels sont les avantages et les inconvénients des unes et des autres ?

Réponse :

Plusieurs sociétés confient leurs recrutements à des cabinets extérieurs afin d'éviter les pressions sociales pernicieuses. Le recrutement sur recommandations a causé en Côte-d'Ivoire tant de désagréments qu'il semble que ce type d'embauche soit, actuellement, moins utilisé ici qu'en France.

Question :

Les sociétés ayant une faible tradition industrielle sont réputées attacher peu d'importance aux questions relatives à la qualité du travail et à la maintenance du système productif ; cela se vérifie-t-il dans les entreprises que vous connaissez ?

Réponse :

Tout dépend du style de gestion de la direction... Les multinationales savent gérer leurs biens et leurs équipements... Effectivement, il suffit d'entrer dans un CHU ou à l'Université, pour constater la dégradation des lieux !

Question :

Quels sont les instruments possibles pour mesurer les performances et évaluer la productivité du travail ? Lesquels sont utilisés ? On dit souvent que la main-d'oeuvre africaine est très peu productive. Qu'en pensez-vous ?

Réponse :

Dans les multinationales, les mêmes standards sont atteints d'un pays à l'autre !

Il y a effectivement un problème de mesure dans les entreprises moins bien organisées, dans ce cas les impressions restent très approximatives... et reflètent peut-être des préjugés.

Question :

Les entreprises africaines sont réputées pour avoir une distribution des rôles imprécise, nuisant à l'efficacité et à la responsabilisation. Avez-vous connu de tels problèmes ? Utilisez-vous un manuel de procédures ? Comment sont définies les tâches ?

Réponse :

Là encore tout dépend du style de direction. Dans bien des sociétés, il n'y a pas eu de description des postes ni de procédures mises en place. Là encore les multinationales constituent des modèles dont pourraient s'inspirer les autres entreprises. L'ennui est que certaines directions (souvent européennes)

semblent rechercher un certain flou (pas d'organigramme, pas de fiches de postes, pas de procédures) pour mieux gérer au jour le jour, sans s'engager... Les incohérences salariales, les anomalies au niveau des avantages, les imprécisions au niveau des responsabilités leur paraissent être des moyens percutants pour inciter les travailleurs à se surpasser...

Question :

Certaines entreprises ayant mis en place des procédures de départ volontaire pour les salariés indésirables déclarent que les salariés revendiquent une accélération du processus : ceux-ci semblent plus intéressés par l'acquisition immédiate d'une somme importante que par la conservation de leur emploi salarié. Qu'en est-il dans votre entreprise ? Quelles sont les procédures de licenciement ?

Réponse :

Les départs volontaires ne peuvent être mis en place qu'après une véritable sensibilisation ! Les employeurs ont le choix entre diverses solutions qui présentent des avantages et des inconvénients.

DES COUPEURS DE BOIS AUX PREMISSES D'UNE FILIÈRE: L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE EN CÔTE-D'IVOIRE 1880-1945

F. Verdeaux, S.P. Ekanza

INTRODUCTION

Une histoire économique et sociale de la filière bois: pourquoi et comment ?

1. Intérêt par rapport à l'histoire économique et sociale de la Côte-d'Ivoire

1.1. Son importance actuelle (en valeur 3e secteur d'exportation) n'est pas une nouveauté. Il s'agit au contraire du plus ancien produit d'exportation encore significatif. Cette constance confère à la filière une valeur exemplaire et un rôle moteur ancien dans l'économie nationale.

1.2. L'histoire de l'exploitation forestière se confond avec celle de la Côte-d'Ivoire contemporaine. Les exportations deviennent systématiques et les volumes significatifs dans les dix dernières années du XIXe siècle. Par paliers et non sans quelques régressions spectaculaires, la production ne cessera de croître au moins en volume jusqu'au début des années 1980 (3 millions de tonnes).

Tenter d'écrire cette histoire c'est donc simultanément effectuer une sorte de coupe longitudinale de l'histoire de ce pays. Certes la filière bois ne constitue qu'un point de vue particulier qui ne peut rendre compte de tout. Mais s'agissant de la plus constante des productions ivoiriennes, nombre d'épisodes (guerres, crises...) marquants de l'histoire générale se sont inscrits dans l'évolution du secteur, lequel recoupe en outre très directement quelques-unes de ses tendances et phénomènes caractéristiques :

- développement de l'agriculture de plantation;
- politique de "mise en valeur" et division du travail entre catégories d'acteurs;
- rapport entre facteur capital et facteur travail : (phase de mobilisation forcée de la main-d'oeuvre; pas de marché du travail et relations Etat/secteur privé). Phase plus capitaliste et industrielle concernant quasi-exclusivement des acteurs allochtones (certaines des entreprises en question étant de droit ivoirien).

2. Intérêt par rapport au thème entreprises-entrepreneurs nationaux

Point de départ, la situation actuelle : faible présence d'entrepreneurs nationaux en particulier dans le secteur secondaire. Les explications qui en sont données en particulier en terme de mentalités ou de blocages culturels ne nous semblent pas plus convaincantes qu'à Chevassu et Valette qui remarquaient dans une étude faite en 1975 que «le sentiment largement répandu chez les Ivoiriens que l'industrie est l'affaire des étrangers (résultat) d'une situation historique où les nationaux ont été écartés du monde industriel»

La prise en compte de la période 1880-1945 de l'exploitation forestière permet d'illustrer cette proposition en montrant comment, loin d'être ancestrale ou de relever d'une fatalité culturelle, cette situation a été historiquement *produite* : dans quelles conditions et de quelle manière ?

2.1. La méthode utilisée vise en effet à mettre en regard

Les acteurs concrets (entrepreneurs ou personnes morales), leurs trajectoires, les réseaux sociaux qu'ils mobilisent ou utilisent, leurs façons (et capacités) d'accéder aux principales ressources, les rapports qui s'établissent entre eux et la stratification ou division du travail qui en découle.

2.2. Cette approche permet

- d'une part, de reconstituer une périodisation propre au secteur; les événements et les étapes qui le marquent, les types d'acteurs et de comportements qui y correspondent;

- d'autre part, de commencer à rendre intelligibles certaines des ruptures en transformations qui ont été relevées par la reconstitution historiographique. Celles-ci relèvent en grande partie de la conjonction d'événements ou facteurs ne relevant d'aucune volonté délibérée. Mais parallèlement, apparaissent certaines tendances ou certains phénomènes récurrents qui semblent se retrouver, sous d'autres formes, aux différentes périodes.

3. Plan d'exposition

Après un rappel synthétique des principales phases et caractéristiques de ce premier demi-siècle d'exploitation forestière, on essaiera dans un second temps d'une part de rendre compte de la disparition des acteurs ivoiriens de la filière bois dans l'entre-deux-guerres et de signaler la présence dès cette époque de tendances ou phénomènes toujours actuels dans les rapports entre formel et informel d'une part, entre Etat et secteur privé de l'autre.

I. HISTORIOGRAPHIE

Bien que Bouët Willaumetz et Broquant aient vanté, dès le milieu du 19^e siècle, la richesse du Sud-Est ivoirien en essences diverses, il a fallu attendre la fin du siècle pour que l'industrie occidentale s'intéresse à l'exploitation forestière. Cet engouement orienté d'abord vers l'acajou, le "Khaya ivorensis" puis vers le sipo, le tiama, l'avodiré et les autres bois ivoiriens, n'est pas sans être lié au contexte commercial relativement prospère suscité sur la côte de l'Ouest africain par l'exportation de l'or, de l'huile de palme et la traite du caoutchouc. Outre ces produits, le bois faisant son apparition à l'orée du siècle constitue une source inespérée d'activité qui prend très tôt une extension rapide dans le milieu des exploitants africains et tout particulièrement ivoiriens.

Avant d'identifier les auteurs de la filière bois, retraçons en l'historique et les conditions de production.

Les origines

C'est dans le Sanwi en pays agni que naît la coupe du bois. La première bille sort probablement en 1885 des chantiers d'Elima, bien que Clinton, libérien d'origine, venu de Golf Coast, soit désigné par certains auteurs comme étant le premier coupeur de bois de la région. Quoiqu'il en soit, l'exploitation forestière, activité récemment introduite en Côte-d'Ivoire, fait tache d'huile. Elle se tourne presque immédiatement vers l'exportation des produits bruts : 2.441 tonnes en 1890, 5.426 tonnes en 1894 et 18.555 tonnes en 1897. L'exploitation connaît déjà en ces premières années un taux de croissance considérable, de l'ordre de 33,6 % environ. Quant à la progression du nombre des chantiers accordés chaque année, elle n'est pas moins régulière et atteint un chiffre relativement important à la fin de la première guerre mondiale : 42 en 1907, 57 en 1910, 124 en 1911, 169 en 1913, 200 en 1919¹.

Mais toute cette exploitation ne relève déjà plus de la seule région du Sanwi. Des berges des lagunes Aby, Tendo, Ehy et des bords de la Bia, berceau de l'exploitation forestière, les chantiers se déplacent progressivement le long de la nouvelle voie ferrée reliant Abidjan à Dimbokro, zone limite de la forêt *semi décidue* du Centre. Les pays abey et akyé voisins deviennent alors la zone privilégiée où s'établissent les chantiers, en attendant que les vastes espaces de l'Ouest ivoirien soient occupés beaucoup plus tard, après 1920, le long des fleuves Bandama et Sassandra.

Les conditions de la production

L'exploitation de la forêt ne s'est pas toujours effectuée de façon rationnelle. Les coupeurs de bois qui découvraient cette activité, s'y sont livrés le plus souvent de façon anarchique. Le bois, sans distinction de taille, était "coupé n'importe comment". L'exploitant avait davantage les yeux rivés sur les prix de plus en plus substantiels que lui offrait la vente des billes². Les bénéficiaires dans ce secteur

¹ Tokpa J., La main-d'oeuvre indigène ... p. 227.

Période de baisse 1914-1918 (cf. ANCI 3RR 161). Reprise amorcée dès 1919 (200), 1920 (374) 1924 (528).

² Jusqu'en 1908 le prix de vente européen du bois est fort rentable. En 1908 il est encore de 180 francs la tonne. De 1911 à 1914, il chute de 130 francs à 80 francs la tonne. Cf. Yaya d'Alépé, p. 218, Domergue p. 238.

d'activité, l'un des plus rémunérateurs de la colonie, selon un témoignage contemporain, profitaient exclusivement au propriétaire qui exploitait abusivement sur ses chantiers la main-d'œuvre locale.

La ruée sur les forêts devint plus forte et leur avenir gravement menacé. Un contrôle rigoureux, de la part de l'administration pour en réglementer l'exploitation, s'imposait. Plusieurs décrets sont-ils ainsi pris successivement en 1890, 1893, 1900 et en 1935, pour éviter le massacre de la forêt, soumettant coupeurs de bois à des taxes de plus en plus dissuasives. Si l'exploitation forestière qui, avant guerre, avait péniblement excédé les 42.000 tonnes en 1913, n'apporte point à la colonie un boom économique comparable à celui des produits de cueillette de la période précédente, en particulier du caoutchouc, elle ne bouleverse pas moins pour autant les conditions de la production et la vie des acteurs de la filière du bois. Les entreprises de bois du début du XXe siècle, conduites dans leur majorité par des Africains, au moment où prend forme la colonisation, déclinent progressivement puis finissent par disparaître définitivement aux alentours de 1930. A leur suite, émerge une autre catégorie d'entreprises et d'entrepreneurs, essentiellement de souche européenne, mieux armés techniquement et financièrement et dont la durée de vie se prolonge au-delà de la deuxième guerre mondiale.

Tenter d'expliquer les vicissitudes de leurs trajectoires et la rupture des années trente tel est l'objectif au niveau de cette seconde étape de notre exposé. Qui sont ces coupeurs de bois et comment évoluent-ils ?

Qui sont les coupeurs de bois ?

Les coupeurs de bois de la première génération, malgré l'hétérogénéité de leurs origines, partagent en commun des traits caractéristiques.

Les pionniers de l'exploitation du bois dans le Sud-Est ivoirien sont originaires de Gold Coast. Ils pénètrent en territoire ivoirien, dès 1889, attirés par le prix extrêmement rémunérateur du bois sur le marché international, à un moment où le cours de l'huile de palme, produit très convoité jusque-là par l'industrie européenne, subit une baisse fort appréciable. L'absence de tout contrôle et de l'exigence de la moindre redevance, à cette date, sur la coupe du bois, constituent également autant de facteurs favorables à la pénétration des sujets anglais en terre ivoirienne et à l'essor de cette activité.

A la tête des exploitants forestiers venus de Gold Coast, se détachent les frères Clinton, jumeaux libériens qui, après une faillite frauduleuse à Accra, se sont installés à Grand Bassam et à Assinie. D'abord représentants, en Côte-d'Ivoire, de la maison française Dennelle, de Londres, ils entreprennent ensuite l'exploitation des bois d'acajou et parviennent à édifier, en quelques années, une fortune suffisante, au point de devenir des concurrents redoutés de Verdier et des maisons de commerce européennes précédemment établies dans la région¹. Outre les Clinton, de nombreux autres aventuriers, originaires de Gold Coast, du Liberia ou de Sierra-Leone s'abattent sur la forêt du Sud-Est ivoirien. A l'exploitation forestière, ils associent le plus souvent le commerce où leur indécatesse n'a d'égale que leur arrogance et leur violence à l'égard des habitants. Tels Askley et Alpheu entrés comme agents respectivement chez Verdier et Swanzy et qui en sont expulsés pour vols et malversations. Tels encore les frères Sinners et Brew installés en pays abouré et qui poussent le roi du pays à bloquer le commerce européen sur le Comoé pour le détourner à leur profit...

Emboitant le pas aux pionniers du bois, originaires des colonies voisines, des Ivoiriens s'engagent dans l'exploitation forestière. Quelques-uns des noms les plus célèbres parmi eux ont été retenus par la tradition : Wandan Bedou et Anzam Kodjo du Sanwi; Anomatele - Ser et Kodjo Komou du pays abouré. On cite encore Famien plus connu sous le nom de Morrisson (John Williams), Gogouah Frédéric, Edouard Ackah, James Ezan, Jean de Blaize, Kacou Dingui etc. Bon an, mal an, la liste des dépôts administratifs accuse une vingtaine de noms ivoiriens. Ceci, jusqu'à la veille du premier conflit mondial. Les Ivoiriens sont, du point de vue de l'effectif, dominants dans le secteur de l'exploitation forestière, au cours de cette première période dont le terme s'achève autour des années trente.

Cependant, les Ivoiriens et les Africains ne sont pas les seuls présents dans ce secteur d'activité. Des Européens, Français comme Verdier, Anglais comme Swanzy, y prospèrent. Mais le nombre de ces derniers est loin d'être écrasant au cours de cette première période. Le trait le plus frappant c'est que les africains, en petit nombre il est vrai, font alors jeu égal avec les exploitants européens.

¹ Il achetait à 250 francs la poutre qu'il revendait à plus de 2.000 francs en Europe (exploitation des indigènes).

L'année 1912 représente, semble-t-il, l'un des sommets de la courbe d'enregistrement des effectifs africains dans l'entreprise forestière. A partir de cette date, les effectifs africains déclinent. En effet le cahier de charges devient, pour ces coupeurs de bois qui appartiennent, en majorité, à la catégorie de petits exploitants, de plus en plus lourd à assumer. Si, en 1927, on compte quatorze Africains parmi les exploitants à même de s'acquitter de la taxe d'abatage, en 1931 il n'en reste plus que la moitié et trois seulement l'année suivante, en 1932.

La même régression est à noter au niveau du nombre des chantiers. En effet, si en 1910 les Africains détiennent 31 chantiers sur 57, soit 54 %, ils n'en possèdent plus en 1921 que 15 sur 293, soit 5,10 %. Les Africains qui disparaissent du secteur du bois, se reconvertissent en planteurs de cacao et de café, s'établissant sur les terres récemment déboisées. Ce mouvement de reconversion des forestiers traduit la relative faiblesse de l'accumulation antérieure qui ne permet pas de faire face à l'exploitation de type moderne sans passer par le crédit bancaire qui leur est mesuré.

Parallèlement au mouvement d'éviction des Africains du secteur forestier, le nombre des petites entreprises européennes croît, les grandes maisons de commerce contrôlent l'essentiel de l'import-export et enfin s'installent dans la colonie les premières entreprises de transformation du bois : la Compagnie des Scieries Africaines (SCAF) en 1918, la Compagnie Forestière de l'Indénié (CFI) en 1924, la Société d'Exploitation des Produits de Côte-d'Ivoire (SEPC) en 1927, les Scieries du Bandama (Georges Jacob) en 1929. Dans le même temps, s'implantent les premières scieries européennes : 7 en 1926 et 21 en 1939. Ce sont là trois phénomènes nouveaux, complexes, liés et qui se résument en un seul constat : la substitution des Africains, dans la filière du bois, par les Européens. Cette substitution, à première vue, semble s'opérer sur une base plus ethnique qu'économique. En effet, les nouveaux agents ne semblent pas mieux lotis, financièrement tout au moins, que leurs prédécesseurs africains.

Par ailleurs, cette évolution survient à l'époque de la mise en place définitive de la politique de "mise en valeur", où l'administration intervient plus directement sur les conditions de la production. L'administration coloniale impose, entre autres, le travail forcé, source d'une main-d'oeuvre prestataire en direction des chantiers forestiers; elle s'arroge, par ailleurs, l'attribution à l'obtention de crédits ou des marchés publics. Ce sont là autant d'éléments nouveaux qui contribuent à redéfinir les conditions d'accès aux principales ressources.

Quelle interprétation ?

Au vu de cette dernière constatation, éminemment fondamentale s'il apparaît nécessaire de considérer l'ensemble des acteurs du bois en présence, quels que soient leur origine et les moyens dont ils disposent, pour comprendre les comportements des différentes catégories qui composent le secteur, il faut surtout et avant tout les saisir dans leurs rapports avec l'Etat colonial. Celui-ci ne se contente plus de définir et de garantir les règles du jeu valables pour tous; il devient l'Etat partisan qui accorde exclusivement les permis d'exploitation forestiers, la main-d'oeuvre, les marchés administratifs à une certaine catégorie d'agents.

Cette politique ne date pas de la période de crise, bien qu'elle soit plus pressante, autour des années trente. Cette orientation est aussi vieille que la colonie ivoirienne, elle remonte à Verdier, lorsque celui-ci exige et obtient de l'Etat français le monopole de l'exploitation sur des milliers d'hectares du territoire ivoirien; il s'accroît en 1912, lorsque l'arrêté, en date du 23 août, lie des charges trop lourdes à assumer, écarte indirectement les "indigènes" de l'exploitation forestière au profit des grands exploitants.

En conclusion, il apparaît que l'Etat est un acteur particulièrement déterminant, puisque les politiques qu'il met en oeuvre aux différentes époques définissent, soit par le biais de réglementations, soit de façon discrétionnaire les "ayant-droit" au permis d'exploitation, au crédit et à la main-d'oeuvre.

On retiendra, enfin, que la faible proportion actuelle d'entrepreneurs nationaux, dans ce secteur tout au moins, n'est pas "ancestrale", mais a, au contraire, une origine historiquement datée.

II. LA DISPARITION DES COUPEURS DE BOIS AFRICAINS

1. Avant 1914

1.1. Rappel des différentes catégories d'acteurs : comptoirs et P.M.E. se livrent à la multiactivité, disposant de chantiers mais exportant la production de coupeurs individuels principalement locaux. Maisons de commerce ou exploitants-exportateurs individuels locaux.

Dominance des exploitants africains, de plus en plus souvent locaux.

1.2. Conditions de production

Faible capital technique; les lieux de production sont le plus souvent à proximité d'une voie naturelle d'évacuation vers un port (Assinie, Bassam, Lahou). Nécessité de préfinancement des campagnes d'abattage. Main-d'oeuvre facteur clef relativement plus accessible aux exploitants locaux. Réglementation de plus en plus exigeante (1890 à 1912 cf. supra) tend à exclure les plus démunis ou à en faire des coupeurs "marrons". L'accès direct au marché dernier facteur clef, d'un relativement grand nombre d'acteurs donne aux producteurs locaux un certain choix et permet à une strate d'entre eux de jouer le même rôle que les maisons de commerce européennes.

2. Les effets de la guerre de 1914-1918

Ralentissement considérable : 42.000 tonnes en 1913, 8.000 tonnes en 1916. Le personnel européen des chantiers et maisons de commerce est mobilisé. Les bateaux sont réquisitionnés pour le transport de troupe.

Par ailleurs l'acajou, classé produit stratégique (hélices d'avion) est soumis à autorisation d'exportation préalable et à contrôle strict de sa destination. Certains clients "traditionnels" vont désormais s'approvisionner ailleurs.

3. L'entre deux guerres : crises, transformations et substitutions

. Une série de crises, mondiale et sur le marché du bois a pour résultat de déstabiliser les exploitants et de modifier la clientèle.

. Les acteurs changent au niveau de l'exploitation et une ébauche de filière se met en place : premières unités de transformation, apparition de filiales de groupes financiers et industriels.

. L'application de la politique de "mise en valeur"; durcissement des réglementations, rôle de la puissance publique accru en particulier par l'attribution de marchés publics.

La disparition progressive des exploitants forestiers ivoiriens se situe à la conjonction de plusieurs facteurs :

- politique délibérée pour favoriser des entreprises répondant davantage aux normes capitalistes;
- poussée et pression sur les autorités de nouveaux arrivés d'Europe venus "faire fortune" et utilisant leurs "réseaux sociaux" pour obtenir de la main-d'oeuvre;
- perte des anciens clients anglais et américains qui cessent peu à peu leurs achats en Côte-d'Ivoire;
- la plantation de café et de cacao comme substitution.

Séance n° 4

Commentaire de Pierre KIPRE

C'est un travail intéressant non seulement pour les pistes qu'il ouvre mais aussi parce qu'il prolonge un travail sur le même thème qui a été fait sur la Gold-Coast. En lisant ce texte j'avais en tête un certain nombre de questions pour lesquelles toutes les réponses ne sont pas encore dans le papier d'Ekanza et Verdeaux, puisque c'est une étude qui se fait encore.

Une remarque d'ensemble. Ce texte ne va pas jusqu'en 1945; il s'arrête dans les années 30. La première de ces questions générales, c'est qu'en Gold Coast l'exploitation forestière qui commence en 1880 a servi à constituer les premiers capitaux permettant de lancer la cacao culture de l'Ashanti. Aussi, lorsque j'ai vu les coupeurs de bois, je me suis dit peut être qu'ici on a la même chose. Or, ici pas de réponse à cette question du moins à l'époque de cette étude.

L'autre question, tout à fait générale, à laquelle ils ont commencé à répondre, c'est que pour la Gold Coast on n'a pas l'apparition de scieries créées et tenues par des "Ghanéens". Dans leur introduction, Ekanza et Verdeaux rappelaient une réflexion de Chevassu et Valette. Ils ont voulu montrer que ce n'était pas une tare, qu'il n'y eut pas d'industriels dans la colonie ivoirienne, mais que c'est le produit d'une histoire. C'est ce qu'ils ont essayé de montrer. Mais je ne suis pas tout à fait d'accord sur un certain nombre de points :

- d'abord la *méthode*. Il eût fallu aussi interroger les techniques de gestion de ces coupeurs de bois, les secteurs principaux où ils investissent. Or cela ne se voit pas dans ce texte provisoire;

- autre chose : ils ont tenté de montrer la fièvre du bois qui s'empare de la Côte-d'Ivoire à partir de 1889. Cette fièvre du bois s'explique par la coupe de l'acajou et s'intègre à toute une économie politique qui apparaît dans la colonisation à cette époque. Et j'ai regretté que l'on n'ait pas mis l'accent sur les points essentiels de l'économie politique de la colonisation, organisée principalement sur le fait que les colonies de la Côte-d'Ivoire devaient être productrices de produits bruts d'abord. Je pense en conséquence que cette étude ne semble pas s'intégrer à l'ensemble d'une réflexion sur l'économie ivoirienne et sur le rôle des différents agents économiques de cette colonie;

- autre chose que je voudrais indiquer, c'est que l'accent n'a pas été suffisamment mis sur la vive concurrence entre les types d'entreprises. Il ne faut pas, à mon sens, opposer simplement coupeurs de bois africains et entreprises européennes. Ce n'est pas tout à fait pertinent. A mon avis, c'est une concurrence entre petits exploitants blancs ou noirs et entreprises ou sociétés de cette filière. Il y eut un véritable combat des petites entreprises contre les grosses entreprises qui obtenaient des avantages extraordinaires. Ils réagissent pour obtenir les mêmes avantages.

C'est le lieu de vous demander d'exploiter la presse locale mieux que cela n'a été fait.

A partir des années 20, on voit fondre sur la colonie toutes les grosses banques intéressées par les affaires coloniales, et aussi les grosses sociétés.

Commentaire de Célestin MONGA

Un proverbe bantou dit : «lorsque tu parles, il faut avoir pitié de ceux qui t'écoutent». En conséquence je serais bref.

J'aurais voulu faire une ou deux observations sur l'exposé de Messieurs Ekanza et Verdeaux. Je voulais simplement appuyer l'observation qu'ils ont faite sur les raisons de la faiblesse de la représentativité des entrepreneurs nationaux dans le secteur industriel. Mais je crois qu'il y a une volonté officielle à toutes les époques, pas seulement à l'époque qu'ils ont étudiée, mais encore aujourd'hui, qui est différente des discours politiques et qui voudrait qu'en fait les Nationaux soient systématiquement écartés de l'industrie. Cela porte aussi bien sur la manière dont le financement est organisé que sur les structures du coût des facteurs et sur bien d'autres choses sur lesquelles il serait excessivement long de revenir ici.

Pour en venir à l'exposé sur lequel il m'a été demandé de réagir, c'est-à-dire celui de Mme Etté, je voudrais synthétiser mon commentaire. Elle a répondu à huit questions en précisant qu'elle faisait

part de son expérience personnelle. J'ai trouvé cela bien parce que cela m'évite de critiquer certaines de ses affirmations parce que les expériences que l'on peut avoir, varient d'une entreprise à une autre.

D'une manière générale, je ne crois pas qu'il existe une gestion à l'africaine. Je le crois sincèrement. Je crois au contraire qu'à travers le monde, la gestion ou le management sont obligés quelquefois d'intégrer des spécificités culturelles. Cela est valable en Australie, en France, aux USA. Et les multinationales le savent bien, parce que les modules de productivité qui sont élaborés par IBM par exemple ne sont pas les mêmes, lorsqu'il s'agit de l'Asie, du Kenya, de la France ou des Etats-Unis. Dire qu'il existe une gestion à l'Africaine, c'est une erreur. Il se trouve simplement que lorsqu'une entreprise est mal gérée, il peut se développer un salariat à l'africaine, si j'ose dire, qui est, ce que j'appelle une subversion du système en place par des employés qui ne se sentent pas concernés par ce qui se passe.

Cette observation appelle plusieurs commentaires. Parce que d'abord les objectifs fixés aux entreprises opérant en Afrique sont très variables et complexes... J'ai travaillé pendant 6 ans dans une grande entreprise africaine dont le capital était détenu par l'Etat et par une grande banque française et je puis vous dire que j'ai appris à relativiser ce que l'on appelle le profit et le bénéfice. Parce que les définitions qu'on leur donne dans les livres n'avaient aucune validité dans cette entreprise-là, y compris pour les actionnaires. Je veux dire que dans cette entreprise, il y avait beaucoup d'actionnaires qui estimaient qu'il ne valait pas la peine de réaliser des bénéfices, pour une raison simple: parce qu'ils étaient dans un rapport de forces avec l'Etat ou lorsque l'entreprise réalisait des bénéfices, l'Etat essayait de s'en approprier, en imaginant toutes sortes d'impôts. L'actionnaire français, pour éviter d'avoir à mettre son capital au service exclusif d'un Etat qui s'appropriait les bénéfices en imaginant toutes sortes d'impôts, avait décidé d'inventer à son tour ce que l'on appelait un contrat d'assistance technique vis-à-vis de l'entreprise dans laquelle il était actionnaire, qui lui permettait de s'octroyer chaque année deux à trois cents millions de frais généraux. L'actionnaire français se sert ainsi, officiellement, en frais généraux et l'on arrive chaque année à la fin de l'exercice, avec un résultat déficitaire ou égal à zéro. Ce qui fait que tout le monde est content.

A partir de ce moment-là, vous ne pouvez plus raisonner en termes de rentabilité comme si vous étiez à Paris ou à Londres. Il faut intégrer les stratégies de chacun et voir les conséquences de cet état de choses sur les gens qui travaillent dans l'entreprise. Parce que tous les cadres et employés savent, que dans un tel contexte, l'objectif n'est plus de faire le plus grand bénéfice mais d'essayer de se servir autant que possible dans le chemin qui conduit au bénéfice.

Si vous admettez ce postulat, vous vous rendrez compte qu'il faut relativiser beaucoup de commentaires qu'on peut faire, par la suite, sur la productivité des agents, sur leur manière de gérer le téléphone etc... Parce que chacun considère l'entreprise, y compris les principaux actionnaires, non pas comme une structure collective qui mène vers un but, qui est le meilleur bénéfice, mais comme un rapport de forces plus ou moins intelligent qui doit permettre à chacun de s'enrichir au maximum, avant le bénéfice officiel publié qui sera toujours égal à zéro ou négatif.

Voilà, je synthétise mon commentaire... Je voulais simplement dire que je partage un certain nombre d'observations de Madame Etté, mais je crois que tout dépend, en fait, des objectifs que se fixent les propriétaires des entreprises.

Discussion

La sphère d'une spécificité africaine dans l'entreprise paraît réduite, d'après ce que l'on vient d'entendre. Il semble que l'on soit plutôt face à des logiques universelles qui se sont adaptées en fonction du contexte historique local. Il reste toutefois un résidu "africain" de nature culturelle qui se confondrait avec les rapports de type paternaliste ou maternaliste dans l'entreprise. Celui-ci s'expliquerait, plus exactement, par la prégnance des habitudes de soumission au principe hiérarchique et à l'autorité... Si spécificité africaine il y a, celle-ci résiderait dans les rapports familiaux, extrêmement hiérarchisés, empreints de respect pour tous ceux qui occupent le rang d'aîné dans la famille, rapports qui sont aujourd'hui remis en question notamment dans une optique de démocratisation.

S.P. Ekanza

**5. LA CRISE D'UN MODELE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE :
QUELS AJUSTEMENTS ET QUELLES REPONSES PAYSANNES ?**

Président : S. Affou Yapi

CRISES, INNOVATIONS ET RECONVERSIONS :
HISTOIRE COMPAREE DE LA CACAOCULTURE EN GOLD COAST,
AU NIGERIA ET EN COTE-D'IVOIRE
(ANNEES 1890-1945)

Jean-Pierre CHAUVEAU

Cette contribution vise deux objectifs: a) d'une part, mettre en perspective historique l'actuelle crise que traverse l'agriculture de plantation en Afrique de l'ouest, dans la mesure où la production de café et de cacao a essuyé bien d'autres crises avant celle-ci. J'envisagerai essentiellement le cas des producteurs de cacao; b) d'autre part, comparer les situations dans les trois grands pays producteurs : Gold Coast (actuel Ghana), Nigeria, Côte-d'Ivoire.

L'exposé sera forcément schématique et, sur bien des points, superficiel, eu égard à la masse d'informations documentaires qu'il faudrait convenablement traiter pour faire le tour de la question. Nous pouvons cependant avancer trois constatations qui valent pour les trois pays concernés et dont nous traiterons successivement: a) en premier lieu, la diffusion de la cacao-culture est elle-même née d'une crise de reconversion de l'économie africaine; b) en second lieu, les crises liées à la situation du marché ne constituèrent qu'un aspect du problème : la diffusion de cette innovation qu'était alors la cacao-culture s'accompagna d'une série de réajustements économiques et sociaux qui constituèrent autant de situations locales de reconversion et de crise auxquelles durent faire face les acteurs sociaux; c) enfin, dans les conjonctures spécifiques de crise du marché du cacao, les acteurs affichèrent des comportements économiques semblables mais ces crises embrassèrent bien d'autres aspects que la seule dimension économique.

1 - La genèse de la cacao-culture comme réponse à une situation antérieure de crise

La présence européenne fut un élément indiscutable de la genèse de l'innovation. Mais il s'agit d'un élément permissif et non décisif de l'innovation. Les Européens ont introduit l'innovation-produit sans pour autant avoir été les agents essentiels de sa diffusion; ils furent dans la position de "l'inventeur", qui n'est pas celle de l'innovateur qui s'approprie et met en oeuvre la nouveauté.

a) A partir des années 1880, apparaissent des plantations africaines de cacaoyers aux alentours de Lagos (Nigeria), Accra (Gold Coast) et de l'actuelle frontière ivoiro-libérienne. Ces pionniers représentent une fraction très particulière de la population côtière: traitants descendant d'esclaves libérés puis réinstallés sur le littoral, notables producteurs et traitants d'huile de palme et de caoutchouc sauvage. Les premiers producteurs de cacao combinent activités commerciales et activités agricoles (avec usage de main d'oeuvre non-familiale, salariée ou captifs d'origine); ils sont intégrés au milieu social et culturel européenisé et christianisé des centres de traite côtiers; enfin, ils ont une expérience directe des fluctuations et des cycles économiques par leurs activités commerciales, notamment au cours du dernier tiers du XIXe siècle qui correspond à une phase de récession du commerce international.

C'est précisément cette conjoncture qui incite ces agents à s'intéresser à la cacao-culture comme produit de substitution. Pour ces pionniers, la cacao-culture représente d'abord un produit de reconversion, parmi d'autres, face à la crise qui touche leurs domaines principaux d'activités menacés par la concentration du commerce européen de traite et par la chute des prix des produits du palmier dans le dernier tiers du XIXe siècle. La culture et le commerce de cacao interviennent comme un élément nouveau dans un système de polyactivité antérieur destiné à rééquilibrer les risques et les opportunités du système dans son entier (la cacao-culture ne deviendra pas pour ces agents une activité exclusive). Durant cette période des années 1880-1890, la cacao-culture n'est pas la principale solution de reconversion. Le caoutchouc naturel (pour le commerce européen) et la noix de cola (pour le commerce interafricain) apparaissent aussi comme des produits de substitution aux produits du palmier.

La mise en oeuvre de la cacao-culture implique que ces types d'acteurs mobilisent des ressources relationnelles et culturelles qui dépassent largement le seul domaine économique. Leurs stratégies s'appuient sur les relations très étroites qu'ils entretiennent avec les Missions (certains sont

prédicateurs) et avec l'élite politique rurale (certains sont eux-mêmes chefs ou notables, beaucoup sont alliés aux familles de notables ou sont les interlocuteurs urbains de leur communauté rurale d'origine). Ces réseaux, au sein desquels ils apparaissent comme des intermédiaires privilégiés, sont autant de ressources pour s'approvisionner en semence (dont certains font commerce) et en main d'oeuvre (notamment en Gold-Coast et au Nigeria où des planteurs-prédicateurs sillonnent l'arrière-pays, diffusant la parole biblique en même temps que les semences de cacao tout en recrutant de la main-d'oeuvre pour les plantations du littoral).

b) Dans le contexte de la colonisation (années 1890 et 1900), la prévalence des catégories d'agents socio-économiques privilégiées dans le processus de diffusion est maintenue, mais à côté des "pionniers" qui demeurent influents, les innovateurs se recrutent désormais dans une population plus différenciée. Il s'agit de ruraux qui ont souvent eu une expérience de migration ou de coreligionnaires (protestants) ou alliés des premiers planteurs que ces derniers ont convaincu de l'intérêt de la nouvelle spéculation. Ce sont des acteurs que leurs revenus ou leur position sociale autorisent à prendre leurs distances avec les normes établies (notamment en intégrant à l'idéologie d'accumulation lignagère une éthique de promotion personnelle), sans rompre pour autant avec leurs communautés. Ces innovateurs ont un réseau d'information plus étendu que les autres ruraux sur les opportunités nouvelles et ils ont la capacité de tester celles-ci sans trop de risque à cause d'une certaine marge de sécurité due à leurs activités antérieures ou diversifiées. Ils suivent en cela la voie ouverte par les pionniers, dans un contexte colonial plus contraignant et plus politisé.

Sur le plan social et politique, la nouvelle situation coloniale génère en effet des réajustements qui jouent en faveur de la cacaoculture. Le sentiment de frustration éprouvé par les intermédiaires et les "évolués" suscite une sorte de politisation de l'entreprise cacaoyère. La culture du cacao apparaît comme un moyen d'émancipation économique et politique pour la bourgeoisie africaine du littoral. Par ailleurs, la "Paix coloniale" provoque des réajustements entre les différents groupes d'intérêt et de pouvoir locaux. Par exemple, la démobilisation massive des armées de métier dans les États yoruba amène les guerriers spécialisés à se tourner vers la cacaoculture commercialisée de préférence à l'agriculture d'auto-subsistance. Autre exemple, celui des dissidents ashanti qui, chassés par l'Asantehene pour leur collaboration politique et économique avec les colonisateurs, trouvent d'abord à s'investir dans le secteur du caoutchouc puis dans celui de la cacaoculture (pour certains dans les régions limitrophes de la colonie française de Côte d'Ivoire); de retour dans l'Ashanti à la faveur de l'occupation britannique, ils y seront les promoteurs zélés de la culture du cacao.

L'innovation cacaoyère recouvre en réalité une pluralité de projets sociaux. Ces groupes d'agents se diversifient en effet en fonction de leurs objectifs et de leur contraintes particuliers. Dans leurs stratégies à l'égard du cacao entrent d'autres composantes que la seule activité de production cacaoyère : composantes commerciale (pour ceux qui ont aussi une activité d'acheteurs et de traitants), politique (conforter leur pouvoir pour les chefs et les notables, nécessité de se reconvertir pour l'élite militaire, améliorer leur position par la réussite économique pour les dissidents, renforcer leur position d'intermédiaire pour l'élite instruite), voire idéologique (on a vu la dimension religieuse).

L'aspect élitaire de l'innovation cacaoyère provient de ce que ces catégories sociales sont aussi tenues de raffermir des positions qui sont menacées par la nouvelle conjoncture coloniale. La filière cacaoyère s'impose alors, comparativement aux secteurs de la cola et du palmier à huile, comme la moins mauvaise des reconversions possibles après l'effondrement des cours du caoutchouc (le réseau de récolteurs et de traitants de caoutchouc se reconvertit d'ailleurs massivement dans la production et la traite du cacao), la mainmise des intérêts européens sur le secteur aurifère ou l'impossibilité de poursuivre les activités guerrières.

c) Le processus de diffusion suggère également l'importance des contextes locaux rapportés à la nouvelle situation coloniale. La cacaoculture s'impose comme substitut à des activités existantes de manière différentielle, selon l'intensité de la crise de reconversion ressentie par les différentes couches des populations et selon les situations régionales. Des produits comme la kola ou le palmier demeurent stratégiques pour leurs élites dirigeantes dans certaines régions forestières ne bénéficiant pas de bonnes conditions du point de vue de la production cacaoyère: éloignement des circuits de collecte (régions du sud-ouest de la Gold Coast, de l'est du pays yoruba et de l'ouest ivoirien) ou médiocres conditions biocologiques (est-forestier du Nigeria).

Le cas particulier et paradoxal de la Côte d'Ivoire souligne l'influence de l'administration coloniale dans la facilitation de la diffusion de la cacaoculture. En effet, la diffusion de la cacaoculture et de la caféiculture, entamée dès la fin du XIXe siècle dans la région du sud-ouest frontalière avec le

Liberia par des agents dont le "profil sociologique" était analogue à celui des pionniers de Gold Coast et du Nigeria, s'est d'abord trouvée bloquée par une série d'événements exogènes: tracé de la frontière ivoiro-libérienne qui coupe la région de Tabou de son débouché libérien antérieur; disparition des intérêts commerciaux allemands avec la première Guerre mondiale (ce sont des compagnies allemandes qui étaient les principaux clients pour le café et le cacao de cette région); développement de l'infrastructure administrative et commerciale dans le sud-est ivoirien conduisant à l'enclavement extrême du sud-ouest dans la colonie; vocation de fournisseuse de main d'oeuvre prestataire assignée par les autorités coloniales à cette région; enfin, croissance de l'emploi des "kroumen" sur les navires et dans les ports de traite comme activité alternative à la cacaoculture. La diffusion de la cacaoculture en Côte d'Ivoire s'est donc initialement opérée sur le modèle nigéro-ghanéen, mais s'est trouvée bloquée dans son foyer initial. En outre, la méthode autoritaire employée par les autorités coloniales françaises (au contraire des Britanniques) a retardé le démarrage de l'adoption volontaire de la cacaoculture dans la colonie. Enfin, le cas ivoirien présente une particularité supplémentaire: la présence, parmi les "pionniers" et les "innovateurs", d'Africains allochtones (Sénégalais considérés par les colonisateurs français comme des agents acquis à l'oeuvre civilisatrice et commerciale française, "Gold-Coastiens" établis dans la colonie comme traitants de caoutchouc) et d'un petit colonat français et libano-syrien qui a monopolisé le circuit de commercialisation.

La mise en place de la dynamique cacaoyère se trouve ainsi retardée d'une vingtaine d'années par la conjonction de ces conditions politiques défavorables. L'adoption volontaire de la cacaoculture dans le sud-est de la colonie ivoirienne ne démarrera vraiment qu'à partir des années 1920.

La cacaoculture n'est donc ni un phénomène tombé du ciel, ni le résultat mécanique de l'action des colonisateurs, mais le résultat de stratégies de reconversion dans le contexte de la crise des échanges traditionnels à la fin du XIXe siècle. Ce constat change un peu la perspective habituelle de l'histoire de la cacaoculture et précise l'intitulé de notre exposé. D'emblée, la cacaoculture s'interprète non pas simplement comme le résultat de la mobilisation de ressources inemployées ou sous-exploitées, mais comme un réaménagement innovant de structures économiques et sociales préexistantes.

2 - La diffusion de la cacaoculture accompagne et génère une série de crises locales de reconversion et d'ajustement

a) Ce qui est vrai de la phase pionnière d'innovation, au tout début du siècle, reste vrai des phases ultérieures. La cacaoculture s'étend non pas à la manière d'une diffusion mécanique, en tâche d'huile, et par simple imitation, mais en fonction de la capacité de résilience des systèmes préexistants, ou, dit autrement, de la nécessité de se reconvertir éprouvée par les acteurs économiques et sociaux d'une région donnée. On retrouve dans les phases ultérieures du "cycle cacaoyer" (F. Ruf) cet élément central qu'est l'innovation comme réponse à une situation de crise, passant par une reconversion du système préexistant - et non par une simple juxtaposition d'un élément nouveau au système ancien. C'est ce qui explique le "retard" de certaines régions, retard que l'on a tort d'imputer principalement à des différences culturelles.

Par exemple, dans le cas de certains états yoruba, la persistance plus tardive de la culture commerciale du palmier à huile et de la kola "retarde" la diffusion du cacao, tandis que, dans d'autres, c'est la démobilisation des guerriers qui les prédispose à se lancer les premiers dans la cacaoculture (dans tous ces cas, grâce à l'utilisation de la force de travail d'esclaves et d'individus gagés). En pays ashanti et dans l'est ivoirien, c'est la déstructuration de l'espace économique ashanti par la "pax britannica" et les crises qu'elle entraîne qui permet à la cacaoculture d'apparaître comme la moins mauvaise alternative possible face à la situation coloniale, et cela plus tard qu'en pays akwapim et krobu de Gold Coast, confrontés précocement à la baisse des prix de l'huile de palme et au blocage foncier. Dans le cas du sud-est de la Gold Coast, son plus grand enclavement par rapport au centre ou au pays ashanti, mais aussi l'existence d'emplois salariés alternatifs générés par les entreprises industrielles d'extraction aurifère et les activités portuaires en font une région cacaoyère "retardataire". C'est aussi le cas du centre-ouest ivoirien, où l'exploitation des colatiers et la diffusion du riz, jusqu'alors peu cultivé, constituèrent des solutions momentanées de reconversion qui "retardèrent" la diffusion de la cacaoculture.

b) La diffusion de la cacaoculture génère en outre des discontinuités régionales et des conditions conflictuelles de reconversion.

La mobilité des hommes est un marqueur important de la différenciation régionale qui se met en place, avec pour corollaire la modification de l'intensité d'occupation des espaces cultivables et d'exploitation de la ressource forestière, variables qui sont hautement stratégiques (et porteuses de tensions) dans le cas de cultures pérennes extensives associées à des cultures vivrières annuelles. On peut identifier deux formes différentes et simultanées de mouvements de population en rapport avec les stratégies d'accès aux ressources foncières.

La première manifeste des stratégies de migration de travail de la part d'originaires de zones où la forêt est abondante mais enclavées, avec l'objectif d'accéder à un droit de culture. L'abondance de la ressource forestière autorise ce genre de stratégie (préférer cultiver la forêt ailleurs que chez soi en valorisant la proximité des débouchés: par exemple dans les Etats yoruba de l'ouest, desservis par le chemin de fer, de la part des originaires des Etats de l'est, ou dans le sud-est ivoirien, de la part des populations baoulé).

Mais déjà se manifeste aussi l'inéluclabilité du "cycle du cacao" (F. Ruf) dans les stratégies de colonisation agricole de la part d'originaires de zones déjà anciennement acquises à la cacaoculture (centre et est de la Gold Coast; région d'Ibadan; en Côte d'Ivoire, plus tard, détournement du flux migratoire baoulé des anciens foyers du sud-est au profit des régions forestières "neuves" de l'ouest). La composante "bio-écologique" du cycle du cacao fait donc sentir ses effets avec l'apparition précoce de cycles régionalisés d'expansion et de vieillissement des plantations, cycles qui engendrent une des caractéristiques majeures de la diffusion de l'innovation cacaoyère: la mise en place de vastes fronts pionniers où se conjuguent migrations de colonisation et migrations de main d'oeuvre.

Les conditions différentielles selon les régions "d'entrée" dans la cacaoculture façonnent l'espace économique et social de ces colonies. Ces décalages feront sentir leurs effets sur l'évolution future et notamment sur les relations entre les composantes régionales de la nouvelle agriculture, créant ainsi des tensions supplémentaires à celles qui prévalent normalement dans les situations de changement. D'une part, des groupes sociaux ou des communautés localisées déjà se prévaloir d'une "ancienneté dans l'innovation" et d'une expérience tant technique qu'organisationnelle dans la cacaoculture qui pèseront par la suite dans le jeu identitaire et politique. D'autre part, chez les autochtones, la reconversion est toujours difficile; elle correspond toujours à une situation de crise, c'est-à-dire de remise en question des comportements préexistants, soit que l'arrivée des migrants change les règles du jeu, soit que le système économique et social préexistant du milieu d'accueil ait atteint ses propres limites de reproduction, soit, le plus souvent, pour ces deux raisons à la fois.

Née d'une reconversion imputable à une crise économique et sociale, l'extension de l'économie de plantation produit tout un ensemble de micro-crisis qui sont largement occultées par l'image de "success story" associée à l'épopée cacaoyère. Venons en maintenant aux comportements perceptibles dans les situations de crise au sens restreint du terme, c'est-à-dire considérées sous l'angle de crises du marché.

3 - Les comportements des acteurs face aux crises du marché du cacao

Il s'agit de crises induites par le marché international, plus ou moins longues et plus ou moins accusées : 1908, 1920-21, 1930-35 (la plus forte et la plus longue) la baisse des prix de 1938, et, bien sûr, la période de guerre 1940-1945 qui correspondit en outre à une impossibilité d'écouler la plus grande partie de la production. Je distinguerai, pour les passer rapidement en revue, les caractéristiques des comportements ayant trait: à la production, à la commercialisation, enfin aux dimensions politiques et sociales des crises

a) Dans le domaine de la production, on peut considérer le comportement lié au volume de production et le comportement au niveau de l'organisation sociale de la production.

En terme de volume de production, un constat général s'impose pour les trois pays : face à la baisse des prix, et exception faite du cas particulier de la seconde guerre mondiale, les producteurs augmentèrent leurs livraisons pour compenser la baisse de leur revenu. Cela est attesté par les séries chronologiques de production dans les trois pays.

Il est vrai que ce comportement s'accompagna aussi d'une baisse des superficies nouvelles plantées en cacao, baisse qui ne fut cependant pas dramatique au point de se faire fortement sentir dans la production des années suivantes. Le "désengagement relatif" des producteurs à l'égard du cacao, faiblement rémunéré, se fait plutôt sentir au niveau de l'entretien (le swollen shoot en Gold Coast à la fin des années 1930 en est une des conséquences les plus connues).

Durant la période particulière de la seconde guerre mondiale, où, à la question des prix, s'ajouta celle de l'écoulement du produit, il est remarquable que cette situation apparemment catastrophique n'aboutit pas à un désengagement radical des producteurs vis-à-vis de la cacaoculture. On se rappelle notamment que c'est durant la guerre, et à propos du différentiel de prix accordé aux planteurs européens et africains, que s'organisa en Côte d'Ivoire un mouvement de défense des planteurs locaux qui allait devenir le Syndicat agricole africain.

Toujours à propos de la production, quelles furent les effets des crises au niveau de l'organisation sociale de la production ?

En réalité, les principaux changements dans les rapports sociaux de production ne sont guère imputables aux crises commerciales, du moins directement. Le trait qui caractérise le plus l'évolution à long terme de ces rapports de production est la "démocratisation" de l'agriculture de plantation, c'est-à-dire sa mise en oeuvre progressive par une multitude de petits planteurs de statut social très hétérogène, alors que les "innovateurs" étaient des notables dont nous avons dressé plus haut les profils particuliers. L'innovation est prise en charge par des couches sociales de plus en plus "ordinaires".

Jusqu'aux années 1920, ne sont encore exclus de l'exploitation directe de la cacaoculture que les individus de bas statut social, comme les esclaves ou descendants d'esclaves et les "gagés" pour dettes qui n'interviennent dans la cacaoculture que comme main d'oeuvre domestique. Cependant, la différence des politiques dans les colonies britanniques et françaises continue de produire ses effets (notamment, durant cette période, les mesures contraignantes pour diffuser le cotonnier ou accroître la production de riz et des prestations de travail obligatoires très lourdes). L'interventionnisme colonial français freine le processus de "démocratisation" de la cacaoculture.

A partir des années 1930, toutefois, la diffusion de la cacaoculture semble concerner l'ensemble des couches rurales, bien que les inégalités demeurent. Les catégories sociales laissés jusqu'alors en marge de l'exploitation directe se livrent désormais à la cacaoculture. On note à partir des années 1930, dans les trois grands pays producteurs, une tendance marquée à l'émancipation des individus et des ménages soumis à des liens de dépendance très forts (esclaves et descendants d'esclaves, individus gagés). D'anciens manoeuvres sont aussi en mesure d'accéder à l'exploitation directe, surtout s'ils appartiennent au même ensemble culturel que les groupes d'accueil akan ou yoruba.

Indirectement, cependant, les crises du marché du cacao influèrent sur les rapports sociaux de production. En Gold Coast, par exemple, où la cacaoculture était la plus développée et où, par conséquent, l'usage de main-d'oeuvre salariée était beaucoup plus général, la difficulté de payer cette main-d'oeuvre durant la crise des années 1930 favorisa l'extension du système d'abusan (rémunération par partage du produit) vis-à-vis des autres formes de main-d'oeuvre. De manière générale, la production se replia dans la mesure du possible sur la main d'oeuvre familiale aux détriments des rapports sociaux plus capitalistes qui étaient en train de s'étendre. Cette "involution" du capitalisme agraire s'accompagna peut-être, selon Austin, et contrairement aux idées reçues, d'un niveau d'exploitation plus fort : les planteurs payaient encore moins cher leurs manoeuvres, acceptaient les bas prix offerts par les acheteurs et étaient contraints de mettre en garantie de plus en plus de plantations. En dépit, ou à cause, de ces difficultés, les années 1930, connurent une croissance de la main-d'oeuvre agricole rémunérée dans les plantations (système abusan compris), peut-être à cause du coup d'arrêt des migrations urbaines que décrit P. Kipré pour la Côte d'Ivoire, sans doute aussi à cause de l'obligation de récolter le produit maximum pour compenser la baisse des prix et certainement, enfin, pour faire face à l'extension des surfaces que les crises successives n'avaient pas découragée.

Cependant la fragilité de la production cacaoyère face aux fluctuations du marché découragea certainement l'implantation d'un véritable capitalisme rural africain (différent du capitalisme entrepreneurial évoqué par P. Hill), même si les crises des années 1930 multiplièrent les mises en gage de plantation. La "démocratisation" partielle au niveau de la production s'accompagna en effet simultanément d'une différenciation sociale et économique à partir d'activités complémentaires plus lucratives ou plus stratégiques : fonctions politiques traditionnelles ou coloniales, fonctions commerciales et prêts usuriers. A cet égard les crises successives des années 1930, qui coïncidèrent avec la généralisation de l'économie de plantation et la montée des contestations politiques, engagèrent certainement les "élites" africaines à ne pas concentrer leurs activités et leurs projets dans la seule agriculture de plantation.

b) Dans le domaine de la commercialisation

Néanmoins, ces mêmes dignitaires sont en mesure de maintenir leur contrôle sur le développement local de la cacaoculture. Ce contrôle est particulièrement patent en matière d'organisation des producteurs et lors des mouvements de protestation qui accompagnent les principales phases de baisse des prix aux producteurs. Chefs et notables ruraux, en relation (souvent ambiguë) avec les "évolués" urbanisés, issus fréquemment des mêmes familles ou alliés à ces familles, interviennent précocement dans ces domaines.

Contrairement aux idées reçues, les premières tentatives d'organisation de la production et de la commercialisation ne sont pas imputables à l'administration coloniale mais à ces premières générations de planteurs et d'acheteurs. Un premier domaine est celui de l'organisation professionnelle. Le meilleur exemple est celui des Unions de planteurs mis en place dans la région de Lagos dans les premières années du siècle, notamment l'Agege Planters Union, créée en 1907, qui assure la diffusion des semences, regroupe la production et organise le recrutement de main d'oeuvre de l'intérieur du pays. Un second domaine est celui de la défense des intérêts de la profession face au commerce de traite et aux fluctuations de la conjoncture. L'action organisée pour protester contre les bas prix ne date pas de l'ère du cacao. Déjà, dans les années 1860, par exemple, les Krobu de Gold Coast avaient fait la grève de la livraison d'huile de palme lorsque son prix avait subi une forte baisse; par la suite, les traitants européens du littoral durent faire face à des mouvements organisés mais ponctuels en réaction à la dégradation des termes de l'échange ressentie par les traitants et les producteurs africains des produits du palmier. Dès la première fluctuation à la baisse du cacao, en 1908, la zone centrale de Gold Coast, la plus engagée dans cette culture, se mobilise et les planteurs refusent de livrer le produit au commerce. C'est le premier des fameux *hold-ups* qui vont se succéder en s'amplifiant durant l'entre-deux-guerres. Déjà apparaissent les conflits et les alliances d'intérêt entre les différents groupes stratégiques concernés par la cacaoculture: notables-planteurs, traitants indigènes, jeunes planteurs autochtones qui se lancent aussi dans la nouvelle spéculation (organisés lors du *hold-up* de 1908 dans les associations de jeunes: les *asafo*), premiers planteurs migrants soumis au paiement d'une rente foncière et représentants de l'élite urbaine.

Ces actions concertées de résistance aux fluctuations et à l'organisation du marché du cacao se généralisent face à l'amplitude nouvelle des prix offerts aux producteurs par les firmes commerciales après la Première Guerre. En Gold Coast, ce sont les *hold-ups* des années 1921-1922 (dans les foyers de cacaoculture ancienne du centre) et 1927 (dans le sud du pays ashanti); au Nigeria, c'est la rébellion de 1918 en pays egba contre la levée des impôts lors d'une baisse du prix du cacao. De manière générale, ces mouvements paysans (dans lesquels les chefs, les acheteurs de produit et les "évolués" ont un rôle important) manifestent simultanément une contestation de l'ordre colonial, mais davantage du point de vue économique que politique. Si ces mouvements de protestation échouent, ils constituent aussi des expériences pour les mouvements des années 1930 dont l'impact sera plus décisif sur l'évolution des politiques coloniales.

Ces mouvements ponctuels sont organisés sur la base d'organisations rurales plus stables qui conjuguent des traits traditionnels réaménagés pour la circonstance (par exemple le système de représentation des jeunes fermiers par un "chef des agriculteurs" dans le système politique akan en Gold Coast, ou l'analogie avec l'organisation des guerriers en pays yoruba) et des traits incontestablement modernistes, tels les Associations de fermiers en Gold Coast et les Sociétés agricoles au Nigeria. Ces associations régionales sont alors pour la plupart indépendantes des initiatives coloniales et servent d'arènes de confrontation et de négociation entre les différents groupes d'intérêt indigènes impliqués dans la cacaoculture: producteurs, traitants, responsables politiques et intellectuels urbanisés.

Une tentative d'organisation de grande ampleur mérite d'être signalée à cette époque, bien qu'elle ait également échoué. Il s'agit de l'entreprise menée par un ressortissant de Gold Coast établi au Nigeria, Winifried Tete-Ansa. S'inspirant des recommandations que le National Congress of British West Africa (organisation politique regroupant les ressortissants des colonies britanniques) fit dès 1920, Tete-Ansa met en place une fédération des coopératives cacaoyères de Gold Coast et du Nigeria en 1925, complétée en 1928 par une banque industrielle et commerciale et, en 1930, par une compagnie de commerce chargée de commercialiser le cacao africain aux Etats-Unis à partir d'un lobby afro-américain. L'échec de la tentative, tant à cause de l'hostilité des intérêts coloniaux que des faiblesses de l'organisation et des hommes, ne doit pas occulter la remarquable ampleur du projet.

Le "retard" de la diffusion de la cacaoculture en Côte d'Ivoire, pour les raisons essentiellement politiques que l'on a vu, se traduit aussi par une moindre effervescence sur le plan des initiatives organisationnelles. Si, après la Première guerre, se constituent des associations dans une des régions les plus avancées dans la cacaoculture (Comité des planteurs du Sanwi), les mouvements ruraux sont encore davantage des révoltes contre la pénétration coloniale menées par des résistants traditionalistes (chefs de guerre, féticheurs) que des revendications paysannes à base économique.

Les crises induites dans les années 1930 par le marché international, beaucoup plus accusées que celles de 1908, de 1920-21 et de 1927, provoquent une amplification des mouvements organisés et des associations des producteurs de cacao. Il s'agit de stratégies "défensives" dont la nature n'est pas différente des mouvements antérieurs, en dépit de leur ampleur et de leur coordination à l'échelle nationale (crise de 1930-35, la plus forte et la plus longue, baisse des prix de 1937-1938 et période de guerre 1940-1945). Certains de ces mouvements sont coordonnés à l'échelle nationale: *hold-up* de 1930-1931 et de 1937-1938 en Gold Coast, contestation par les coopératives cacaoyères des pratiques commerciales des firmes exportatrices en 1937-1938 au Nigeria, Union des coopératives nigérianes contre le Central Board mis en place durant la Guerre, Nigerian Farmers' Union de 1945... D'autres, peu nombreux, le sont à l'échelle intercoloniale, en relation ou en continuité avec l'organisation précédemment mise en place par Tete-Ansa entre la Gold Coast et le Nigeria: en 1930 avec la West African Cooperative Producers, en 1944-1945 avec le Farmers' Committee of British West Africa...

C'est significativement durant cette période que ce type de mouvement gagne la Côte d'Ivoire, conformément au décalage de cette colonie dans le cycle ouest-africain de la cacaoculture. Un mouvement de stockage de la production et de boycottage des produits importés dirigé par le Roi de l'Indénié Boa Kouassi et animé par le planteur-médecin Houphouët-Boigny intervient en 1930-1932, en relation avec le mouvement similaire en Gold Coast. D'autres mouvements de ce type ont lieu en Côte d'Ivoire en 1937-1938 et en 1949-1950.

Ces mouvements, comme durant la période précédente, sont relayés par des associations permanentes: coopératives et associations de fermiers - ces dernières demeurant plus autonomes du contrôle du gouvernement colonial que les structures coopératives, reconnues officiellement en Gold Coast et au Nigeria au milieu des années 1930. En Côte d'Ivoire, la création du Syndicat agricole africain en 1944 marque l'accès de l'agriculture de plantation ivoirienne à la phase de maturation atteinte une quinzaine d'années plus tôt en Gold Coast et au Nigeria. Comme dans les colonies britanniques, l'organisation des planteurs ivoiriens manifeste aussi l'existence de différenciations sociales (entre grands planteurs, notables et commerçants, d'un côté, et petits planteurs de l'autre) et de stratégies régionalistes induites par le système de représentation politique mis en place par les autorités coloniales.

c) Dans le domaine politique et social

Comme on peut s'en douter, les conséquences des crises dépassent évidemment le seul domaine de l'économie. Concernant la différenciation sociale du milieu rural, les mises en gage de terres, de biens et même de personnes sont fréquentes en temps de crise. Des mouvements de protestation contre les firmes, et bientôt contre le pouvoir colonial, renforcent plutôt le pouvoir des chefferies et des notables, intermédiaires obligés dans les négociations. Mais la crise stimule aussi les manoeuvres étrangers pour renégocier les termes des contrats de travail.

Concernant les rapports entre le milieu rural, le milieu politique africain et les autorités coloniales, Hopkins distingue, pour la Gold Coast et le Nigeria, une évolution en trois phases de ces rapports. Cette évolution est généralisable à la Côte d'Ivoire, compte tenu d'un décalage dans le temps d'une quinzaine d'années.

- Première phase : jusqu'à la première guerre mondiale où, en dehors de la baisse des prix de 1908, il n'y eut pas de crise majeure mais plutôt des cours soutenus. Durant cette phase, les leaders politiques de la côte, plutôt en rivalité avec les dirigeants traditionnels des zones rurales, ne se préoccupent pas de politique économique.

- Deuxième phase : de la fin de la première guerre au milieu des années 30, période marquée par une succession de problèmes économiques aigus et l'émergence de leaders politiques modérés prônant une politique économique réformatrice (cas de Tete Ansa). L'idéologie coopérativiste est dominante.

- Enfin, à partir de la seconde moitié des années 30, marquée par l'échec provisoire du grand *hold-up* de 36-37, l'apparition de programmes radicaux, prônant l'indépendance politique et économique (Azikiwe au Nigeria, Danquah en Gold Coast).

La Côte-d'Ivoire n'est pas vraiment déconnectée des mouvements qui ont cours dans les colonies britanniques : par exemple l'appel conjoint à la résistance de Boa Kouassi, roi de l'Indénié et grand planteur, est contemporain du *hold-up* en Gold Coast. Mais il faudra attendre plus de dix ans pour que ce mouvement se structure sur les plans professionnel et politique, à l'occasion de la seconde guerre mondiale et l'immédiat après-guerre (selon d'ailleurs les mêmes alliances politico-sociales).

Une nouvelle page s'ouvre dans l'histoire sociale de la cacaoculture des trois pays à partir de la Seconde Guerre mondiale, avec, d'une part, la remise en cause, tant par les colonisateurs que par les colonisés, du régime colonial; et, d'autre part, l'adhésion des élites dirigeantes à une innovation organisationnelle majeure: l'administration étatique de la filière cacaoyère pour précisément garantir les producteurs contre les fluctuations des cours du cacao. La cacaoculture n'est définitivement plus considérée par les couches locales politiquement dominantes comme un secteur d'investissement stratégique mais comme un volant de ressource à contrôler et une source de contraintes nouvelles à gérer.

L'instrument de contrôle qu'il s'agit d'investir est désormais constitué par les organismes de régulation de la filière cacaoyère mis en place par le pouvoir colonial (la Caisse de Stabilisation en Côte d'Ivoire, et, au Ghana et au Nigeria, les Cocoa Marketing Boards) mais cela au terme de quelques détours. Ces organisations ont une histoire (qui reste largement à faire) assez paradoxale. Les grandes lignes d'une telle organisation, sur une base coopérative, avaient été avancées avant guerre par des associations de fermiers de Gold Coast. Après le grand *hold-up* sur le cacao de 1937-1938, l'administration britannique élabore un projet qui ne peut être mis en oeuvre à cause de la guerre et est alors remplacé par un organisme de régulation commerciale pour les principaux produits stratégiques des colonies britanniques ouest-africaines. Remis en selle après les hostilités, les Boards sont créés en 1947 au Nigeria et en Gold Coast, tandis qu'en Côte d'Ivoire sont créés des Fonds de soutien pour le cacao et le café (la Caisse de stabilisation ne sera créée qu'en 1954).

Dans tous les cas, les initiatives coloniales de réguler la filière cacao (ainsi que la filière café en Côte d'Ivoire) et de la développer à partir de ressources propres sont d'abord considérées avec méfiance par les dirigeants nationalistes dans l'immédiat après-guerre. Le Syndicat Agricole, en Côte d'Ivoire, et les associations de fermiers, qui sont créés à cette époque en Gold Coast et au Nigeria, ont notamment pour objectif politique de faire contre-poids à la prétention de l'administration coloniale de régenter la principale ressource des colonies. Tout va changer à partir de l'année 1951 qui marque dans les trois colonies l'ouverture d'une étroite collaboration entre l'administration coloniale et les dirigeants politiques nationalistes, désormais vainqueurs incontournables des différentes élections organisées après les violents affrontements des années précédentes. Les Boards et la future Caisse de stabilisation sont désormais perçus par les nouveaux dirigeants de la Gold Coast, de l'Etat fédéral de la Western Region au Nigeria et de la Côte d'Ivoire comme un irremplaçable outil de conquête des leviers de commande de l'agriculture paysanne, de mobilisation des ressources tirées de la cacaoculture et donc aussi de contrôle politique.

La "conversion" au début des années 1950 des élites politiques nationalistes aux vertus des Marketing Boards et des Caisses de stabilisation, puis la politisation de ces organismes à partir des indépendances enclenchent un nouveau cycle d'ajustement social dans lequel la diffusion de la cacaoculture et le principe de garantir les producteurs contre les fluctuations du marché deviendront des objectifs de plus en plus secondaires.

CONCLUSIONS

Cet exposé des principaux jalons de l'histoire de la cacaoculture ouest-africaine à travers les phases de reconversion et de crise qu'elle a traversées est sommaire. Bien d'autres aspects mériteraient d'être évoqués, comme les aspects culturels, religieux et les représentations sociales en général, ou comme les relations inter-ethniques que cette histoire a modelées. Ce rappel permet cependant de situer dans une perspective historique la situation actuelle de la crise de l'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire.

Une première observation est que les quatre ou cinq générations de planteurs ouest-africains, qui se sont succédées durant les 90 années de développement de l'agriculture de plantation ouest-africaine, ont évolué dans des contextes socio-politiques bien différents. Les deux premières ont évolué dans une situation "concurrentielle" absolue, prenant de plein fouet les secousses dues aux crises successives mais acquérant simultanément une expérience pratique du changement de conjonctures : situations de

crise économique ou situations apparaissant comme critiques par comparaison avec des périodes plus fastes, brèves il est vrai (les années précédant la Première guerre mondiale, les années 1922-1928, les premières années 1950), durant lesquelles les agriculteurs innovateurs ayant opté pour la cacaoculture (puis la caféiculture) se trouvèrent dans une véritable situation de rente.

Les deux dernières générations, jusqu'à la période actuelle, ont évolué dans une situation différente, que l'on pourrait qualifier de "ponction discrète" dont l'ampleur était étouffée par la garantie des prix, l'afflux de main-d'oeuvre et la disponibilité en terre, avec, en contrepartie, une faible initiative en matière d'auto-organisation professionnelle et politique vis-à-vis de l'Etat. Dans ces conditions, l'appréciation par les planteurs de la gravité de la situation actuelle et le jugement qu'ils portent sur ceux qu'ils estiment en être les responsables - au premier chef, les gouvernements - reste évidemment subjective et dépend toujours de la situation qui prévalait peu de temps avant la crise. L'histoire montre que les planteurs ont déjà affronté des crises en situation de concurrence très dure. Mais c'est déjà lointain. Aussi l'actuelle politique de désengagement de l'Etat¹ risque d'être perçue non pas pour ce qu'elle dit être, c'est-à-dire un retour aux lois normales de la concurrence et de la rentabilité, mais comme une politique volontariste de désintérêt à leur égard, avec toutes les conséquences que cela peut impliquer en l'absence d'organisations professionnelles représentatives.

Pourtant, les prémices de ces organisations ont bien été présentes, induites en particulier par les situations de crise. Mais ni le Pouvoir colonial ni les Pouvoirs post-coloniaux n'ont su saisir cette chance... et l'histoire ne se répète pas.

Une seconde observation concerne la part qui revient à la "crise cacaoyère" en tant que telle dans la crise actuelle. Entre la phase de généralisation de l'innovation cacaoyère et la crise actuelle, bien des transformations se sont opérées durant cette quarantaine d'années. Ces transformations ont toutefois donné lieu à une appréciation erronée qui pèse sur l'interprétation de la crise actuelle. La période qui part de l'après-guerre et se termine avec l'entrée dans la conjoncture de crise de l'économie mondiale au tournant des années 1980 passe en effet à tort pour la phase triomphante de la cacaoculture ouest-africaine. Les indicateurs quantitatifs de production et de revenu global occultent le fait que cette période est caractérisée au contraire par des stratégies de "sortie" du secteur productif cacaoyer par diverses catégories sociales, à partir de la diversification des "investissements sociaux" et à la manière du scénario que décrit Sara Berry à propos des planteurs yoruba (et qu'elle généralise aux agriculteurs ouest-africains dans la période actuelle de crise).

Dans ces conditions, les effets des politiques économiques (tôt considérées comme la cause du déclin de la cacaoculture au Ghana), les effets des revenus pétroliers (au Nigeria), les effets dévastateurs de la culture extensive et l'imprévoyance de la gestion de la Caisse de stabilisation (en Côte d'Ivoire) ne sont pas les causes premières du désengagement cacaoyer mais sont plutôt les résultats ou, à tout le moins, les suites d'un changement profond des projets sociaux des acteurs, qu'il s'agisse des catégories dominantes en mesure de profiter de nouvelles opportunités ou des générations récentes de jeunes ruraux confrontés aux difficultés d'accéder à la ressource forestière. Si la crise du marché du cacao est bien une circonstance aggravante de la conjoncture actuelle, c'est lui faire trop d'honneur que de penser qu'un relèvement des cours ou qu'une politique incitative suffiraient à régler un problème de société.

Certes, les planteurs africains montrent qu'ils sont parfaitement capables d'intensifier leur production lorsque les circonstances l'exigent ou qu'il peuvent compenser la disparition de la rente-forêt par une intensification du travail (cela semble confirmé tant au Ghana qu'en Côte d'Ivoire). Il est cependant douteux que les intéressés voient dans l'amélioration des procédés culturels et de la productivité autre chose qu'une régression de leurs aspirations, même si la situation les contraint à choisir cette voie, faute d'activité alternative de reconversion. On peut s'en offusquer, mais il faut bien l'admettre car, d'une certaine manière, on peut penser que, loin d'être un élément négligé par les acteurs sociaux, le cycle bio-écologique de la cacaoculture que décrit F. Ruf a été anticipé dans le déroulement de leurs stratégies sociales, déjà tournées, il y a plus d'une génération, vers la sortie de la cacaoculture.

¹ Rédigé en 1993 avant la dévaluation du franc CFA. Il est possible que l'absence d'une "culture de la dévaluation", conséquence du fonctionnement particulier de la zone franc à partir de la Seconde guerre mondiale, et contrairement au Ghana et au Nigeria, induise en Côte d'Ivoire des comportements d'acteurs différents de ceux qui prévalent dans les pays où l'ajustement des parités est monnaie courante.

Certes, l'on sait bien que les politiques agricoles ont souffert de graves défauts. Mais peut-on attendre d'une bonne politique économique et sociale - qui plus est menée sous la contrainte extérieure, même justifiée, des bailleurs de fonds- qu'elle refasse ce que les acteurs sociaux ont sciemment défailté dans une conjoncture plus favorable, à partir de projets sociaux et culturels parfaitement cohérents à défaut de ne pas être conciliables avec la division internationale du travail?

Peut-on dès lors attendre une nouvelle "innovation cacaoyère" pour sortir de la crise? Pour paraphraser Alfred Hirschman, il est bien possible que l'innovation naisse davantage de l'incertitude des passions que de la rationalisation des techniques. Ce n'est pas une raison pour se replier sur la contemplation attristée du douloureux accouchement des nouvelles sociétés africaines, mais ce n'est surtout pas le moment de se tromper de crise.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

GENERALITES

- BARLOW C., JAYASURIYA S.K., 1986 - Stages of Development in Smallholder Tree Crop Agriculture, NCDS, Australian National University, Working Paper N° 86/8.
- BERRY S. 1988 - "Property rights and rural resource management: the case of tree crops in West Africa", Cah. Sc. Hum., 24, 1: 3-16.
- BERRY S., 1989 - "Social institutions and access to resources", Africa, 59, 1: 41-55.
- BINSWANGER H., McINTIRE J., 1987 - "Behavioral and Material Determinants of Production Relations in Land-abundant Tropical Agriculture", Economic Development and Cultural Change, 36: 73-99.
- JARRIGE F., RUF F., 1989 - "Comprendre la crise du cacao", Séminaire CIRAD Economie des filières.
- RUF F., 1991 - Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or?, Cah. Et. Afr., XXXI, 1-2:83-134.

HISTOIRE ECONOMIQUE GENERALE

- ARHIN K., HESP P., VAN DER LAAN L., 1985 - Marketing Boards in Tropical Africa, London, KPI.
- AUSTEN A., 1987 - African Economic History. Internal Development and External Dependency. Curry-Heinemann, London-Portsmouth.
- BATES R., 1981 - Market and States in Tropical Africa, Berkeley, Univ. of California Press.
- FORBES MUNRO J., 1976 - Africa and the International Economy, London, Dent & Sons.
- HART K., 1982 - The Political Economy of West African Agriculture, Cambridge University Press.
- HOPKINS A.G., 1973 - An Economic History of West Africa, Longman, London.
- ILIFFE J., 1983 - The Emergence of African Capitalism, University of Minnesota Press, 113 p.
- PHILLIPS A., 1989 - The Enigma of Colonialism. British Policy in West Africa, James Currey-Indiana University Press.

NIGERIA

- BEER C., 1976 - The Politics of Peasant Groups in Western Nigeria, Ibadan University Press, 276 p.
- BERRY S., 1974 - "The concept of innovation and the history of cocoa farming in Western Nigeria", Journal of African History, XV, 1.
- BERRY S., 1975 - Cocoa, custom and socio-economic change in rural western Nigeria, Clarendon Press, Oxford.
- BERRY S., 1985 - Fathers work for their sons. Accumulation, Mobility and Class Formation in an extended Yoruba Community, University of California Press, 225 p.
- CLARKE J., 1981 - "Households and the political economy of small-scale cash crop production in South-Western Nigeria", Africa 51 (4) : 807-823.
- FALOLA T., 1987 - "Power Relations and Social Interactions among Ibadan Slaves, 1850-1900", African Economic History, n° 16 : 95-114.

- HOPKINS A.G., 1966 - "Economic aspects of political movements in Nigeria and in the Gold Coast 1918-1939", *Journal of African History*, VII, 1 : 133-152.
- HOPKINS A.G., 1978 - "Innovation in a colonial context : african origins of the nigerian cocoa-farming industry, 1880-1920", in DEWEY C. and HOPKINS A.G., *The Imperial Impact : Studies in the Economic History of Africa and India*, University of London, The Athlone Press : 83-966 et 341-342.
- LLOYD P.C. - *Yoruba Land Law*, Oxford University Press, 378 p.

GHANA

- ARHIN K., 1986 - "A note on the asante akonkofo : a non-literate sub-elite, 1900-1930", *Africa*, 56, 1 : 25-31.
- ARHIN K., 1980 - "The Economic and Social Significance of Rubber Production and Exchange on the Gold and Ivory Coasts, 1880-1900", *Cahiers d'Etudes Africaines*, XX-1,2 : 49-62.
- AUSTIN G., 1987 - "The emergence of capitalist relations in South Asante cocoa-farming, c. 1916-1933", *Journal of African History*, 28 : 259-279.
- AUSTIN G., 1988 - "Capitalists and Chiefs in the Cocoa Hold-Ups in South Asante, 1927-1938", *The International Journal of African Historical Studies*, 21, 1 : 63-95.
- BECKMAN B., 1976 - *Organising the Farmers. Cocoa Politics and National Development in Ghana*, Scandinavian Institute of African Studies, Uppsala, 299 p.
- BENNEH G., 1970 - "The Impact of Cocoa Cultivation on the Traditional Land Tenure System of the Akan of Ghana", *Ghana Journal of Sociology*, 6, 1 : 43-61.
- BOURRET F.M., 1949 - *The Gold-Coast. A survey of the Gold-Coast and British Togoland 1919-1946*, London, Geoffrey Cumberlege, Oxford University Press.
- BROKENSHA D., 1986 - *Social Change at Larteh, Ghana*, Oxford, Clarendon Press, 294 p.
- DICKSON K.B., 1971 - *A Historical Geography of Ghana*, Cambridge University Press.
- DUMETT R., 1971 - "The Rubber Trade of the Gold-Coast and Asante in the Nineteenth Century : African Innovation and Market Responsiveness", *Journal of African History*, XII, 1 : 79-101.
- DUNN J. et ROBERTSON A.F., 1973 - *Dependance and Opportunity : Political Change in Ahafo (Ghana)*, Cambridge University Press, 400 p.
- FORTES M., 1948 - "The Ashanti Social Survey : A Preliminary Report", *The Rhodes-Livingstone Journal*, n° 6 : 1-36.
- GASTELLU J.-M., 1980 - "Les plantations de cacao au Ghana", *Cah. ORSTOM - Sciences Humaines*, XVIII, 2: 225-254.
- GREEN R.H., HYMER S.H., 1966 - "Cocoa in the Gold Coast : A Study in the Relations between African Farmers and Agricultural Experts", *Journal of Economic History*, 26, 3 : 299-319.
- GUNNARSON C., 1978 - *The Gold-Coast Cocoa Industry 1900-1939. Production, Prices and Structural Change*, Av-Centrale, Lund, 184 p. (Suède).
- HILL P., 1956 - *The Gold-Coast Cocoa Farmer. A Preliminary Survey*, London, Oxford University Press, 139 p.
- HILL P., 1970 - *The Migrant Cocoa-Farmers of Southern Ghana. A Study in Rural Capitalism*, Cambridge University Press.
- HOWARD R., 1980 - "Formation and stratification of the Peasantry in Colonial Ghana", *Journal of Peasant Studies*, 8, 1.
- JOHNSON T.J., 1972 - "Protest, tradition and change: Southern Gold Coast Riots, 1890-1920", *Economy and Society*, I, 2: 164-193.
- KONINGS P., 1986 - *The State and Rural Class Formation in Ghana : A Comparative Analysis*, London, KPI, Monograph from the African Studies Center, Leiden, 391 p.
- MILES J., 1978 - "Rural Protest in the Gold-Coast : The Cocoa Hold-Ups, 1908-1938", in DEWEY C. and HOPKINS A.G., *The Imperial Impact...*, London, The Athlone Press : 152-170.
- POKU K., 1969 - "People of slave origine in Ashanti", *Ghana Journal of Sociology*, 5, 1 : 33-38.

- ROBERTSON A.F., 1982 - "Abusa : The Structural History of an Economic Contract", *Journal of Development Studies*, 18, 4 : 447-478.
- SUTTON I., 1983 - "Labour in Commercial Agriculture in Ghana in the late Nineteenth and early Twentieth Centuries", *Journal of African History*, 24 : 461-483.
- TUDHOPE W.S., 1909 - "The Development of the Cocoa Industry in the Gold Coast and Ashanti", *Journal of the African Society*, vol. IX, october : 34-45.
- WILKS I., 1975 - "Dissidence in Asante Politics : Two tracts from the late nineteenth Century", in I. ABU-LUGHOD éd., *African Themes*, Evanston, Northwestern University : 47-63.

COTE-D'IVOIRE

- ARNOLD P., 1983 - *Emergence et structures d'une paysannerie africaine. Les petits planteurs baoulé de Bocanda et Daoukro (Côte d'Ivoire)*, Thèse de l'Université de Genève.
- BOUTILLIER J.-L., 1960 - *Bongouanou, Côte d'Ivoire. Etude socio-économique d'une subdivision*, Paris, Berger-Levrault.
- CHAPPELL, D.A., 1989 - *The Nation as Frontier: Ethnicity and Clientelism in Ivorian History*, *The Intern. J. of Afric. Historic. St.*, 22, 4: 671-696.
- CHAUVEAU J.-P., 1985 - "L'économie de plantation villageoise caféière et cacaoyère en Côte d'Ivoire: les leçons de l'histoire", *Cahiers de la Recherche-Développement*, n°8.
- CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P., 1985 - "Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire", *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XXI, 1.
- DOZON J.-P., 1985 - *La société Bete, Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM-Karthala.
- DUPIRE M., 1960 - *Planteurs autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire orientale*, *Etudes Eburnéennes*, VII.
- EKANZA S.P., 1983 - *Mutations d'une société rurale. Les Agni du Moronou: XVIIIe siècle-1939*, Thèse, Aix-en-Provence.
- GASTELLU J.-M., 1989 - *Riches paysans de Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- GROFF D.H., 1980 - *The Development of Capitalism in the Ivory Coast: the Case of Assikasso, 1880-1940*, Ph.D. Thesis, Stanford University.
- GROFF D.H., 1987 - *Carrots, sticks and cocoa pods: african and administrative initiatives in the spread of cocoa cultivation in Assikasso, Ivory Coast, 1908-1920*, *The Intern. J. of Afr. Histor. St.*, 20, 3: 401-416.
- KOBBEN A., 1956 - *Le planteur noir*, *Etudes Eburnéennes*, V.
- ROUGERIE G., 1957 - *Pays Agnis du sud-est de la Côte d'Ivoire. Essai de géographie humaine*, *Etudes Eburnéennes*, VI.
- RUF F., 1988 - *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, Thèse paris X.
- RUF F., 1991 - *Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or?*, *Cah. Et. Afr.*, XXXI, 1-2:83-134.
- TAUXIER L., 1932 - *Religion, moeurs et coutumes des Agni de la Côte d'Ivoire*, Paris, Geuthner.

CRISES ET AJUSTEMENTS STRUCTURELS SPONTANES : LE CACAO ET LE DÉPARTEMENT D'ABENGOUROU, (CÔTE-D'IVOIRE)

François Ruf
avec la collaboration de
Oualou Kollou Beaussejour
Georges Konan Konan

Comme pour tout objet d'analyse, le fait d'étudier une politique ou un "ajustement structurel" amène à surestimer son rôle et à sous-estimer son environnement. En l'occurrence, la majorité des analyses sur l'ajustement structurel reproduisent des erreurs classiques, attribuant à une politique des effets relevant d'une combinaison complexe de facteurs et de centres de décision.

Des centaines de milliers d'exploitants agricoles de la zone forestière ivoirienne prennent des décisions. Comment les planteurs s'adaptent-ils à la crise ? Quelles innovations mettent-ils en place ? Quelle est le degré de diversité des réactions et des innovations ? Une tendance se dégage-t-elle ? Quels enseignements la Côte-d'Ivoire peut-elle en tirer en termes de politique économique ? Telles sont les principales questions pour lesquelles ce document tente d'apporter une contribution.

L'étude est datée précisément à novembre 1991¹. Tous les prix indiqués dans le document sont en FCFA de novembre 1991. L'étude de cas est localisée dans le département d'Abengourou, région où se confrontent des zones d'ancienne économie de plantation, émergeant dans les années 1940/50 et des zones "neuves". L'observation et l'analyse portent plus précisément sur la zone centre du département, approximativement délimitée par le sud de la forêt de la Bossématié et par une ligne théorique à quelques km au nord de la route Abengourou/Niablé. Les enquêtes ont été conduites sur deux groupes de 30 exploitants chacun, le premier groupe situé au sud de la Bossématié (Bébou et Blekoum), l'autre sur la route de Abengourou à Niablé (Affalikro/Angouakro), sans voisinage de forêt. Une troisième situation, celle des villages de Apoisso et Apoueba, en bordure de la forêt classée, au nord, mais sans occupation de la forêt, a également fait l'objet d'une étude qualitative, par entretiens ouverts approfondis auprès de 15 planteurs, suivis ou précédés de la visite des plantations. Enfin, des observations plus légères et des visites de plantations ont été effectuées en complément autour des villages de Kodjina et de Niablé².

Nous avons également disposé d'une information préalable sur la région grâce aux travaux du projet forestier animé par le Dr Völl (1991) et des étudiants ivoiriens (Ouallou 1991, Koffi 1991). Dans le cadre de cette communication, nous n'avons pu présenter les résultats chiffrés et les tentatives de démonstration présentées dans le document de base, intitulé "Après la forêt, quelle stabilisation de l'agriculture?" (Ruf 1992). Le caractère empirique des résultats peut être atténué en consultant ce document de base et les deux annexes.

La communication se structure en trois parties. Une première partie décrit et définit les changements techniques, écologiques, sociaux intervenant au cours de la crise, en s'appuyant sur la situation observée en novembre 1991. L'interprétation se fait en ayant recours à notre cadre d'analyse sur la "rente forêt" et "les cycles du cacao"³ et propose une représentation des principaux types d'exploitation, face à cette crise. La seconde partie précise les dynamiques sociales sur les grands facteurs de production, terre, forêt, travail, plantations. Nous enchaînons sur les initiatives des

¹ L'observation et l'analyse ont été conduites en novembre 1991 dans le cadre d'une mission effectuée pour le compte de la GTZ, au sein d'une équipe: M. Bremer (chef de mission), Mme Conde, M. Schroth, M. Ruf et collaborateurs.

² guidé dans ces deux villages par P. Petithuguenin, chercheur CIRAD-CP, ayant travaillé à Abengourou sur la régénération des plantations de 1987 à 1989.

³ Voir les travaux cités en bibliographie et notamment Ruf 1987 (définition de la rente forêt), 1988 (cycles du cacao à l'échelle des régions de Côte d'Ivoire), 1990, 1991 (cycles du cacao comme modèle qualitatif de l'offre des pays producteurs). Voir également une application à la Côte d'Ivoire et à la Malaisie (Jarrige/Ruf 1990).

producteurs. Une troisième partie résume les enjeux et les solutions concernant le binôme "forêt/agriculture", pour la région et la Côte d'Ivoire, avant de conclure et d'ouvrir le débat sur un autre dualisme, celui des politiques "production" et "qualité" du cacao. Tout d'abord deux exemples d'exploitation agricole vont permettre d'introduire les grands problèmes de la région et du pays.

CHANGEMENTS ECOLOGIQUE, TECHNIQUE, SOCIAL : DEUX EXEMPLES D'EXPLOITATIONS

M.L., Agni, 51 ans, revient en 1989 à Apoisso reprendre l'héritage paternel (écartant deux neveux, candidats à la reprise) constitué de 25 ha de cacao et de 15 à 20 ha de café, dont près de 10 ha sont retournés en quasi-jachère arbustive. Il dispose par ailleurs de 30 à 40 ha de jachères dont la couverture varie de la forêt secondaire au *Chromolaena odorata*. Il s'agit de l'ex-eupatorium, appelé "Sékou Touré" par les planteurs, du fait de la "révolution" agricole qu'il entraîne, retardant de plusieurs années le recru arbustif et donc la régénération de la forêt. Plusieurs bas-fonds inexploités complètent l'exploitation, approchant les 100 ha. De 1989 à 1991, en accompagnement de la baisse des prix, de l'abandon supplémentaire de plantations de café, le nombre de manoeuvres "abusan" tombe de 19 à 12. Ce sont les plus anciens manoeuvres, donc les plus vieux, qui restent. Les manoeuvres les plus récemment recrutés, les plus jeunes, sont repartis au Burkina Faso et au Togo. Le processus de déclin se réalise surtout aux dépens du café, avec abandon successif de parcelles. Cependant, le chef d'exploitation ne se résigne pas à la récession. Depuis 3 ans de reprise de l'exploitation, il entreprend lui-même, avec l'aide de ses manoeuvres, le défrichement de certaines des vieilles plantations de café abandonnées, reparties en "brousse". Il replante des caféiers et des cacaoyers, en association avec les cultures vivrières selon des systèmes connus depuis "toujours", reproduisant les modèles de culture suivant les défrichements de forêt dense, avec quelques adaptations: augmentation de la densité de bananiers et de la densité de fèves de cacao, en semis direct entre les buttes, à près de 15.000 fèves/ha. Le "surnombre" est encore le meilleur moyen que trouve le producteur pour gérer les risques de la sécheresse et de la mortalité des plants, tout en limitant la quantité de travail investie. Car il s'agit de s'adapter également à la diminution du nombre de manoeuvres.

D.Y., 34 ans, "Diula" d'origine malienne, est arrivé en 1963, amené par son père, lequel obtient d'un "intermédiaire", opérant pour le compte d'un chef "Agni", 40 à 45 ha de forêt. Le père a planté 18 ha, les deux fils ont continué en plantant 13 ha supplémentaires. Il reste 7 ha de forêt et 4 à 5 ha de bas-fond. Le père, toujours chef d'exploitation, a choisi en accord avec ses fils de ne plus toucher aux 7 ha de forêt restant, "pour préserver l'avenir". Une activité de régénération est choisie comme alternative, la plantation de cacaoyers sous vieux caféiers, lesquels sont progressivement abattus au bout de deux ans, si les jeunes cacaoyers montrent les signes de croissance normale.

Certes ces exemples sont peu représentatifs. Même parmi les Agni, encore les plus grands planteurs de la région, du moins en termes de surface plantée et appropriée, M.L. peut être considéré comme un des 5 ou 6 plus grands planteurs de son village. L'exploitation diula, gérée par trois familles nucléaires, est également au dessus des moyennes. Toutefois, ces exemples suffisent à introduire quelques caractéristiques de cette zone centre du département d'Abengourou.

Sauf pour les jeunes qui ont un accès limité à la terre, les exploitations de la région sont grandes, souvent de l'ordre de 20 ha. Sauf proximité d'une forêt classée ou déclassée dans laquelle ils ont pu entrer, ces exploitations n'ont plus que des résidus de forêt, souvent plus rien. Le paysage agraire est donc constitué de résidus de forêt, de plantations de cacao et de café, de caféières abandonnées (plus rarement de cacaoyères abandonnées, relativement résistantes et durables dans la région, même si les rendements sont faibles, ou parce que les rendements sont faibles), de jachères à *Chromolaena odorata*, de bas-fonds, souvent couverts de *C. odorata* également (Rouw, 1991). Nous reviendrons sur ces "espaces économiques" dans la seconde partie.

Il y a simultanément dégradation écologique, appauvrissement des formations végétales, changement du paysage agraire, et une récession économique, avec diminution de la main d'oeuvre salariée disponible, baisse des revenus, et surtout une difficulté croissante de renouvellement des plantations. C'est donc tout l'avenir et la reproduction de l'économie de plantation du département (et de la Côte d'Ivoire) qui est en cause. Le fait que la croissance agricole se soit opérée aux dépens de la forêt ivoirienne est compréhensible. Ce qui peut inquiéter les ivoiriens, c'est de "découvrir" que la forêt semble irremplaçable pour cultiver le cacao. D'autres pays ont connu ce phénomène bien avant la Côte d'Ivoire, mais tout se passe comme si chaque pays redécouvrait l'ampleur du problème de la régénération cacaoyère, une fois que son "principal facteur de production", la forêt, a disparu.

En même temps, les exemples montrent que les planteurs trouvent quelques alternatives, au moins provisoires. Une vieille plantation abandonnée au recru arbustif devient un précédent cultural possible pour le cacaoyer et le caféier. La pratique quasi agro-forestière de culture relais des cacaoyers sous caféiers, développée depuis plus de 10 ans en Côte d'Ivoire (Ruf 1981), constitue un autre exemple. Toutefois, ces pratiques tendent généralement à affaiblir encore un peu plus le recru ligneux par unité de surface. La progression du *C. odorata*, retardant le recru forestier, rendant difficile la plantation de caféiers et presque impossible l'installation des cacaoyers sans apport d'intrants et changements techniques restant à découvrir, confirme cette perception.

Cette évolution régionale, suscitant l'espoir dans le constat des innovations paysannes, face à de nouvelles contraintes, et le pessimisme dans le constat de la dégradation écologique et de la récession économique, relève de plusieurs facteurs interdépendants.

a/ l'exploitation de la "rente forêt" conduit inévitablement à un boom cacao, mais est suivie inévitablement du vieillissement des plantations et d'une baisse de production; rappelons ici brièvement notre définition de la "rente forêt". C'est une rente différentielle au sens où Ricardo (1815) l'avait défini pour le blé, que nous adaptons au cacao: la rente forêt est la différence entre le coût de production d'un kilogramme de cacao produit sur une plantation après défrichage de forêt et le coût de production d'un kilogramme de cacao produit sur une plantation créée en replantation sur une vieille cacaoyère ou sur une jachère dominée par les espèces herbacées, faiblement ligneuses. Dans tous les pays producteurs de cacao, cette différence est positive. La replantation de cacaoyers étant difficile, les risques de mortalité sont élevés, les coûts d'installation et d'entretien augmentent, et les rendements restent plus faibles. Paradoxalement, la forêt tropicale abaisse les coûts de production du cacao (Ruf 1987).

b/ le boom cacao se réalise à coup de vagues de migrations depuis des zones où la productivité monétaire du travail est faible au moment où l'"information cacao" leur parvient. Ces zones deviennent de véritables réservoirs de main d'oeuvre, alimentant le boom cacao en travail à faible coût. C'est une quasi rente travail qui va aussi alimenter la rente cacao. Pour la Côte d'Ivoire, ces zones sont essentiellement le centre du pays, le pays baoulé, et l'ex Haute-Volta, le Burkina Faso, et plus particulièrement le pays mossi. Lorsque la rente forêt s'amenuise, les migrations tendent à se tarir, d'où la réduction de la rente travail, l'augmentation des coûts... avant que la crise ne les abaisse.

c/ la crise sur le marché international est liée à l'absence de maîtrise des booms cacao dans le ou les deux pays dominants le secteur à un moment donné, amenant la surproduction mondiale. Tout se passe comme si ces pays redécouvraient trop tard que leur "rente cacao" était bien fragile, et n'était que la transformation-destruction de la "rente forêt", et la consommation de la "rente travail". Lorsque ce ou ces pays s'en rendent compte, c'est déjà "trop tard". Un autre ou d'autres pays ont déjà conquis des parts de marché, consommant à leur tour leur rente forêt.

L'inter-action entre la destruction progressive de la rente forêt, la consommation de la rente travail, les difficultés de la replantation, et les mouvements du marché international est donc très forte. Tout se passe comme si la conjonction entre les problèmes écologiques, techniques, sociaux, économiques, voire politiques était programmée au cours de la phase de boom ou de l'âge d'or. C'est ce que nous avons appelé la "malédiction des âges d'or" (Ruf 1991).

Comme tous les pays qui l'ont précédé dans l'histoire de cycles du cacao, la Côte-d'Ivoire et ses forêts classées sont soumises à une très forte pression. Les producteurs confrontés à une baisse de prix recherchent encore plus activement qu'avant les forêts, pour bénéficier de la rente forêt. "Tout réussit après la forêt", disent les paysans. "Tout meurt après la jachère" affirment la majorité des paysans, "la banane comme le cacao".

Simultanément, les exemples de replantation et l'évocation des fils travaillant sur l'exploitation annoncent des changements techniques, des innovations, notamment à la faveur du retour de jeunes à l'agriculture. Une fois la rente travail consommée, une nouvelle force de travail, familiale, moins chère, plus souple que la main d'oeuvre extérieure à la famille, va-t-elle modifier l'organisation du travail, transformer les systèmes techniques de production?

Un autre élément, apportant une autre dimension sociale au boom cacao, peut être tiré des exemples: la formation de la propriété foncière au cours des booms cacao associés aux migrations.

On observe aussi l'interaction entre la propriété et l'innovation. Ainsi, l'une des exploitations décide de conserver son dernier "bout de forêt". Depuis une dizaine d'années, une conscience nouvelle apparaît clairement chez les producteurs. La forêt est nécessaire à l'agriculture. Désormais les planteurs

le savent et le disent. La forêt apporte l'humidité, des ressources en gibier et en plantes, elle bloque la diffusion des graines d'adventices, (tous éléments de la rente forêt). La majorité des (rares) planteurs disposant encore de quelques hectares de forêt les gardent, pour "appeler la pluie". Cette décision est prise lorsque le planteur considère que la propriété de ce lambeau de forêt ne peut pas lui être contestée. Ce n'est pas le cas de la forêt classée¹.

Un espace de forêt classée, souvent considéré comme un espace potentiellement exploitable, appartenant à l'Etat, donc "à personne", crée un appel quasi irrésistible pour les planteurs. S'ils en ont la possibilité, ils laissent les vieilles plantations et les jachères pour recréer de nouvelles plantations "réussissant sans risques et sans intrants", dans la forêt. Ce processus ne fait que retarder le progrès technique que les producteurs et la Recherche sont capables d'entreprendre ensemble.

C'est notamment en ce sens que tout projet agricole dans le département d'Abengourou est indissociable de projets forestiers et agroforestiers contrôlant et fermant certaines forêts à l'agriculture (ce qui n'exclut pas la forêt pour d'autres activités paysannes). Si les projets forestiers ne sont pas là pour protéger les 1000 km² de forêt sur les 5000 km² du département, les mentalités n'auront pas le temps de changer avant complète disparition du patrimoine national et les projets agricoles seront à nouveau conduits à l'échec.

Bien que la crise induise des innovations, elle augmente aussi la pression sur la forêt.

LE CONTEXTE DE LA CRISE

La "crise" représente globalement une chute de plus de 60 % des revenus monétaires :

- . baisse de 50% sur le prix du cacao
- . baisse de 75% sur le prix du café en 1990
- . baisse tendancielle des rendements liée au vieillissement des plantations, et à l'arrêt des traitements, accélérant la baisse des revenus.

Il y a aussi une diminution des charges, un partage relatif de la crise entre planteurs et manoeuvres puisque le système "Abusan" (forme de contrat de travail où le manoeuvre est rémunéré en recevant un tiers de la récolte, les deux autres tiers allant au propriétaire) induit le partage des risques, y compris celui d'une baisse du prix du produit. Les autres formes de contrat de main d'oeuvre tendent également à s'aligner à la baisse.

Depuis 15 ans, la production vivrière tendait à se raréfier dans le sud-est, notamment dans le département d'Abengourou, autrefois grande région exportatrice de banane vers Abidjan (Nassirou 1978, Kouadio 1981)². Ces dernières années, Abengourou était plutôt importatrice. Même si les prix de certains vivriers n'augmentent plus depuis deux ans, sans doute sous l'influence partielle d'un effet déflationniste de la baisse des revenus, la nécessité d'acheter une partie des produits vivriers augmente l'impact de la récession.

En novembre 1991, il convient cependant de signaler l'impact favorable de certaines mesures gouvernementales. La libéralisation du commerce du cacao, associée de façon imprévue à un risque de baisse de production de cacao en 1991/92 précipite les acheteurs et les pisteurs dans les villages. Même si les groupements à vocation coopérative (GVC) souffrent de la concurrence, les producteurs retrouvent des encouragements dans le paiement instantané de leur produit. La suppression des contrôleurs de produit reçoit le même écho favorable. Enfin, la promesse d'un prix de 230 F/kg de café marchand fait renaître les espoirs, même si la situation reste très incertaine en ce mois de novembre 1991.

EBAUCHE DE TYPOLOGIE

Une typologie indicative peut être construite à partir de la dynamique d'accès aux facteurs de production, et à partir des réactions des producteurs à la baisse de revenus. Plusieurs critères

¹ Nous avons même relevé dans l'échantillon de 60 exploitations deux cas de planteurs conservant quelques hectares de forêt sur l'une de leurs parcelles "hors forêt classée" et continuant simultanément de défricher dans la forêt classée. La stratégie est claire!

² Sous l'impulsion de J. Chataigner, au CIRES (Centre Ivoirien de Recherches en Economie et Sociologie) puis à l'INRA-Montpellier (Institut National de Recherche Agronomique), une série de travaux permettent d'analyser dans la durée la dynamique de la production de banane en Côte d'Ivoire.

permettent de différencier les capacités de résistance à la crise. C'est un des moyens d'introduire une caractérisation des unités de production.

LE FACTEUR TERRE: LES "VIEUX"/"LES JEUNES"

En 1991, l'âge devient ou redevient le principal clivage pour l'accès à la terre. Tout se passe comme s'il y avait les "vieux", détenteurs de la terre et des plantations, et les "jeunes", à l'accès très inégal à la terre.

Mis à part les quelques jeunes qui ont déjà hérité de l'exploitation d'un parent, parfois de l'oncle, souvent du père, la grande majorité des jeunes redevenus "planteurs" ne disposent que de très petites superficies, concédées par le père. Il y a bien une relative opposition entre les "vieux" détenant la terre et le "capital plantation" et les jeunes, représentant une force de travail potentielle importante mais encore largement sous-utilisée.

Il s'agit toutefois de bien comprendre la dynamique de l'agriculture et la gestion des espaces économiques pour éviter des analyses simplistes. Les solutions à l'adéquation terre/travail et à une substitution progressive de la main d'oeuvre familiale à la main d'oeuvre salariée ne sont ni simples ni immédiates. C'est une des justifications d'un projet ou d'une politique agricole que de rechercher des solutions susceptibles d'accélérer le processus.

La principale ligne de clivage de l'accès à la terre étant définie par l'âge¹, quelques exemples permettent de nuancer et faire intervenir le facteur ethnique. Bien que les "espaces économiques" soient définis dans la seconde partie de la communication, nous pouvons faire apparaître ici les différences de comportement des jeunes selon qu'ils ont accès à une "forêt" ou à une "jachère". D'après les enquêtes, les jeunes Baoulé et Mossi acceptent de reprendre des jachères plus facilement que les jeunes Agni. Ces derniers reviennent pour hériter de plantations ou pour en créer après défrichement de forêts résiduelles. Si cette tendance se vérifie, la proportion d'Agni chefs d'exploitation devrait donc continuer à décroître au cours de la prochaine génération².

Le facteur travail

L'accès des exploitations au facteur travail, tant familial que salarié, est encore en partie lié à l'origine ethnique, reflétant le mode de construction de l'exploitation.

Les exploitations des "Allogènes du nord", recouvrant les allogènes du nord de la Côte d'Ivoire, les Maliens et les Burkinabè, résistent plutôt mieux à la crise que les autres groupes du fait d'un accès à la main d'oeuvre encore un peu privilégié au regard des groupes "Agni" et "Baoulé".

Les fils restent plus sur les exploitations d'origine Dioula/Mossi pour au moins deux raisons:

- . moins de scolarisation
- . moins d'ambiguïté sur l'héritage

Quand à la main d'oeuvre "salariée", du moins extérieure à la famille nucléaire, les contacts avec le pays d'origine sont désormais relâchés pour toutes les exploitations établies depuis 30 à 50 ans. Il en

¹ L'âge comme principale ligne de clivage d'accès à la terre n'est pas nouveau et peut faire penser à une boucle de l'histoire. C'était également la ligne de clivage des débuts des économies de plantation, dans chaque région. Une analyse statistique du recensement de 1975 fait apparaître une corrélation entre la dimension de l'exploitation et l'âge du chef d'exploitation (de la Vaissière 1981). Cette corrélation reflétait la relative égalité et facilité d'accès à la terre des jeunes, susceptibles de développer une exploitation agricole par défrichement de forêt, au cours de leur vie. Toutefois, l'accélération des migrations au cours des années 1970, les héritages, et aussi l'affinement des analyses à l'échelle de petites régions ont fait baisser cette corrélation (Ruf 1988).

² Toutefois certains jeunes se "battent" pour s'installer. L'enquête auprès des 60 exploitations intègre deux à trois cas d'incertitude sur l'appropriation foncière à l'héritage. Dans un cas, l'affirmation de la filiation père/fils fait reculer les autres candidats. Dans les deux autres cas, seul le travail de "reprise" des plantations, en fait de régénération par abattage et replantation fait reconnaître par le groupe familial la propriété du jeune. Dans un des cas il s'agit d'un fils adoptif. Au sein d'une famille élargie, il peut s'organiser une "course à la terre", reproduisant le modèle ancien de course à la forêt, appliqué ici aux vieilles plantations sous ombrage d'arbres résiduels de la forêt. On retrouve l'adage "A celui qui défriche, à celui là appartient la terre", appliqué à la régénération. Ce n'est qu'un exemple mais qui rappelle que l'appropriation foncière, certes bien construite, continue d'être remodelée au sein de différents groupes sociaux et familiaux. Toutefois, la faible proportion des cas de "reconquête" de la propriété foncière par le travail semble indiquer que les conflits sont en grande partie réglés au sein des familles. Interrogé sur ce point, M. Paillat, (DCGTX), confirme que ce type de grande exploitation prêtant à des conflits non réglés reste minoritaire, de l'ordre de 5% des cas (C. P.).

résulte une baisse relative de la facilité d'accès à la main d'oeuvre potentielle du village ou de la région d'origine.

C'est également vrai pour les Baoulé qui n'ont plus de "6 mois"¹ depuis longtemps (forme de main d'oeuvre mensuelle, relativement avantageuse, venant du village d'origine) et qui ont joué à leur tour la "carte" de la scolarisation, d'où des difficultés relatives de main d'oeuvre familiale. Il y a toutefois un retour de jeunes Baoulé au statut de "planteur/actif familial", particulièrement intéressant.

Le groupe Agni semble le moins favorisé du point de vue de la main-d'oeuvre (à l'exception de quelques "managers" capables d'attirer la main d'oeuvre). Alors que les grosses exploitations d'origine Agni devraient "logiquement" attirer plus qu'ailleurs de potentiels candidats à la reprise parmi les héritiers, les réels retours sont rares en cette période de crise. A de notables exceptions, notamment celle des héritiers de la décennie "fin des années 1970 /début des années 1980", aujourd'hui solides chefs d'exploitation de 35 à 50 ans, on trouve encore peu de jeunes exploitants Agni reprenant une exploitation avant un héritage. Conformément à l'analyse évoquée ci-dessus, le village où plus de jeunes Agni reviennent et restent semblent le village de Bébou dont les habitants, anciens et récents, sont entrés dans la forêt classée. Les jeunes Agni reviennent là où la forêt semble disponible.

Quand à la main d'oeuvre extérieure, la dépendance quasi totale des grandes exploitations d'origine Agni vis à vis de cette forme de main d'oeuvre les fragilise. Nous pensons qu'elles vont se morceler au fur et à mesure du retour des héritiers, ou par le mécanisme des cessions et ventes progressives aux allogènes. Ce processus, déjà entamé, semble montrer que le modèle de la grande exploitation d'origine Agni est condamné.

La situation au regard du capital Forêt disponible

Dans les zones "anciennes", "où il ne reste plus que des jachères", il est très intéressant de constater que les grandes exploitations (plus de 25 ha) qui ont encore un flot de forêt de l'ordre de quelques hectares manifestent une tendance à le conserver, "pour préserver l'avenir". Il s'agit toujours d'un flot approprié sans ambiguïté, ceinturé de plantations... Malgré la tentation de défricher pour obtenir aisément de bons rendements, les planteurs résistent compte-tenu de leur sécurité foncière. Aucune précipitation n'est nécessaire.

Dans les zones de forêt, à fortiori dans les zones de forêt classée, il y a eu ces deux dernières années une accélération des migrations d'installation et des défrichements, à la fois liée au souci de s'approprier la terre et de profiter de la rente forêt pour produire un cacao peu cher et abondant. Les planteurs en situation d'étendre leurs plantations par défrichage de forêt souffrent beaucoup moins de la crise que les autres, tant de la crise économique que de la crise écologique. "Il pleut, ça produit, ça va ..."

La diversification de l'exploitation

La capacité d'une exploitation agricole à diversifier ses activités et revenus agricoles est clairement liée à la dimension de l'exploitation et la présence de revenus non-agricoles.

Les quelques rares planteurs qui ont diversifié en palmiers et en cocotiers s'en félicitent. La diversification "en marche" vers la pisciculture semble suivre le même chemin prometteur. Les producteurs touchent des revenus mensuels soutenus. Ils sont de deux "origines". Les premiers sont des grands planteurs de "pointe", ayant parfois plus diversifié pour obtenir le prestige d'une "coupe nationale du progrès" (concours régional et national organisé par l'Etat pour promouvoir la modernisation des exploitations agricoles) que par stratégie économique. Ces grands planteurs s'en félicitent pourtant grandement aujourd'hui. Les seconds sont des fonctionnaires, des cadres, des commerçants dont les revenus extérieurs facilitent l'innovation et l'investissement à moindre risque.

¹ Les "6 mois": contrat de travail, relativement spécifique du groupe baoulé: les migrants baoulé, propriétaires de plantations dans le sud, reviennent dans leur village d'origine où ils négocient un contrat de travail avec des jeunes, de familles de voisins, de parents plus ou moins proches. Ces jeunes baoulé partent ou partaient en juillet-août pour revenir en janvier-février, pour la récolte des ignames au village d'origine. Le contrat est payé à la durée, la somme remise à la fin du contrat (60 à 100.000 F CFA dans les années 1980, pour 5 à 7 mois). Logement, nourriture, habits de travail, soins de santé, sont assurés par le propriétaire. Les jeunes Baoulé acceptaient souvent ce contrat avec l'intention de prospecter l'acquisition d'une "forêt" et créer une plantation. Cette forme de main d'oeuvre a rapidement régressé dans le sud-est dans les années 1970, au profit des planteurs Baoulé du centre-ouest, mieux placés pour attirer les "6 mois" vers les forêts du centre-ouest et du sud-ouest.

La possession d'un **véhicule**, permettant de livrer la noix de coco fraîche ou les régimes de palme sur les marchés, chez le grossiste, sur le marché d'Abengourou, à la frontière du Ghana renforce grandement l'intérêt de ces cultures de diversification.

Ce phénomène a été également repéré par l'équipe CIRAD-SAR au Cameroun (Ogier 1990, Ruf & al, 1990). Dans les années 1980, les gros planteurs de la région du M'Bam se créent un avantage comparatif en commercialisant la banane plantain à la frontière du Gabon avec leurs propres véhicules. L'activité devient si rentable que ces producteurs retardent la plantation de cacaoyers.

Tant au Cameroun qu'en Côte d'Ivoire, en comparaison de la filière cacao alimentant un marché international, la commercialisation des vivriers "locaux" sont plus aléatoires, moins établis, plus dépendants de la capacité de transport des producteurs.

Par ailleurs, en comparaison d'un produit sec comme les fèves de cacao, le coût de transport des produits frais intervient plus dans la formation du prix. Il en résulte un paradoxe apparent: si la "grande exploitation cacaoyère pionnière" a peu ou n'a pas d'économies d'échelle sur le cacao, (demandant peu de capital), elle peut s'en créer dans le processus de diversification, (nécessitant du capital).

En résumé, la diversification est simultanément commandée par les changements écologiques et techniques (difficultés de replantation des cacaoyers) et par l'évolution de la demande, notamment le degré d'ouverture des frontières aux flux des produits. Les grands producteurs disposent du capital nécessaire pour accéder à ces marchés.

En bilan, première typologie des exploitations:

Au regard des facteurs "terre" et "travail", et des contraintes et projets qui s'en suivent, 6 types d'exploitation apparaissent, définis par le croisement de l'origine ethnique (3 grands groupes) et par l'âge (pour l'instant défini par la "frontière" des 40 ans).

Le processus de diversification, encore timide, fait apparaître deux éléments importants de la dynamique de l'agriculture du département: la diversification demande du **capital**, et donc les cadres, principalement les fonctionnaires, petits et grands, et les commerçants, investissent de façon croissante dans la terre et l'agriculture. C'est un "septième" type d'exploitation, qu'il conviendrait de mieux définir.

En conclusion partielle de cette première partie, il convient de saisir toute la portée du clivage jeunes/vieux au regard du facteur terre, et sa signification en termes d'offre de cacao. Les parents disposent de la terre, les jeunes de la force de travail qu'ils représentent. Cette formulation du problème suggère une comparaison entre la phase pionnière et l'actuelle phase de récession. Les **jeunes** des années 1980/90 sont un peu les homologues des **migrants** des décennies précédentes. L'histoire de l'économie de plantation ivoirienne est celle de la rencontre entre les autochtones, qui contrôlaient la terre, et les allogènes, qui représentaient le travail. Dans le département d'Abengourou, des facteurs historiques et sociaux permettent aux Agni de gagner la première négociation, à savoir mobiliser le travail sans céder trop vite la terre. Néanmoins, dès les années 1940/50, après deux à trois ans de rente en travail, les allogènes ont pu se libérer de cette négociation et accéder à la propriété de la forêt. Là réside bien-sûr la grande différence de situation entre les "jeunes" de 1990 et les migrants de 1950. les "parents" ont déjà vendu ou cédé aux allogènes les terre qu'ils n'ont pas colonisé eux-mêmes. Les jeunes se voient donc privés de l'accès libre à la terre, libéré de l'échange en travail, et surtout privé du capital forêt et de sa rente, laquelle permettait de construire une exploitation sans capital préalable.

Cette approche théorique permet de mieux comprendre pourquoi une majorité de jeunes Agni ne se "bat" pas pour accéder à quelques hectares de jachère. Elle permet surtout de comprendre, que l'état des techniques disponibles, un "retour des jeunes" ne peut pas donner un boom cacao tel celui créé 40 ans auparavant par les migrations. Tout au plus, ce retour permettrait-il d'enrayer la récession.

DYNAMIQUE DES FACTEURS DE PRODUCTION

LE TRAVAIL

La situation des manoeuvres

Un manoeuvre *Abusan* (cf. définition ci-dessus), qui est affecté à une plantation de 2 ha de cacaoyers produisant 400 kg/ha et 0,5 ha de café donnant 600 kg de cerises/ha disposait, en 1988/89, du revenu suivant :

$$400 \text{ kg/ha} \times 2 \text{ ha} \times 400 \text{ F/kg} / 3 = 106.000 \text{ F}$$

$$(600 \text{ kg/ha} \times 0,5 \text{ ha} \times 200 \text{ F/kg}) / 3 = 20.000 \text{ F}$$

126.000 F / an

Ces revenus correspondaient aux prix unitaires de 400 FCFA/kg de cacao marchand et 200 FCFA/kg de café cerises. En 1990/91, en fonction de la qualité mais aussi de la date de vente, le prix du café varie entre 60 et 15 F/kg. Retenons 50 F qui semble une hypothèse optimiste dans le département. Le prix du cacao est tombé à 200 F. En admettant que les rendements restent identiques, le revenu de 1990/91 devient:

$$400 \text{ kg/ha} \times 2 \text{ ha} \times 200 \text{ F/kg} / 3 = 53.000 \text{ F}$$

$$600 \text{ kg/ha} \times 0,5 \text{ ha} \times 50 \text{ F/kg} / 3 = 5.000 \text{ F}$$

58.000 F

Pour peu que le manoeuvre paye le transport du produit du campement au village, comme c'est souvent la règle, son revenu annuel tombe à 50.000 F. Celui-là ne s'en sort pas si mal.

Les "abusan" spécifiquement affectés à une plantation de café subissent une chute de revenus de 75 à 90%. Un "abusan café" produisant un peu plus de 2 tonnes de cerises, en conservant 800 kg, obtenait en année normale un revenu de 160.000 F. En 1990/91, ce revenu peut tomber à 30.000 F, somme de laquelle le propriétaire prélève les 5000 F de transport. Cet "abusan" est souvent marié. Le prix du riz blanc à la consommation s'élève autour de 170 FCFA/kg. Comment un chef de famille peut-il faire vivre sa famille avec un revenu de 25.000 F, représentant un pouvoir d'achat annuel de 150 kg de riz? Même avec une parcelle de cultures vivrières prêtée par l'employeur, même si épouse et enfants travaillent, les manoeuvres sont à l'état de survie, incitant au retour au pays d'origine.

La tendance au départ des manoeuvres

On comprend donc la tendance à l'accélération du départ de manoeuvres, liée à plusieurs facteurs:

- . une tendance longue, le **vieillessement des plantations**, suivies de l'abandon, conduit à une diminution des besoins.

- . la **chute des cours et des prix au producteur** jouent sur la disponibilité en **main d'oeuvre**. D'une part, face à la diminution des rémunérations, les manoeuvres originaires du Burkina Faso trouvent moins d'intérêt à la migration de travail en Côte d'Ivoire. D'autre part, malgré la diminution relative du coût du travail, la baisse des revenus affaiblit la capacité des propriétaires à retenir ces manoeuvres. Nous estimons que le coût de la main d'oeuvre a baissé de 30% entre 1988 et 1991. Dans le même temps, les prix et la valeur de la production de cacao a baissé de 50% en francs courants.

- . L'intervention particulière de la **politique "qualité café"**, nécessaire dans son principe, mais déformée dans son application en 1990/91, pénalise les planteurs au profit des intermédiaires et des transformateurs. Cette opération intervient en une période déjà très difficile pour les producteurs.

- . La **politique** des "cartes de séjour", sans doute logique et nécessaire dans un Etat moderne, mais dont l'application pratique entraîne des séries de "bavures", de "taxations informelles", des peurs, encourage les départs au moment où il faudrait précisément protéger les étrangers, principalement burkinabé, et leur témoigner la reconnaissance de l'Etat et des planteurs.

. La maladresse et la moindre compétence de certains jeunes héritiers, de la **seconde génération** de planteurs, accélère les départs. Leur manque de connaissances et d'entrain à travailler par eux-mêmes rendent difficile la gestion des manoeuvres.

Il y a bien une récession sur le marché du travail avec une baisse simultanée des revenus proposés aux manoeuvres, s'accompagnant d'une baisse simultanée de la demande et de l'offre de travail. C'est une véritable "**déflation cacaoyère**".

La combinaison de ces facteurs, vieillissement des plantations et des planteurs, chute des cours, erreurs de politique économique constituent un "cocktail" dont l'histoire économique du cacao a démontré le danger. Cette combinaison forme un préalable à la récession cacaoyère (Ruf 1988, 1991).

LA "TERRE" ET LA DEGRADATION DU CAPITAL "FORET/PLANTATIONS"

L'état des plantations

En novembre 1991, les plantations en production sont encore relativement bien entretenues. En dépit des difficultés, malgré la crise particulière sur le café, et sans doute à cause des rendements exceptionnels de la campagne 1991/92, une grande partie des caféières, du moins sont récoltables et partiellement récoltées. Certaines, les plus accessibles par la piste, sont même entretenues. On remarque que les caféiers sont récoltés en deux temps. Plus exactement, un caféier qui a une majorité de grains rouges est récolté entièrement. Un caféier qui a une majorité de grains verts est laissé en attente. N'est-ce pas annonciateur d'une amélioration de qualité ? Les caféières clonales et les caféières recépées dont le recépage a réussi restent entretenues. Toutefois, en novembre 1991, la grande majorité des planteurs confirment qu'ils ne pourront pas récolter tout le café cette année¹.

Les blocs caféiers qui ont perdu leur *abusan* sont laissés au recru arbustif ou au *C. odorata*. Une partie du café de ces blocs sera récolté par la main d'oeuvre familiale, encore fort mobilisée par l'opération. L'espoir reste fort que le café sera payé correctement en 1991/92. Certains vont chercher des femmes à Abengourou pour faire la cueillette sur les parcelles abandonnées par les "abusan" pour récolter au moins quelques cuvettes (en partage à moitié). Enfin, les caféières qui restent en "abusan" mais avec un moindre nombre de manoeuvres par parcelle, un plus grande superficie de café par *abusan*, la récolte est conduite avec plus d'appréhension et de doute. Une partie du sarclage avant récolte a été fait. Rien ne garantit que le second sarclage après récolte le soit.

Malgré les capacités de résistance des exploitations familiales à une baisse de prix, la chute et la désorganisation de la commercialisation au cours de l'année présente ont atteint un seuil qui se paye par la désaffection de la main d'oeuvre.

Les espaces économiques

Bien que la réalité soit plus complexe et présente de multiples formes intermédiaires, la subdivision de l'espace en sous-espaces économiques, pour lesquels les producteurs ont un intérêt variable mais évoluant, sur lesquels ils recherchent et appliquent des pratiques variables mais en évolution, permet de mieux comprendre ces pratiques. Représentons pour l'instant cet espace en 6 unités:

I. FORET, (CLASSE OU PAS)

II. "JACHERE-CAFE" OU "JACHERE-PLANTATION MIXTE"

(= vieille caféière semis, associée ou non avec quelques vieux cacaoyers, abandonnée depuis 3 à 4 ans au moins, bénéficiant d'un recru arbustif)

¹ Constat confirmé en 1992: D'après les représentants d'un grand groupe exportateur/importateur, disposant d'estimations de rendements et de production, les plantations de café ont produit plus de 300.000 tonnes de café marchand dont seulement deux tiers auraient été récoltés.

III. PLANTATIONS ENTRETENUES À DES DEGRES DIVERS :

- . cacaoyère entretenue
- . caféière semis entretenue
- . plantation mixte, entretenue
- . caféière clonale, entretenue

IV. "JACHÈRE INCENDIE DE PLANTATION", SOUVENT COUVERTE DE *CHROMOLAENA ODORATA*

V. "JACHÈRE VIVRIERS", SOUVENT COUVERTE DE *C. ODORATA*

VI. BAS-FOND, AVEC DIFFERENTS DEGRES D'HYDROMORPHIE, SE PRETANT À PLUSIEURS SPECULATIONS, DU RIZ AU PALMIER EN PASSANT PAR LE MAIS. CERTAINS BAS-FOND ONT EGALEMENT ETE VICTIMES D'INCENDIES DE FORET

La fig.1 résume la "problématique" de l'agriculture de plantation du département. La difficulté de la plantation ou de la replantation de cacaoyers et caféiers va croissante de l'espace I à IV. Tout se passe comme si la difficulté de (re)plantation était inversement proportionnelle au recru ligneux présent sur la parcelle. C'est pourquoi les planteurs désirent tellement la forêt. C'est pourquoi, s'ils le peuvent, les producteurs abandonnent plusieurs années une vieille plantation au recru arbustif avant de la défricher, la brûler et la replanter. C'est pourquoi les producteurs préfèrent encore souvent replanter après une caféière plutôt qu'après une jachère à *Chromolaena odorata*. C'est pourquoi les tentatives de plantation sur de telles jachères ne sont réalisées que par ceux qui n'ont plus d'autres choix.

En ce début des années 1990, dans le département, la majorité des (re)plantations annoncées sur "jachères" le sont en fait sur vieilles plantations abandonnées depuis plus de 10 ans, représentant une formation ligneuse reproduisant encore certains avantages de la forêt comme précédent cultural: moindre recru des adventices, plus forte présence de matière organique, meilleure capacité de réserve utile en eau du sol, meilleure fertilité globale probable, ... Il s'agit donc plus d'une situation de sursis que d'une véritable innovation. Car depuis 10 ans, un changement écologique majeur, la diffusion du *C. odorata*, même si la plante présente des "avantages", retarde le recru de la forêt. Si des solutions techniques existent probablement, elles restent à préciser et appliquer avec les producteurs.

Les actions des planteurs sur ces espaces économiques

Actions déjà anciennes (depuis 10 à 12 ans environ)

- . plantations de cacaoyers sous les vieux caféiers puis abattage des caféiers

Il s'agit d'une action spontanée, sans encadrement, en majorité sur l'espace "jachère-café", mais aussi sur des caféières maintenues en production. (espace III évoluant vers le II, avant la transformation)

La réussite de cette opération, agroforestière dans son principe, dépend de la profondeur du sol, pouvant être suffisante pour le caféier, insuffisante pour le cacaoyer. La réussite dépend également du soin dans l'opération d'abattage des caféiers, lequel doit être progressif pour limiter le stress des cacaoyers passant d'un ombrage, souvent dense, à l'exposition au plein soleil. Après quelques années de mise au point, lorsque les sols sont suffisamment profonds, les planteurs semblent bien réussir cette forme de replantation. Certains ont ainsi converti 8 à 10 ha de caféiers et "jachère-café" en cacaoyères produisant 400 à 700 kg/ha.

T E M P S

ESPACES ECONOMIQUES	I FORET	II A1. "JACHERES CAFE" vieilles plantations abandonnees + recru forestier A2. Vieilles cafières et plantations mixtes encore récoltées B1. Vieilles cacaoyères à production faible, mais souvent en bon état B2. Plantations adultes, de 5 à 25 ans	III "JACHERES SEKOU TOURE" (<i>Chromolaena odorata</i>)	IV BAS-FONDS (souvent <i>Chromolaena odorata</i>)
----------------------------	------------	---	---	--

TYPES DE CULTURES	I cacaoyer	II Igname Banane Plantain tous vivriers riz cacaoyer caféier (hévéa)	III (igname) Maïs Manioc (caféier) (élevage)	IV riz maraîchage (palmier) (cocotier) (pisciculture)
---------------------------------	---------------	---	---	--

TYPES DE PRODUCTEURS		grandes exploitations, > 25 ha: "vieux" toute orig. ethn., ou héritiers		
		Jeunes planteurs Agni/Baoulé		
		Jeunes planteurs "Dioula"/Mossi	Dioula/Mossi	
	Cadres Commerçants			Cadres Commerçants

Fig.1: Représentation schématiques des espaces économiques gérés par les producteurs du département d'Abengourou. Evolution des cultures pratiquées. Types d'exploitation dominants par types d'espaces économiques.

sources: interprétation des enquêtes, F. Ruf, CIRAD-SAR, mission GTZ, nov. 1991

. recépage des caféiers adultes et vieillissants, en guise de régénération cafière

Cette action s'est développée à partir des conseils normatifs de la SATMACI, diffusant la technique de recépage sur des cafières de moins de 15 ans. Les planteurs ont retenu et adapté la

méthode pour les plantations de plus de 15 ans. D'une part, peu possédaient de plantations plus jeunes; d'autre part ils faisaient un moindre investissement puisqu'ils renonçaient à des revenus déjà affaiblis par l'âge des caféières. Pour tester la technique, mieux vaut prendre des caféiers produisant 250 kg/ha que ceux donnant 500 kg (espace III évoluant vers II avant transformation, mais aussi après, du fait de la difficulté des planteurs à maîtriser les recrues d'adventices et le départ des gourmands après l'ouverture créée par le recépage des vieux caféiers).

Action "récentes", depuis 5 ans, ou accélérées depuis 5 ans

Sans ordre d'importance, car l'importance relative des actions dépend des situations de contrainte de chaque village, et également de l'éventuelle proximité d'une forêt classée, les enquêtes font bien apparaître les décisions suivantes:

. Ultime tentative de s'approprier l'"espace I", la forêt

Ce sont principalement les pénétrations illicites dans les forêts classées. Le processus, historique, tend plutôt à s'accélérer en compensation logique de la dégradation des autres espaces économiques et sous l'effet de la baisse des cours, (influençant la baisse des prélèvements urbains tout autant que la baisse des prix au producteur).

. Interventions sur l'espace des plantations adultes ("espace III") évoluant vers le recru arbustif ("espace II")

A partir de 1986, il apparaît une demande paysanne soutenue envers le matériel végétal clonal de café, demande non satisfaite, en partie à cause de la fermeture de 50% des centres de bouturage de café (Ruf/Stessels 1986).

A partir de 1987, nous relevons une amélioration progressive de la maîtrise du recépage par certains groupes de producteurs, notamment les allogènes du nord et les Baoulé. D'eux-mêmes, à l'usage du matériel végétal et de leurs propres expérimentations, mais aussi en bénéficiant d'un appui rapproché avec le projet vulgarisation de la Banque Mondiale (P. Petithuguenin, IRCC 1988, 1989), ces groupes de planteurs reviennent progressivement à la vocation initiale du recépage: les planteurs Baoulé et Mossi semblent préférer le réserver aux plantations clonales de moins de 15 ans et se réorientent vers la replantation pour les vieilles "caféières semis". D'ailleurs, la volonté de changement de matériel végétal devient ou continue d'être une des motivations principales de la régénération caféière.

Sur cacaoyères en production, diminution sensible des traitements anti-mirides à partir de 1988 avec des velléités de reprise, encore très "timides", en fin d'année 1991, sous l'effet du paiement "cash" des premières ventes de cacao.

Sur vieilles cacaoyères encore en production, mais déclinantes, nous avons relevé quelques essais encourageants de régénération cacaoyère, en replantation par ligne, avec l'IRCC, (essais conduits sous l'égide de P. Petithuguenin) chez une dizaine de planteurs du département.

. Replantations de cacaoyers et caféiers sur l'"espace II"

Ces plantations demandent relativement peu de modifications techniques au regard de celles utilisées après défrichement de forêt. Les différents types de sols créent des aléas que la rente forêt masquait partiellement. En général, les planteurs tentent d'augmenter la densité de maccabo et de bananiers, lesquels réussissent presque toujours moins bien qu'après défrichement de forêt. Ils augmentent également la densité des fèves (cf. exemple cité dans la première partie de la communication). Les techniques de buttage pour l'igname, amenant un travail du sol, semblent devenir presque incontournables. Les chances de réussite sembleraient alors assez proches de la situation après défrichement de forêt, sous réserve d'une bonne pluviométrie, et sous réserve de bien contrôler les adventices, souvent le *C. odorata*, se "précipitant" dans l'espace ouvert par le défrichement.

. Replantations de caféiers sur l'"espace IV"

Les tentatives de plantation de cacaoyers, moins résistants que le caféier *Robusta*, échouent dans la majorité des cas.

Les essais de replantation de caféiers, du moins les essais réussis ne le sont que par les exploitations qui n'ont pas d'autres choix, principalement les jeunes "allogènes du nord" qui accèdent à la terre en rachetant aux autochtones des jachères à *C. odorata*.

Pour les autochtones, tout se passe encore comme si ces jachères étaient définitivement inaptes à la caféiculture, à fortiori inaptes à la cacaoculture. Le prix de ces jachères reste donc faible. Même pour les vivriers, ces espaces, déconsidérés, ne sont pas loués mais encore largement prêtés. La valeur de ces espaces n'augmentera qu'à la faveur du progrès technique et sous la pression d'un retour réel à la terre. Ce n'est pas encore le cas sur les terroirs observés.

En résumé, la majorité des producteurs ou des "producteurs potentiels" tentent de s'emparer de derniers espaces de forêt non attribués tant qu'ils semblent accessibles. En revanche, sur les espaces clairement appropriés, une partie des grands propriétaires-producteurs cherche à préserver le ou les derniers hectares de forêt. Une fois la forêt hors d'accès, par obligation et parfois par choix, les innovations techniques abondent sur les espaces ligneux dégradés, notamment avec des solutions agroforestières, parce qu'elles consomment peu ou pas de capital monétaire. Les bas-fonds sont désormais recherchés pour l'adoption du palmier et de la pisciculture. Sur les espaces à *C. Odorata*, les innovations sont plus lentes et plus difficiles, mais aussi, désormais, les plus représentatives de la région. Dans le cadre de cette communication, nous n'avons pas pu décrire le fort mouvement d'intérêt vers des cultures pérennes comme le cocotier et le palmier, (Ruf 1992), l'élevage, la pisciculture (Oswald & al 1991). D'importantes innovations apparaissent ou réapparaissent et se diffusent dans le domaine des cultures vivrières, telle l'adoption de variétés d'ignames "kokoasié" parce qu'elles peuvent s'associer aux cacaoyers de plein champ.

Les stratégies sont variées. Les grandes exploitations et celles disposant de revenus d'origine non agricole diversifient plus que les autres, grâce à leur capital. Le groupe qui innove le plus sur l'espace le plus difficile (*C. Odorata*) se rattache aux familles d'origine Mossi qui trouvent là un moyen d'acheter de la terre à bon prix (moins de 50.000 F CFA/ha) puisqu'il s'agit encore d'un espace déconsidéré par la majorité des propriétaires autochtones. Accompagnant le changement technique, un changement social se confirme, avec la baisse d'influence et la baisse du nombre de grands propriétaires autochtones.

CHANGEMENTS DANS LA CONSOMMATION, L'ÉPARGNE, L'INVESTISSEMENT

Au plan de la consommation, non abordée ici, la crise apporte son lot de facteurs négatifs et positifs. Parmi les facteurs positifs, on note une proportion croissante de consommation de produits du pays aux dépens des importations. Pour la consommation des ménages ruraux, les postes où s'expriment le plus le retour vers les produits de Côte d'Ivoire sont l'alimentation (dont les boissons avec une substitution à peu près complète du vin de palme aux bières, vins et alcools) et la santé (médicaments). Les guérisseurs ne se plaignent pas de la crise! (Ruf 1991). Cette baisse de consommation sur les produits importés (ou contenant des produits importés) a une incidence sur les coûts de production. Citons par exemple l'incidence directe sur les coûts de l'opération d'écabossage, au cours de laquelle les groupes de planteurs consommaient beaucoup de boissons. Nous avons calculé des baisses de 25% à 70% du coût d'écabossage ramené au kilogramme de fèves. C'est une forme d'ajustement spontané.

Ces impacts de la chute du prix au producteur dès 1991 (chute de 50% en F CFA courants) mérite d'être notée de façon à ne pas opérer de confusions avec les effets de la dévaluation en attente.

Enfin, sans que nous puissions le démontrer ici, la crise semble avoir apporté un comportement d'"épargne potentielle" et de diversification des investissements. Certes, la situation en 1991 ne permet aucune épargne. Mais lorsque les prix agricoles remontent, il est probable que les planteurs épargneront plus et investiront plus ... hors du secteur agricole.

Il reste que les cas de reprise des exploitations, encore trop lents sans-doute, par le biais des héritages, des cessions, et des ventes, va bien dans le sens d'une diversification des systèmes de production. En dehors de toute politique, la croissance démographique et celle des marchés urbains, le changement de générations, la déforestation constituent autant de facteurs "endogènes" d'un processus de diversification.

Sur ce thème de la diversification, l'évolution de l'ancienne zone forestière constitue un cas d'école. Certains experts du développement ont cru que la diversification se décidait à coup de politiques. Malgré les moyens mis en jeu, le politique n'eu qu'un effet limité: ni l'hévéa ni le palmier ni le cocotier n'ont pu constituer de véritables alternatives au café et au cacao. D'autres experts et bien des

chercheurs ne croient que dans les forces du marché, de la demande: effectivement, la croissance des villes crée un nouveau marché pour les produits vivriers, maraîchers; le marché européen capte la production de bananes et d'ananas. Mais il y a bien aussi un déterminisme "endogène" de diversification dans les cycles de cacao: lorsqu'une région a consommé sa rente forêt avec le cacao, cette région "doit" passer à une nouvelle culture ou à l'abandon. On retrouve ce même processus à l'échelle des exploitations où les vieilles cacaoyères peuvent devenir le terrain de plantation d'hévéas ou de palmiers tandis que les réserves de forêt (les dernières ou nouvellement acquises) sont allouées à des plantations de cacao.

FORETS CLASSEES : LA FORET POUR L'AGRICULTURE

AU PLAN LOCAL

Un des aspects encourageants démontré par les enquêtes, est que la réaffirmation claire et ferme, par l'Etat, de la propriété de l'Etat sur les forêts classées, en vue de leur protection contre les "envahisseurs", serait une mesure populaire et bien reçue par la grande majorité des planteurs. Plusieurs raisons l'expliquent. Ceux qui ont respecté la loi y verraient une justice. L'immense majorité des planteurs prennent conscience de la nécessité de la forêt pour la survie de l'agriculture de plantation, prennent conscience de l'aggravation des saisons sèches, de la disparition des ressources de la forêt; tant animales (gibier) que végétales (multiples espèces utilisées pour les sauces, la médecine, l'artisanat, ..). Plusieurs jeunes planteurs prennent même conscience qu'ils n'ont jamais vu une "forêt noire", jamais vu une biche.. La complémentarité, clairement annoncée et présentée, entre la fermeture des forêts classées, la sortie des migrants clandestins, (notamment des plus "gros", dont l'entrée dans la forêt a provoqué l'entrée des "petits", et dont la sortie annihilerait toute discussion de la part des "petits"), et l'appui d'un projet agricole, disposant de quelques solutions, et disposé à en rechercher de nouvelles avec les producteurs, serait en fait la condition de la bonne réceptivité des mesures de l'Etat par la majorité des planteurs du département.

Au plan de la localisation des investissements de l'Etat et des bailleurs de fonds, il importe donc de travailler tout autant en périphérie de la forêt qu'à grande distance des forêts, afin de contribuer à créer plusieurs foyers d'innovations et d'investissements, mobilisateurs de travail familial, celui des jeunes, qui remplacent ou devraient remplacer, en grande partie, la main d'oeuvre immigrée.

AU PLAN NATIONAL

Outre la préservation d'un patrimoine génétique, écologique, et économique, les enjeux d'une sauvegarde d'un patrimoine forestier sont considérables pour l'agriculture de la Côte d'Ivoire. Il y va à la fois de son avenir dans le secteur du cacao et de ses chances d'assurer à terme l'approvisionnement de ses villes. Si le pays ne se donne pas les moyens de fermer ses forêts classées à l'agriculture pour chercher avec ses planteurs comment trouver et améliorer les alternatives, la Côte d'Ivoire et le département d'Abengourou vont suivre très rapidement le modèle de récession de la "boucle du cacao", où ni le cacao ni de nouvelles cultures ne viennent enrayer la récession économique. Ce fut aussi le modèle du Ghana, et de bien d'autres pays forestiers. De même que la Côte d'Ivoire a profité dans les années 70 de la chute du Ghana, un autre pays, probablement l'Indonésie (Ruf 1991), profitera directement de la chute possible du cacao en Côte d'Ivoire. Les voisins immédiats de la Côte-d'Ivoire, le Ghana et surtout le Liberia, ayant peu consommé sa rente forêt, en profiteront peut-être également, en symétrie des mouvements des années 1970. Une politique visant à accélérer le changement des mentalités et des comportements par fermeture effective d'une forêt classée est capable de déclencher des innovations de nature à éviter la récession. Même une remontée des cours ne profiterait pas directement à la Côte d'Ivoire, tant que le pays n'aura pas trouvé d'alternatives sérieuses à la forêt en tant que "capital/facteur de production" du cacao.

CONCLUSION

L'apparent maintien de la production de cacao en Côte d'Ivoire ne doit pas faire illusion. Ce qui se passe à la "marge" de la forêt classée de la Bossématié symbolise et résume le paradoxe des cycles

du cacao à l'échelle nationale: le cacaoyer consomme son principal facteur de production, la forêt tropicale.

Les 700.000 à 800.000 tonnes produites par le pays depuis 1988/89 se maintiennent par les ultimes défrichements du sud et du sud-ouest du pays (favorisés par la route côtière Abidjan-Sassandra, donnant accès aux régions de Fresco) et par ceux des dernières poches du sud-est et du centre-ouest.

Le premier problème de la Côte d'Ivoire réside là et dans son corollaire **"technico-écologique"**: comment "domestiquer" la couverture de *Chromolaena odorata*? De même que les producteurs ont su "consommer" une rente forêt, peuvent-ils recréer par de nouvelles techniques une "nouvelle rente *C. odorata*"? au profit du cacao? ou d'autres cultures? Si d'autres cultures viennent remplacer le cacaoyer, et viennent apporter une valeur ajoutée au moins égale à celle du cacao, l'économiste n'a pas de raison de s'attacher au cacao! Nous avons entrevu la logique de diversification. Après le processus de déforestation, la monoculture de cacao ou la biculture cacao/café donne lieu à un boom économique auquel succède une récession, un "vide". Cette phase est probablement nécessaire avant de laisser la place à une agriculture plus diversifiée et encore plus familiale. Cette logique passe probablement par l'agroforesterie (Ruf 1989), complétée d'élevage. D'ailleurs des travaux comme ceux de Herzog & Bachmann (1991) montrent que certaines "plantations" sont proches de systèmes agroforestiers. Mais au début des années 1990, le *C. odorata* domine le paysage. Est-ce bien un abandon provisoire, quasi inévitable, avant une reprise d'une agriculture plus agroforestière? Malgré l'évolution considérable de la perception de *C. odorata* par les producteurs de Côte d'Ivoire (et d'Afrique de l'ouest en général), malgré des aspects déjà favorables pour le maïs et l'ananas, l'état de la situation dans l'ex-zone forestière laisse planer bien des incertitudes. Certes la croissance démographique apportera des ressources en travail permettant d'innover. Mais en attendant, la rente forêt s'est évanouie, la rente cacao va se résorber, et la rente *C. odorata* tarde à apparaître.

Le "second" problème réside dans la disjonction entre les détenteurs de la terre, les "vieux" et ceux du travail, les jeunes. Comment accélérer l'adéquation des deux facteurs de production "terre" et "travail"? C'est la grande **difficulté sociale** de la replantation, rencontrée par bien des pays producteurs de cacao, à laquelle s'affronte à son tour la Côte d'Ivoire.

Le "troisième" problème, d'environnement économique de l'agriculture, non traité ici, réside dans l'économie nécessaire sur les coûts en amont et en aval de l'exploitation agricole. Les coûts des intrants et des transports sont deux à trois fois plus élevés en Côte-d'Ivoire qu'en Indonésie. La fonction d'une crise est bien d'obliger à ajuster les coûts. La force de la Côte-d'Ivoire résidant dans ses centaines de milliers d'exploitations agricoles, il est dangereux de leur laisser supporter seules les économies forcées.

La qualité, mis en avant par la politique actuelle a quelques fondements, mais ne devrait venir qu'en quatrième priorité. La qualité ramène surtout à un **"quatrième" problème**, que nous avons défini ci-dessus comme une des règles possibles des cycles de cacao: l'erreur incontournable en **politique économique en phase de récession cacaoyère**.

Dans un processus de surproduction, le maintien ou l'amélioration de la qualité est un élément de sauvegarde des parts de l'Afrique et de la Côte d'Ivoire sur le marché européen,... à condition que la production suive. Or toutes nos observations dans l'histoire et le présent du cacao montrent qu'un eSur un plan d'analyse plus structurelle, nous souhaiterions conclure en revenant à la rente forêt et à la rente travail. Ce que prétend notre modèle des cycles du cacao, est que la disparition de ces rentes conduit à une "crête" d'où l'économie de plantation peut basculer: d'un côté, l'extensification des systèmes, donc à une paupérisation de la majorité, (éventuellement associée à une concentration foncière au profit d'une minorité) puisque la population continue d'augmenter; de l'autre côté, une intensification, définie comme l'augmentation des marges brutes et nettes à l'hectare. D'après notre modèle, tout se passe comme si le coût induit par la consommation de la rente forêt devait être surmonté par un processus d'intensification, et éventuellement la reconstruction de nouvelles rentes. Que les systèmes s'orientent vers une replantation cacaoyère ou d'autres cultures, peu importe en soi. Ce qui compte est l'apparition de nouvelles rentes. Le changement technique et le travail familial des nouvelles générations y contribuera. C'est aussi une tâche vitale du politique que de le comprendre, de ne pas l'enrayer mais de le favoriser. Dans l'histoire des cycles du cacao, la quasi totalité de politiques n'ont pas compris les enjeux et ont échoué. Tel est le multiple pari du cacao que la Côte d'Ivoire redécouvre à l'approche de l'an 2000.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTHEAUME B., 1985. Complémentarités et conflits. Approche des relations entre éleveurs et planteurs sur le plateau Akposso (Centre-Ouest du Togo). Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., vol. XXI, (4), 433-449.
- CIRAD, 1985. Etat, Développement, Paysans. Actes du VIème séminaire d'économie rurale du CIRAD organisé à Montpellier, du 16 au 20 septembre 1985 sur le thème "Etat, Développement, paysans". CIRAD, Montpellier, 272 p.
- COLIN J.P., 1990. La mutation d'une économie de plantation. Contribution à l'analyse de la dynamique des systèmes productifs en Côte d'Ivoire. ORSTOM, col. A Travers Champs, 284 p.
- HERZOG F., BACHMANN M., 1992. Les arbres d'ombrage et leurs utilisations dans les plantations de café et de cacao dans le sud du V-baoulé, Côte d'Ivoire. Journal forestier suisse. 143 (2): 149-163.
- IRCC, 1989. Cellule de Recherche-Développement. Rapport d'activité 1988. Projet de vulgarisation agricole. IRCC, Bingerville, 149 p.
- IRCC, 1990. Cellule de Recherche-Développement. Rapport d'activité 1989. IRCC, Bingerville.
- KOFFI C., OSWALD M., LAZARD J., 1991. Développement rural de la pisciculture des Tilapias en Afrique. Comment passer du mythe à la réalité ? Bouaké, 14 p.
- KOFFI E., 1991. Rapport de fin de mission effectuée au mois de juin 1991 dans les villages riverains de Bebou et Blekoum. Etude sur des mesures d'accompagnement immédiates pour assurer la participation de la population riveraine à la gestion soutenue de la forêt classée de Bossematié (FCB). Abengourou, 26 p.
- KOUADIO T., 1984. Impact socio-économique des changements structurels dans les plantations: le cas de la Côte d'Ivoire. Abidjan, CIRES, 41 p.
- NASSIROU A. T., 1978. Produits vivriers de base et commerce international. Recherche sur les possibilités d'exportation. La Banane Plantain en Côte d'Ivoire. Mémoire de DEA, Développement et Commerce international.
- OSWALD M., COPIN Y., MONTFERRER D., 1991. Présentation de la pisciculture périurbaine dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Abidjan, MCAC, 13 p.
- OUALOU KOLLOU BEAUSSEJOUR, 1990. Projet de stabilisation des systèmes de production agricole dans la région de la forêt classée de la Bossématié. Abengourou, Min. Agr., 26 p.
- PESCAY M., RUF F., 1989. Bilan-diagnostic et programme de deuxième phase du projet agricole du centre-ouest (PACO). DCGTX, SEDES et CIRAD/DSA, Abidjan, Paris et Montpellier, 226 p.
- RICARDO D., 1815. Essai sur l'influence du bas prix du blé. In: Oeuvres complètes de D. Ricardo, Paris, Guillaumin, 1847, p543-570.
- ROUW (de) A., 1991. The invasion of *Chromolaena odorata* (L.) King & Robinson (ex-*Eupatorium odoratum*) and competition with the native flora, in a rain forest zone, south-west Côte d'Ivoire. Journal of biogeography, 18:13-23.
- RUF F., 1987. Eléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail. L'Agron. trop. 42, (3), 218-232.
- RUF F. 1989. Un modèle de l'agriculture des zones tropicales humides? Eléments pour sa construction à partir du cas ivoirien et première confrontation à l'expérience malaysienne. CIRAD-SAR, Montpellier, DSA 1989/05, 16 p.
- RUF F. 1990. Les déterminants de l'offre (de cacao). in Min Coop/Cirad 1990. "La compétitivité du cacao africain". Paris, Min Coop, et CIRAD, 37-42
- RUF F. 1991. Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or? Cah. Et. Afr., 121-122, XXXI (1-2), 83-134.
- RUF F., 1991. Compétitivité et cycles du cacao. Vrais et faux problèmes sous l'éclairage indonésien. in: ETIENNE, G., GRIFFON, M., GUILLAUMONT, P.: Afrique-Asie, performances agricoles comparées. 255-299 (à paraître).
- RUF F. 1992. Après la forêt, quelle stabilisation de l'agriculture de plantation? Le cas du département d'Abengourou, Côte-d'Ivoire. GTZ et CIRAD, Eschborn & Montpellier, 72 p.
- RUF F., STESSELS L., 1986. Prix au producteur, Coût des facteurs de production et intensification sur café. Abidjan, Banque Mondiale, 37 p.
- RUF F., JARRIGE, J., ARDITI, C., 1989. Le département du Nyong et M'foumou (Cameroun) dans la crise du marché international. Montpellier, CIRAD.

- VALL H.J., 1991. Le projet "Réhabilitation de la forêt classée de Bossématié". Séminaire "L'aménagement intégré des forêts denses humides et des zones agricoles périphériques" ,25-28 février 1991. Abidjan, Institut Goethe, 12 p. + ann.
- VALL H.J., 1991. L'occupation de terrain par des planteurs illicites en forêt classée de Bossematié (FCB). Abidjan, SODEFOR/GTZ, 11 p.
- WOLF, WAITKUWAIT, E., 1991. Restauration d'un écosystème forestier: contribution de l'aménagement de la faune. Séminaire "L'aménagement intégré des forêts denses humides et des zones agricoles périphériques" ,25-28 février 1991. Abidjan, Institut Goethe, 10 p. +ann.

LA RELEVÉ INCERTAINE DE LA RÉGULATION ÉTATIQUE DANS LES FILIERES CAFÉ ET CACAO EN CÔTE-D'IVOIRE

Bruno LOSCH

Crise du modèle, fin du miracle ou constat du mirage... quel que soit le parti-pris ou l'approche de l'analyste, le poids des filières café et cacao dans l'économie ivoirienne est toujours rappelé.

La crise des marchés internationaux du café et du cacao - à laquelle la Côte-d'Ivoire a largement contribué du fait de sa participation majeure à la production mondiale (JARRIGE et RUF, 1990) - constitue un facteur explicatif essentiel des problèmes financiers et économiques actuels. Elle occulte pourtant un phénomène structurel beaucoup plus grave qui est la remise en cause d'une croissance basée essentiellement sur une mise en valeur extensive des ressources, et notamment la «consommation» de l'espace forestier par la culture du caféier et surtout du cacaoyer, et qui n'a pas permis la construction d'une économie nationale diversifiée et intégrée.

On s'intéressera ici plus particulièrement au mode de gestion des secteurs café et cacao par les pouvoirs publics, qui offre un éclairage particulièrement instructif sur la configuration du «complexe» politique et économique ivoirien. Après une présentation du dispositif qui a prévalu jusqu'à une date récente, on examinera les conditions de sa remise en cause et ses conséquences, puis on esquissera les perspectives d'une nouvelle donne éventuelle entre opérateurs économiques et Etat.

Il ne s'agit bien sûr à ce stade que de pistes de réflexion sur la base de travaux techniques récents réalisés par l'auteur, tant en Côte-d'Ivoire qu'au Cameroun, qui présente - à certains égards - d'évidentes similitudes avec la Côte-d'Ivoire (cf. bibliographie).

Rappel sur la place des secteurs café et cacao dans l'économie nationale

Depuis 1960, les secteurs café et cacao ont occupé une place essentielle dans les grands agrégats de l'économie ivoirienne : jusqu'à 55 % des exportations totales, jusqu'à près de 25 % du produit intérieur brut.

L'effet d'entraînement de ces filières sur l'économie s'est manifesté par l'importance en valeur absolue de la redistribution des revenus en milieu rural et par leur contribution tout à fait significative aux finances publiques.

Ce sont l'ensemble des populations rurales de la zone forestière qui sont concernées par la production caféière et cacaoyère : 600 à 700.000 exploitations agricoles, 4,8 millions de ruraux (RGPH 1988), soit 45 % de la population ivoirienne, auxquels il convient d'ajouter une part conséquente de la population urbaine, notamment dans les villes de province. Dans le milieu des années 80, 350 milliards de F ont été payés annuellement pour la livraison du café et du cacao¹. Du fait de l'importance de l'autoconsommation pour les productions vivrières, ces revenus correspondent de 75 à 90 % des revenus monétaires selon les régions et les caractéristiques de leurs systèmes de production (ANCEY et al. 1987).

A titre de comparaison, on rappellera que les autres productions agricoles destinées à l'exportation sont d'une part nettement plus localisées (Basse Côte essentiellement) et d'autre part caractérisées par l'importance des dispositifs agro-industriels. Même si les pouvoirs publics ont mené une politique volontariste de développement d'autres secteurs, notamment à travers la mise en place de programmes dits villageois, les proportions sont sans commune mesure. Ainsi le palmier à huile concerne environ 30.000 planteurs sur 75.000 ha et l'hévéa 4.000 planteurs sur 13.000 ha, à rapprocher des 700.000 planteurs et 2,5 millions d'hectares du café et du cacao.

En ce qui concerne la contribution aux finances publiques, les secteurs café et cacao ont été à l'origine de prélèvements directs par l'intermédiaire des taxes de sortie (DUS) qui ont alimenté jusqu'à

¹ Ce niveau de financement est proche du revenu rural dans la mesure où le taux de valeur ajoutée est particulièrement élevé pour ces productions (faiblesse du recours aux intrants dans les techniques culturales).

25 % du budget général de fonctionnement (BGF) au début des années 70 et ont atteint les 70 milliards de F en 1987 (15 % du BGF). Parallèlement les excédents de stabilisation contribuaient à près de 50 % du budget spécial d'investissement de l'Etat (BSIE) au tournant des années 80. Sur la période 1970-1988, ce sont 700 milliards de F qui ont été transférés à d'autres secteurs de l'économie, essentiellement via la mise en place de projets et des sociétés publiques ou parapubliques.

La prééminence du mode de régulation étatique

Lorsqu'on considère le type de gestion des filières café et cacao mis en place par les pouvoirs publics, on constate une différenciation marquée de l'intervention entre le niveau de la production d'une part et l'aval de la production (la mise en marché) d'autre part.

Au niveau de la production, l'Etat a très nettement privilégié les incitations aux dynamiques paysannes en favorisant la mise en place d'un environnement favorable au producteur : prix garanti suffisamment incitatif avec maintien du pouvoir d'achat sur la longue période¹, sécurité de commercialisation, libre accès à la terre vierge réputée « appartenir à celui qui la met en valeur » et corrélativement attraction de la main-d'œuvre des pays limitrophes par une politique d'immigration non restrictive.

Ce dispositif a permis la mobilisation maximale des facteurs de production locaux et est à l'origine d'une mise en valeur par fronts pionniers qui a couvert l'ensemble de la zone forestière.

Parallèlement l'Etat a également conduit des actions directes à la production, plus ponctuelles, à travers son système de vulgarisation agricole et l'intervention d'une société de développement : la SATMACI. Ces actions ont eu un impact certain qui est cependant sans commune mesure avec celui du cadre incitatif précédent. On citera : la diffusion de matériel végétal sélectionné, la mise en place de primes à la plantation ou au recépage pour les caféières, la politique d'approvisionnement en intrants... Elles se différencient très nettement des programmes beaucoup plus volontaristes, très « encadrés » mais aussi beaucoup plus confidentiels (en valeur relative), qui ont été conduits dans le cadre des opérations de diversification agricole (palmier, hévéa, ananas) (COLIN et LOSCH, 1990).

En revanche, en ce qui concerne **la mise en marché** (du bord champ à la mise à FOB et CAF), les pouvoirs publics ont institué un système extrêmement rigide et contrôlé de prix administrés, formalisé par un barème décomposant les différents coûts de chaque filière jusqu'à l'exportation et définissant les règles du jeu entre les opérateurs privés.

Ce système de prix administrés, géré par la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA, appelée plus couramment la Caisse ou Caistab) a permis :

- d'instaurer un dispositif de stabilisation des prix intérieurs, avec prélèvements et soutiens en fonction de l'écart avec le prix du marché international;

- de créer un outil de gestion permettant de déterminer - de façon plus ou moins négociée - la rémunération et les marges entre chaque opérateur de la filière (producteur, commerçant, industriel, transporteur, exportateur) et entre ceux-là et l'Etat (via les taxations directes ou indirectes).

Au-delà de ce système de répartition de la rente caféière et cacaoyère, les pouvoirs publics ont complété leur dispositif par l'instauration d'un ensemble de réglementations, de contrôles et d'agrément : réglementation des conditions d'organisation des producteurs (formes juridiques, constitution par et tutelle de l'Etat), agrément des commerçants chargés de la collecte primaire et des exportateurs, contrôle des qualités et quantités des produits aux différentes étapes de la commercialisation par la Caisse de Stabilisation, répartition de quotas d'activités entre exportateurs, délivrance des autorisations de vente puis d'embarquement...

C'est en matière de transformation du café que cet interventionnisme a été le plus poussé puisque l'Etat a mis en place à la fin des années 70 une politique d'industrialisation volontariste caractérisée par : l'interdiction du décorticage artisanal, l'installation d'usines dotées de monopoles géographiques de collecte et de transformation et confiées à des opérateurs privés dans le cadre de conventions d'usage passées avec l'Administration (définissant un cahier des charges et des garanties de rémunération).

Le mode de régulation étatique porte donc à la fois sur le choix des intervenants, sur leurs conditions techniques d'intervention et sur la répartition de la rente entre eux et les pouvoirs publics.

¹ Rattrapage périodique par hausse des prix à la production.

On notera ainsi l'existence d'une situation originale différenciant les filières café et cacao des autres secteurs d'activités. En effet, alors que dans de nombreux secteurs l'intervention de l'Etat s'est concrétisée par la création de structures publiques ou para-publiques spécifiques, on est ici en présence

- d'initiatives «privées» garanties par l'Etat dans le cadre du système de prix administrés;
- et d'initiatives publiques confiées au privé mais largement prises en charge par l'Etat grâce à un système contractuel spécifique (cas du dispositif de transformation du café).

Les explications d'une telle situation sont d'abord historiques, du fait de l'existence ancienne des secteurs café et cacao et d'opérateurs privés installés avant l'Indépendance. Mais elles sont aussi liées à l'importance des possibilités de prélèvement dans les deux secteurs qui en a fait un lieu privilégié de répartition discrétionnaire de la richesse entre l'Etat et les intérêts privés existants.

Ainsi, la définition chaque année, en début de campagne agricole, par les pouvoirs publics, de la configuration des barèmes et de la liste des exportateurs agréés avec leurs quotas d'achat de café et cacao (exprimé en pourcentage de la récolte) donnant droit à exporter, a constitué un moment privilégié d'arbitrage à caractère politique.

Un tel dispositif correspond en fait à une redistribution centralisée de la rente caféière et cacaoyère par l'Etat :

- redistribution directe, par les postes des barèmes et le choix des exportateurs;
- redistribution indirecte, via les prélèvements opérés lors de la mise en marché et leur diffusion sous forme de salaires dans l'administration et les entreprises publiques.

On peut distinguer trois types d'exportateurs :

- les exportateurs équipés d'installations de conditionnement pour l'exportation (usines de triage et de calibrage du produit);
- les exportateurs sans équipements et s'occupant exclusivement d'opérations de mise en marché;
- des exportateurs que l'on peut qualifier de fictifs, appelés communément «quotataires politiques», se bornant à rétrocéder leur quota aux autres exportateurs moyennant rétribution.

Seuls les exportateurs équipés sont détenteurs de produit physique qu'ils doivent ensuite rétrocéder, physiquement ou théoriquement, aux autres exportateurs.

Dans les années 70-80, le nombre d'exportateurs agréés était de l'ordre de la trentaine, avec une nette prédominance de petites sociétés (du troisième type) dotées de petits quotas (entre 0,5 et 2 %). Seules quelques sociétés atteignaient des quotas de 10 %. En revanche l'importance des jeux d'actionariat croisé permettait de distinguer plusieurs groupes, contrôlés par une société leader, souvent ancienne et souvent liée avec le négoce international, mais comprenant toujours une part appréciable d'intérêts privés ivoiriens. Ce sont ces sociétés qui sont intervenues dans le dispositif de décorticage industriel du café¹.

Il convient de noter enfin que, malgré ce rôle délégué confié aux opérateurs privés, la décision d'exporter est toujours restée une prérogative de la Caistab, liée à sa politique commerciale. Cependant, dans la décennie 80, la Caisse a multiplié les interventions de ventes directes, pouvant aller jusqu'à 80 % des ventes annuelles totales, réduisant ainsi les exportateurs à un simple rôle de chargeurs, intervenant pour la CSSPPA en fonction de leur quota.

En conclusion, on insistera sur le fait que ce mode de régulation étatique s'est traduit par **deux conséquences majeures** : l'existence de **surcoûts**, qui étaient autant de motifs de redistribution des profits tant que les cours internationaux le permettaient, et la **dissolution de l'esprit d'entreprise** des agents économiques dans le dispositif des prix administrés garantis.

Les surcoûts sont évidents. L'Etat prenait TOUT en charge du bord champ jusqu'au bateau. On se limitera ici à deux exemples particulièrement éloquentes : les frais de transport et les conventions d'usinage. Les frais de transport étaient payés hors barème sur la base d'un forfait à la tonne kilométrique et de lettres de voiture attestant de l'origine géographique du produit. Ce système permettait, par exemple, à la société propriétaire de l'usine de décorticage de Danané (extrême ouest) de transporter 93 % de sa production (en 1987) à Abidjan plutôt qu'à San-Pédro, afin d'alimenter aux frais de l'Etat l'usine de triage - calibrage de son actionnaire principal. Selon la même philosophie, les

¹ Parmi les plus connues on citera SIFCA, JAG, DAFCL, SHAC et CIPEXI.

usines de transformation du café disposaient de conventions spécifiques avec un barème d'usinage définissant les charges variables et les charges fixes, pondérées selon les capacités de traitement installées. Ces conventions prévoyaient un rendement de décorticage et un taux de remplissage minimaux qui, s'ils n'étaient pas atteints ou au contraire étaient dépassés (du fait de la qualité et de la quantité de la récolte dans la zone), se traduisaient par le versement de compensations équivalentes de la part des pouvoirs publics ou des usiniers.

Ainsi le système de prix administrés, dont les exemples ci-dessus constituent une bonne illustration, et la décision in fine de la Caistab pour la mise en marché, ont abouti à l'existence d'une catégorie d'entrepreneurs privés pour le moins particuliers, dans la mesure où les risques réels étaient pris par les pouvoirs publics. L'exercice de la concurrence portait beaucoup plus sur la capacité à capter le produit lors de la collecte par la mise en place d'un réseau de traitants performant, que sur celle à offrir le meilleur prix au producteur par optimisation des coûts internes (du fait du système administré). Ce constat ne remet pas en cause la capacité de gestion des entrepreneurs privés dans le cadre contractuel qui était défini. Au contraire on peut constater pour les industriels une bonne maîtrise technique et une gestion optimale, à l'origine de résultats d'usinage performants, d'une faible croissance des coûts de production... et de marges appréciables. Mais ne vaut-il pas mieux parler «d'entrepreneurs délégués», «d'entrepreneurs sous couvert» et l'appellation «d'opérateurs», souvent employée, n'est-elle pas celle qui convient le mieux ?

La remise en cause du dispositif de gestion et ses conséquences

Les origines

La baisse prolongée des cours du café et du cacao sur le marché international (diminution de 70 % depuis 1986) et l'absence de réserves de stabilisation, du fait de l'utilisation extra-sectorielle des prélèvements, se sont traduits par l'incapacité de la Caistab à payer les soutiens dès 1987/88 et par un accroissement rapide des arriérés de l'Etat vis-à-vis des différents opérateurs, qui continuaient à fonctionner selon le barème administré antérieur.

Très vite le manque de liquidités, aggravé par l'inefficace politique de rétention des ventes sur cacao en 1988/89, s'est traduit par un blocage des différents circuits de financement de l'économie : le non-paiement des soutiens aux exportateurs a empêché ceux-là d'honorer leurs engagements vis-à-vis du secteur bancaire, qui n'a plus été en mesure d'assurer le préfinancement des campagnes d'achat, d'où une désorganisation de la commercialisation intérieure, marquée par les retards de paiement aux producteurs, le non-respect des prix officiels et même l'absence de possibilités d'achat des produits.

Cette baisse effective des prix payés bord champ n'a pas eu d'incidence sur l'équilibre financier des filières, puisque les prix administrés en aval restaient identiques et continuaient à générer les mêmes soutiens. Ainsi les opérateurs chargés de la collecte ont-ils eu des opportunités ponctuelles d'enrichissement particulièrement élevées.

Les risques «d'implosion», liés aux réactions en chaîne sur le plan financier (allant jusqu'à affecter la situation de la Banque Centrale, la BCEAO) et au gonflement rapide de la dette intérieure, ont conduit à la mise en place d'une réforme imposée par la pression «appuyée» des bailleurs de fonds de la Côte-d'Ivoire.

On ne peut que constater la très forte réticence des pouvoirs publics à se soumettre à cette décision et leur grande difficulté à réagir au nouveau contexte international. Ce phénomène s'explique au moins à trois niveaux :

- il était politiquement extrêmement délicat pour les pouvoirs publics d'annoncer une diminution des prix intérieurs et plus particulièrement du prix au producteur (du fait du statut du planteur dans la mythologie politique nationale), dans la mesure où cela mettait en évidence l'échec de gestion et surtout la prééminence de l'objectif de prélèvement sur l'objectif de stabilisation;

- les responsables politiques et économiques ont péché par manque de réalisme en espérant une «reprise des cours» (d'où l'attitude de retrait fréquent du marché de la Caisse), dont le délai s'est avéré incompatible avec la structure et les capacités de résistance de l'économie;

- enfin, il n'était pas envisageable «d'intérioriser» la remise en cause d'une rente historique et de sa répartition stratégique.

La réforme

Les principaux objectifs de la réforme de la gestion des filières café et cacao, telle qu'elle était conçue par les bailleurs de fonds et en particulier la Banque mondiale, portaient sur :

- la diminution des coûts de mise en marché par l'abandon du système de prix administrés et surtout du prix garanti au producteur;
- la libéralisation globale de la commercialisation intérieure et de l'exportation avec diminution des interventions de la Caistab et ouverture de sa gestion à la « profession » et suppression des différents monopoles et monopsones existants;
- le principe de l'équilibre financier et de « l'étanchéité » de chaque filière.

Ces orientations rejoignaient celles, plus générales, prescrites dans le cadre des différents programmes d'ajustement structurel auxquels est soumise la Côte-d'Ivoire.

La mise en place de cette réforme a été l'occasion d'une véritable bras de fer - qui se poursuit - entre les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds, qui confirme l'enjeu stratégique que constitue le contrôle du système de mise en marché du café et du cacao. Elle s'est même traduite par des conditionnalités de décaissement pour certains financements (PAS français et STABEX notamment).

Les mesures prises par les pouvoirs publics sont partielles par rapport aux objectifs énoncés. Elles ont fait l'objet de décisions successives dont la première et la plus retentissante fut la diminution du prix d'achat garanti pour la campagne 1989/90. Les prix ont été divisés par deux et sont passés de 400 à 200 F/kg pour le cacao et de 200 à 100 F/kg pour le café cerise.

Cette mesure a été complétée par l'instauration d'un achat à la qualité pour le café cerise en 1990/91 (non-paiement des grains dits noirs, puis réfaction du coût de leur décortiquage en 1991/92) et pour le cacao à compter de la campagne 1992/93 (non-achat des petites fèves... qui reste à appliquer).

Parallèlement, le monopole de décortiquage des usines était supprimé en 1991/92 avec instauration d'un prix d'achat différencié entre la livraison à l'usine à 100 F et l'achat en café vert à 232 F/kg (dont 32 F au titre du décortiquage-triage) pour la filière dite artisanale.

Cet ajustement des coûts intérieurs était complété par :

- la diminution des coûts de décortiquage industriel;
- la réduction des frais financiers de portage du produit (au niveau de la collecte puis du stockage) par abaissement de la durée de prise en charge reconnue par les pouvoirs publics;
- la forfaitisation des frais de transport intérieur (ramenés au kilo et non plus payés à la tonne kilométrique);
- la diminution des coûts de mise à quai;
- et enfin « l'abandon » par l'Etat, dès 1989/90, des droits de sortie.

Au niveau de la gestion du dispositif, ces différentes mesures se sont accompagnées par un repli du rôle de la Caisse avec : arrêt des contrôles intérieurs (transport et qualité) et suppression des quotas à l'exportation, et ouverture de son conseil d'administration aux représentants des producteurs, exportateurs et banques. Les barèmes - symboles du système de prix administrés - ont été supprimés, non sans péripéties, à l'ouverture de la campagne 1991/92 et remplacés par la publication de trois prix : bord champ, loco-magasin (position stockage avant exportation) et FOB, qui correspondent en fait à un pseudo-barème ou à un barème caché. Le prix FOB de référence est théoriquement calculé en fonction des ventes anticipées (60 % en moyenne) et des cours à terme pour le reste. Le maintien d'une stabilisation rend nécessaire l'autorisation de vente préalable, puisque le prix qui sert au calcul du soutien/prélèvement est celui qui a été négocié par l'exportateur.

Parallèlement, la Caisse s'engageait sur le principe d'une régularité de la mise en marché, avec un programme de ventes anticipées, fixé en théorie à 1/52^{ème} de la récolte chaque semaine.

Néanmoins, malgré ces « avancées » (eu égard aux objectifs de la réforme...), les pouvoirs publics n'ont pas « plié » sur un certain nombre d'aspects essentiels :

- le prix au producteur reste fixé en dehors du calcul du prix d'équilibre et est (théoriquement) garanti : il n'a pas connu de nouvelle diminution depuis 1989/90 (sauf via le dispositif d'achat à la qualité), malgré la poursuite de la tendance baissière des prix internationaux, notamment sur café;

- la Caisse conserve l'agrément des exportateurs et surtout l'autorisation de la vente à l'exportation du fait du système de stabilisation, qui constitue cependant la clé ultime du contrôle de l'Etat¹;

- le fonctionnement du compte de stabilisation et sa gestion restent une prérogative de la Caisse;

- le principe de régularité de la mise en marché n'a pas été respecté : ainsi la Côte-d'Ivoire s'est retirée du marché pratiquement en permanence de décembre 1991 à mai 1992; et la Caisse a continué à négocier directement une part confortable des ventes totales.

Si la CSSPPA s'est retirée de la commercialisation intérieure, elle a mis plus d'un an pour annoncer les licenciements des personnels qui en étaient chargés (en juin 1992) et la mesure n'entre en application qu'aujourd'hui.

A titre de comparaison, on peut signaler que le Cameroun, qui connaissait un mode de régulation étatique du même type avec des symptômes de crise similaires, est allé beaucoup plus loin dans les réformes. Dans ce pays, la caisse de stabilisation (ONCPB) a été supprimée en juin 1991. La stabilisation des prix a été remplacée par un prix de campagne annuel, réajusté chaque année en fonction des résultats de la campagne précédente et des prévisions de vente, géré par une nouvelle structure légère : l'ONCC. La gestion des filières a été instituée avec la création d'un Comité Interprofessionnel des Cafés et Cacao (CICC). Cette mise en oeuvre plus rapide et plus radicale des réformes s'explique sûrement par le caractère relativement moins stratégique des filières café et cacao dans ce pays, qui bénéficie par ailleurs d'une autre rente, sans comparaison en valeur : celle du pétrole... Cependant, malgré des décisions plus tranchées dans leur principe, on constate que la réforme est bloquée, contrariée, voir pervertie : le fonctionnement des nouvelles structures n'est toujours pas effectif, le système de prix n'est pas entré en vigueur et la liquidation de l'ancien système est toujours en suspens.

Bilan

Malgré les ajustements qui ont été imposés, la situation financière des filières ivoiriennes reste extrêmement tendue, voire tout à fait bloquée dans le cas du café.

Le maintien des prix au producteur de café à 100 F/kg ne permet pas d'assurer l'équilibre et génère un soutien très important. Celui-ci a été de 23 milliards de F en 1991/92 et sa prise en charge a été réalisée par un transfert des excédents de stabilisation sur cacao, en opposition avec l'objectif d'étanchéité des filières. Les décaissements des banques pour l'achat du produit se sont effectués au fur et à mesure des rentrées de recettes sur cacao. En revanche la situation apparaît comme beaucoup plus problématique pour 1992/93, puisque le soutien prévisionnel annoncé serait de 30 milliards de F, alors que les prévisions sur cacao ne permettent plus d'envisager une compensation pour laquelle la Banque mondiale ne voudrait plus, semble-t-il, se laisser fléchir. On risque donc d'avoir un blocage de la commercialisation et une accentuation du phénomène de non-respect des prix aux planteurs, patent depuis 1990, puisque le kilo de cerise aurait été acheté en moyenne et selon les régions entre 30 et 70 F (effet cumulé de l'achat à la qualité et des fraudes diverses). Il y a donc une perversion du système qui consiste à calculer puis payer des soutiens pour des prix qui ne sont pas respectés.

Le problème des arriérés de l'Etat au titre des café et cacao reste entier et pèse lourd sur la situation globale des filières et sur les marges de manoeuvre des différents opérateurs. Les arriérés de la Caisse auprès des banques commerciales s'élèvent à plus de 100 milliards de F : ils sont en cours de titrisation. En revanche, en ce qui concerne les arriérés auprès des exportateurs, les discussions portent sur le montant de la dette de l'Etat : elle aurait été reconnue pour 121 milliards de F sur le principal, alors que le montant des intérêts fait l'objet d'un désaccord (64 milliards selon les exportateurs, 30 milliards selon la Caisse).

Toutefois, au-delà des interrogations et débats financiers en cours, l'élément fondamental de la réforme porte sur les conséquences directes des mesures adoptées sur les différents agents économiques.

¹ Le maintien de ce dispositif de contrôle permet, à certains égards, de perpétuer le système des «quotas politiques». En effet les exportateurs politiques ont toujours la possibilité de négocier des autorisations de vente et d'en faire «profiter» d'autres exportateurs contre rémunération. D'ailleurs le nombre des exportateurs agréés est passé d'une trentaine en moyenne à 50 pour la campagne 1991/92.

Il convient ici d'insister sur le fait que **l'essentiel de l'ajustement a été supporté par les producteurs agricoles.**

La rémunération des planteurs a été diminuée de 50 %, et de 70 % en réel si on retient les niveaux de paiement effectifs pour le café. Parallèlement, les autres opérateurs économiques (hors Etat) n'ont connu une baisse de leur revenu que de 10 %.

Ce constat est particulièrement important. Il révèle une tendance forte à ne considérer le producteur que comme solde dans les opérations de mise marché : il touche ce qui reste après déduction du CAF des coûts d'intervention des autres agents économiques. Ce phénomène prend toute son ampleur dans la terminologie employée actuellement au Cameroun, où le débat est focalisé sur la détermination du niveau de «charges incompressibles» des opérateurs situés à l'aval de la production. Le prix au producteur «d'équilibre» est le reliquat de ces charges incompressibles et il n'est pas anodin que l'on ne se préoccupe pas des charges incompressibles... des producteurs eux-mêmes. Pourtant, au Cameroun comme en Côte-d'Ivoire, qui crée la richesse ?

Les conséquences de la chute des revenus des producteurs agricoles sont considérables. On se bornera ici à rappeler rapidement les principaux impacts, développés par ailleurs¹, que sont : la nécessaire réduction des dépenses des ménages (avec ses conséquences sanitaires et sociales) et l'adaptation des systèmes de production agricoles (arrêt du recours aux intrants, réduction maximale de la main-d'oeuvre non familiale... et leur répercussion sur l'entretien, l'état sanitaire des plantations et les rendements ou la viabilité de l'exploitation agricole).

Il est important de noter que, dans la situation actuelle, on est en présence d'un **effondrement de la rémunération du travail agricole**. Le maintien des productions ne s'explique que par l'absence fréquente de toute autre alternative véritable de revenu monétaire et par une préférence nette pour les liquidités du fait des modes de consommation ou de certaines charges qui impliquent le passage par l'argent. Ainsi on peut dire que les producteurs maintiennent leur activité tant qu'ils sont en situation de trésorerie positive, aussi faible soit-elle, au prix dans certains cas d'un passage forcé à l'extensif, voire à la cueillette.

En ce qui concerne les **autres opérateurs économiques** dont la situation a été nettement moins affectée en valeur relative, même si en valeur absolue les créances sur l'Etat atteignent des niveaux très élevés, on attirera l'attention sur le cas de certains usiniers et certains exportateurs.

La situation de rente des usiniers du café a évidemment été remise en cause par la libéralisation du décortiquage puis la dénonciation des conventions avec l'Etat en juin 1992. La concurrence du secteur artisanal a été effective et rapide : dès la première campagne (1991/92) ce sont plus de 100.000 tonnes, soit près de la moitié de la récolte, qui ont été traitées par les petits décortiqueurs. Ce développement spectaculaire révèle une bonne capacité de réponse aux nouvelles règles du jeu et montre l'importance, surtout dans le contexte actuel, de pouvoir conserver en zone rurale une part plus grande de valeur ajoutée. La conséquence directe de cette évolution est l'arrêt probable de l'usinage industriel, puisque les contraintes financières des usiniers ne permettent pas de s'adapter à l'incertitude du paiement du soutien pour la prochaine campagne et à la nouvelle concurrence. Ainsi sur les trois grands groupes détenteurs de décortiqueries, deux auraient décidé d'arrêter toute activité (après une fermeture partielle de certaines usines au cours des dernières campagnes) et le troisième aurait choisi de maintenir une activité uniquement dans la région de Man, qui constitue une zone de spécialisation caféière sur le plan agricole.

Parallèlement la situation de certains exportateurs s'avère également très délicate : un des cinq grands groupes d'export, implanté de longue dans le pays, serait en situation de liquidation virtuelle et envisagerait d'abandonner le café et le cacao.

Les perspectives : quelle régulation ?

Après une régulation étatique trentenaire, on peut s'interroger sur les perspectives engendrées par la nouvelle configuration actuelle et par la poursuite éventuelle des réformes dans le sens d'une plus grande libéralisation. Quelles vont-êre les règles du jeu intérieur et de l'exportation dès lors qu'elles ne seront plus données ? Qui sera le nouvel acteur dominant ?

¹ Voir la cofamunication de F. RUF et les travaux de recherche en cours conduits par l'ORSTOM (E. LEONARD, Y. AFFOU), le CIRES (K. TANO) ou le CIRAD (Cl. de FINA) ou des études menées en 1991 par le CIRAD (F. RUF, B. LOSCH et al.).

En préalable à ces pistes de réflexion, on rappellera toutefois que l'exercice à ce stade reste encore prospectif : comme on a pu le constater, la régulation étatique dans les filières café et cacao n'est pas morte !

L'Etat contrôle toujours le dispositif des prix intérieurs à l'amont et à l'aval. Il décide de la mise en marché. Il « distribue les cartes » par les procédures d'agrément.

Ainsi, même si les pressions à la libéralisation sont fortes dans le cadre de l'ajustement structurel général de l'économie, et même si les privatisations s'accroissent, **la gestion des secteurs café et cacao reste le sanctuaire de l'intervention de l'Etat.**

Si les pouvoirs publics adoptent aujourd'hui un profil bas du fait des contraintes du marché international, on peut se demander à juste titre quelle sera leur attitude lors de la reprise des cours. Poursuivront-ils la libéralisation en limitant à terme leur intervention à une politique fiscale (intérieure et à l'export) ? Ou conserveront-ils la mainmise sur l'exportation ?

Malgré ce questionnement de taille, et même si on peut penser que les caractéristiques actuelles du politique privilégieront la tendance historique, on peut toutefois considérer quelles sont les alternatives à la régulation étatique existant aujourd'hui et les problèmes qu'elles posent.

On examinera d'abord les agents économiques en présence susceptibles de jouer un rôle, puis les perspectives de leur intervention dans la commercialisation intérieure et la mise en marché.

On peut distinguer trois catégories principales d'agents :

- les producteurs et leurs associations : les groupements de producteurs sont hétérogènes et, sauf exception, peu performants. Cette situation s'explique par une politique de l'Etat qui n'a pas favorisé leur développement et leur organisation. Il n'existe pas de statut coopératif véritable (le régime transitoire des GVC dure depuis... 1977); les procédures sont lourdes et les pouvoirs publics contrôlent la création des groupements et leur gestion par la mise à disposition de fonctionnaires (surtout au niveau des unions de groupements). Les malversations ont été nombreuses et le crédit de ces organisations auprès des producteurs est tout à fait relatif. L'instauration du multipartisme apporte autant d'avantages virtuels que d'inconvénients et surtout une certaine confusion : GVC officiels, GVC «centraux», comités de GVC, GVC DMC¹, pseudo-GVC FPI, etc...

- les commerçants constituent une profession atomisée et disparate, avec des capacités d'intervention limitées, même s'il existe des cas de traitants ayant une envergure exceptionnelle. La proportion de commerçants d'origine libanaise est encore aujourd'hui de 50 %;

- les exportateurs, qui sont regroupés au sein du GEPEX, ne constituent pas non plus une profession véritable malgré une instance de concertation. Cette situation s'explique par l'extrême hétérogénéité des opérateurs avec une opposition nette entre les professionnels (une dizaine), qui travaillent effectivement à l'export, et les anciens quotatiers politiques qui ont une vision exclusivement à court terme en fonction des opportunités d'opérations financières. La libéralisation devrait « assainir » cette profession à terme mais, pour l'instant, ce sont encore les divergences d'intérêts qui priment. On constate même souvent, y compris chez les « gros », la focalisation de leurs préoccupations sur le maintien des avantages acquis issus de l'ancien système de « rentes barémisées ».

Si on considère les possibilités d'évolution de la commercialisation intérieure et de l'exportation dans la perspective d'une libéralisation accrue, **quelles sont les alternatives possibles ?**

La suppression des prix administrés va soumettre de plus en plus les opérateurs aux règles de la concurrence et la performance des différents agents dépendra de leur capacité à : s'organiser, accéder à et gérer l'information, disposer de financements suffisants pour mener une action commerciale active.

Avec de tels critères, on ne peut que constater les faibles atouts des groupements de producteurs, malgré quelques exceptions et les appuis éventuels (techniques et financiers) de certains bailleurs de fonds. Les commerçants sont aussi dans une position délicate, d'autant plus que leurs activités passent traditionnellement par un préfinancement des exportateurs. **En fait seuls les professionnels de l'export s'avèrent réellement les mieux placés pour la compétition :** ils disposent d'une bonne logistique, d'une capacité de gestion et de traitement de l'information, d'un accès plus aisé au secteur bancaire, du fait de leur surface financière... ou de celle de leurs dettes. Cependant leur performance sera accrue s'ils ont la possibilité de faire jouer des alliances avec le négoce international, pourvoyeur de contrats et de financements éventuels.

¹ Créés par la Direction de la Mutualité et de la Coopération du Ministère de l'Agriculture.

Cependant, malgré ces atouts, leurs résultats restent dépendants de leur capacité à capter du produit «en brousse». Ce constat explique l'émergence progressive, depuis deux à trois campagnes agricoles, de formules d'intégration économique entre les différents agents et d'une réflexion sur les possibilités existantes.

Parmi les tendances actuelles, on peut distinguer la mise en place ou les tentatives de mise en place de :

- relations contractuelles directes entre producteurs individuels et un partenaire aval : c'est le cas du dispositif PARTAGRI (dispositif d'achat rapproché à la qualité) mis en oeuvre par la société UNICAFE;

- formules d'intégration réelle entre GVC et exportateurs : c'est le cas des SOGEPAG¹, promus par la société SIFCA;

- sociétés réunissant des traitants, des exportateurs et des négociants.

Les deux premières formules ont fait l'objet de commentaires fréquents dans la presse nationale et semblent aller dans un sens convenant aux pouvoirs publics (surtout la deuxième qui associe des GVC), qui voient là une opportunité de débloquer les problèmes de commercialisation intérieure et de paiement effectif du prix officiel.

Cette évolution est positive. Elle montre qu'il existe des initiatives privées et des opérateurs capables de s'adapter en prenant les risques de la libéralisation.

Cependant il faut être conscient que cette évolution n'est pas neutre : seules quelques sociétés ou quelques groupes sont en mesure de relever le défi, ce qui signifie qu'il existe **un risque important de concentration du pouvoir économique**, voire de cartellisation, qui laisserait face à face l'Etat et quelques opérateurs-leaders, plus ou moins liés avec le négoce international. Ce risque est renforcé lorsque l'intégration concerne la commercialisation des café et cacao mais aussi et indirectement la fourniture de certains approvisionnements et équipements.

Une telle évolution doit également être rapprochée de celle des marchés internationaux : la vague de libéralisation dans tous les pays producteurs s'est accompagnée du démantèlement plus ou moins avancé des dispositifs d'Etat. Parallèlement le négoce du café et du cacao et les industries de transformation des pays du Nord ont connu une vague d'OPA, fusions et rachats qui conduit à des degrés de concentration *jamais* égalés. Un tel contexte, qui ne va pas dans le sens d'une réactivation des accords internationaux, donnera probablement à l'avenir **un rôle accru aux firmes**.

Ainsi, en Côte-d'Ivoire, le retrait difficile et contraint de l'Etat, même s'il reste partiel, ne doit pas faire oublier le rôle que doivent conserver les pouvoirs publics dans la gestion du développement. Il existe une fonction nécessaire des pouvoirs publics entre le «tout Etat» et le «tout aux firmes», qui pourrait se traduire à terme, dans le second cas, par le déplacement des prélèvements et des ponctions vers le secteur privé, sans que les producteurs agricoles y trouvent meilleur compte.

Pour éviter une telle dérive, qui pourrait éventuellement satisfaire des intérêts politiques à court terme, n'y a-t-il pas un défi à relever qui est celui d'une **plus grande ouverture du jeu économique** au maximum d'agents et notamment les producteurs agricoles ? Et ce défi n'en implique-t-il pas un autre qui est celui d'une **plus grande ouverture démocratique par le développement du droit et des droits** : droit d'association, droit du travail, droit foncier, droit forestier, mais aussi, droit à la formation et droit à l'information ?

L'enjeu dépasse largement la simple gestion des filières café et cacao. Cette évolution est pourtant - aussi - nécessaire, si la Côte-d'Ivoire veut pouvoir assurer la relève de ses planteurs et la rénovation de ses plantations, dont le vieillissement met en péril une des bases majeures de l'économie ivoirienne.

¹ Société de Gestion des Produits Agricoles. Ce sont des sociétés anonymes à capital variable, réunissant un groupe d'exportateurs et un groupe de GVC, et qui assurent un écoulement garanti du produit au prix officiel majoré des ristournes de collecte, ainsi que des facilités d'accès au crédit d'équipement et aux approvisionnements.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE

- ANCEY G., PESCAY M., YUNG J.M.**, 1987, Etude régionalisée des revenus ruraux pour l'année 1985 en Côte-d'Ivoire, MDR/SEDES.
- APROMA**, 1990, Proposition pour une réforme du système de stabilisation des prix des produits de base en Côte-d'Ivoire.
- APROMA**, 1991, Identification et préparation d'un projet de renforcement du mouvement coopératif dans les filières café et cacao en Côte-d'Ivoire.
- COLIN J.Ph., LOSCH B.**, 1990, Touche pas à mon planteur. Réflexions sur les encadrements paysans à travers quelques exemples ivoiriens, Politique Africaine, n° 40.
- DAVIRON B., LERIN F.**, 1990, Le café. Economica, Paris.
- JARRIGE F., RUF F.**, 1990, Comprendre la crise du cacao. Café, Cacao, Thé, vol. XXXIV, n° 3, juillet-septembre.
- LAPORTE B.**, 1992, Les réformes des systèmes de commercialisation et de stabilisation des filières café et cacao au Cameroun et en Côte-d'Ivoire, CERDI.
- LOSCH B., FUSILLIER J.L., DUPRAZ P.**, 1991, Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun. Quelles adaptations à la crise ? Collection Documents Systèmes Agraires n° 12, CIRAD-DSA.
- LOSCH B.**, 1992, Les filières café au Cameroun et en Côte-d'Ivoire, Marchés Tropicaux, 2/10/92.
- LOSCH B.**, 1992, Conditions de compétitivité des cafés africains. Cas du Cameroun et de la Côte-d'Ivoire. Ministère de la Coopération et du Développement/CIRAD.
- LOSCH B., PETITHUGUENIN Ph., BULTEAU P., PASQUIS R.**, 1992, Etude de faisabilité du projet intégration producteurs/agro-industrie dans le secteur café en Côte-d'Ivoire, MINARA/FAC/CIRAD.
- LOSCH B., DAVIRON B., FREUD Cl., GERGELY N.**, 1992, Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao au Cameroun. MINAGRI/CIRAD/SOFRECO.
- RUF F.**, 1991, Les crises cacaoyères africaines, la malédiction des âges d'or ? Cahiers d'Etudes Africaines, 121-122, XXXI-1-2, pp. 83-134.
- RUF F.**, 1992, Après la forêt, quelle stabilisation de l'agriculture de plantation ? GTZ/CIRAD.

LES EXPLOITATIONS CAFÉIÈRES DE L'OUEST DU CAMEROUN DANS L'ETAU DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Isabelle GRANGERET-OWONA

INTRODUCTION

Quand il s'agit de comprendre et d'expliquer les réactions des ménages agricoles à la crise, il faut distinguer la démarche qui consiste à faire des projections à partir du fonctionnement logique attendu des producteurs dans un contexte économique donné de celle qui est d'aller observer sur place les réponses apportées par les paysans à cette nouvelle donne économique.

Cette prise en compte de l'exploitation telle qu'elle est et non pas telle qu'on l'imagine à travers la littérature, le fait de l'aborder dans toute sa complexité car c'est à la porte de données sociologiques que commencent un certain nombre de choix techniques sont deux points forts de la «philosophie» de l'équipe OCISCA.

Toutes les données dont nous nous servons dans cet exposé sont celles recueillies par une équipe pluridisciplinaire dans deux enquêtes successives qui ont été conduites en 1991 (enquête OCISCA-Observatoire Bafou¹) et en 1992 (enquête ADOC²). Si la première s'est adressée à 350 exploitations mais localisées dans une chefferie, Bafou, l'autre n'a porté que sur 100 exploitations présentant l'avantage toutefois d'être réparties sur un ensemble géographique plus vaste étendu aux 7 départements de la province de l'ouest, pour respecter la structure de l'échantillon du recensement agricole de 1972 qui sert de référence aux observations évolutives.

Nous pouvons sans trop de risques d'erreur dire que les agriculteurs ont, d'ores et déjà, réagi à cette nouvelle crise et mettre en lumière une certaine différenciation des réponses qu'ils y apportent selon leur âge, la situation géographique et le contexte historique de l'exploitation.

Ce n'est pas trop dire non plus qu'à travers ces études, les chercheurs ont pu mettre le doigt sur des éléments tout à fait nouveaux pour eux, dans la perception des problèmes et la façon avec laquelle les agriculteurs les abordent.

1. Une agriculture qui connaissait déjà des problèmes avant la crise

On ne peut pas ignorer que l'agriculture bamiléké a évolué et qu'elle ne ressemble plus toujours à ce qu'on a pu connaître ou dire sur sa flexibilité, sur le maintien des équilibres écologiques, économiques ou sociaux.

Il existe une littérature abondante sur la région, il n'en est pas moins vrai que l'exploitation agricole bamiléké telle qu'elle y est décrite provoque étonnement et perplexité, aux yeux de quelqu'un qui parcourt la région depuis une décennie, et que les faits avancés qui pour n'être pas toujours sur des registres idéologiques différents n'en sont pas moins fort contradictoires. Il n'est pas notre propos de trancher en faveur de telle ou telle thèse mais plutôt d'exposer des éléments nouveaux par rapports à la situation passée et qui interviennent directement pour la mise en oeuvre de stratégies productives, initiées par les agriculteurs. Ces éléments d'ordre économique, agronomique, sociologique sont à coup sûr primordiaux pour donner un cadre plus ou moins rigide, plus ou moins contraignant à ces initiatives. A défaut, donc, d'unanimité sur la représentation de l'exploitation agricole, il nous intéresse d'en énumérer les contraintes :

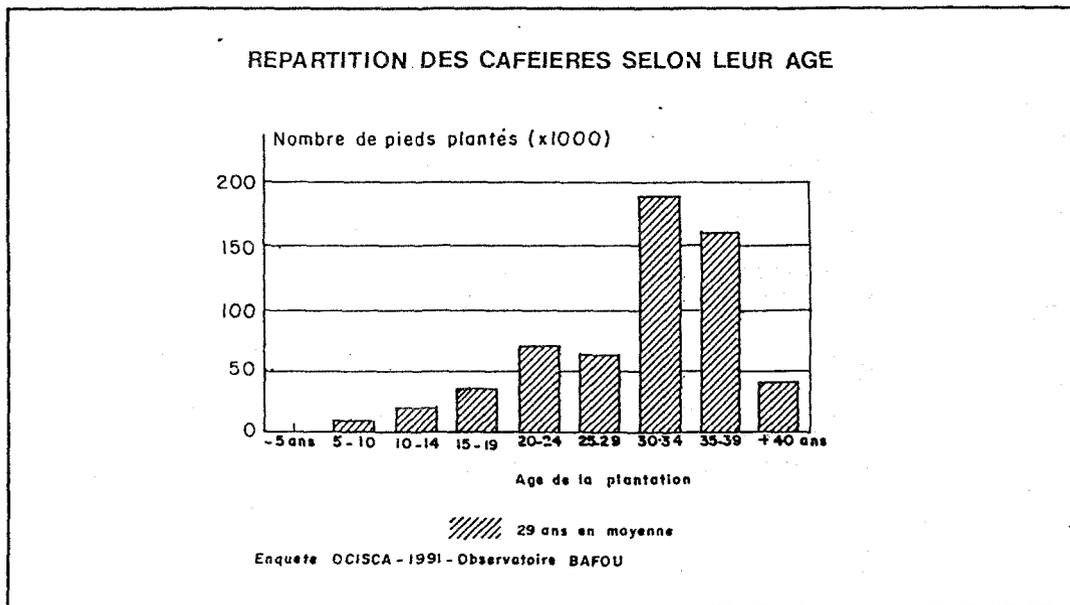
D'abord il ne faut pas longtemps à l'oeil averti pour se rendre compte que la caféiculture a déjà atteint, indépendamment de la crise, sa période de déclin.

Le plus grand mal de la caféiculture est son âge : 29 ans d'âge en moyenne, un âge canonique pour une culture dont la production culmine entre 10 et 15 ans et reste à un bon niveau jusqu'à 20 ans si on procède à un rajeunissement par recépage. Ce qui renforce encore le déclin de la caféiculture est le

¹ Observatoire du Changement et de l'Innovation Sociale au CAMeroun, projet sur financement FAC.

² Agriculture De l'Ouest du Cameroun, projet sur financement MRT français.

grand âge des planteurs : 59 ans d'âge en moyenne que l'on explique aisément par l'émigration poussée des jeunes. Or, le café est sous la responsabilité technique des hommes et leur âge avancé est un handicap sérieux qui explique peut-être les difficultés qu'ont connus les mots d'ordre de l'encadrement agricole ces dernières années pour augmenter la production caféière.



Le manque de terre est lui aussi devenu un problème épineux que l'on s'accorde à classer comme un des tout premiers handicaps de la partie centrale des hautes terres, anciennement colonisée et plus densément peuplée que ce qu'on a coutume d'appeler le rebord du plateau Bamiléké, moins fertile. Cette évolution est inexorable en raison du choix d'un partage des terres relativement équilibré entre les successeurs mâles. Il est du domaine du "culte des crânes" de construire au village une résidence appelée à devenir une dernière demeure. C'est une contrainte limitative forte, obligeant à recourir à l'intensification de la terre, pour maintenir sécurité alimentaire et équilibre du budget familial. La disparition d'ores et déjà de certaines cultures comme l'arachide rend compte de la gravité de la menace qui pèse, de ce fait, sur le maintien de la fertilité de ces sols.

Ensuite, c'est dans les orientations modernes qu'a pris l'agriculture à travers les expériences en maraîchage ou ses premiers élevages hors sol que l'on a vu apparaître un autre système de contraintes. Dans le plus simple des cas, ces contraintes sont liées à une maîtrise incomplète de la technologie par le producteur, par défaut d'encadrement mais quelquefois il s'agit de défaillance lourde des structures d'approvisionnement (rupture de la chaîne du froid des vaccins, aucune continuité dans l'approvisionnement en intrants), ces nouvelles activités faisant cruellement apparaître la fragilité d'un tissu économique et technique supposé entourer l'agriculture. Aussi si la suppression brusque de tout ce qui garantissait dans les systèmes de cultures plus anciens la limitation des infestations parasitaires (culture associée, jachères, espacement des cycles de culture...), sur la base d'un rythme de culture plus biologique, n'est pas relayée par une certaine artificialisation du milieu, c'est tout un pan d'activités possibles qui disparaît.

Le gouvernement comme les bailleurs de fonds, engagés dans la politique d'ajustement structurel, affichent leur volonté de relancer le secteur caféicole pour rétablir la solvabilité internationale du Cameroun. Et c'est en libéralisant le système de commercialisation et en répercutant, avec un léger différé au producteur, les prix mondiaux qu'ils espèrent y arriver, faute d'autre politique possible en l'état actuel des finances. Pari difficile s'il en est, dans la mesure où l'on revient, pour la campagne 1991-1992, aux cours des années 60 tout en supprimant les subventions aux engrais dont le prix a déjà presque doublé.

Il s'agit bien, pour chaque observatoire de rapporter aussi fidèlement que possible les réactions des agriculteurs à la restructuration du secteur agro-exportateur et d'en suivre l'évolution sur plusieurs années.

2. Les réactions des producteurs à la crise

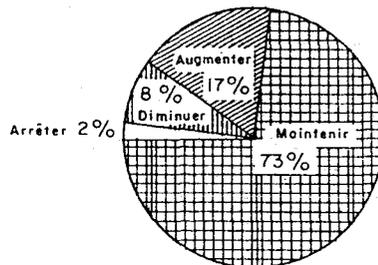
2.1. On n'ose pas envisager l'abandon du café

Après qu'ils aient bien vécu et bien fait vivre le pays, les agriculteurs voient leur situation économique se dégrader ces cinq dernières années, ajustement oblige, le prix payé au planteur pour son café ayant diminué de moitié. La production monétaire de cette culture a d'autant reculé qu'un deuxième phénomène est venu se surimposer, celui de la baisse des rendements consécutive à un mauvais entretien des caféières. Le rendement dérisoire relevé en 1984 de 170 g/pied aurait encore diminué de moitié en passant à seulement 85 g/pied en 1992.

Comparant la production monétaire du café en 1992 avec ce qu'elle a été, à ses meilleurs moments pour chaque agriculteur, on reconnaît que les revenus monétaires tirés du café, aujourd'hui, sont en moyenne 3,3 fois inférieurs à ce qu'ils étaient.

Pourtant à peine 2 % des planteurs pensent véritablement arrêter la caféiculture. Bien sûr, les soins apportés à la caféière ont été mis en veilleuse; plus d'engrais, taille négligée, partielle ou prise en charge par l'agriculteur lui même faute de pouvoir être faite par un spécialiste. Personne n'échappe à la règle, les revenus de tous ont considérablement chuté mais les années de forte croissance qui ont précédé la crise camouflaient tout de même une agriculture à deux vitesses.

L'AVENIR DE LA CAFEIERE: LES PROJETS DU PLANTEUR



Enquête 1991 : 314 réponses

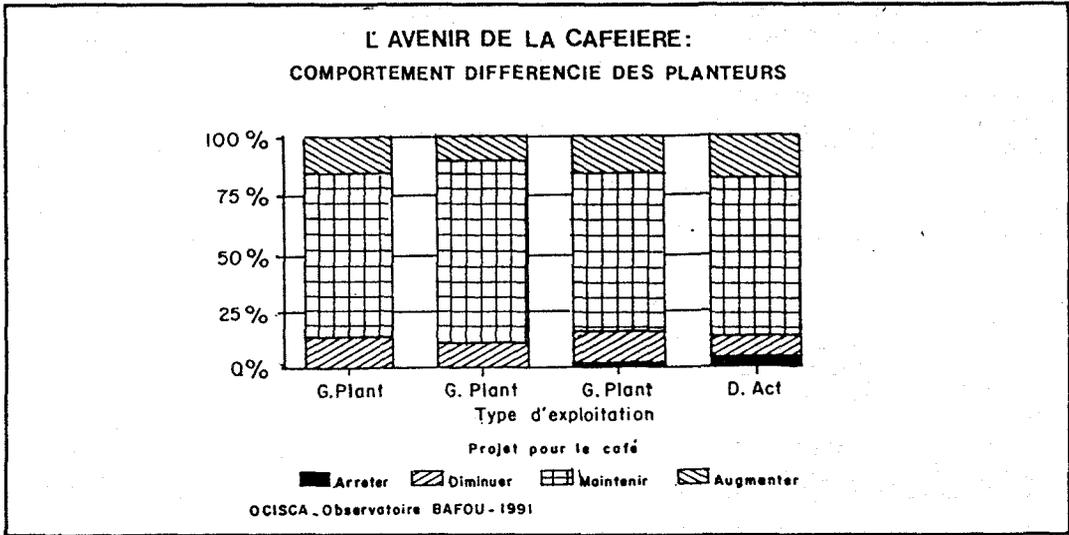
OCISCA - Observatoire de BAFOU

2.2. Toujours le café par absence de choix chez les petits

Ce ne sont pas logiquement les exploitations dans lesquelles le café a une place centrale qui envisagent d'arrêter sa culture en premier lieu, mais plutôt celles pour lesquelles il a déjà une place marginale dans les revenus globaux. Ce sont en effet, les petits exploitants et les planteurs double-actifs qui pensent à une reconversion. Si ces micro-plantations, inférieures à 500 pieds, ne représentent pas une part importante du parc caféier total, elles concernent, malgré tout, près de 2 ménages sur 10.

Pour les petits planteurs, la crise frappe plus durement. Ils se révèlent incapables de conserver le café et le spectre de la faillite hante bon nombre d'entre eux. La crise est dure car elle remet en cause les équilibres précaires sur lesquels fonctionnait leur activité agricole. L'heure du changement a sonné pour eux, sous peine de les voir disparaître. C'est là que les effets pervers de l'émiettement du foncier apparaissent en pleine lumière, les inconvénients de cette volonté de tous de construire au village et d'y avoir un lopin l'emportent sur les avantages. De plus la crise ne se limite pas seulement à une diminution des revenus tirés du café, frappant de plein fouet certains groupes sociaux fragiles comme

les petits planteurs. Elle est plus profonde, bloquant d'autres mécanismes et menace donc l'ensemble des activités : la consommation se contracte sous l'effet de la baisse généralisée du pouvoir d'achat. Cette crise remet en question la façon dont fonctionnait cette agriculture inchangée depuis la période coloniale. Elle montre que la polarisation des agriculteurs autour d'une seule culture qui assurait une croissance harmonieuse des revenus n'est plus concevable. Elle doit aboutir à la transformation des règles sur lesquelles se fondait l'économie agricole de la région. Le défi devant être relevé par les agriculteurs est particulier en ce sens que, pour rééquilibrer le budget familial, ils doivent trouver non seulement des spéculations mais tout un fonctionnement d'exploitation pouvant servir d'alternative à la caféiculture autour de laquelle tout était organisé.



2.3. La diversification s'impose à tous

Lorsque la caféiculture ne permet plus de faire face aux charges les plus quotidiennes, il faut pousser d'autres activités agricoles ou non agricoles pour augmenter les rentrées en argent. **Quatre exploitations sur 5 auraient réagi** à cette compression de leurs ressources. Il y va de la survie des exploitations. Les planteurs innovent donc : au lieu de chercher leur salut dans une seule production, ils tentent de le trouver dans une diversification sans précédent.

Il est intéressant à ce sujet, de regarder des résultats obtenus sur une cinquantaine d'exploitations (traitement partiel des données ADOC) à propos de la date de démarrage des activités ayant tendance à se développer aujourd'hui.

Activité initiée en :	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92
Nombre d'activités initiées	5	0	0	2	2	7	7	10	4	18	15

Sur 70 activités initiées depuis 10 ans, 61 l'ont été après 1987, date correspondant à la chute du prix du café payé au planteur et sont en passe de devenir des activités de substitution du café. Dans ces exploitations cherchant à développer de nouvelles spéculations rentables, **les revenus du café sont remplacés par ceux de 2,05 activités en moyenne**. Car la minimisation du risque s'accommode bien d'un émiettement des spéculations. On peut assurément mettre au rang de ces activités de diversification, le plantain, la cola, les Calebasses, l'élevage du porc, le vin de raphia, le safou, la vente de bois et le maraîchage.

Cette diversification à outrance est devenue d'une certaine façon la voie que de nombreux agriculteurs privilégient au détriment d'une production unique à l'image de ce qu'a pu représenter le café. Même s'il n'est souvent pas facile pour ces exploitants, à l'étroit sur leurs terres, de trouver un chemin entre diversification et intensification, la force de travail devenant vite un goulet d'étranglement.

2.4. Le salariat agricole et la double-activité deviennent des passages obligés

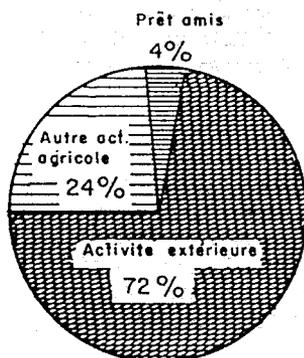
Se dégager de l'état dans lequel se trouve l'exploitation en développant des activités exige d'avoir au départ un minimum de capital. En attendant une hypothétique amélioration des méthodes de financement de l'agriculture, la stratégie du producteur va consister à créer des activités en marge du travail de la terre.

Le lancement d'activités d'élevage hors-sol est instructif puisque 3/4 des agriculteurs ont tiré les moyens financiers nécessaires de revenus non agricoles.

On est arrivé à un moment où l'agriculteur qui veut développer son agriculture doit libérer des fonds en s'engageant avant ou en même temps, dans une activité hors de chez lui. Au passage, on en vient au paradoxe de l'agriculteur qui cherche du travail alors que son exploitation est elle-même déficiente en main-d'oeuvre.

Dans ces conditions la poursuite d'une intensification de ses terres devient le plus souvent illusoire, sauf à envisager un surtravail des femmes.

ORIGINE DU FINANCEMENT DES ACTIVITES D'ELEVAGE



Projet ADCC - 1992

2.5. Ce sont d'abord les migrants de retour qui innovent

En temps de crise, il fait bon revenir au village plutôt que souffrir en ville. Il fait meilleur encore lorsqu'on revient avec un petit pécule qui constitue un apport indispensable pour démarrer sur une base solide.

Constater qu'une partie importante de ces migrants de retour obtient de bons résultats agricoles revient à vérifier une de nos hypothèses de travail : ils devaient faire différemment et mieux que les autres. On a pu observer qu'ils ont su créer leurs propres systèmes de production, d'une performance au-dessus de la moyenne. Ils ne se sont pas forcément placés dans le prolongement de ce que faisaient les autres. Ils ont cherché au contraire à se situer dans de nouveaux créneaux, sans prendre a priori beaucoup de risques. Ils cherchent des cultures ou des spéculations plus risquées que le chou, la tomate, moins exigeantes d'un point de vue sol et traitements, moins délicates à commercialiser ou encore moins risquées que l'élevage du poulet. Ils ont compris que pour produire, il faut pouvoir vendre et que pour vendre en période de prix forts il faut pouvoir conserver. Dans ces conditions, le piment, les fruits (goyaves, safoutier), les lapins, les canards, le palmier sélectionné les attirent. Ils insistent énormément sur les aspects technologiques : le paillage pour conserver l'humidité, l'apport de fumier pour améliorer la fertilité, le séchage pour différer la vente, l'extraction artisanale d'huile. Mais l'impact de ces nouvelles exploitations ne se limite pas à la sphère productive : la façon de concevoir le partage des tâches se modifie, homme et femme participant à tous les travaux, les rapports de confiance dans le couple évoluent, la femme va vendre, sans problème, la production commune. C'est donc toute

une autre organisation. D'ailleurs 58 % d'entre eux conservent une activité hors de l'exploitation qui sert, le cas échéant, d'amortisseur des fluctuations de trésorerie.

Aujourd'hui, pour avoir un bon revenu agricole, il est plus vrai que jamais qu'il faut être jeune, courageux, avoir été scolarisés jusqu'au secondaire, avoir des idées pour améliorer sa production et des relations pour la vendre.

2.6. La consommation d'engrais très sensible au prix

En réponse à la question «Que feriez-vous face à un doublement du prix des engrais», près d'un caféiculteur sur 2 répondait en 1990 qu'il répercuterait directement cette augmentation du prix des engrais sur la fertilisation de sa caféière, en diminuant ou en arrêtant les apports en fertilisants. En 1992, ces intentions se confirment puisque **41 % des planteurs ont déjà, bel et bien, arrêté d'utiliser des engrais**. On peut d'ores et déjà affirmer que le grand mouvement d'arificialisation et d'intensification de la caféiculture a pris fin. Un peu comme si on avait décidé de tout figer en attendant des jours meilleurs. Le peu d'engrais encore acheté est réservé, en priorité, aux cultures dégagant le plus fort produit brut (cultures maraîchères). **Trois agriculteurs sur 4 ne font plus aucun traitement fongicide sur le café** et 5 % d'entre eux vont même jusqu'à arrêter la taille. En 1990, 1 exploitant sur 4 envisageait de remplacer les engrais chimiques par un apport organique (fientes de poules, fumier de porc) ce qui apparaissait comme un point positif.

Certes, en 1992 cette substitution des engrais par du fumier se confirme et 2 exploitants sur 3 en utilisent. Mais là encore, en toute logique, on réserve ce fumier aux cultures maraîchères ou vivrières, seulement 16 % des agriculteurs en mettent sur leur café. La fertilité des caféières a donc un avenir sombre.

2.7. L'alternative des cultures alimentaires

Les partisans de la substitution du café par les cultures vivrières/maraîchères basent leur argumentation sur les marges bénéficiaires dégagées à l'hectare, par ces cultures. En effet, les calculs effectués à partir des résultats de quelques agriculteurs sont impressionnants : 1.460.000 F.CFA pour 1 hectare de chou, 750.000 F.CFA pour la même surface en tomate, 630.000 F.CFA s'il s'agit de goyave et jusqu'à 4.300.000 F.CFA si c'est du piment. On est donc loin des 130.000 F.CFA qu'on peut espérer aujourd'hui avec 1 ha d'Arabica (1.800 pieds) ou même des 640.000 F.CFA qu'on en tirait avant la crise.

Structure du produit monétaire agricole annuel

Types production	Ménoua 80	Bafou 84	Ocisca 90	ADOC 92
Café arabica	73 %	71 %	37 %	16 %
Vivrier + maraîchage	23 %	15 %	39 %	44 %
Elevage	4 %	13 %	24 %	20 %
Autres (fruits)...	0 %	0 %	0	20 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Sources :

* Enquête de base du Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest (1980) portant sur 70 exploitations de la Ménoua (taux de sondage estimé de 0,3 %).

** Enquête du projet «Opération Bafou I» du Centre Universitaire de Dschang (1984) portant sur 150 exploitations (taux de sondage estimé de 4 %).

*** Enquête du projet OCISCA (1980) portant sur 335 exploitations à Bafou (taux de sondage estimé de 8 %).

**** Exploitation partielle de l'enquête du projet ADOC (Agriculture de l'Ouest du Cameroun) portant sur 100 exploitations réparties sur l'ensemble du pays Bamiléké (7 départements : Mifi, Bamboutos, Ménoua, Haut-Nkam, Hauts plateaux, Bandjoun et Ndé).

Il n'est pas question pour nous de nier l'importance que peuvent avoir ces cultures pour équilibrer les budgets des ménages. Pourtant, nous pensons qu'aucune de ces cultures prise individuellement ne peut servir de base à la prospérité de la province entière à l'image de ce qu'a représenté le café d'avant la crise.

Cela pourrait surprendre certains au vu de chiffres de rentabilité aussi imposants. Mais, s'il en est ainsi c'est, d'abord, parce que ces chiffres ne prennent nullement en compte les aspects main-d'oeuvre et que s'il est relativement aisé de conduire 3.000 pieds de café (environ 2 hectares) il est beaucoup moins d'1 hectare de chou. Ensuite, comme nous l'avons dit, la contraction de la demande en période de crise ne met nullement ces cultures, à l'abri de phénomènes de surproductions. Ce qui explique que nous nous acheminions plutôt vers une **répartition plus équilibrée des ressources monétaires agricoles** des ménages.

2.8. La disparité des revenus tend à s'accroître

La crise de la caféiculture en précipitant le déclin des grands planteurs et en favorisant l'émergence d'autres catégories modifie en partie la situation d'avant. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les inégalités ne se sont pas du tout atténuées. Si les grands planteurs ont beaucoup souffert, les petits encore plus et ceux qui avaient une certaine assise financière ont été les mieux placés pour se reconverter. Aucun rattrapage ne s'est donc opéré, au contraire l'écart entre les petits et les nouveaux pluri-actifs serait plus important encore en terme de pouvoir d'achat. Les uns donc ont toujours une moto, une télévision, voire une voiture les autres ne pouvant quelquefois même plus rouler en bicyclette ou écouter la radio.

On a généralisé l'éducation, aujourd'hui cela devient une charge très lourde pour la plupart des ménages.

Part de la scolarité dans le revenu monétaire total des ménages

Revenu monétaire de l'exploitation, inférieur à	100.000 FCFA	200.000 FCFA	300.000 FCFA
Part de la scolarité dans le revenu monétaire total	72 %	61 %	51 %

Ce qui était tolérable voir désirable en période de vaches grasses devient pénible à supporter aujourd'hui, le coût moyen de la scolarité par rapport au produit monétaire des exploitations étant considérable. En effet, l'évolution des charges n'épouse pas les mêmes variations que celles des revenus. Malgré la diminution des revenus, les dépenses de santé des ménages restent stables et à l'heure où le nombre de chômeurs diplômés tend à augmenter, on n'a pas encore été contraint ni convaincu d'abandonner l'école.

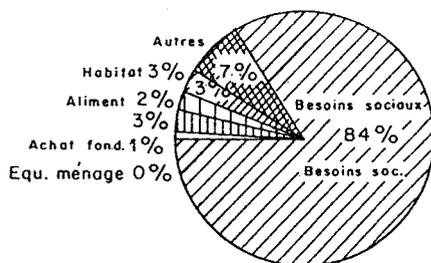
Lorsque les transactions foncières s'accroissent comme ce fut le cas depuis 1987, elles aboutissent à une recomposition non négligeable de l'espace foncier mais on peut se dire aussi qu'elles expriment le malaise de ménages en train de voir leurs réserves fondre, pour assurer le quotidien.

2.9. L'emprunt se généralise

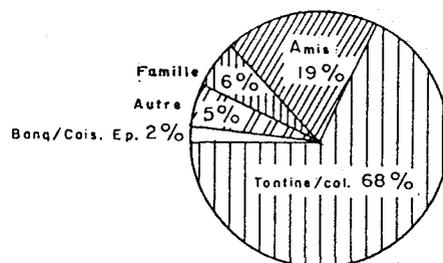
Le nombre des ménages obligés de recourir à l'emprunt est estimé à 70 % du nombre total. Ce n'est certes pas pour de quelconques investissements productifs agricoles. Il s'agit plutôt, pour ces ménages fortement éprouvés en période de crise, de faire face à des dépenses tout à fait courantes : 8 emprunts sur 10 sont utilisés à payer l'écolage des enfants.

Le rôle des tontines pour faciliter l'accès au crédit est indéniable. En représentant 68 % des emprunts en nombre et 56 % en valeur, elles sont devenues un élément-clé du crédit en milieu rural, tout autre forme de financement étant inexistante.

EMPRUNTS 1990 :



DESTINATION DES EMPRUNTS



ORIGINE DES EMPRUNTS

OCISCA - BAFU 1991 sur 350 ménages

En volume monétaire, il est indéniable que les ménages qui empruntent le plus sont ceux qui déclarent les plus grosses recettes mais ce sont, malgré tout, les petits planteurs qui sont les plus endettés en comparaison de leurs revenus.

Classe exploitants	Recettes (r)	Emprunts (e)	% e / r
Petit planteur	93.000	42.000	44,8
Moyen planteur	100.000	39.000	38,7
Grand planteur	315.000	79.000	25,0
Double-actifs	458.000	112.000	24,5
Moyenne	253.000	82.500	32,6

Source : Enquête OCISCA sur 350 ménages en janvier-février 1991. Moyennes établies à partir de 323 recettes et 153 emprunts.

L'endettement tend donc vers une différenciation et une hiérarchisation supplémentaire des catégories d'exploitant.

Aussi, parce qu'ils manquent en permanence de trésorerie, certains ménages sont obligés d'emprunter pour rembourser une créance antérieure, une stratégie qui vaut tant que ces difficultés restent passagères. Dans le cas contraire cette fuite en avant pourrait tourner court en exposant ces ménages à des sanctions sociales graves (exclusion) si elle donne lieu à une défaillance dans le paiement des cotisations de la tontine. Cette pratique dite de la « cavalerie » est donc à haut risque et pourrait bien les conduire à rejoindre les rangs de ceux pour qui la crise c'est déjà l'exclusion.

EN CONCLUSION

Une nouvelle demande d'appui à l'agriculture émerge ou existe. Des initiatives de plus ou moins grande ampleur sont prises ici ou là et revêtent des formes diverses tant par la nature des activités (élevage, huile de palme, piment) que par le contexte dans lequel elles naissent (migrant de retour, héritier). Elles peuvent être le point de départ d'une relance ciblée de l'agriculture. Il existe en effet une quantité de besoins que le système actuel d'encadrement ou de financement ne peut ou ne veut satisfaire car il s'attache exclusivement à une élite agricole réputée solvable. Plus que jamais il est nécessaire de

s'interroger sur le rôle que doivent jouer la structure régionale intermédiaire qu'est la coopérative caféière. Rappelons-le, cette région a la chance d'avoir le premier groupe coopératif de l'Afrique au sud du Sahara. Cette coopérative entend-t-elle peser davantage pour de nouvelles interventions qui répondent aux besoins du monde rural d'aujourd'hui ? Son action supposerait une transformation non seulement du produit traité mais des contacts qu'elle entretient avec les producteurs, de leur mode d'encadrement et de la prise de décisions. Nous pensons que de ce renouvellement, véritable reconversion, dépend, en effet, le développement agricole de la région.

Séance n° 5

Les commentaires et les discussions de la séance ont tourné autour des points suivants :

1. Le rôle de l'administration publique

- La part prise par l'administration dans l'introduction et le développement des cultures de rente (en particulier le cacao) ainsi que dans le contrôle de la filière de commercialisation a été considérée comme une idée méritant d'être mise en évidence.

- La perception du désengagement de l'Etat par les paysans peut-elle être assimilée à un désintérêt de la puissance publique vis-à-vis des conditions paysannes ? Ou au contraire, assiste-t-on à une prise de conscience par les paysans du rôle important et de la responsabilité nouvelle que le contexte actuel de crise leur confère ?

2. La déforestation

Le souhait a été formulé pour un approfondissement de cette question qui apparaît comme la conséquence la plus évidente et la plus marquante du système de production extensif dans lequel s'insèrent les productions de cacao et de café.

Si le constat de cette déforestation a alimenté les prédictions de maints spécialistes sur l'imminence du blocage de l'économie de plantation, peut-on encore aujourd'hui, soutenir cette thèse au vu de l'ampleur que continue de prendre l'extension des plantations ?

3. Production et productivité

Il a été fait état de la tendance à mesurer le progrès agricole uniquement en termes d'augmentation de la production. Cet indicateur devrait être lié à cet autre plus pertinent : la productivité. En effet, seule l'augmentation de la productivité peut rendre compétitifs les produits agricoles d'exportation.

4. Le mouvement coopératif et l'organisation de la commercialisation.

La libéralisation de la filière café-cacao ouvre une perspective nouvelle aux groupements à vocation coopératif. Elle permet l'éclosion d'initiatives nouvelles, d'un nouveau type de partenariat entre sociétés privées de négoce et agriculteurs dont il importe d'évaluer les actions.

Cependant, il est à craindre que ce partenariat soit trop inégalitaire et ne prenne pas assez en compte les besoins et les aspirations des paysans du fait de la toute puissance du secteur privé. A cet argument est opposé celui qui considère comme tout aussi inégaux les rapports passés et actuels entre l'Etat et les paysans, d'autant que la puissance étatique s'avère beaucoup plus difficile à combattre que le secteur privé.

Une question de l'actualité récente a été abordée : l'impact du multipartisme sur le mouvement coopératif ? Freine-t-il le développement des coopératives ou au contraire le renforce-t-il ? Autrement dit, les paysans parviennent-ils à dissocier ces deux réalités de natures différentes ?

Quel est le poids réel des groupements à vocation coopérative ? Ces organisations sont-elles surestimées ou au contraire sous-estimées par les analystes de cette réalité ? Si certains perçoivent le rôle et le poids de ces groupements à travers leur nombre sur le territoire ivoirien et la seule foi en la "vertu" paysanne, d'autres penchent plutôt pour une analyse en termes de ressources effectivement mobilisées et de fonctionnalité qui, chaque jour, mettent à nu la fragilité des GVC. Au sujet de l'appréciation des réalités paysannes, les attitudes qualifiées de "populisme idéologique" (la tendance à magnifier les paysans) ont été opposées à celles tenant du "populisme méthodologique" (chercher à comprendre les stratégies des acteurs).

A côté du mouvement coopératif se dessine un mouvement syndical auquel il convient de prêter attention, étant donné son caractère récent marquant une rupture d'avec la longue période de passivité et de résignation paysannes. Ce syndicalisme pourrait-il donner une impulsion nouvelle au mouvement coopératif agricole ?

5. Crédit agricole

Le constat a porté sur les difficultés des paysans à accéder au crédit bancaire. La voie de la tontine présentée comme une solution aux difficultés d'accès au crédit institutionnel n'a pas obtenu l'adhésion de tous les observateurs de cette réalité économique, dans la mesure où les pays souvent cités comme exemple de réussite dans ce domaine (c'est le cas du Cameroun) ne parviennent pas à mobiliser suffisamment de ressources financières par le biais des tontines.

6. Chute des prix et question de la substitution des cultures de rente

La chute des prix a été confirmée comme un phénomène essentiellement économique dont la cause principale est à rechercher dans la surproduction au niveau mondial.

La substitution des cultures de rente par les produits vivriers pose problème parce que difficilement réalisable. Il paraît plus pertinent de se demander comment les agriculteurs doivent s'organiser pour dégager une marge suffisante, dans un contexte où ils n'ont pas accès au crédit parce que non solvables, et où les produits vivriers sont destinés à des clients ayant très peu de moyens.

7. Quelques considérations méthodologiques et théoriques

Il a été observé que les paysans ne devraient pas être considérés comme une catégorie homogène, et cela, quel que soit le pays, au risque d'occulter les réactions et les rythmes d'adaptation différentiels qui émanent des divers groupes constituant cette couche sociale.

La comparaison des trois pays (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria) invite le chercheur à se préoccuper des facteurs susceptibles d'expliquer les réactions similaires observées dans la cacaoculture paysanne de ces pays.

La question de la rente foncière a été effleurée dans les débats suite aux liens qui ont été établis par un des présentateurs entre le niveau de la production cacaoyère et l'accès à une "rente-forêt" par référence au concept de rente différentielle au sens de Ricardo.

L'idée de rationalité des planteurs a été confirmée par un raisonnement prenant appui sur l'option de minimisation des risques prise par les paysans grâce à une stratégie de diversification sous-triple contrainte (financière, écologique et de main-d'œuvre).

8. Retour des jeunes à la terre

Cette question a suscité plusieurs interrogations ayant pour but de clarifier cette notion. Quelle signification recouvre la notion du retour des jeunes ? Simple retour au village ou installation effective et définitive à la terre ? D'où proviennent ces personnes et à quelles origines sociale et nationale appartiennent-elles ?

Affou Yapi

6. HEURS ET MALHEURS DE LA DEMOCRATISATION

Président : Alain DUBRESSON

INTRODUCTION

Alain DUBRESSON

Le principal objectif de cette séance consiste à dresser un état, si possible minutieux, des interrogations actuelles relatives aux relations réciproques entre l'ajustement structurel et le processus de démocratisation.

Pour revisiter efficacement le "complexe politico-économique ivoirien" (concept forgé et utilisé par Y. - A Fauré et J. F. Médard et qui est préférable à mon sens, à celui de modèle), nous devons préalablement nous imposer des obligations scientifiques, une charte commune et des règles du jeu claires.

Il ne s'agit pas de disserter une fois de plus sur la «démocratie», objet scientifique mal identifié, mais de réfléchir à la signification d'une concomitance de moments dans l'histoire de la Côte d'Ivoire poste-coloniale, celui des plans d'ajustement structurel et celui de la montée de l'exigence démocratique venue du "haut" (bailleurs de fonds et conditionnalité démocratique) comme du "bas" (revendications politiques de plus en plus affirmées). A cette concomitance "correspondent", ce terme n'impliquant aucun type de causalité a priori, l'institutionnalisation du multipartisme, la tenue d'élections ouvertes et concurrentielles, l'apparition d'une presse pluraliste, la multiplication des partis politiques et des associations, signes apparents (on peut discuter du caractère apparent) de l'enclenchement d'un processus de démocratisation.

Il ne s'agit pas non plus de tenir lieu d'arène ou de forum où s'affronteraient, avec leur habituelle passion, les divers courants de pensée et d'action politiques ivoiriens. Nous devons surtout nous interroger sur le politique, plus précisément sur la question du pouvoir et des rapports de pouvoir en liaison avec l'ajustement structurel, et non réduire nos échanges à des confrontations entre représentants des tendances politiques nationales, même si leur expression est légitime, ce que nul ne conteste bien entendu.

Enfin, il nous faut aussi éviter de focaliser les propos sur la seule notion d'«Etat» autre objet scientifique suscitant bien des interrogations, et nous devons veiller, collectivement, à mettre en rapport le mode de fonctionnement actuel et le devenir de l'Etat ivoirien avec l'ajustement structurel.

Ce dernier apparaît certes comme un prêt-à gérer commun imposé à tous les pays africains, mais l'Etat ivoirien n'est pas l'Etat sénégalais ou zaïrois.

«Etat rhizome», selon l'heureuse formule de J.-F. Bayart, il l'est certainement, comme beaucoup d'autres, mais son histoire et son façonnement identitaire sont intimement liés à l'économie de plantation villageoise, vecteur de liens sociaux spécifiques, dont les mécanismes rayonnent bien au-delà de l'aire forestière et même nationale.

Contrairement à ce qui est observé dans nombre de pays africains, les principaux éléments constitutifs de cet «Etat», pouvoir central autour du Président, appareil administratif, dispositif technique vertical, fonctionnent toujours : même appauvri, l'Etat ivoirien n'est pas évanescant. Ses diverses composantes sont investies par de multiples concurrences et des jeux croisés de pouvoir, lesquels étaient arbitrés, et le demeurent largement, au sein du parti unique dont le chef est aussi le chef de l'Etat.

Comme dans les autres pays, l'Etat est patrimonialisé, et même privatisé et la sphère étatique est le lieu privilégié où sont réalisés la rente et l'enrichissement privés. Toutefois, dans le cadre d'un mode d'accumulation extensif, cet Etat rentier a aussi été redistributeur et si la redistribution a été inégale dans la société comme dans l'espace, elle a néanmoins été réelle. Or les bases financières de la rente étatique ont été amenuisées et la fonction de redistribution-régulation n'est plus assurée, ou l'est moins bien, de sorte que la légitimité de l'Etat, voire sa nature, sont en question.

Le paquet technologique monétariste de l'ajustement structurel est accompagné d'un discours sur la démocratie et sur la nécessaire institutionnalisation de l'Etat.

La Côte d'Ivoire, comme la plupart des autres Etats africains, a adopté des mesures de démocratisation mais les relations entre l'économique et le politique, entre l'extérieur et la pratique politique ivoirienne, sont extrêmement complexes et nous devons nous garder de toute analyse réductrice, fondée sur des explications simples reposant, par exemple, sur des effets mécaniques de causalité.

C'est pourquoi je propose que les discussions s'engagent autour de quatre questions.

1) L'adoption de mesure d'ouverture démocratique est-elle surtout la conséquence de la pression extérieure ou bien l'ajustement structurel n'a-t-il fait qu'accélérer un processus endogène déjà engagé et marquant le terme, ou un terme, de l'Etat patrimonial autoritaire antérieur ? Bernard Contamin évoquait le blocage du système productif : au-delà des problèmes de prix et de rémunération des agents économiques, en quoi est-il en rapport avec l'affichage démocratique ? Celui-ci n'apparaît-il pas comme une « compensation » politique à la diminution de la capacité distributive étatique ?

2) Cet affichage démocratique mérite examen et c'est à une véritable économie politique des PAS qu'il faudrait parvenir. Après tout, ces plans d'ajustement procurent de nouvelles ressources financières et on peut se demander si l'affichage démocratique n'est pas d'abord un moyen d'accéder à ces ressources afin de reproduire l'Etat rentier. Associer les oppositions politiques ou s'en accommoder pour capturer de nouvelles ressources extérieures n'est pas nouveau, se prévaloir de la démocratie pour parvenir à ses fins l'est sans doute un peu plus.

3) S'il s'agit de cela, l'ajustement ne règle pas le problème de la nécessaire déprivatisation de l'Etat, ni celui de l'émergence de l'éthique publique. Or l'appropriation et l'utilisation de l'Etat par des acteurs et des intérêts privés est un redoutable obstacle à l'autonomisation et à la dynamique de l'entreprise économique autochtone. De plus, en procurant des moyens financiers de contournement de la récession à ceux qui se sont appropriés l'Etat, les PAS ne confortent-ils pas les puissants alors que leurs coûts sociaux pèsent sur les plus démunis ? Dans ce contexte, alors que les contreparties visibles de la démocratisation sont nulles ou négatives en terme économique pour le plus grand nombre le processus de démocratisation n'est-il qu'un alibi ? Même dans cette hypothèse ne peut-il déclencher des mécanismes durables, tel le devoir, pour les gouvernants, de « rendre compte » aux gouvernés dans un contexte de sanction électorale ?

4) L'une des composantes majeures de la compensation démocratique est la décentralisation et le retour d'un ancien mythe, celui de la participation populaire locale au développement. Le gouvernement ivoirien a conduit la réforme communale la plus élaborée et la plus avancée d'Afrique de l'ouest francophone en matière de transfert des compétences aux collectivités locales. Cette réforme a ouvert de nouveaux espaces de peuplement politique (j'emprunte cette expression à Pascal Labazée) et suscité une vive compétition au sein des nouveaux territoires électoraux. Elle véhicule toutefois nombre d'ambiguïtés sur le rôle de l'Etat, qui ne peut être dispensé de sa fonction d'investisseur et de réducteur des inégalités. En quoi l'ajustement structurel favorise-t-il la redistribution des rôles entre les différents échelons de pouvoir ?

Finalement, c'est la nature de l'Etat qui resurgit. Peut-elle changer avec l'ajustement ou bien les « grands » qui contrôlent le pouvoir central sont-ils en train d'ajuster politiquement leurs ajusteurs financiers ? A l'échelle infra-étatique, peut-on repérer les signes d'une avancée démocratique et dans l'affirmative, sont-ils inscrits dans la seule logique des PAS ou relèvent-ils d'une dynamique ivoirienne plus ancienne, révélée et accélérée par l'ajustement structurel ? De nouvelles règles du jeu sont-elles discernables et au profit de quels acteurs jouent-elles ?

Voilà quelques interrogations qui pourraient nourrir nos débats.

AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DÉMOCRATISATION EN AFRIQUE : QUELQUES REFLEXIONS SUR LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS)

Comi M. TOULABOR

Le contexte d'ajustement structurel dans lequel se déroulent les processus de démocratisation est un paradoxe et constitue un des nombreux défis lancés en cette fin du XX^{ème} siècle aux pays africains ainsi que l'écrit Crawford Young : "*The effort to promote democracy in the midst of acute economic distress is historically unprecedented*"¹. Comme on le sait, les pays africains, à partir des années 80, passèrent pratiquement tous sous les fourches patibulaires des institutions de Bretton Woods (Banque mondiale, Fonds monétaire international notamment) qui leur imposèrent des plans d'ajustement structurel (PAS) destinés à rétablir les grands équilibres macro-économiques et à assainir leurs économies lourdement obérées. Tout octroi de nouveaux crédits est subordonné à l'acceptation de ces PAS sous peine de ne plus en bénéficier et ne plus voir leurs dettes rééchelonnées. A partir de la fin 1980, les nouveaux apports financiers furent soumis, du moins théoriquement, à "la conditionnalité démocratique" et des pressions directes ou indirectes furent exercées en ce sens sur les régimes africains².

Les liens entre PAS et démocratisation sont complexes. Dans cette communication, nous aborderons le sujet en situant notre questionnement au triple niveau des relations entre PAS et Etats africains d'une part, entre PAS et démocratisation d'autre part. Enfin, nous envisagerons les PAS et la démocratisation comme nouvelles stratégies de captation de ressources matérielles aux mains des dirigeants africains. Si nos compétences en matière économique sont très limitées, il nous semble que l'on peut mener cette réflexion politique sur les PAS au-delà des prétentions macro-économiques qu'ils affichent.

Les PAS dans leurs grandes lignes³

Selon Makhtar Diouf, le terme *ajustement* veut dire tout simplement *équilibre*. A l'ajustement conjoncturel portant sur le court terme dont on parlait au début des années 1980, a vite succédé l'ajustement structurel avec l'entrée fracassante sur scène de la Banque mondiale qui laissait jusque-là le F.M.I. opérer seul. Quels que soient les pays auxquels ils sont appliqués, les PAS comprennent uniformément les mêmes mesures avec éventuellement une dévaluation massive des monnaies nationales, lorsqu'elles existent; cas notamment des pays africains anglophones, du Zaïre, et de la Mauritanie en septembre dernier⁴. Le catalogue de ces mesures est assez connu, mais on en rappelle l'essentiel : réduction du train de vie financier de l'Etat et de son interventionnisme économique, limitation de ses emprunts extérieurs, restructuration du secteur public et parapublic, réduction voire suppression des subventions aux produits de première nécessité, compression du personnel administratif, arrêt de tous nouveaux recrutements, blocage et parfois diminution des salaires, création de TVA, simplification du régime douanier, etc.

L'objectif proclamé de la Banque mondiale est d'améliorer les recettes publiques, d'établir les grands équilibres des finances publiques et de la balance des paiements, d'instaurer le plein emploi et une croissance économique durable. Si les résultats se font attendre dans beaucoup de pays, les PAS

¹ C. Young, "A look at sub-sahara" in N. Rizopoulos (ed.), *Sea changes : american foreign policy in a world transformed*, New York; Council on foreign relations, 1990, p. 89, cité par M. Bratton and N. van de Wallen, "Popular protest and political reform in Africa" draft paper, Department of political science, Michigan state university, december 4, 1990.

² C'est très précisément le cas du Bénin, lire à cet égard le passage édifiant intitulé "Le triangle conjoncturel : France, Banque mondiale, Fonds monétaire international" de l'article de F. Laloupe, "La Conférence nationale du Bénin; un concept nouveau de changement de régime politique", *Année africaine* 92-93, (à paraître).

³ Ce passage reprend les grandes lignes de l'article de M. Diouf, "La crise de l'ajustement", *Politique africaines*, 45, mars 1992, pp. 62-84.

⁴ S'agissant des pays de la zone franc, ils ont échappé de peu, au courant de l'été 1992, à une dévaluation du frs CFA sous la pression des Etats-Unis. Et depuis cette date, un puissant lobby, notamment les emprises françaises opérant en Afrique et certains chefs d'Etat africains font de la résistance. Mais pour combien de temps encore ?

induisent des coûts sociaux excessifs (les fameux effets pervers) qui ont été largement étudiés et reconnus par les initiateurs¹; chômage des jeunes et surtout des jeunes diplômés, dépeuplement des campagnes au profit des villes, paupérisation accrue des populations urbaines et rurales, coupes sombres dans les budgets sociaux (santé, éducation notamment), développement de la délinquance et de la drogue, du marché de la débrouillardise, vieillissement précoce des populations jeunes,... bref la galère. Ainsi peut-on résumer rapidement les PAS avec leur visage inhumain du désespoir². Comment peut-on considérer leurs rapports avec la démocratisation ? et d'abord avec l'Etat, puisqu'il est au centre des uns et de l'autre ?

PAS et Etat africain : des liens fort complexes

Nul ne doute que l'apprentissage de la démocratie en Afrique sera long et difficile en raison de nombreuses hypothèques culturelles notamment - civilisation de l'oralité, sacralisation du pouvoir, répertoire de l'invisible et de la sorcellerie, ethos égalitariste, etc. qui le grèvent³. Si ces obstacles ne sont pas rédhibitoires, il y a lieu de penser par contre que les PAS, dont les effets pervers affectent les larges couches des populations, sont loin d'offrir un soubassement socioculturel propice à l'éclosion des valeurs humaines positives, tant ils ne fournissent, à preuve du contraire, que des armes pour la paupérisation et la marginalisation sociale à grande échelle. Mais c'est surtout leur participation à l'étranglement de l'Etat africain qui nous intéresse ici.

En effet, depuis les travaux de J. F. Médard on sait que l'Etat africain est très peu institutionnalisé et trop (néo) patrimonialisé⁴. L'Etat africain extorque des plus-values qu'il centralise et redistribue ensuite à ses clients qui sont au centre ou à la périphérie du système politico-administratif. Cette redistribution des rentes et des prébendes constitue sa fonction "institutionnalisante" essentielle avec laquelle il se confond. C'est par ce biais qu'il structure les loyautés et obtient pacifiquement des soumissions. Une grande partie du capital de légitimité des gouvernants est fondée sur cette capacité d'extraction et de redistribution. Les PAS en procédant à une très forte réduction de la surface d'action de cet Etat alimentaire, entendent introduire un peu de moralisation dans sa gestion et le cantonner dans des tâches essentielles de police et d'administration, dans le but de libérer l'initiative privée et le marché des contraintes bureaucratiques afin de parvenir à la "croissance durable".

Ce qui est remarquable dans les PAS, c'est qu'ils touchent au fondement même de l'Etat africain qui se conçoit mal en dehors de la modalité patrimonialiste et clientéliste avec son corollaire de pouvoir violent et meurtrier. En voulant limiter la patrimonialité de l'Etat africain, les PAS rendent plus difficile l'accès à l'Etat jusque-là réservé à une infime minorité de privilégiés. On comprend dès lors la violence, souvent meurtrière, que revêt la démocratisation en Afrique, démocratisation à comprendre comme une recomposition du paysage politique et une tentative d'élaboration de nouvelles règles de jeu de la compétition politique (élections notamment) où les déjà marginalisés n'entendent plus à être marginalisés davantage. Ainsi, s'inscrivent dans cette logique de recomposition les "révoltes de la faim" du milieu des années 1980 ainsi que les violentes revendications démocratiques depuis 1990. Car, il ne faut pas déconsidérer la première démocratie au monde qui est celle du ventre, c'est-à-dire tout simplement la satisfaction des besoins fondamentaux de l'individu, alors que les PAS donnent de puissants arguments à l'Etat africain à renoncer au minimum que tout citoyen doit attendre et exiger d'un Etat normal. C'est ainsi qu'au Zaïre, l'Etat mobutiste ne contrôle que - et encore ! - quelques "îlots utiles" de son immense territoire (la capitale, quelques régions minières) laissés en friche où on note l'absence remarquable de toute institution étatique quand on n'assiste pas à la ruine de celles qui existaient. Le phénomène observable avant la mise en place des PAS s'est accéléré depuis la raréfaction des ressources de patronage. Cette tendance de l'Etat à s'évaporer dans la nature semble se généraliser

¹ G. A. Cornia, R. Jolly et S. Stewart, L'ajustement à visage humain : protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance. Paris, Economica, 1987; P.S. Heller et al., Ten implications of fund supported adjustment programs for poverty : experiences in selected countries. Washington, FMI, 1988; J.P. Azan, G. Chambas, al., Impact of macroeconomic politics on the rural poor, New York, NDP, 1989.

² Nous détournons sciemment le titre de G. A. Cornia, R. Jolly et S. Stewan, L'ajustement à visage humain, op. cit.

³ J.-F. Bayart, "La problématique de la démocratie en Afrique noire. "La Baule, et puis après ?", Politique africaine, 43, octobre 1991, pp. 14-15.

⁴ Voir les études de J.-F. Médard, "The underdeveloped state in tropical Africa : political clientelism or neopatrimonialism ?" in C. Clapham (ed.), Private patronage and public power, London, Francis Pinter, 1982, pp. 178-186 et surtout "L'Etat néopatrimonial en Afrique" in J.-F. Médard (éd.), Etats d'Afrique : formation, mécanisme, crise, Paris, Karthala, 1992, pp. 3323-353, ainsi que J.-F. Bayart, L'Etat en Afrique noire : la politique du ventre, Paris, Fayard, 1989.

de plus en plus en Afrique dépassant l'expression de J.-F. Médard selon laquelle l'Etat africain est au mieux seulement une création *en pointillés*.

Si on admet que les PAS constituent une école de gestion rigoureuse, force est de reconnaître que leur philosophie profonde lutte à terme contre l'Etat africain qu'il entend par ailleurs réhabiliter en le rendant performant, car, plus que jamais les institutions de Bretton Woods ont besoin de l'Etat africain pour les administrer. C'est une des raisons pour lesquelles elles et leurs experts parlent de plus en plus de la *bonne gouvernamentalité* par laquelle on veut introduire une dose de moralisation dans la gestion publique et dont l'absence a probablement fait autant sinon plus de mal aux économies africaines que la détérioration des termes de l'échange. En tout cas, leur conjugaison a produit des effets aussi dévastateurs qu'une bombe dont on voit les vestiges sur les corps des démunis.

Démocratisation : réponse politique aux PAS ?

Si les PAS sont destinés en théorie à assainir les finances publiques, la conditionnalité démocratique sert de pendant ou de support politique au libéralisme économique. Elle apparaît comme une réponse politique à la crise généralisée de l'Etat africain et est supposée permettre une régulation plus rationnelle en imposant des normes de transparence dans la gestion publique et limiter ainsi la capacité et la volonté prédatrice de l'Etat africain. Elle est promise à "*réformer l'Etat en le dépatrimonialisant pour en faire, enfin, un instrument efficace de développement*"¹. Mais pendant plusieurs décennies, les institutions de Bretton Woods ont feint d'ignorer la véritable nature des Etats africains qu'elles continuent de financer à fonds perdus pour découvrir enfin qu'il n'y a de développement qui ne soit axé sur l'homme ainsi qu'elles l'énoncent dans leur célèbre rapport de 1989². Ce nouveau discours "humanitariste" nous laisse un peu sur notre faim à la lumière des réalités.

Faire de la démocratie une condition préalable du développement économique, c'est oublier qu'un système démocratique a sa propre logique qui est une procédure de régulation politique des tensions et des conflits sociaux. Comprise sous cet angle, et au-delà de la technologie de la séparation des pouvoirs et du multipartisme, elle peut s'implanter dans des sociétés réputées "pauvres", indépendamment de leur degré de développement. C'est ainsi que l'Inde, considérée comme une grande démocratie, tout en étant un pays "pauvre" - et casté de surcroît -, a su acclimater le modèle westministérien de démocratie, selon Bayart.

Ce sont les coûts sociaux excessifs qu'induisent les PAS³ qui frappent les processus de démocratisation en cours d'incertitude et d'infortune⁴. Aucun régime démocratique au monde ne peut supporter ces coûts sociaux sans remettre gravement en cause sa propre légitimité. Il y a de fortes raisons de ne jamais voir se réaliser la démocratie politique si la démocratie du ventre par laquelle elle se régule est repoussée aux calendes grecques. Qu'on se rappelle un peu "les émeutes de la faim" dans les pays du Maghreb (notamment l'Algérie), en Afrique noire (Zambie, Côte-d'Ivoire, etc.), les grandes grèves de la misère à Maputo au Mozambique en janvier 1990 quand le F.M.I. voulut faire augmenter ou considérablement les prix des produits de première nécessité.

L'idée n'est pas pour nous de dire qu'il existe une sorte de darwinisme politique (le fameux développementaliste) où on construirait d'abord un Etat, ensuite une prospérité économique et enfin un régime démocratique. Cette théorie évolutionniste que l'on avance pour "scientifier" la construction des démocraties occidentales est une construction *aposteriori* qu'on essaie d'appliquer à l'Afrique. Notre point de vue est que l'on ne peut pas assécher les Etats africains de leurs ressources régulatrices tout en leur demandant dans le même temps d'instaurer des systèmes démocratiques qui impliquent par ailleurs une inflation de revendications et de demandes. Notre idée n'est pas non plus de dire comme A.

¹ J.-F. Médard, "Crise africaine et démocratisation : les perspectives difficiles de la transition démocratique en Afrique subsaharienne", Communication au Colloque par l'Association des chercheurs de *Politique africaine* sur le thème Etat, nation et ethnicité à Bordeaux les 12 et 13 novembre 1992.

² Lire sur ce point Banque internationale pour la reconstruction et le développement. *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, Washington, Banque mondiale, 1989, notamment les passages portant sur "Les dimensions politiques et culturelles" (pp. 72-75) et "Investir dans l'homme" (pp. 76-105).

³ G. Bardonie développe une analyse intéressante dans son *FMI : l'ajustement et le coût de l'homme*, Paris, Ed. de l'Épargne, 1990, 194 p.

⁴ Nous partageons les points de vue de Yves-A. Fauré et d'autres intervenants exprimés dans l'atelier "Démocratie, multipartisme et ethnicité" organisé par l'Association des chercheurs de *Politique africaine* à Bordeaux les 12 et 13 novembre 1992.

Niandou-Souley que les étudiants et les chômeurs ont manifesté en 1990-91 à Bamako, Cotonou, Lomé et Niamey pour des raisons purement économiques¹.

Car, si dans certains pays comme le Bénin, les demandes économiques ont précédé les demandes politiques², en revanche, dans un autre comme le Togo qui n'a jamais connu des "émeutes de la faim" malgré les douloureux PAS mis en place depuis les années 80, les demandes politiques ont pris le pas sur les demandes abdominales. D'une manière générale, ici comme ailleurs, celles-ci ont devancé celles-la ou inversement, et suivant les stratégies des acteurs, elles ont fini, à un moment ou à un autre, par fusionner au point qu'il est présomptueux de vouloir les faire émerger à une chronologie différenciée précise. Autrement dit, les PAS n'ont pas été vraiment le détonateur des revendications démocratiques, mais en ont plus servi d'effets amplificateurs. On apprécie d'autant mieux le sens de ces revendications démocratiques sous ajustement en les replaçant dans leur contexte historique.

A cet égard, on les rattacherait volontiers à ce que J.-F. Bayart appelait alors "*la revanche des sociétés africaines*" quand il démontrait que les situations autoritaires n'oblitéraient pas la capacité contestataire des dominés africains considérés à ce titre comme des acteurs historiques à part entière³. Le mouvement démocratique qui est une imposition aux dictateurs d'un nouvel ordre politique interne s'inscrit dans le prolongement de ces revanches. Elles sont l'expression d'une lente maturation interne liée à des stratégies de résistances microscopiques, individuelles et souterraines, diffuses et éparées, qui, ajoutées les unes aux autres finissent par faire reculer, du moins symboliquement, les pouvoirs autoritaires⁴ lesquels, ne l'oublions pas, détiennent, pour reprendre Max Weber, quand même le monopole de la violence. Le mouvement démocratique "massifie" ces infinitésimales insubordinations troubles en les rendant visibles.

Ceci étant dit, si les PAS ôtent aux Etats leurs moyens pacifiques de régulation, c'est à tout le moins la démocratie qui est mise en danger, dépourvue par ricochets de ces mêmes ressources régulatrices des conflits sociaux. On comprend dès lors pourquoi on assiste un peu partout en Afrique au mieux à des décompressions des dictatures (Côte-d'Ivoire, Gabon, Burkina Faso, etc.) et au pire à leur restauration purement et simplement comme au Togo qui est le cas d'école. Si des facteurs endogènes expliquent partiellement ce reflux de la démocratie, il faut admettre que les PAS portent en eux-mêmes les germes de ces décompressions et restaurations autoritaires qui sont mieux armées pour les administrer. Ce n'est pas un hasard si les "bons élèves du F.M.I." se comptent souvent parmi les dictatures militaires : le Ghana de Rawlings, le Togo d'Eyadéma qui ont appliqué les PAS avec un zèle certain.

Et les institutions de Bretton Woods, pourvoyeuses de fonds, et de légitimité en fin de compte, qui poussaient les Etats africains à la démocratisation, n'ont nulle part appliqué le principe de la "conditionnalité démocratique de l'aide" et semble se contenter de "la feuille de vigne du multipartisme" selon l'expression bayartienne. Si elles sont érigées en autorité économique en Afrique et un peu partout dans le Tiers-monde, elles ne veulent pas en revanche assurer la responsabilité politique de ses décisions. Tout au plus, à la suite des "révoltes de la faim", des critiques de certains organismes internationaux comme l'UNICEF ont attiré l'attention sur les conséquences sociales des PAS⁵. Et en mai 1988, le F.M.I. lui-même a publié un document sur leur impact social à court terme⁶. Les

¹ A. Niandou-Souley, *Crise des autoritarismes militaires et renouveau démocratique en Afrique de l'Ouest. Etude comparative : Bénin, Mali, Niger, Togo*. Thèse de science politique, Bordeaux, Université de Bordeaux I, 1992, p. 244.

² Lire à ce sujet R. Westebbe, "Structural adjustment, rent seeking and liberalization in Benin", Colloquium on the economics of political liberalisation in Africa, Hagarad University, 6-7 march 1992; C. Allen, "Democratic restructuring in West Africa : the case of Benin", Political studies association 1991 conférence, et accessoirement B. Gbado, *En marche vers la liberté : 6 mai 1985-7 décembre 1989*, Porto-Novvo, Impr. CNPMS, [1990], 92 p.

³ J.-F. Bayart, "La revanche des sociétés africaines", *Politique africaine*, 11, septembre 1983, pp. 95-128; voir également "Les sociétés africaines face à l'Etat", *Pouvoir*, 25, 1983, et "L'Afrique, sujet de son histoire". *Etudes*, juin 1980, pp. 727-742.

⁴ Si la révolution radicaliste a dû ravalier sa façade vers la fin du régime sankariste, c'est qu'elle s'est heurtée à une indiscipline sociale aussi farouche qu'elle ne s'exprime pas ouvertement. Voir à ce sujet R. Banegas, *Etat et insubordination sociale; les rapports Etat-société au Burkina Faso pendant la révolution sankariste*, Bordeaux, IEP, 1991, 125 p. (mémoire de 3ème année). Sur un plan plus général, lire A. Mbembe, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, op. cit; *Afriques indociles; christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 1988, 222 p.; J.-F. Bayart, A. Mbembe, C. Toulabor, *La politique par le bas en Afrique noire : contribution à la problématique démocratique*, Paris, Karthala, 1992, 268 p.

⁵ G. A. Cornia, R. Jolly et S. Stewart, op. cit.

⁶ P. S. Heller et al., op. cit.

nombreuses études critiques effectuées sur la question¹ n'ont guère conduit la Banque mondiale à assouplir les rigueurs de son ultra-libéralisme, mais à élaborer des programmes qui financent la dimension sociale de l'ajustement (*Program of actions to mitigate the social cost of adjustment*) et dont il est permis de douter en ce qui concerne².

PAS et démocratisation : nouvelles ressources politiques

La démocratisation est donnée comme réponse politique à la crise économique. Dans leur logique, les PAS s'inscrivent quelque part et contre l'Etat africain et contre la démocratisation, alors même que l'Afrique a besoin de l'un et l'autre pour sa modernisation. Alors pourquoi ce couple infernal PAS/DEMOCRATIE que l'on impose maintenant "après plus d'une décennie de cynisme développementaliste nord américain ou marxisant"³ où prévalait l'idée selon laquelle démocratie et développement étaient antinomiques, et le monopartisme le passage obligé pour les Africains vers un "Etat-nation moderne" ? La question vaut la peine d'être posée quand on voit se reconstituer un peu partout en Afrique les dictatures avec un relatif bonheur suivant les cas et les économies africaines toujours plus défaillantes.

La réponse n'est certes pas linéaire, mais PAS et démocratisation nous apparaissent comme de nouveaux instruments entre les mains des dirigeants africains leur permettant d'accéder notamment aux ressources financières extérieures. On a beau traiter les dirigeants africains de tous les noms d'oiseau, il faut reconnaître qu'ils ont une terrifiante intelligence d'instrumentaliser, en les monnayant, les capacités de nuisance de leur pays. La famine, le sous-développement, la sécheresse, l'éducation, l'écologie, les femmes, les jeunes, le SIDA, bref, l'éventail sur lequel ils peuvent habilement jouer pour obtenir des aides et des prêts internationaux, est très large. Certains parmi eux n'hésiteront pas à vendre des portions de leur territoire aux trafiquants de déchets toxiques.

Avec la nouvelle donne internationale (la fin de la guerre froide notamment), les dirigeants africains ont compris que les systèmes autoritaires sont des nuisances - théoriquement du moins - qui ne sont plus de mise. Ils ont aussi compris tout le bénéfice, toutes les ressources qu'ils peuvent tirer du principe de la "conditionnalité démocratique de l'aide" et de la "prime à la démocratie" promise en juin 1990 à la Baule par François Mitterrand. C'est en termes très rentiers que certains dirigeants africains ont interprétés le message. Ainsi, le président centrafricain, André Kolingba, traduit fort bien la philosophie de ses pairs : "Ceux qui nous prêtent de l'argent pour le développement de notre pays nous ont demandé de créer plusieurs partis pour qu'ils puissent nous apporter de l'argent. Nous devons accepter cela"⁴. N'oublions pas qu'au sommet de la Baule, le président Abdou Diouf, qui voulait que le Président français joigne le geste à la parole, exigeait expressément une "prime" spéciale pour la démocratie sénégalaise, présentée comme modèle à l'Afrique et dont on connaît pourtant le caractère inachevé⁵. Soulignons aussi que les Conférences nationales et les élections ont été financées par des bailleurs extérieurs, donnant l'impression selon J.-F. Bayart que les Etats et les sociétés africains ne se sont pas inscrits avec enthousiasme dans les processus démocratiques. Au Togo, au lendemain de la Conférence nationale, des souscriptions volontaires pour financer les futures élections ont été lancées, mais Dieu seul est en mesure de dire aujourd'hui où en est cette opération. Ce qui est certain, c'est qu'ils sont nombreux, les Etats africains, qui attendent avec impatience beaucoup des bailleurs de fonds pour accompagner financièrement leur "effort démocratique".

On peut comprendre dès lors pourquoi les Etats africains ont accepté les PAS comme "une nécessité incontournable" où ils rivalisent d'ardeur, parfois en s'étripant verbalement (Togo/Ghana par exemple) pour occuper les premières places au tableau d'honneur des "meilleurs élèves du F.M.I.". C'est que cette place "privilegiée" est perçue par les dirigeants africains comme un sésame qui ouvre tout grand les coffres-forts de la Banque mondiale. Certains pays ont appliqué les PAS jusqu'à l'épuisement de leur dernière ressource régulatrice telle que la répression. Au Togo par exemple, il est à

¹ Citons entre autres P. Cize, M. Dauberny et al., *Le Fonds monétaire international (FMI) : une entreprise de pillage des peuples*, Paris : Selio, 1990, 272 p., G. Blardone, op. cit.

² A Lomé, une équipe de chercheurs de l'ORSTOM travaille sur l'impact des PAS sur une partie de la population togolaise et publie régulièrement les résultats de ses travaux dans *Chroniques du Sud*. Quant à ce qui concerne le Ghana, lire l'article de S. Brunel, "Ghana, le miroir aux alouettes", *Politique africaine*, 40, décembre 1990, pp. 115-119.

³ Avant-propos, *Politique africaine*, 11, septembre 1983, p. 4.

⁴ Jeune Afrique, 1594, 17-23 juillet 1991, p. 11.

⁵ M. C. Diop, M. Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf : Etat et société*. Paris, Karthala, 1990, 418 p.

remarquer que la répression comme ressource politique, qui avait si bien réussi à Eyadéma, n'a plus fonctionné avec le même bonheur à partir de 1990, ce qui coïncidait avec l'épuisement des autres ressources plus douces : l'argent en l'occurrence. Pendant les années d'ajustement, à partir de 1982, le discours politique, accompagné de la mise en place de puissants dispositifs de répression, était massivement axé sur l'ordre, la discipline et la paix sans lesquels le Togo ne serait pas attractif pour les investisseurs et les bailleurs étrangers. Si le discours sécuritaire et la répression se sont développés bien avant l'entrée en vigueur des PAS, ceux-ci ont accentué, les faisant passer à un stade d'obsession pour le régime. On retrouve le même comportement obsidional chez Rawlings au Ghana contre lequel le Togo était entré en compétition ouverte pour enlever la place enviée dans le cœur du F.M.I. Mieux doté par la nature et bien contrôlé par un régime très autoritaire, le Ghana devint rapidement le "chouchou du F.M.I." qui lui accorda sans hésiter des crédits dépassant largement ses besoins effectifs : en 1988 le F.M.I. lui offre 970 millions de dollars, alors que ses besoins sont estimés de 785 à 800 millions en 1987 et qu'il lui en faut seulement 575¹ ! Si le Ghana est le seul pays à crouler sous les aides de Bretton Woods, force est de reconnaître que l'acceptation des PAS injecte des fonds considérables dans les économies africaines. L'enthousiasme qui préside à l'acceptation des PAS chez certains dirigeants africains contraste fort avec leur hostilité à la démocratie. Et si on discute ferme de la démocratie en Afrique, en revanche on n'observe rien de semblable au sujet des PAS, même si leur nature technique écarte de fait la majorité des populations. En fait tout se passe comme si les PAS étaient un sujet à ne pas mettre entre toutes les mains, alors que leurs impacts affectent moins les "big brothers" et les "big boss" au pouvoir que les laissés-pour-compte, toujours plus nombreux au bas de l'échelle sociale. Au cours d'un séminaire intitulé "Quelle assistance technique dans le secteur rural d'ici l'an 2000" organisé par SOLAGRAI, (Solidarité Agro-Alimentaire) à Montpellier du 31 août au 4 septembre 1992, Fernand Vincent, secrétaire général de l'IREC (Innovations et réseaux pour le développement) déclarait que sur 100 FF octroyés par la Banque mondiale au titre des projets de développement rural, seulement 5 FF parviennent aux paysans de base, tandis que 95 FF sont perdus dans les labyrinthes bureaucratiques du F.M.I., de la Banque mondiale et des États africains. Ce que Elkyn A. Chaparro, chef de mission à la Banque mondiale à Dakar qui participait à ce séminaire n'a pas dénié. Ainsi, il est clair que les bénéficiaires des crédits ne sont pas toujours ceux que l'on pense. Les États africains et la Banque mondiale demeurent pour le moment les grands gagnants des PAS.

Par ailleurs, on peut dire qu'il y a une crise des PAS dans la mesure où les dirigeants africains ont une énorme capacité de les contourner tout en continuant d'en tirer profit. Ainsi les barons du régime et/ou leurs clients ont été les principaux bénéficiaires des mesures de privatisation des entreprises publiques lancées au Mali selon Lê Châu². On retrouve le même comportement prédateur dans d'autres pays comme le Togo où c'est le chef de l'État qui a pris possession de Togoroute, spécialisée dans le transport longue distance, lorsqu'il a fallu la privatiser. Des exemples similaires peuvent être trouvés ailleurs. Il n'est pas inintéressant, bien que les privatisations en Côte-d'Ivoire proviennent de l'initiative autonome des autorités, de savoir que

*"la réforme du secteur parapublic s'est moins traduite par le désengagement de la puissance publique que par la restructuration de ses conditions et modalités de fonctionnement et, notamment, par la recomposition de la structure financière d'un certain nombre d'entreprises fortement déficitaires mais que les autorités, pour toutes sortes de raisons, ne se sont pas résolues à dissoudre purement et simplement"*³.

A ne pas douter, des privatisations sous ajustement épousent cette politique qui est une entorse aux PAS, permettant ainsi à l'État de tenir un volant manoeuvrier plus important. Ces quelques exemples montrent à quel point les dirigeants africains peuvent se "débrouiller" avec les PAS. Dans ces États, passoires non seulement au niveau des frontières, mais aussi au niveau des institutions, l'application des PAS relève d'un véritable pari pour ces initiateurs.

Les plans d'ajustement structurel et la démocratie dans l'état actuel des États africains sont difficilement gérables et conciliables. L'un joue, à terme, contre l'autre. S'il s'agit de promouvoir véritablement l'idéal démocratique, il faudra desserrer les lourdes contraintes des PAS qui obligent les États ajustés à imaginer des stratégies de contournement. Mais si les PAS ont seulement pour but

¹ S. Brunel, art. cit. p. 117.

² Lê Châu, "Politiques économiques et crises durant les 30 années d'indépendance", *Politique africaine*, 47, octobre 1992, p. 36.

³ B. Contamin et Yves-A. Fauré, *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire : l'histoire d'un ajustement interne*. Paris, Karthala/ORSTOM, 1990, p. 295.

d'extraire le maximum de ressource pour résorber la dette des Etats en faillite, on ne s'y prendrait pas autrement que l'on s'y prend actuellement. Mais les Etats africains doivent retenir comme leçon des PAS la gestion rigoureuse des affaires, ce qui est loin d'être acquis, en raison de la nature patrimoniale et alimentaire de l'Etat qu'il n'est pas certain que la démocratie naissante corrigera.

PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTURELS ET DEMOCRATISATION EN AFRIQUE : QUELLE COMPATIBILITE ?

Francis AKINDES

Les années 80 et 90 reposent plus qu'auparavant la problématique du lien indissoluble entre économie et politique. La crise économique dans laquelle se débattent presque tous les pays africains incite à la recherche du système politique le plus socialement acceptable et pouvant supporter la relance des économies moribondes. L'unanimité semble se faire autour de la nécessité de mise en place d'un système politique démocratique. Et à partir de ce moment, se pose l'épineux problème de la compatibilité entre démocratie et programme d'ajustement structurel.

1- Quelques paramètres des politiques d'ajustement structurels

L'ajustement structurel en cours aussi bien en Afrique, en Amérique Latine que dans de nombreux pays d'Asie est la conséquence logique d'un processus d'intégration progressif arrivé à sa phase d'étranglement. Cette intégration s'est faite dans la foulée du recyclage des pétrodollars accumulés à la suite de la crise pétrolière de 1973. Elle a favorisé dans les périphéries (Afrique-Amérique Latine-Asie) une tendance à l'endettement massif dont les bailleurs de fonds ont commencé par craindre le non remboursement en raison des déséquilibres macro-économiques et financiers apparaissant de plus en plus profonds¹.

Il est donc question d'intervenir en favorisant un retour aux grands équilibres et en ajustant les économies nationales aux nouvelles conditions de l'économie mondiale. Désormais, pour réduire les déséquilibres observés, l'apport de crédits est assorti de mesures imposées par la Banque Mondiale et le FMI au nom de ce qu'il est convenu d'appeler "conditionnalités" de l'aide internationale. Il n'est pas toujours facile d'égrener ce chapelet de mesures économiques. Il est tout de même important de les résumer.

Les pays endettés vivent au-dessus de leurs moyens. Ils doivent réduire leurs déficits externes et internes. Les solutions proposées pour résorber le déficit de la balance des paiements sont à la fois simples et complexes : dévaluer la monnaie, réduire les importations au minimum incompressible, réorienter au maximum l'appareil de production vers l'exportation sur les marchés mondiaux. En ce qui concerne la résorption du déficit des finances publiques, il est conseillé d'accroître la pression fiscale et les tarifs des entreprises publiques, de réduire autant que possible l'emploi et les salaires dans la fonction publique ainsi que les subventions d'Etat en faveur de certains produits.

Derrière ces exigences, il faut reconnaître la philosophie économique libérale pure et dure. D'ailleurs dans son avant dernier Rapport sur le Développement dans le Monde, la Banque Mondiale ne s'en cache pas quand elle intitule le chapitre 7 : "Repenser le rôle de l'Etat". Il y est préconisé la réduction au minimum du rôle économique de l'Etat et le respect scrupuleux des seuls critères du marché dont le caractère "pur et parfait" bien que contesté en économie politique, réapparaît vigoureusement.

Il est difficile de ne pas s'accorder avec l'analyse et le bilan de la Banque mondiale, lesquels ont conduit aux nouvelles options économiques quand on se réfère à la prédation qui a caractérisé ces systèmes économiques pendant plusieurs décennies. Il est cependant opportun de noter que par ses encouragements au gigantisme et à la corruption sur laquelle elle est restée muette, la Banque Mondiale, aujourd'hui donneuse de leçons, a elle-même été complice de la banqueroute avant de se réinstaller dans sa nouvelle fonction de sapeur-pompier. Mais c'est moins au niveau du bilan que de l'économie politique qu'elle préconise, que se situe la question de la compatibilité entre démocratie et ajustement structurel.

La question est toute simple : peut-on démocratiser un système politique alors qu'on suit des programmes d'ajustement structurels ? Contrairement à ce que la Banque Mondiale et les autres institutions de financement tentent de faire croire, ces deux projets ne peuvent faire bon ménage.

¹ Richard Lombardi, *Le piège bancaire. Dette et développement* Flammarion, Paris 1985.

En principe, dans l'absolu, la démocratisation, par les nouvelles règles de jeu (émergence de contre-pouvoirs, liberté de presse, débats ouverts, nécessité de faire toujours mieux pour être réélu) qu'elle est censée générer, devrait faciliter la mise en oeuvre des réformes économiques et favoriser l'écllosion d'un nouvel ordre politique intérieur. Mais les deux années d'expérience de démocratisation semblent démentir cet idéal.

En constatant l'excessive intervention de l'Etat qui, en aval arguait de la nécessité de développement pour asseoir un réseau clientéliste et patrimonialiste, les bailleurs de fonds et les organismes de coopération bilatérales profitent du dégel des relations internationales pour contraindre à une restructuration indirecte du politique par la réduction du rôle de l'Etat dans le champ des activités économiques qui relèverait plutôt des attributs de la société civile.

Par les PAS, se dessine une tendance à vouloir ruiner des "*habitus*" politiques d'omniprésence et d'omnipotence de l'Etat, dûs à l'extension excessive de son rôle économique. Les PAS semblent favoriser sous bien des aspects "une meilleure transparence dans les rouages de l'Etat" sans pour autant déstabiliser le fonctionnement patrimonial qui fait sa spécificité. Le cas ivoirien analysé par Contamin et Fauré est édifiant à ce propos¹. Mais le fait que les mesures d'ajustement financier exigent un "Etat fort" pour leur mise en oeuvre, redonne à l'Etat africain les moyens de sa consolidation². Car, pour que les politiques néolibérales actuelles d'ajustement en Afrique parviennent à endiguer l'inflation, à réduire les déficits publics, à alléger la dette extérieure pour favoriser à terme une relance économique et une croissance durables, il faut qu'elles excluent de l'emploi et du minimum vital de consommation des millions de personnes selon la loi de la compression de la demande intérieure. Même la prise en compte hypocrite de la "Dimension Sociale de l'Ajustement" ne peut faire reculer réellement cette contrainte dont l'Etat reste le principal régulateur.

2- Silence... on ajuste

Les mouvements démocratiques engagés dans un contexte d'ajustement posent le problème de la compatibilité des deux objectifs (démocratie-ajustement structurel). Ils exigent une réflexion approfondie sur le poids des programmes d'austérité économique sur les régimes "démocratiques" se mettant en place. L'histoire économique de ces dernières années commence par enseigner qu'aucune politique d'ajustement structurel ne saurait s'embarrasser de démocratie, laquelle se présente comme "un luxe de pays riche".

En Amérique Latine les populations qui croyaient encore aux promesses des gouvernements populistes l'ont vite compris: au Pérou, au Guatemala et en Argentine, derrière la façade de la démocratie parlementaire, les militaires jouent un rôle de plus en plus actif dans l'administration du pays. En Pologne, l'euphorie consécutive à la chute du communisme s'est vite évaporée depuis que Lech Walesa et ses amis recherchent des recettes économiques du côté du Brésil en fermant les yeux sur les misères qu'elles ont générées dans ce pays. La cure libérale n'est pas plus digestible dans la CEI (ex-Union soviétique). La fièvre démocratique est tombée sur l'autel des pressions du marché avec sa vérité des prix. La fascination qu'exerce sur Boris Eltsine l'oeuvre de Pinochet dont on connaît les effets socio-politiques, donne une idée de la façon dont ce nouveau leader chérira les Droits de l'Homme dans son pays où l'on va bientôt commencer à mourir de faim alors que les rayons des magasins seront remplis. Dans la sous-région ouest-africaine, l'expérience ghanéenne, qualifiée par un Délégué de la Banque Mondiale d'"une des tentatives de réforme les plus impressionnantes en Afrique" est éloquent à ce propos³.

Ce pays qui, à l'instar des pays de la zone franc, a souffert d'une crise d'endettement grave, semble se donner une voie de sortie dont les résultats restent, à l'analyse, pour le moins mitigés.

Au plan économique, de source officielle, le produit intérieur brut de ce pays a augmenté en moyenne de 3,3 % entre 1982 et 1985, avec une pointe de 7,6 % entre 1983 et 1984. La productivité qui tendait à baisser est remontée, et l'inflation a été énergiquement freinée, passant de 75 % en 1980 à moins de 20 % en 1985.

¹ Bernard Contamin et Yves-André Fauré, *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire*. Karthala, Paris 1990.

² Bernard Contamin et Yves-André Fauré, "Des économies et des Etats en Afrique francophone: pour comprendre l'interventionnisme". in *Cahiers des sciences humaines* n° 28 (2) 1992, p. 323.

³ Yao Graham, "le Ghana, du coup d'Etat populiste à l'austérité libérale" *Le Monde Diplomatique* n° 384, juin 1986; p 21.

En Janvier 1990, le Ministre Ghanéen des Finances et du Plan, M. Kwessi Botchwey annonçait que le budget de l'Etat serait en 1990 excédentaire pour la cinquième année consécutive, avec un solde de 52 millions de dollars. Et il le fut. En 1989, l'excédent aurait été de 30 millions de dollars et le taux de croissance annuel aurait atteint le chiffre record de 6,1 %. Enthousiaste et conforté par cette embellie du taux de croissance, le gouvernement en avait profité pour fixer un objectif de croissance de 5 % pour chacune des trois années suivantes. Comme le faisait si justement remarquer Yao Graham, un écrivain ghanéen, cette nouvelle politique économique a recueilli jusque-là plus que l'aval des créanciers, la satisfaction de la communauté des pays donateurs et l'applaudissement des "nouveaux riches" ghanéens, pourtant sceptiques au départ.

Mais les coûts sociaux de cette consécration du Ghana en sa qualité de meilleur élève du F.M.I. sont exorbitants : 83 % de réduction du salaire réel; croissance de la corruption des administrations en compensation à la baisse des revenus; démantèlement des services sociaux; dégradation des termes de l'échange entre ville et campagne; désagrégation des logements sociaux existants...

Au plan politique, Yao Graham fait une saisissante analyse de la crise intérieure. Le Lieutenant Rawlings y disposait en fait, au début, d'un capital de confiance exceptionnel. N'avait-il pas promis au plus fort du populisme une transformation radicale de la société au bénéfice des plus pauvres ? Quelques années après l'avènement de son régime, il a perdu le soutien des ouvriers du fait que le libéralisme économique ghanéen s'est accompagné d'une réduction progressive de l'espace laissé à l'initiative politique; et ce, tout au moins jusqu'à la récente restauration du multipartisme qui n'annule guère la poursuite du contrôle atomisé de la vie politique dans ce pays, même après les élections présidentielles de novembre 1992.

Entre-temps, le droit d'expression des ouvriers sur leur lieu de travail, reconnu dans l'euphorie des années 1982-1984, n'a plus cours. Le PNDC (Provisional National Defence Council, parti au pouvoir), face à la crise de légitimité qu'il traverse pour n'avoir pu trouver un consensus, a multiplié les organes de répression politique tels que le BNI (Bureau of National Investigation), le SRF (the Special Reserve Force), les commandos, le CIB (the Coastline Information Bureau), le SPACU (the Special Police Anti-Crime Unit), le CDO (the Civil Defence Organization), etc... Les organes comme l'IRS (the Internal Revenue Service) et spécialement le NIC (the National Investigations Committee) servent quant à eux à terroriser les opposants politiques¹.

L'exemple ghanéen montre l'influence des créanciers sur l'Etat qui garantit la sécurité des capitaux en privant le peuple d'expression politique. Nous sommes ici en face d'une situation où l'Etat et le parti unique ont progressivement fait le choix explicite de privilégier la relance économique par l'austérité à la démocratie rejetée à plus tard. Les autorités politiques semblent clairement insinuer que la démocratie ne saurait s'instaurer sans une économie forte.

Les nouveaux gouvernements qui naissent du processus démocratique en cours se rendent progressivement compte, comme dans le cas ghanéen, que, pour se maintenir, il est politiquement nécessaire, voire indispensable, de réduire l'espace des contestations politiques et syndicales nationales afin de conserver la confiance des bailleurs de fonds. A partir de cet instant, surgissent les contradictions entre le projet démocratique libéral et les exigences de la nouvelle politique économique; lesquelles exigences nous ramènent au cœur de la philosophie libérale.

En ce début des années 90, la démocratie libérale à laquelle sont conviés les régimes africains, est théoriquement construite sur un équilibre toujours instable entre d'un côté, les Droits de l'Homme et de l'autre, les droits de propriété et du capital. Ce dernier, fortement régulé par les lois du marché, ne connaît par définition que les productions garantissant un profit et les besoins des consommateurs solvables.

L'histoire du développement des économies libérales montre à travers les luttes de classes que chacun de ces deux types de droit, à savoir le "droit de propriété" et le "droit de la personne", poursuit sa propre logique expansionniste. Or ces deux logiques sont toujours contradictoires.

Pour qu'il y ait plus de droit des personnes et donc de droit des peuples, il faut qu'il y ait une limite au droit du capital qui, pour sa croissance, a surtout tendance à restreindre l'expression des Droits de l'Homme, dont les plus connus, dans le champ économique, sont la liberté syndicale, le

¹ Cf. E. Gyimah-Boadi, "Adjustment, state reconstruction and democratization. Reflections on the ghanaiian experience". Communication à la Conférence sur "Les enjeux politiques de l'ajustement structurel". Dakar du 9 au 12 septembre 1991; p.16 et du même auteur, "Economic recovery and politics in the PNDC's Ghana", *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, XXVIII, 3 Nov 1990.

droit au travail, le droit de grève, les revendications pour une juste rémunération du travail et pour une meilleure protection sociale.

Face à cette contradiction, seul l'Etat peut se poser en instance arbitre pour négocier en permanence un compromis. Mais par leur capacité à s'organiser et par la puissance que leur confère le pouvoir économique (grèves de capitaux, argument de la compétitivité), les forces d'argent exercent une pression constante sur cet Etat qui finit par opposer sa résistance aux revendications populaires. De là, émerge une collusion entre l'Etat et les pouvoirs d'argent s'accordant tous les deux sur l'abaissement du niveau de protection sociale. Et ainsi, comme par enchantement, les gouvernements se réapproprient par exemple le discours patronal sur la nécessité de rendre les entreprises plus compétitives par :

- la compression des salaires et des charges sociales,
- l'informalisation d'une partie croissante de la main-d'oeuvre avec l'autorisation du travail temporaire et la sous-traitance¹,
- l'affaiblissement des pressions syndicales.

Ceci conduit l'Etat, conçu de manière juridique comme accompagnateur de l'économie, à rester sourd aux revendications sociales (mouvements syndicaux, soulèvements populaires contre la dégradation profonde des conditions sociales des plus défavorisés). A défaut donc de ne pouvoir donner satisfaction à ces revendications, préoccupé qu'il est par la réduction des déséquilibres macro-économiques et par la sécurité des capitaux désormais plus libres de circulation, il répond par la violence au nom d'une certaine sécurité intérieure (paix, ordre, et discipline sociale) réclamée par les bailleurs de fonds et les investisseurs.

C'est dans cette logique qu'il faut comprendre la réorientation de la coopération militaire française ces dernières années vers le financement et l'organisation de la sécurité intérieure. Les menaces sur le partage des zones d'influence ayant disparu, la France s'accorde ainsi aux nouvelles exigences économiques qui régissent la politique intérieure des Etats. En aidant ces derniers à assurer la sécurité intérieure, elle contribue à l'ajustement des pays d'Afrique noire francophone aux exigences des investisseurs. Mais qu'est-ce qu'un Etat Africain considère aujourd'hui comme une menace pour sa sécurité intérieure si ce ne sont les mouvements de contestation populaire ?

Ainsi, la protection des biens, des capitaux et de leurs détenteurs devient un impératif majeur. A son autel peuvent être immolées toutes les formes d'expression populaire : au Sommet de la Baule, M. François Mitterrand promettait aides et compréhension aux Chefs d'Etat africains soucieux de démocratie. Deux ans après, la France n'hésite pas à livrer aux forces armées centrafricaines des grenades lacrymogènes destinées à réprimer les manifestations de l'opposition². Les services de la coopération militaire française honorent les commandes de ce type dans bien d'autres pays africains. C'est là une option à peine voilée de l'aide à la recomposition des autoritarismes; mais suivant l'optique économique ultra-libérale.

3- La logique de sécurité des capitaux contre la liberté pour tous

Bien avant le grand mouvement de démocratisation en Afrique noire francophone, l'Etat sénégalais, précurseur de la nouvelle politique d'ouverture, a commencé par offrir les preuves de l'incompatibilité entre démocratie et ajustement avec le cycle des émeutes qui suivit les élections, en février-mars 1988³. La fermeté avec laquelle Abdou Diouf réprime ces types de révoltes populaires renseigne sur la volonté du chef de l'Etat de gérer les protestations de la société civile par la force. Redoutant la perte de légitimité extérieure qui se traduirait plutôt par un tarissement des investissements étrangers pour cause d'insécurité, l'Etat sénégalais a opté pour la solution de réduire au silence la société civile.

En Côte-d'Ivoire, les événements du 18 février 1992 au cœur desquels se cache un jeu de décapitation de l'opposition, peuvent être logés à la même enseigne. Contraint par les réformes économiques jugées nécessaires pour une "sortie de crise", le gouvernement d'Alassane Ouattara a

¹ Lire à ce sujet Bruno Lautier, Claude de Miras, Alain Morice, *L'Etat et l'informel*, L'Harmattan, Paris 1991, pp. 11-76.

² Voir la photocopie d'un bon de livraison de grenades lacrymogènes dans *L'Événement du jeudi* n° 389 du 16 au 22 avril 1992; p. 46.

³ Lire Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Karthala Paris, 1990.

tenté, semble-t-il, par ce biais de réduire la force de contre-pouvoir de cette opposition laquelle l'empêchait par sa capacité de mobilisation, d'appliquer certaines mesures d'austérité (réductions des salaires et de certains avantages sociaux) réclamées depuis quelques années par la Banque Mondiale.

Au Gabon les violents affrontements entre les forces de l'ordre et les populations respectent la même logique. L'objectif est d'assurer surtout la sécurité des biens et des capitaux en matant systématiquement tous les mouvements de contestation politique.

Au Tchad, la misère des populations, accrue par plusieurs mois d'arriérés de salaires des fonctionnaires, n'a pas empêché le gouvernement d'Idriss Déby de prendre, lors du Conseil des ministres du 16 juillet 1992, des mesures antisociales "non négociables", telles que la suspension du recrutement dans la fonction publique, le gel des avancements, l'abattement des salaires, la réduction des indemnités et la hausse des impôts jugés "incontournables" pour le redressement des finances publiques. En appui à ces décisions, des menaces de répressions sont proférées par le gouvernement contre l'Union des Syndicats du Tchad (UST) qui tente par des appels à des grèves et à des manifestations diverses, d'amener le pouvoir à revoir sa décision. Mais, les exigences du F.M.I. et de la Banque Mondiale pèsent désormais plus lourd dans la balance de l'Etat que les revendications populaires.

M. Pascal Lissouba, le nouveau président congolais, n'a pas connu d'état de grâce. Lors de son investiture le 31 août 1992, il fit la promesse d'assurer la régularité des salaires des fonctionnaires sans préciser l'origine des fonds qui serviraient à les payer. Or, le traitement des fonctionnaires s'élève mensuellement à plus de 13 milliards de francs CFA, alors que les recettes de l'Etat sont évaluées à environ 7 milliards CFA. La France sur laquelle le nouveau pouvoir semblait fonder ses espoirs lui fit comprendre un mois après installation par l'intermédiaire de M. Michel Oblin, Conseiller financier pour l'Afrique au Trésor Public Français, qu'elle allait "soutenir le nouveau gouvernement congolais à condition qu'il adopte des réformes courageuses et fondamentales(*) de structures. Il y aura le soutien de la France, poursuivait-il, dès lors que les nouvelles autorités congolaises prendront les mesures qui s'imposent. La situation du Congo est très grave et personne n'attend de ce gouvernement qu'il fasse l'économie de certaines mesures." M. Pascal Lissouba comprendra qu'il devra, pour appliquer ces "mesures et réformes courageuses", retourner les fusils contre le peuple auquel il a pourtant fait beaucoup de promesses lors des campagnes électorales.

L'interdiction des manifestations de rues et les formes subtiles de découragement des mouvements de grève dans certains pays (Côte-d'Ivoire, Burkina Faso, Guinée, Tchad, etc...) sont, parmi d'autres, des indicateurs de la marche à reculons du processus de démocratisation.

Il est de plus en plus évident, et l'Afrique en voie de démocratisation l'apprend à ses dépens, que dans le système libéral, la liberté des capitaux est plus importante que celle des hommes. Le président béninois, M. Nicéphore Soglo s'en rend progressivement compte; l'excès de liberté d'expression qui a favorisé son accession au pouvoir semble créer de sérieux préjudices à l'application réelle des mesures de libéralisation promises aux bailleurs de fonds. Raison pour laquelle une tentative de musellement de la presse, et même d'une certaine frange de l'opposition, s'y amorce mais connaît une farouche résistance : les vives réactions de l'Assemblée Nationale à la procédure autoritaire de privatisation de la brasserie "La Béninoise" et la convocation en comité d'une conférence nationale "bis" sur les questions économiques, le prouvent.

Après l'euphorie des périodes électorales, le nouveau président malien Alpha Konaré ne tardera pas aussi à comprendre que l'état de détresse dans lequel se trouve l'économie de son pays, qui a grand besoin de ressources financières, ne lui laisse pas de choix. Or la logique de ceux qui peuvent lui apporter cette bouffée d'oxygène ne s'accorde pas toujours avec les exigences démocratiques et les promesses faites au peuple en période électorale. Il faudra qu'il se donne le temps et les moyens d'élaborer une stratégie face à la rue, à moins que la transparence de la transition démocratique malienne n'inspire aux bailleurs de fonds plus de prudence, d'indulgence et de souplesse dans les "potions économiques" qu'ils suggèrent à ce pays. Car la création d'un consensus risque de ne pas y être une tâche aisée, alors que les faibles taux de participation électorale signent la déception des maliens par rapport à leurs attentes de l'avènement de la démocratie. Ce que Etienne Le Roy appelle "crise de sens" chez les intellectuels, pourrait exacerber les problèmes du monde rural qui, par son refus de verser les impôts, envoie déjà les signaux de son mécontentement¹.

¹ Etienne Le Roy, "Mali: la troisième République face à la méfiance des ruraux". *Politique Africaine*, n° 46, Juin 1992, pp 138-142.

La leçon du nécessaire autoritarisme est distillée sans détour dans l'ouvrage fortement médiatisé du politologue Francis Fukuyama¹, conseiller du département d'Etat américain. Selon cet auteur, qui a une forte audience auprès des Institutions de Bretton Woods, l'un des modes d'évolutions possibles vers la démocratie libérale, signant par son excellence la "fin de l'histoire", serait l'adoption d'un "Etat autoritaire à économie de marché" ou mieux d'une "dictature moderniste" (combinaison d'économie libérale et de politique autoritaire) beaucoup plus efficace qu'une démocratie pour créer les conditions sociales qui pourraient permettre la croissance économique et, avec le temps, l'apparition d'une démocratie stable². Le confortent dans ses convictions, les performances économiques de l'Empire allemand, du Japon de l'ère Meiji, de la Russie de Witte et de Stolypine, du Brésil après le coup d'Etat militaire de 1964, du Chili de Pinochet et des "tigres" asiatiques, tous adeptes de cette économie politique. Il fait remarquer au passage que : "Entre 1961 et 1968, par exemple, le taux de croissance annuel des pays démocratiques avancés - y compris l'Inde, le Ceylan, les Philippines, le Chili et le Costa Rica n'a été que de 2,1% alors que le groupe des régimes autoritaires et conservateurs (Espagne, Portugal, Iran, Taïwan, Corée du Sud, Thaïlande, Pakistan) connaissait un taux de croissance de 5,2%"³. L'autoritarisme politique serait donc selon cet auteur, le meilleur instrument pour la construction d'une économie forte.

En Afrique on se prend facilement à rêver sur le modèle asiatique de développement économique en passant sous silence le refus de ces pays d'associer le développement à la démocratie libérale. Ce n'est plus un secret pour personne, et Francis Fukuyama le met bien en exergue en faisant l'éloge de la politique économique du régime autoritaire taïwanais plutôt orienté vers le marché : "La politique industrielle n'a fonctionné à Taïwan que parce que l'Etat était en mesure de protéger ses technocrates planificateurs des pressions politiques, de sorte qu'ils ont pu contraindre le marché et prendre leurs décisions en fonction des seuls critères de l'efficacité. En clair, le système a fonctionné parce que Taïwan n'était pas gouverné démocratiquement⁴." La théorie que l'auteur dégage de ces observations est encore plus significative : "Les régimes autoritaires sont en principe mieux armés pour suivre des politiques économiques vraiment libérales, sans être troublés par des objectifs de redistribution qui compromettent la croissance. Ils n'ont pas de comptes à rendre aux ouvriers des industries déclinantes, ni à subventionner des secteurs inefficients simplement parce que ces derniers ont un impact politique. Ils peuvent en revanche utiliser le pouvoir d'Etat pour maintenir un bas niveau de consommation en vue de la croissance à long terme"⁵.

Pour ce politologue, les embellies statistiques sont plus importantes que la quête démocratique qui, elle, amène plutôt à "dépenser davantage pour la protection sociale" au nom d'une certaine justice sociale. Le fonctionnalisme économique prime donc sur la liberté humaine. La finalité de l'économie qui est l'homme, semble ne plus être une préoccupation. Ainsi, l'économique s'organise pour elle-même et contre l'homme. Les politiques d'ajustement structurel, dans leur philosophie sous-jacente, semblent bien impliquer cette option.

Il est clair que les nouvelles politiques économiques favorisent un autoritarisme étatique, par essence contraire à la gestion démocratique. Tout au plus, à travers la fameuse formule de la Banque Mondiale, "moins d'Etat dans certains domaines et davantage dans d'autres", le rôle prioritaire qu'on lui assigne est de faire taire au maximum l'expression des droits de l'homme, pour que le capital retrouve plus de liberté. Ainsi les stratégies internes devant permettre la réussite de l'ajustement des économies nationales aux normes de l'économie internationale, connaîtront le succès escompté. L'Etat, ainsi pris en otage par le capital, organise l'injustice sociale au mépris de la qualité de la vie des citoyens.

En réalité, les exemples du Ghana, des pays latino-américains⁶, et de la Corée du Sud⁷ montrent bien qu'aucun compromis n'est réellement possible entre la mesure de l'efficacité économique à l'aune

¹ Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Fayard 1992.

² Idem p. 149.

³ Idem pp. 152-153.

⁴ Idem p. 154.

⁵ Idem pp. 153-154.

⁶ Lire Michel Chossudovsky, "Pérou "ajuste" Péruviens écrasés", *Le Monde diplomatique* n° 451 octobre 1991; p. 15.

⁷ Lire René Dumont, *Taïwan, le prix de la réussite* La Découverte, Paris 1989.

exclusive des indicateurs du marché et l'équité sociale inhérente aux droits de l'homme, surtout en période d'ajustement.

Au risque donc de perdre le crédit politique international tant recherché en ces moments d'assèchement du marché financier, les représentants du peuple finissent par trahir le projet démocratique aux pieds d'argile, en se montrant compréhensifs et parfois même très dociles en l'absence d'alternatives. L'idéal démocratique sera dans ce cas phagocyté par la mise sous tutelle de la pensée politique et ce, sous l'influence des créanciers et de l'économisme.

"Le capitalisme n'est pas une oeuvre de bienfaisance", surtout lorsqu'on ne dispose guère d'appareil politique efficace pour en limiter les débordements. Sans arbitrage étatique rigoureux, l'injustice sociale et le mépris de la vie qui augmentent avec le développement économique se muent en droit légitime de mourir silencieusement dans la pauvreté pour les uns, et en droit de s'enrichir sauvagement pour les autres. Eduardo Galeano résume assez bien la situation :

"Dans la civilisation du capitalisme sauvage, le droit de propriété, est plus important que le droit à la vie. Les gens valent moins que les choses"¹. Cette contradiction structurelle entre démocratisation et ajustement structurel hypothèque considérablement l'avenir politique de l'Afrique. Elle risque d'ailleurs de faire le lit de tensions permanentes, car les peuples qui attendent beaucoup de ce nouveau défi, ne comprendront plus que l'idéal démocratique dérive et que sa misère s'accroisse. Ainsi conçues, les nouvelles politiques économiques demandent une forte dose d'autoritarisme pour être appliquées. Les bailleurs de fonds eux-mêmes semblent douter de l'efficacité des gouvernements démocratiquement élus, dans la conduite d'une relance économique. L'exemple du Pérou, de la Bolivie et de l'Inde, dont la démocratisation tendancielle n'a par contre pas porté de fruits au plan économique, semble dicter la préférence d'un organisme comme la Banque Mondiale pour les pouvoirs autoritaires, comme le Brésil, le Chili, et certains pays de l'Est asiatique, dont les progrès sont plus palpables. Pour elle, les faits montrent que la distinction entre démocratie et autoritarisme ne permet pas vraiment de se fixer sur les capacités d'un pays d'entreprendre ou non des réformes, de les mener à bien ou de survivre à leurs retombées économiques². Certes, en s'inspirant de la lecture de l'histoire par ses experts, elle garde de bonnes raisons de penser qu'il existe cependant un rapport positif entre certains aspects des régimes démocratiques et la physionomie générale du développement et du bien-être³. Mais elle constate malheureusement que "les régimes démocratiques ne sont pas nécessairement plus aptes à mener des réformes"⁴. Et depuis lors, elle semble ne plus lier ses possibilités de prêt aux conditionnalités démocratiques, comme la plupart des organismes de coopération bilatérale d'ailleurs.

La démocratie libérale n'est-elle pas un mythe, compte tenu du contexte économique dans lequel elle éclôt ? A peine né, ce rêve n'est-il pas en train de s'évanouir ? L'Afrique, comme l'Amérique Latine est en train de retomber dans la spirale de l'autoritarisme, avec la bénédiction des institutions financières mondiales.

4 - "Repenser le rôle de l'Etat"... mais aussi les pièges de la démocratie libérale

Vu sous l'angle des droits de l'homme, le libéralisme que tente de véhiculer les programmes d'ajustement structurel, est donc peu regardant en matière de "liberté pour tous". Il ne revendique la liberté que pour les possédants, lesquels, paradoxalement, en bénéficient déjà : "Il ne veut pas assez de liberté, écrit Jean-Yves Calvez. Il se contente de ce qu'en jouissent un nombre limité d'hommes; il ne la recherche pas pour tous"⁵ surtout dans les pays économiquement moins avancés et politiquement fragiles comme ceux d'Afrique. Seul un Etat sérieux et plus équitable peut jouer le rôle tampon. Or l'une des nouvelles certitudes que tente de faire admettre l'économie politique de l'ajustement, est la réduction au minimum de la fonction de l'Etat dans l'organisation du système économique⁶. Cette

¹ Eduardo Galeano, "Etre comme eux", *Le Monde diplomatique*, n° 451, octobre 1991; p. 17.

² Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1991*, Washington DC, 1991, pp 153-154.

³ Idem, p. 154.

⁴ Idem, p. 153.

⁵ Jean-Yves Calvez, "Centésimus annus" et le "libéralisme", *Etude Tome 357 n° 6* Décembre 1991; p. 627.

⁶ Cf. Arturo Israël, "Le nouveau rôle de l'Etat dans le développement" *Finances et Développement* vol. 28 n° 2 juin 1991; pp. 41-43 et Pierre Landell-Millo et Ismaïl Serageldin, "Gestion des affaires publiques et développement", *Finances et Développement* vol 28 n° 3 septembre 1991; pp. 14-17.

thérapie politique fait suite au diagnostic du patrimonialisme étatique et de sa fonction prédatrice dans la crise économique actuelle¹. Si ce constat est irréfutable, la croissance inflationniste du nombre des victimes structurelles des réformes², dont plus rien ne protège le droit à la vie en ces temps d'ajustement économique et financier, invite à plus de prudence quant à la redéfinition indispensable du rôle de l'Etat.

Deux constats principaux suggèrent cette prudence :

- Selon la Banque Mondiale, "Il faut que l'Etat laisse jouer les mécanismes du marché lorsqu'ils peuvent fonctionner et qu'il agisse rapidement et efficacement lorsqu'ils ne le peuvent"³. Quand on sait que les mécanismes du marché sont généralement peu démocratiques dans leur fonctionnement, doit-on les laisser se déployer sans l'intervention d'un Etat arbitre ? Qui protégerait les plus faibles ? Et dans ce cas, en Afrique, est-ce l'Etat en tant qu'institution qu'il faut remettre en cause ou la nature même des Etats qui ont précipité les pays dans l'abîme économique par leur mauvaise gestion ? Au lieu d'Etat-minimum, au sens où l'entend la Banque Mondiale, ne devrait-on pas plutôt parler d'Etat plus sérieux, plus efficace et plus honnête dans la gestion des choses publiques ?

Contrairement à ce que suggère l'économie politique de l'ajustement, l'expérience (tant vantée et citée en exemple) des dragons asiatiques (Corée du Sud, Taïwan, Singapour) et l'histoire économique des vieilles démocraties et même des pays de l'ASEAN, montrent amplement que c'est plutôt l'intervention ciblée de l'Etat, voire le protectionnisme, qui ont engendré l'accumulation du capital et la productivité du travail, ce qui les a rendu compétitifs sur le marché mondial; à tel point qu'il n'est pas toujours facile de déterminer dans ces pays, la limite entre le libéralisme, le protectionnisme et l'interventionnisme qui font le succès de leur économie, succès dont on ne doit pas négliger aussi les coûts sociaux⁴.

Les guerres économiques que se livrent aujourd'hui le Japon, les Etats-Unis et la Communauté Economique Européenne par le G.A.T.T. interposé et la méfiance affichée de part et d'autre face à la libéralisation des échanges, témoignent bien du dilemme des décideurs politiques tiraillés entre la protection des droits de leurs citoyens et les exigences du marché. Contrairement à l'Europe, à l'Amérique du Nord et aux Nouveaux Pays industrialisés où le protectionnisme s'exacerbe alors que règne le discours ambiant du libéralisme économique, il est demandé aux pays africains et latino-américains d'ouvrir leur marché tout en mettant en minorité l'Etat qui, ailleurs dans l'histoire des démocraties, a constitué le seul arbitre.

- Dans ce nouveau contexte de minimalisation du rôle de l'Etat et face à l'hyper-liberté octroyée au droit de propriété qui, pour sa croissance, n'a point besoin de s'embarrasser de droit des personnes, on pourrait s'interroger sur l'opportunité politique de l'émergence d'une réelle démocratie sociale; d'autant plus que, dans l'histoire, le libéralisme économique et la démocratie n'ont jamais été des systèmes dont la complémentarité allait de soi, contrairement à ce que l'on tente de faire croire. Comme le soulignent Samuel Bowles et Herbert Gintis,

"Ils comportent des règles contrastant [et s'excluant] violemment, règles qui ordonnent et le processus du développement humain et l'évolution historique des sociétés entières: le premier se caractérise par la prééminence de privilèges économiques se fondant sur le droit de propriété, la seconde met en revanche l'accent sur la propriété de la liberté et des responsabilités démocratiques à partir de l'exercice des droits individuels" ⁵.

Si l'Etat est réduit au minimum selon la nouvelle logique politico-économique, qui contrôlera l'énigmatique pouvoir politique dont disposent historiquement les détenteurs de capitaux plus que jamais libres de leurs mouvements ?

¹ Banque Mondiale, *De la crise à une croissance durable...* op. cit., p. 35.

² Cf. Giovanni A. Cornia, Richard Jolly, Frances Stewart, *L'ajustement à visage humain. Protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance*, Economica, Paris 1987.

³ Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1991*, op. cit; p. 147.

⁴ Cf. Christian De Brie, "Champ libre au modèle libéral et démocratique". *Le Monde Diplomatique*, n° 452, novembre 1991; pp. 22-23 et Jean-Jacques Pérennès et Hughes Puel, "Démocratie et développement au sud", *Economie et humanisme*, n° 319 octobre-décembre 1991; pp. 11-19.

⁵ Samuel Bowles, Herbert Gintis *La démocratie post-libérale. Essai critique sur le libéralisme et le marxisme*, La Découverte, Paris, 1987; pp. 21-22.

contradictions internes entre le libéralisme à tout vent et la démocratie sociale. Les nouveaux acteurs politiques ne doivent pas perdre de vue que, dans les vieilles démocraties, la stabilité sociale n'a été obtenue que par de successifs accommodements qui se sont faits grâce au déploiement de divers mécanismes successifs depuis la pratique lockienne, qui limite la participation politique aux possédants, jusqu'à la formule keynésienne de la croissance économique par le biais de la redistribution des revenus, avec pour résultat une communauté d'intérêts entre les possédants et les non possédants, en passant par le modèle jeffersonien, qui consiste à multiplier le nombre des propriétaires par des distributions de terres et la stratégie madisonienne, qui vise à favoriser une hétérogénéité suffisante d'intérêts parmi les citoyens afin d'empêcher l'émergence d'un programme politique commun de tous les non-possédants. Placés sous les emblèmes respectifs de Locke, Jefferson, Madison et Keynes, chacun de ces compromis est la concrétisation d'un éventail donné d'application des droits de la personne, capable de contenir le potentiel explosif d'un conflit des droits¹.

Face aux multiples sollicitations et intérêts en présence, l'état actuel des sociétés africaines appelle des compromis que seul peut arbitrer à notre avis un Etat sérieux; un Etat capable d'intervenir utilement, d'encadrer réellement le libéralisme le plus libéral "par un contexte juridique ferme... au service de la liberté humaine intégrale"², un Etat capable de trouver des compromis plus ou moins flexibles fondés sur la hiérarchie des urgences et des priorités de la vie collective, et ce, dans la plus grande équité possible. Il doit alors user de son autorité légale pour instaurer un ordre raisonnable et évolutif de coexistence ou de hiérarchie respectant les différences sociales et les divergences d'intérêt. La crise des modèles de compromis, d'ailleurs très différents quand on passe d'une démocratie occidentale à une autre, interpelle absolument les consciences politiques. Parler de démocratie sans réellement déterminer le type de compromis à promouvoir entre le droit des personnes et le droit des propriétés relève d'un pur aventurisme. Tout indique l'urgente nécessité de restaurer l'Etat dans ses vraies responsabilités.

Or, dans ce flou juridique, l'Etat prédateur africain fort de la fonction sécuritaire et répressive qui lui est assignée, recompose non seulement son autoritarisme légitimé par la mise en oeuvre de mesures impopulaires mais aussi les bases économiques de son patrimonialisme, en s'adaptant à la nouvelle logique libérale.

5- Logique libérale et ruse de l'Etat africain

On espérait des réformes économiques induites par les PAS et de la démocratisation une extinction du patrimonialisme étatique africain, tant la restriction de son rôle dans le champ économique et la crise des finances publiques lui ôtaient les moyens de la redistribution clientéliste. Mais son fonctionnement actuel donne plutôt à penser que le patrimonialisme change de registre et tend à s'articuler désormais à la logique libérale qui défend l'initiative privée.

La recomposition des bases sociale de l'Etat n'est plus seulement alimentée par l'affectation des clients politiques aux hautes fonctions de l'administration où ils peuvent espérer bénéficier des rentes de situation. La dialectique de l'ami et de l'ennemi politique trouve plutôt sa projection dans les nouvelles possibilités offertes à l'Etat par la libéralisation de l'économie. Par le jeu des faveurs accordées aux amis politiques en matière de privatisation, d'attribution des marchés publics et du recouvrement des impôts, l'Etat se donne les instruments de fidélisation de sa clientèle. Contraint à réduire l'interventionnisme excessif par lequel il orchestrait la redistribution patrimonialiste, l'Etat africain tente de conserver ses bases sociales en transformant, au profit de la privatisation et de la promotion de l'initiative privée, les "cercles concentriques" gravitant autour de lui en véritables cercles d'affaires. Sur cet aspect, on dispose pour le moment de peu de sources écrites. Mais compte tenu de l'ampleur de cette nouvelle forme de recomposition politique signalée au Zaïre, au Togo et dans bien d'autres pays, l'hypothèse est à prendre au sérieux. En Côte-d'Ivoire, le bilan de la Banque Mondiale relatif aux difficultés de recouvrement des impôts directs, apporte des preuves confirmant cette analyse.

"Le recouvrement des impôts n'atteint pas toutes les personnes qui devraient verser l'impôt. Un certain nombre ayant des revenus élevés et des biens financiers et immobiliers considérables réussissent à échapper à l'impôt sur le revenu. Les problèmes se posent à la fois au stade de l'établissement des rôles et à celui du recouvrement. S'agissant de l'établissement des rôles, il n'est pas possible de croire que dans un pays

¹ Samuel Bowles, Herbert Gintis, *idem*; pp. 58-59.

² Jean-Yves Calvez, *op. cit.*, p. 627.

aussi grand et aussi développé que la Côte-d'Ivoire, il n'y ait que 2300 professionnels, hommes d'affaires, commerçants, entrepreneurs, cadres et personnes ayant plus de deux sources de revenu. Même les contribuables pour lesquels des déclarations d'impôts ont été établies ne paient pas toujours l'impôt. En conséquence, l'impôt foncier et l'impôt sur les revenus se caractérisent par des arriérés considérables. Le fait que nombre de personnalités éminentes des affaires et du monde politique ne paient pas d'impôts demeure un problème"¹.

Ce diagnostic, fait en 1988, reste encore aujourd'hui valable. Car les procédures administratives de recouvrement mises en place ces deux dernières années, n'ont presque rien changé à la situation.

Progressivement des liens informels se développent entre le pouvoir et un secteur privé se construisant lui-même sous le parapluie politique. Et par une politisation du secteur privé, l'Etat redéploie un nouveau mode de régulation sociale qui, par sa connivence avec les injonctions des bailleurs de fonds, risque de marquer pour longtemps le fonctionnement du champ politique multipartisan. Car, pour beaucoup d'acteurs politiques, aussi bien dans les arcanes du pouvoir que dans l'opposition, le multipartisme apparaît de plus en plus comme une institutionnalisation de la prédation rotative dans un système plus que jamais animé par la logique de la "politique du ventre" (Jean-François Bayart). Si bien que s'il y a alternance, elle risque de se faire sur la base de cette dialectique de l'ami et de l'ennemi et de la politisation du secteur privé. Le parti politique vainqueur des élections reproduirait comme son prédécesseur, les bases sociales de son pouvoir par cette même procédure. Et, simultanément la tentation serait par ailleurs très forte de ruiner les bases des réseaux d'allégeance du pouvoir sortant par une politique revancharde de recouvrement des arriérés d'impôts avec des risques de très grande instabilité politique mais aussi économique dont le peuple et les aspirations démocratiques continueraient de faire les frais.

¹ Banque Mondiale, Côte d'Ivoire : La mobilisation des ressources internes en vue d'une croissance stable. Vol. II. Rapport principal, Abidjan 1988, p 45.

SIMULATION DE LA DÉMOCRATIE ET POURSUITE DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN CÔTE-D'IVOIRE

Barthélemy COMOÉ-KROU

Le thème de la table ronde, "Crises et ajustements structurels : les dimensions sociales et culturelles", paraît bien exprimer la présomption de l'existence d'une relation entre les crises sociales et politiques qui secouent actuellement toute l'Afrique et les plans d'ajustement structurel qui y sont adoptés et appliqués. Cette présomption est "légitime". Et puisqu'il est également question de démocratie dans ces crises, je voudrais porter mon attention sur le lien qui pourrait exister entre la démocratie naissante et l'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire.

L'histoire témoigne que la démocratie a presque toujours été le produit d'une réaction populaire contre l'oppression exercée par une dictature, une tyrannie ou une autocratie quelconque. C'est généralement le résultat d'une lutte, parfois sanglante, qui peut durer un certain temps. Et la fulgurante éruption volcanique, dont la chaude lave a coulé dans les rues d'Abidjan en mars 1990, paraît bien avoir été provoquée par l'adoption d'un plan d'ajustement structurel. Mais, par-delà ce plan, le déchaînement a voulu être aussi une dénonciation sinon un rejet du parti unique dont la gestion économique a généré l'ajustement structurel. Dès lors, eu égard au film des événements sur la scène politique ivoirienne, deux questions majeures surgissent. D'abord, si la réaction populaire a fait apparaître un genre de multipartisme, s'est-elle maintenue dans la voie menant à l'instauration d'une véritable démocratie ? Autrement dit, existe-t-il entre multipartisme et démocratie ce type d'analogie qui, de l'avis des mathématiciens, "a pour limite l'indiscernabilité physique et, finalement, l'égalité" ? En second lieu, quel a été l'effet immédiat et concret de ce multipartisme foisonnant sur le plan d'ajustement structurel ? Puisque la lutte peut être longue, il est utile et même nécessaire de se sentir soutenu par l'espoir rationnellement fondé de la victoire finale, et un tel effet immédiat, si minime soit-il, est sûrement de nature à garantir cet espoir.

Je vais essayer, non pas de proposer à ces interrogations très complexes des réponses qui puissent satisfaire tous les acteurs et tous les observateurs de la vie politique ivoirienne, mais de dire tout simplement ce que ma conscience me dicte de penser de la situation.

Multipartisme égale-t-il démocratie ? Le lieutenant colonel Amadou Toumani Touré, qui a présidé à la transition au Mali, a déclaré un jour sur les ondes : "La démocratie existe dans la tradition africaine, mais nous voulons une démocratie de type occidental". Il est hors de doute qu'il exprimait là l'idéal, l'objectif politique fondamental que poursuivent tous les pays africains. Or, de l'avis de nombreux historiens, Athènes fut le berceau de la démocratie en Occident. Mais la démocratie athénienne fut-elle une démocratie multipartite ? On l'a prétendu parfois. Mais l'historien Délorme, spécialiste de la Grèce antique, pense que "l'erreur vient de ce que l'on imagine les partis politiques de l'Antiquité à la ressemblance de ceux de l'époque contemporaine. En réalité, poursuit-il, il s'agit de coteries (...). Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu des catégories d'intérêts, voire des mouvements d'opinion. Mais les factions qui se disputent le pouvoir ne coïncident avec eux qu'occasionnellement"¹. Inaugurée plus ou moins timidement par Solon, la démocratie athénienne, qui triompha définitivement avec la constitution de Clisthène et connût ses beaux jours de gloire sous Périclès, ne fut donc pas une démocratie parlementaire avec des partis politiques bien étiquetés. C'était le peuple, l'universalité des citoyens, qui délibérait et votait sur l'Agora. Et pourtant, voici ce qu'en dit Hérodote : "En toute circonstance l'égalité est un bien précieux. Les Athéniens, sous la tyrannie, ne valaient pas mieux à la guerre qu'aucun des peuples voisins. Une fois débarrassés de leurs tyrans, ils devinrent de loin les premiers. Cela montre que, sous l'oppression, ils étaient volontairement lâches parce qu'ils savaient travailler pour un maître. Rendus à la liberté, chacun d'eux mettait tout son coeur à travailler pour lui-même"².

Je l'ai signalé, Amadou Toumani Touré parle d'une démocratie dans la tradition africaine. J'ignore ce qu'elle fut au Mali et dans la plus grande partie de l'Afrique. Mais je crois savoir assez bien que l'ancienne société agni, qui était une monarchie très hiérarchisée, était en même temps une société

¹ Delorme Jean, *La Grèce primitive et archaïque*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1969, p. 80.

² Hérodote, V, 78.

très démocratique, du moins dans le Moronou que j'ai étudié assez en profondeur. L'accession à toute fonction politique, y compris celle de roi, était soumise à l'approbation du peuple. "Quand le peuple est maître du vote, dit Aristote, il est maître de la constitution"¹. C'est le principe même de l'organisation sociale et politique des Agni. Si un monarque violait la constitution, il était automatiquement destitué, déposé. Enfant, je fus témoin de la déposition spectaculaire d'un monarque de très haut rang que le ferme soutien de l'administration coloniale ne put sauver. Les Agni pensent qu'une société ne peut fonctionner que sur des critères de compétence, et, disent-ils, un critère de compétence est un critère, non de ségrégation, mais de sélection fondée sur la vérité. C'est pourquoi à l'intronisation le monarque prononçait solennellement le serment suivant : "Si la vérité se réfugie par où ma mère est femme, et qu'il faille par quoi je suis homme pour l'en extraire, j'y consentirai sans préjudice d'inceste". La vérité prime sur tout, car sans la liberté il ne peut y avoir ni justice ni paix, et c'est la vérité qui rend l'homme libre et capable d'agir pour le bien.

Les deux exemples, athénien et agni, ne font croire que multipartisme n'égale pas démocratie d'une égalité mathématique. Cependant on est bien obligé de constater que le multipartisme est entré dans les moeurs politiques et qu'il est désormais impossible de concevoir une démocratie sans formation de partis dits d'opposition, de centre, de gauche, de droite, d'extrême droite... Cela m'amène à l'examen de ma deuxième-interrogation. A l'heure actuelle il y a plus d'une quarantaine de partis politiques en Côte-d'Ivoire. Mais quel a été l'effet concret et immédiat de cette foisonnante démocratie multipartite sur le plan d'ajustement structurel contre lequel le soulèvement s'est produit ? On n'a pas diminué les salaires, entend-on proclamer ici et là. Je vais commettre une indiscretion. Voici ce que m'a confié, au bord du désespoir, un fonctionnaire à la retraite.

"Aujourd'hui, disait-il, il faut, pour se faire délivrer un passeport, 20.000 francs de timbre au lieu de 5.000; une carte d'identité nationale, 2.000 francs au lieu de 225; un certificat de nationalité, 1.000 francs au lieu de 200; un extrait d'acte de naissance, 500 francs au lieu de 200; une autorisation à un mineur, 500 francs au lieu de 200; pour une procuration quelconque, 500 francs au lieu de 200. Pour mon fils qui entre en terminale au lycée classique, j'ai payé 3.000 francs de frais d'inscription, fourni deux extraits d'acte de naissance, un certificat de nationalité; j'ai dû lui faire établir une carte d'identité nationale et, comme il n'a que 16 ans, il a fallu au préalable une autorisation à un mineur. Et il reste à payer au moins 5.000 francs pour l'examen du baccalauréat. J'ai une fille en 3e et une autre en 5e au collège de Cocody; pour les deux j'ai payé 10.600 francs de frais d'inscription, fourni deux certificats de nationalité et, pour celle qui est en 3e, deux extraits d'acte de naissance plus 3.000 francs pour frais d'examen (le BEPC). De plus, pour les trois enfants dans le secondaire public, je paye 9.000 francs par mois de carte de bus. Enfin, pour la dernière qui est au cours moyen dans une école publique, j'ai payé 2.000 francs de frais d'inscription plus 5.000 francs de cotisation. Et je ne parle pas des uniformes, des livres, des cahiers ni des petites cotisations pour ceci et pour cela. D'autre part, en plus de tous les impôts, on me retient 7.000 francs par mois pour la mutuelle; cependant, depuis près de deux ans, ni moi-même ni mes enfants n'en bénéficions. Ou bien le médecin n'a pas de bon de mutuelle, ou bien, quand le médecin en a, c'est la pharmacie qui refuse de servir les produits parce que l'Etat lui doit, et je me passe de la mutuelle pour payer les médicaments. Pouvez-vous me dire que la petite pension proportionnelle qu'on me verse n'est pas diminuée, surtout quand je songe que j'ai déjà payé les impôts sur le salaire brut qu'on me versait ? Et ce n'est pas tout. Avant mai 1991, je percevais ma pension entre le 25 et le 29 du mois. Depuis, je ne la perçois que vers le 15 du mois suivant. Pour décembre 1991, je l'ai perçue le 16 janvier 1992, et pour juillet dernier j'ai dû attendre jusqu'au 25 août". Et il a conclu : "Fasse le ciel que dans le pays je sois seul dans le cas" !

Je ne fais pas de commentaire. Pour toute consolation, je lui ai dit ceci : le pays traverse une période de turbulence, c'est une période de lutte, il faut patienter.

Tout en n'étant pas trop convaincu des effets du conseil que je donnais, je crois n'avoir pas menti. La démocratie naissante est encore en période de lutte, et cette période peut être longue. Encore faut-il que la lutte soit menée avec lucidité pour qu'on ne se batte pas contre le vent et ne donne des coups en l'air. Je l'ai dit ailleurs², le problème du développement de l'Afrique n'a jamais été posé nulle part au cours des trois décennies de pseudo-indépendance. On aurait déjà entrevu quelque solution salutaire et connu au moins un début d'apaisement. Ce qui a constamment prévalu, préoccupé, monopolisé les esprits et toutes les énergies, a été uniquement de savoir qui sera au pouvoir et par quel

¹ Aristote, *La constitution d'Athènes*, XX, 14; XXI, XXII, 13.

² Comoé-Krou Barthélemy, *Conception de l'Etat et forme de démocratie*, Editions des Lagunes, Abidjan, 1991; p. 14.

moyen il s'y maintiendra à vie. De là vient le constant développement indomptable du sous-développement qui a enfoui le pays sous un flot de misère et rendu nécessaire le massif recours à l'aide extérieure dont la contrepartie est l'acceptation obligatoire d'un plan d'ajustement structurel. Mais aurions-nous renoncé à sortir du sous-développement ? Si non, alors le plan d'ajustement structurel est-il la meilleure méthode, la stratégie appropriée de développement ? Nous le verrons mieux ultérieurement. Mais, d'ores et déjà, les invariables effets sociaux déplorables, qui le font refuser par le peuple dans tous les pays, répondent au moins partiellement à la question. Et voici le problème : si le peuple refuse le plan d'ajustement structurel tandis que le gouvernement persiste obstinément à l'appliquer, soit ouvertement, soit insidieusement, alors vers quel terme évolue-t-on ? Vers une démocratie sans le peuple, ou simplement vers une dictature, une tyrannie rigide déjà installée et parfaitement insensible au sort de la masse ? C'est pourquoi, dans les circonstances qui sont les nôtres actuellement, il me paraît de la plus haute importance que soient déterminées plus clairement les conditions d'efficacité d'un parti politique. Surtout l'objectif final doit être clairement précisé et connu de tous : ou bien c'est uniquement le pouvoir pour le pouvoir, ou bien c'est le développement authentique de la nation, dans lequel cas la détention du pouvoir ne serait plus qu'un simple moyen d'action.

Limitons-nous à la forêt et à l'agriculture. Depuis l'indépendance, la Côte-d'Ivoire exporte du bois de qualité, de la banane pyot, de l'huile de palme, du coton... On a parlé du "binôme café cacao". Le pays est le troisième producteur mondial pour le premier terme du binôme et le premier producteur pour le second. Il s'était fixé l'objectif d'un million de tonnes de cacao ; il a pu atteindre 850.000 tonnes. Tout économiste connaît le tracé de la courbe des cours du café et du cacao sur le marché mondial et les prix versés ici aux producteurs. Dans la perspective de la production d'un million de tonnes de cacao, il a même été possible de payer le kilogramme à 400 francs, en guise de stimulant aux producteurs, pendant les deux campagnes 1987/1988 et 1988/1989. Malgré tout cela, aujourd'hui, le pays se trouve très lourdement endetté. Comme cause, on invoque la chute brutale des prix des matières premières. C'est vrai, mais est-ce suffisant comme explication ?

Gouverner, dit-on, c'est prévoir. Et, au tout début de l'indépendance, il a été prévu et solennellement promulgué qu'"on ne regarde pas dans la bouche de celui qui grille l'arachide". A mon humble avis, aucun homme n'est meilleur qu'un autre, et en toutes circonstances l'occasion fait le larron. C'est pourquoi il me semble que, dans la situation qui est la nôtre actuellement, un parti politique ne saurait être un simple alignement derrière un leader, si charismatique soit-il. Certes, faut-il toujours quelque chose de réelle valeur pour prendre l'initiative de la lutte et la conduire. Toutefois, je pense que des précautions sont nécessaires pour qu'on ne revienne plus à la personnalisation du pouvoir et au culte de la personnalité, à l'héritage de la pensée de Mao. Bien sûr, il est de bonne politique de savoir nouer d'utiles relations sur le plan international. J'estime cependant qu'un certain seuil ne doit pas être franchi dans la recherche des appuis extérieurs. Ne sont-ce pas les puissances occidentales qui ont cautionné les autocraties et les présidences à vie et nous ont mis dans la situation où nous nous débattons ? Pour toutes ces raisons, je pense que, dans les circonstances actuelles, un parti politique doit se définir par un projet de société concret, clair, précis et cohérent, assorti d'une programmation rationnelle qui tienne compte de tous les aspects de la vie nationale.

Je ne nie pas que les partis politiques en présence aient chacun un projet de société très concret et tout à fait satisfaisant. Il serait tout simplement souhaitable qu'ils les fassent mieux connaître. Quand j'entends déclarer que nos pays sont trop petits pour être économiquement viables, je me prends à rêver. La Norvège a 4.000.000 d'habitants et le Luxembourg, seulement 365.000 et ils vivent économiquement. Avec une population de 6.000.000 d'âmes, la Suisse jouit d'un revenu par tête d'habitant supérieur à celui de bien des membres du G7. En vertu de quels principes métaphysiques, de quelles lois ontologiques, la Côte-d'Ivoire qui a au moins le double de la population de la Suisse ne peut-elle pas être économiquement viable ? Je crois que les vrais problèmes se situent ailleurs, et ils ne trouvent pas leurs solutions dans une quelconque intégration régionale ou continentale. Quittons un instant la nébuleuse verbosité pour poser les pieds sur la terre ferme et nous trouver brusquement devant un marché de 200 ou de 300 millions d'habitants. Concrètement, qu'est-ce que la Côte-d'Ivoire vendra sur ce marché ? Son café et son cacao ? Je crois pouvoir affirmer qu'elle n'aura pas de preneur. Or, en fait, l'intégration existe déjà depuis très longtemps au niveau des peuples, mais on ne la voit pas ou plutôt on ne sait pas la voir, ce qui dénote une surprenante et dangereuse incapacité d'analyse. Quand on entend des leaders de l'opposition déclarer que les diktats de la Banque mondiale et du F.M.I. sont incontournables, on demeure ahuri, abasourdi. Où donc est l'indépendance, la souveraineté nationale ? Voyons les choses d'un peu plus près. Bill Clinton, le président élu des USA,

s'est fixé comme objectif prioritaire la lutte contre le chômage et l'amélioration du sort des déshérités. Après sa première visite à la Maison Blanche, il s'est rendu dans un quartier pauvre de Washington. La France et tous les pays d'Europe luttent également contre le chômage. Or la BM et le F.M.I. sont chargés de le créer et de répandre la misère chez nous, et l'on ose clamer que cela est incontournable !

D'autres n'ont cessé de pérorer sur l'échec d'un hypothétique plan de redressement économique. Songent-ils seulement que, pour qu'un plan échoue, il faut d'abord qu'il ait existé ? Or, jusqu'à plus ample informé, de novembre 1989 à ce jour aucune décision économique n'a été prise dans le pays, même s'il est projeté de repousser les frontières jusqu'au Niger. L'opération exécutée s'apparente à celle qu'effectuerait une ménagère qui, s'étant aperçue que certaines de ses jarres sont vides, puiserait de l'eau dans celles qui en contiennent encore pour les remplir. Mais, ce faisant, elle n'augmente pas la quantité d'eau dans sa cuisine pour satisfaire les besoins de consommation de sa famille, surtout si une bonne partie de cette eau va à l'extérieur. Ponctionner le pays, dépouiller la population par une lourde pression fiscale et mille autres dispositions et tracasseries dévastatrices pour s'assurer de nouveaux prêts, ne sonne pas le redressement de l'économie nationale, mais plutôt l'accroissement de la misère dans la société. D'ailleurs on ne développe pas un pays uniquement par des emprunts extérieurs. Tout économiste compétent et honnête sait parfaitement bien que le budget de l'Etat est à l'intérieur de l'économie nationale, et non l'inverse. Dès lors, dans les circonstances qui sont les nôtres en ce moment, le redressement de cette économie qui est la condition d'un véritable équilibre autonome du budget de l'Etat, passe nécessairement par une stratégie rationnelle de création d'une épargne intérieure, laquelle approvisionne les banques et permet aux entreprises d'emprunter sur la place et de créer des emplois. Et le facteur principal, sinon unique, du lancement de la création d'une épargne intérieure est la judicieuse et efficace stimulation de la production vivrière. Lorsque le marché est abondamment approvisionné en produits vivriers, sous l'action de la loi de l'offre et de la demande, leurs prix baissent automatiquement. Alors les ménages à revenu moyen et très moyen, qui sont de beaucoup les plus nombreux en tout pays, tout en se nourrissant convenablement, diminuent sensiblement leurs dépenses d'alimentation en même temps que celles de soins de santé. Cela leur permet d'économiser davantage et de contribuer au fonctionnement des autres secteurs de l'économie nationale. Le cycle agricole étant annuel, si de telles idées avaient eu cours depuis novembre 1989, la situation générale du pays serait certainement autre qu'elle ne l'est actuellement.

Tous nos maux viennent, me semble-t-il, de la reconduction intégrale de l'administration coloniale qui a toujours ignoré la manière dont les indigènes produisent leur nourriture. Aujourd'hui encore, seuls les intérêts de la "Métropole" continuent de prévaloir. Nous lui fournissons du bois, du cacao, du café..., et nous payons constamment le service de notre inextinguible dette. Mais, en dernière analyse, par quoi la dette elle-même s'explique ? En plus du grillage autogéré de l'arachide ou peut-être pour mieux l'assurer, un principe de "20 % de compétence et 80 % de militantisme" a été promulgué et appliqué. Mais on ne réalise pas le développement avec du militantisme, simple simulation de la démocratie sur base de marches de soutien. On le réalise avec du patriotisme et 100 % de compétence. Aussi ne paraît-il pas hors de propos que des principes, tel celui selon lequel une société ne fonctionne que sur des critères de compétence, puissent inspirer les projets de société des partis politiques; de manière que, parfaitement informés et éclairés, les citoyens puissent choisir librement et en toute connaissance de cause, et que les votes expriment véritablement la volonté du peuple, qui désire vivement sortir de la situation où il se débat depuis plus de dix ans. Autrement, même sous le foisonnement des partis dont, il faut bien le dire, certains ont été suscités à dessein, nous risquons de continuer à simuler simplement la démocratie à l'insu du peuple, comme nous avons simulé l'indépendance par-dessus le peuple pendant trois décennies, et l'ajustement structurel se poursuivra indéfiniment.

Séance n° 6

Commentaire de Sery Bailly

Je crois que nous sommes d'accord sur la nature des PAS. Ce en quoi ils consistent est l'impact qu'ils ont sur nos sociétés et en particulier sur les processus de démocratisation. La question de savoir si les P.A.S. sont compatibles avec la démocratisation, nous interpelle de la même manière que d'autres questions : qu'est-ce qui va se passer entre Maastricht et nous, qu'est-ce qui va se passer entre beaucoup de choses qui se produisent à l'extérieur et nous ? C'est pourquoi je pense peut-être qu'il faut examiner ces questions-là en essayant de recentrer comme le professeur Comoé Krou a essayé de le montrer. En définitive quand on regarde cette citation proposée par le président Kolingba qui dit qu'il faut démocratiser parce que si on le fait on va nous donner de l'argent, et le président Diouf qui demande une prime à la démocratisation.

Et nous qui sommes interpellés par les PAS, finalement, je me demande s'il y a une différence. C'est-à-dire que nous serions tous en train de mettre notre sort entre les mains d'autres personnes, poursuivant ainsi l'aliénation dont nous nous plaignons. Donc à lire ces communications-là, je me demande s'il s'agit du procès du PAS ou de celui de notre propre incapacité.

On parlait tout à l'heure de la société indienne qui est castée. Mais ce sont peut être nos sociétés qui sont castées, incapables de relever les défis. Et le PAS. serait donc le n-ième défi auquel nous sommes confrontés et face auquel nous sommes encore une fois en train de nous lamenter. Je ne sais pas si le PAS est le plus grand danger qui menace la démocratie. Je pense que le PAS doit être vu comme un défi qui vient s'ajouter à d'autres. Et si on pense aux fins du PAS (parce qu'on ne les a pas souvent critiquées, on ne critique que les conséquences), il faut peut-être envisager si nous sommes d'accord sur certaines de ces fins, d'autres moyens, peut-être d'y parvenir. Alors on a parlé de la redistribution avant la démocratisation. Toujours dominé par le ventre. Et on parle encore du ventre qui risque d'être le ventre mou de la démocratisation et de la compromettre. Il est peut être possible de reconsidérer la démocratie entre l'homme et son ventre, de voir, au-delà de la libéralisation politique qui consiste à voter, le renouvellement de notre capacité à relever le défi de notre histoire.

Donc, là où il y a des récriminations contre le PAS, ces récriminations sont fondées, sont justes. Puisque nous ressentons les effets. Mais est-ce que le sens de ces récriminations n'est pas articulé avec l'incapacité évoquée plus haut ?

Le cas ghanéen a été souvent évoqué avec la notion d'Etat fort. Je me demande si dans le cas du Ghana, on peut se limiter à cette notion. Il me semble que Rowlings parlait d'une révolution, et que celle-ci n'a pas toujours vocation avec la démocratie. Mais sa fin était de relever les défis d'une certaine histoire. Je me demande si s'agissant du Ghana, il n'est pas important de mentionner le fait qu'il y a eu, peut-être, des sacrifices partagés. Rowlings a utilisé une certaine force, mais je me demande si cette force a suffi pour le maintenir si longtemps au pouvoir et lui permettre d'être réélu. J'ai eu personnellement la possibilité de visiter le Ghana vers les années 70, donc j'ai vu un peu l'évolution. Un élément a été déterminant : la capacité des autorités à partager le sacrifice. Je ne suis pas en mesure de dire aujourd'hui que les dirigeants ne sont pas corrompus, mais il y a une époque où quittant Abidjan, j'avais envoyé comme cadeau des boîtes de café. Là, une des personnes auxquelles j'envoyais ces cadeaux était Kossi Botchué (Ministre des Finances). Voici des gens qui sont partis d'une certaine situation, qui ont le sentiment qu'il y avait des défis à relever. Qui ont essayé de les relever en même temps que les couches les plus déshéritées de la société. Je crois que c'est une dimension importante qu'il ne faut pas négliger dans la révolution ghanéenne étant entendu qu'elle a eu son côté pénible. Mais cette idée de sacrifice partagé est importante, donc s'il y a des conditionnalités, si nous nous tendons la main et qu'on nous impose ces conditions là, il faudrait peut-être chercher d'autres solutions, réfléchir à une question comme celle de l'amnistie. Parce que après tout quand on regarde l'histoire des Etats-Unis, c'est Crothomor qui appelait certains des premiers grands richards des USA, des barons brigands. Mais les fruits de leur rapine a permis une certaine accumulation qui a contribué à l'essor des Etats-Unis. Ce qu'on demande peut être, c'est que les élites songent à rapatrier ce qui leur appartient. Probablement, et même certainement, elles ne l'ont pas obtenu de manière légale. Mais si nous sommes coincés entre l'amnistie et les contraintes des PAS, il faudrait peut être y réfléchir pour créer les conditions de sécurité qui permettraient que ces fonds soient rapatriés, ce qui permettrait à cette élite de penser à produire de la richesse en réhabilitant l'idée d'enrichissement à travers des catégories comme

l'efficacité, la rentabilité qui probablement contiennent une certaine charge idéologique mais qui sont des freins qu'on ne peut pas refuser. Je ne sais pas si on peut être contre l'efficacité, contre la rentabilité. Je pense que les PAS soulèvent aussi le problème de la capacité de notre démocratie à permettre une négociation entre les différentes composantes de la société. Dans l'un des textes, on a parlé peut être de la peur de réaction de la rue.

La démocratie devait permettre d'être articulé sur la rue plutôt que d'avoir peur de la rue. Ce qui amènerait un équilibre plus ou moins de fait. La démocratie permet la mobilisation. Je crois que ce serait le résultat de cette articulation. Au lieu d'être un pouvoir répressif, nous aurions une situation démocratique permettant une certaine mobilisation.

Il me semble également que le contexte international nouveau permet une certaine critique du libéralisme. Contexte nouveau, j'entends effondrement de l'Europe de l'Est et la situation qui prévaut aux USA même. Je ne sais pas si elle est totalement identique à la nôtre. Mais je crois qu'ils ont de sérieux problèmes et les solutions qui seraient utilisées pourraient nous inspirer, ou les critiques que nous formulerions contre les institutions de Bretton Woods pourraient obtenir le soutien également des Etats-Unis. Alors cette critique du libéralisme ne va peut être pas reproduire l'ancienne contradiction capital/travail, aujourd'hui capital/droit de l'homme. Je n'irai pas jusque-là, mais il me semble que si on tient compte d'un certain seuil, l'articulation est possible entre le capital et les droits de l'homme. Et c'est à nous de trouver le moyen de faire cette articulation. Au lieu de faire des dons, au lieu de faire travailler des gens sur la base des relations de famille, il serait peut être bon de les payer et de les encourager à gagner quelque chose en travaillant. Donc je ne vois pas forcément de contradiction irréductible entre capital et droit de l'homme. Il faudrait peut être trouver une bonne articulation. Il est possible également que tous ces pays qui s'efforcent à se démocratiser dans la douleur, dans le dénuement, constituent une sorte de forme démocratique à l'échelle du tiers-monde pour mieux discuter avec les institutions de Bretton Woods. A partir de ce front là, à partir également de la critique d'un certain libéralisme, on pourrait peut être laisser Fuku-Yama avec ses illusions et l'histoire se poursuivrait comme contradiction entre des forces capables de s'affronter, capables de négocier. Et je crois que c'est ainsi que l'histoire pourra avancer. Ce sont les commentaires que les textes que j'ai lu m'ont inspiré. Je n'ai pas lu le texte du professeur Comoé Krou, mais je partage l'exposé qu'il a fait.

Commentaire de Harris MEMEL-FOTE

Les rapports entre le PAS et la Démocratisation soulèvent une série de problèmes. Dans l'*ordre théorique*, la Démocratisation, et au-delà, la société, présupposées par le PAS sont-elles les mêmes que celles auxquelles aspirent les peuples en lutte ? Quelles forces sociales, ou quelles *classes* principales les soutiennent et en bénéficient ?

Quelles sont la nature et la vocation, des Partis politiques et de l'Etat, dans l'un et l'autre cas ?

- Dans l'*ordre historique*, le mouvement démocratique est-il né du PAS ou est-il endogène et autonome ?

Dans l'*ordre sociologique*, en quel sens les attributs dont l'ordre est dépouillé ou renforcé contribuent-ils au processus de démocratisation ?

Enfin, dans l'*ordre praxéologique*, il s'agit de savoir si l'option démocratique doit être mise entre parenthèses pour assurer le succès du PAS ou s'il y a contre le PAS des alternatives qui ne nient pas la démocratie.

De cette problématique, les trois communications, en un sens complémentaires, retiennent certains problèmes et leur proposent des solutions à notre avis inachevées, la 3^e communication sur la Côte-d'Ivoire étant allée le plus loin tant dans la quantité des problèmes retenus que dans les solutions envisagées. Illustrons cette affirmation générale en revenant à quelques problèmes examinés.

1. *Le problème des démocraties*. Le professeur Comoé Krou l'introduit sous l'aspect paradoxal déjà apparu chez Tocqueville et Durkheim de la monarchie constitutionnelle démocratique où la compétence justifie le droit au pouvoir. Mais c'est une référence anthropologique et historique qui ne vaut que par l'invariant du critère de compétence, moins la base sociale des rois. Akindès qualifie, face à la démocratie libérale du PAS, la démocratie comme *type de société* à laquelle aspirent les peuples en lutte mais en réserve la responsabilité au seul Etat rénové plutôt qu'à des coalitions de forces sociales, de forces économiques, de forces politiques et culturelles.

2. *Problème de la genèse.* La crise politique, nous semble-t-il, précède la crise économique, mais s'alimente au processus de cette dernière. En Côte-d'Ivoire, sous le Parti unique, les pratiques absolutistes et patrimoniales des dignitaires inamovibles ont démobilisé les masses. Celles-ci en vinrent à participer de moins en moins aux élections depuis 1970 sinon plus tôt. Telle est la première forme de la contestation populaire, à relever, malgré les prix avantageux consentis aux producteurs de matières premières agricoles. Les premiers PAS qui frappent les sociétés d'Etat surprennent les travailleurs divisés et mal informés. En 1990, c'est le trop plein d'austérité qui des campagnes gagne les villes, atteint les travailleurs les plus conscients et les mieux organisés, ce qui a provoqué la "révolution démocratique".

3. *Le problème de l'Etat.* D'une part, le PAS exige une transformation technique et économique de l'Etat africain en même temps qu'il le renforce en le consolidant par le partenariat et en l'équipant dans ses services de contrôle, de répression et de sécurité. D'autre part, la classe politique tente et réussit à récupérer le PAS, en drainant des ressources externes et en accaparant par la privatisation les propriétés publiques. Mais quelle est la portée de cette nouvelle compétence technique pour le présent et l'avenir de la démocratisation ? Problème de la modernisation trop rapidement évoqué à notre avis.

4. *Le problème de l'alternative au PAS,* alternative qui assure le redressement de l'économie, base de l'équilibre du budget de l'Etat et de la souveraineté est résolue par une stratégie de création d'une épargne intérieure. Un facteur de cette dernière pourrait être la stimulation de la production vivrière qui, en diminuant les dépenses d'alimentation et de santé, permet des économies sur le long terme. Est-ce l'unique voie ?

